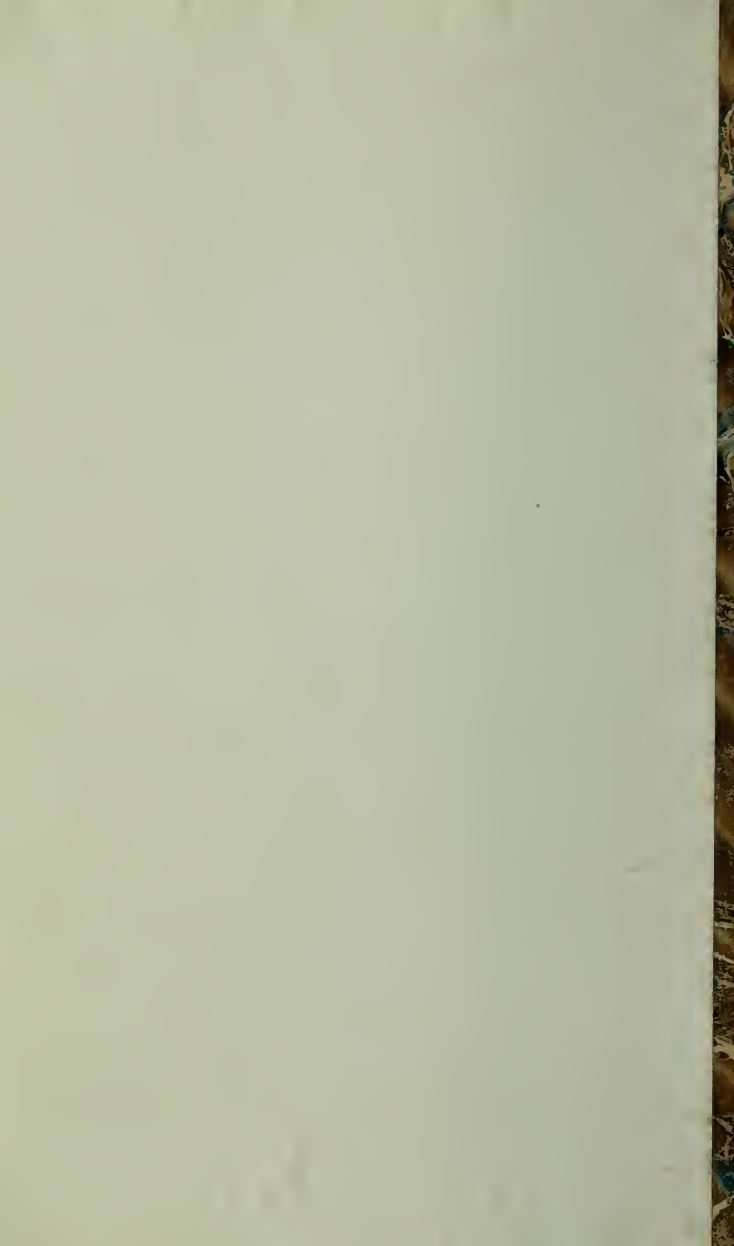


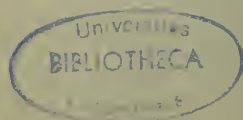
U d'of OTTAWA



39003001096378







C. L. ...

LA

DU BARRY

ŒUVRE HISTORIQUE

DE EDMOND ET JULES DE GONCOURT

EN VENTE :

- LA FEMME AU DIX-HUITIÈME SIÈCLE. Nouvelle édition, revue et augmentée. 1 vol.
- HISTOIRE DE MARIE-ANTOINETTE. Nouvelle édition augmentée de lettres inédites et de documents tirés des Archives nationales. 1 vol.
- PORTRAITS INTIMES DU DIX-HUITIÈME SIÈCLE. Études nouvelles, d'après les lettres autographes et les documents inédits. (Louis XV enfant. — Bachaumont. — L'abbé d'Olivet. — Le comte de Clermont. — M^{me} Geoffrin. — Caylus. — Dulaurens. — Doyen. — La duchesse de Chaulnes. — Piron. — Le graveur Lebas. — Louis XVI. — Beaumarchais. — Lagrenée l'aîné. — Théroigne de Méricourt. — Collin d'Harleville. — Kléber. — La comtesse d'Albany). 1 vol.
- MADAME DE POMPADOUR. Nouvelle édition, revue et augmentée de Lettres et Documents inédits, tirés du dépôt de la guerre, de la bibliothèque de l'Arsenal, des Archives nationales et de Collections particulières. 1 vol.

SOUS PRESSE :

- LA DUCHESSE DE CHATEAUX ROUX ET SES SŒURS. 1 vol.
-

Chacun de ces ouvrages forme un volume et se vend séparément

PRIX : 3 FR. 50

LA
DU BARRY

PAR

EDMOND ET JULES DE GONCOURT

NOUVELLE ÉDITION

REVUE ET AUGMENTÉE DE LETTRES ET DOCUMENTS INÉDITS

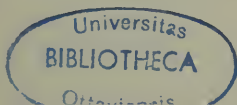
TIRÉS DE LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE
DE LA BIBLIOTHÈQUE DE VERSAILLES, DES ARCHIVES NATIONALES
ET DE COLLECTIONS PARTICULIÈRES

PARIS

G. CHARPENTIER, ÉDITEUR
13, RUE DE GRENELLE-SAINT-GERMAIN, 13

1878

Tous droits réservés.



DC

135

.D866

1878

LA DU BARRY

I

Le journal de Hardy à la date du 1^{er} février 1769. — *Esther*-du Barry et *Aman*-Choiseul. — La lutte du parti encyclopédique et du parti dévot. — La *multitude républicaine*. — Choiseul se défendant sur sa religion. — Acte de naissance de Jeanne Béquus dite la du Barry. — Son enfance. — Elle est placée chez la Frédérique. — La communauté de Sainte-Aure. — La Cour-Neuve. — Le magasin de modes de madame Labille. — Le comte du Barry. — Son passé. — Le *brocantage* de ses maîtresses. — Souper chez Lebel.

Un bourgeois de Paris, qui eut au dix-huitième siècle la patience de tenir registre des faits divers de son temps, des bruits et des nouvelles de la ville de Paris, de toutes les choses qu'il voyait, entendait, apprenait, Hardy, dans son *Journal manuscrit* (1), jusqu'ici inédit, raconte que, le 1^{er} février 1769, veille de la Chandeleur, un ecclésiastique de ses amis alla dîner dans une maison qu'on ne lui a pas nommée. C'était le moment où il n'était bruit à Paris que de

(1) Des fragments de ce journal ont été publiés par la *Nouvelle Revue Encyclopédique*, mais le manuscrit n'a pas eu encore la publicité du livre.

la comtesse du Barry. Au dessert, un autre ecclésiastique, qui dînait dans cette maison avec deux de ses confrères, invita l'ami de Hardy, ainsi que toute la compagnie, à boire « à la présentation » ; et, comme l'ami de Hardy ne comprenait guère ce que cela signifiait et demandait si c'était à la Présentation de Notre-Seigneur au Temple qui devait avoir lieu le lendemain, le prêtre, qui avait porté la santé, lui répondait : « C'est à celle qui a eu lieu hier ou doit avoir lieu aujourd'hui, à la présentation de la nouvelle Esther qui doit remplacer Aman, et tirer le peuple juif de l'oppression (1). » La nouvelle Esther était madame du Barry ; Aman était le duc de Choiseul.

Pesez cette scène et cette parole : la raison de la fortune de madame du Barry est là.

Dans cette guerre des idées, la grande guerre du dix-huitième siècle, dans cette mêlée des esprits et des âmes, ardente et sans merci, dans cette guerre civile des consciences où le sang ne coule plus, mais où la persécution continue ; au temps des excommunications et des proscriptions de l'opinion publique, alors qu'une sorte de revanche de l'édit de Nantes est prise sur l'ordre militant des Jésuites, sur cette armée de vieillards poussés par la main de Choiseul hors de

(1) *Journal des événements tels qu'ils parviennent à ma connaissance*, par Hardy. Bibliothèque nationale, manuscrits, Supplément français, 6680-6682.

cette France où croulent leurs maisons ; au milieu de ce déchirement et de ce conflit entre les habitudes du vieil esprit français et les audaces nouvelles qui ont pour ministre M. de Choiseul ; entre ces deux absolus , l'Église et la royauté d'une part, la révolution de l'autre, les esprits ne voient plus dans madame du Barry la femme, la courtisane, la fille, la du Barry : ils ne voient en elle qu'un moyen, une arme avec laquelle un parti tue un parti. Et voilà, chose étrange ! qu'en ce dix-huitième siècle, habitué à faire de la femme l'instrument des changements d'État, madame du Barry rallie autour d'elle, à son insu, tous les sentiments religieux et tous les sentiments politiques contrariés, blessés, humiliés par le ministère Choiseul. Tout ce qu'il restait de vieille France enracinée dans ce qu'elle croyait, et effrayée de cette chaîne d'incrédulité nouée de Fontenelle à Voltaire, par le médecin La Mettrie, le géologue Demaillet, le physicien Boulanger, le naturaliste Buffon, le géomètre d'Alembert ; tous les hommes inquiets de cet assaut donné par les connaissances des choses naturelles, par les sciences exactes, positives, matérielles. aux mystères des choses divines ; les hommes opposés à la nouveauté des théories gouvernementales, au rêve des systèmes, à l'expérience du progrès ; ceux-là qui, avec l'assemblée des évêques, croyaient l'Église et l'État unis dans la vie et dans la mort, et voyaient une révolution politique au bout d'une révolution religieuse ; ceux qui annonçaient dès 1765 « que l'esprit philosophique était destiné à faire naître les plus

étranges révolutions et à précipiter la France dans les horreurs de l'anarchie »; ceux-là encore qui pensaient que l'esprit humain était contenu et sauvegardé dans l'avenir par l'éducation que l'enfance recevait du corps des Jésuites (1); — tout ce grand parti était condamné à faire taire ses répugnances pour pousser madame du Barry là où elle devait le servir. Mille passions, mille dévouements, ce qu'un grand ordre laisse derrière lui de relations, d'amitiés, de souvenirs, d'intérêts; l'effroi du cœur de Louis XV devant la *multitude républicaine* (2) sur laquelle régnerait son successeur; les ressentiments secrets du Dauphin et de la Dauphine contre Choiseul, légués dans leur testament à Louis XVI, les espérances de la Reine brochant de ses mains bientôt glacées par la mort un meuble pour la première maison des Jésuites rétablie, tout se ralliait ou était rattaché par le parti à cette présentation d'état. De là cette entente, cette complicité instinctive autour de la maîtresse, ces mains et ces secours invisibles qui soutinrent la du Barry; de là, ce souffle et cette aide d'une puissante opinion publique qui la portèrent au pouvoir sur le nuage de Psyché.

M. de Choiseul ne se trompa pas sur la signification de l'avènement de madame du Barry. A tous les

(1) En 1762, le Président d'Aiguilles déclarait qu'avec la destruction des jésuites *l'anglicisme*, autrement dit le républicanisme, *fermeroit un jour l'esprit de la nation*.

(2) Expression d'une lettre de Louis XV à Choiseul, datée de Fontainebleau, 15 octobre 1765, communiquée par M. le duc de Choiseul à la *Revue de Paris*, 1829, vol. IV.

reproches de détail faits à son administration, sa réponse était celle qu'il avait faite en 1765 quand le parti groupé par Soubise derrière madame d'Esparbès, celui-là même qu'il retrouvait derrière madame du Barry, avait cherché à le renvoyer. « Quoi qu'on ait dit, — disait M. de Choiseul dans une sorte de justification adressée au Roi, — que j'avais travaillé à renvoyer les Jésuites et que j'avais soutenu les demandes et les prétentions des parlements, de près ni de loin, je n'ai fait aucune démarche sur ces objets et n'ai eu d'autres idées que celles que Votre Majesté m'a vues dans son conseil lorsqu'il m'a demandé mon avis... Enfin, le grand reproche tombe sur ma religion. Il est difficile de m'attaquer positivement sur cette matière sérieuse. Je n'en parle jamais; mais, dans la forme, j'observe exactement la décence, et dans les affaires j'ai pour principe le maintien de la religion (1)... » Et le duc ne se trompait pas. A trois ans de là, dans une assemblée de famille chez Mesdames, en présence de la Dauphine, que les tantes du Roi savaient attachée secrètement à la personne et à la politique de Choiseul, le hasard ayant amené la conversation sur la chute de son ministère, madame Adélaïde s'écriait : « Que l'exil du duc avait sauvé la religion en France, vu qu'il était manifeste que le projet de ce ministre avait été de la détruire de fond en comble (2). »

(1) Mémoire du duc de Choiseul, remis au Roi en 1765, cité dans la *Revue française*, juillet 1828.

(2) *Correspondance secrète de Mercy-Argenteau*, Didot, 1875. Dépêche de Mercy à Marie-Thérèse du 18 mai 1773.

Quelle était pourtant cette femme à laquelle les ironies de l'histoire laissaient attribuer et devaient permettre un tel rôle : la restauration de l'autorité monarchique et de l'autorité religieuse? C'était la femme dont nous allons essayer de dire la vie.

« *Jeanne*, fille naturelle d'Anne Béqus dite *Quantiny*, est née le dix-neuvième août de l'an mil sept cent quarante-trois, et a été baptisée le même jour ; elle a eu pour parain Joseph Demange et pour marraine Jeanne Birabin, qui ont signé avec moi.

Jeanne BIRABINE.

L. GALON,

Vicaire de Vaucouleurs.

Joseph DEMANGE (1). »

Tel est l'acte de naissance de madame du Barry, la vérité sur son origine, vérité jusqu'ici ignorée ou méconnue par l'histoire.

Au milieu de la contradiction des récits, devant l'hostilité évidente des anecdotes et des mémoires publiés au lendemain de la mort de Louis XV et de la disgrâce de sa dernière favorite, devant le parti pris de paradoxe des réhabilitations essayées depuis,

(1) Cet acte de naissance de madame du Barry, extrait des registres de l'état civil de la ville de Vaucouleurs, et délivré à Saint-Mihiel, le 25 septembre 1827, nous est confirmé par une lettre de M. le maire de Vaucouleurs, en date du 30 novembre 1859.

en face des biographies qui cherchent l'intérêt romanesque et ne semblent viser qu'au public des romans, il est assez difficile de retrouver, de discerner et d'établir la vérité vraie sur l'enfance et la première jeunesse de madame du Barry. Il faut, croyons-nous, se contenter de la vérité vraisemblable : elle suffit d'ailleurs à de pareilles biographies, et la postérité peut se consoler de ne point posséder une certitude absolue et des lumières entières sur le degré précis de faiblesse auquel descendit une femme qui est devenue un personnage historique par hasard, et comme par mégarde.

De toutes les traditions du dix-huitième siècle s'accordant pour donner comme père à madame du Barry un certain Gomard de Vaubernier, erreur dont on trouvera la clef plus loin, et comme parrain un financier du nom de Dumonceau, il semble qu'on ne puisse guère recueillir et accepter d'autres faits qu'une grande misère de la mère et de la fille, la mort du père de l'enfant poussant la mère à Paris, et peut-être, avant ce voyage à Paris, des rapports de charité et de bienfaisance déjà établis à Vaucouleurs entre Anne Bécu et ce M. Dumonceau, un des principaux intéressés dans la fourniture des vivres de l'armée. C'est dans ce sens que nous allons suivre les récits du temps.

La mère de la petite Jeanne, sans ressource, eut donc idée d'aller tenter fortune à Paris, et sa première visite fut pour l'opulent financier dont le souvenir et les charités lui étaient restés au cœur.

M. Dumonceau, qui ne pensait plus guère à sa petite protégée, fut émerveillé de sa jolie figure et de son espièglerie. Il donna douze livres à la mère, avec promesse de pareille somme tous les mois pour faire apprendre à lire et à écrire à la petite Jeanne. Au bout de quelques mois et de quelques douze livres, le bonhomme Dumonceau se laissait intéresser par la misère de la mère; et, dans la naïveté de sa charité, il ne trouvait rien de mieux que de placer la mère et la fille chez sa maîtresse, mademoiselle Frédérique, une courtisane qui avait presque un nom en ce temps-là (1). La jolie enfant était en train de devenir une charmante jeune fille, quand mademoiselle Frédérique, qui était une personne d'esprit, trouva qu'elle grandissait bien vite et se mit à avoir peur de l'avenir. Elle décida M. Dumonceau, prêché d'un autre côté par un parent fort dévot, à faire entrer la petite Jeanne au couvent de Sainte-Aure (2).

(1) La Frédérique, connue aussi sous le nom de *Souville*, avait été d'abord assez maigrement entretenue par M. de Vouvray, maître des requêtes. A M. de Vouvray avait succédé un M. de Boisgelin, appartenant au duc de Berri, qui faisait déloger la belle de la rue de la Truanderie, l'installait dans un joli appartement, rue de Richelieu, et lui fournissait largement tout ce dont elle avait besoin. Cela n'empêchait pas la Frédérique d'être une femme à passades, une soupeuse de la petite maison de la Brissault et autres. La Frédérique était une grande belle fille extrêmement rousse, renommée « pour son libertinage au déduit ». *Journal des Inspecteurs de M. de Sartines*. Dentu, 1863.

(2) *Anecdotes sur M^{me} la comtesse Du Barri*. A Londres, 1775. — C'est le livre le plus documentaire publié sur la vie de M^{me} du Barry et fabriqué en grande partie avec les anecdotes des *Mémoires secrets*, livre que n'ont fait que copier et paraphraser les livres venus à la suite. Mais donnons ici une liste des biographies de la favorite :

Mémoires authentiques de la comtesse de Barré (sic), maîtresse de Louis XV, Roi de France, extraits d'un manuscrit que possède madame la

Les filles de Sainte-Aure étaient une communauté dont la spécialité et le but étaient tout particuliers. Sainte-Aure ne servait point d'asile aux faiblesses, de retraite aux fautes : ce couvent était destiné à

duchesse de Villeroy, par le chevalier Fr. N... Londres, imprimé aux dépens des éditeurs, 1772 (1 vol. in-12). C'est un petit roman qui n'a pas le moindre rapport avec l'histoire de madame du Barry.

Précis historique de la vie de madame la comtesse Du Barry, avec son portrait. Paris, 1774 (1 petit vol. in-12 ou in-8).

Gazette de Cythère, ou Histoire secrète de madame Dubarry. Londres, 1775 (1 plaquette in-12).

Histoire et vie de la comtesse du Barry. Au Pont-aux-Dames. 1775 (1 plaquette in-12).

Remarques sur les Anecdotes de madame la comtesse du Barri, par madame S. G(ouard). Londres, 1777 (1 plaquette in-12).

Les Plaisirs de la ville et de la cour, ou Réfutation des Anecdotes et Précis de la vie de madame la comtesse Dubarry, écrits par elle-même. Londres, 1778 (1 vol. in-12). Petit roman rare qui paraphrase les *Anecdotes*.

Lettres de madame la comtesse du Barry avec celles des princes, seigneurs, ministres et autres qui lui ont écrit et qu'on a pu recueillir. Londres, 1779. Correspondance apocryphe.

Vie de madame la comtesse du Barry, suivie de ses correspondances épistolaires et de ses intrigues galantes et politiques, in-8. Cette biographie, où on annonce qu'elle est morte, contient un portrait avec au bas : « La Messaline que tu vois... »

Les Illustres Victimes vengées, par Montigny, 1802 (in-8), contenant une longue notice sur madame du Barry.

Mémoires historiques de Jeanne Gomart de Vaubernicr, comtesse Du Barry... rédigés sur des pièces authentiques... par M. de Favrolle (madame Guenard). Paris, Lerouge, 1803 (4 vol. in-12). Ce livre, écrit sans critique, renferme, dans ses 3^e et 4^e volumes, la plus grande partie des pièces saisies à Luciennes et qui sont aujourd'hui aux Archives nationales.

Mémoires de la comtesse du Barri, par Lamothe-Langon. Abel Ledoux, 1843 (5 vol. in-8). Roman sans la moindre valeur historique.

Madame la comtesse du Barry, par Capefigue. Amyot, 1358.

Madame du Barry, 1768-1793, par J.-R. Le Roy. Versailles, 1858. Brochure pleine de documents originaux du plus haut intérêt.

Deux pièces se rattachent encore à l'histoire de la favorite. Celle-ci, *l'Égalité controuvée, ou Petite Histoire de la Protection*, est le réci

prévenir les chutes. C'était, dans la pensée des réformateurs de cet institut, un asile ouvert, moyennant une pension modique de deux cents livres, à toutes les jeunes personnes qui, nées d'une famille honnête, « se trouvaient dans des circonstances où elles couraient risque de se perdre (1). » Les dix livres pour le lit furent payées ; la petite fut fournie de deux paires de draps et de six serviettes (2), et les portes du couvent de la rue Neuve-Sainte-Geneviève se fermèrent sur elle.

Pour une jeune fille ainsi élevée, ne connaissant de la vie que ce qu'elle en avait vu chez mademoiselle Frédérique, bercée dans ce luxe d'une existence de fille, la tête et les yeux éblouis de rubans et de belles robes, pour une enfant gâtée de chatteries et de caresses comme une jolie enfant qu'elle était, coquette déjà, et déjà montrant cette humeur espiègle que Versailles même ne pourra contenir, la chute était grande et le changement rude.

Adieu la charmante petite toilette taillée dans les mise-bas de la Frédérique ! Sur cette tête éveillée, voici deux voiles noirs d'étamine, accompagnés d'une guimpe commune sans empois. Voici, sur ces blonds cheveux, une bande de mauvaise toile qui les

le plus complet de la persécution qu'elle a subie en 1793 à Luciennes. L'autre n'a d'intérêt que son titre : *Descente de la Dubarry aux enfers, sa réception à la cour de Pluton par la femme Capet, devenue la furie favorite de Proserpine.*

(1) *Tableau de l'humanité et de la bienfaisance, ou Précis historique des charités qui se font dans Paris.* 1769.

(2) *État ou Tableau de la ville de Paris.* 1760.

cache et descend couvrir plus des trois quarts du front. Sa robe est de serge d'Aumale blanche et commune, sans aucun arrangement ni ornement superflu ; et ses petits pieds sont chaussés de souliers de veau jaune sans façon, attachés avec deux cordons pareils. Et nul moyen de tromper cette discipline impitoyable de l'habit : les archives de la communauté ne conservent-elles pas comme modèle et comme règle une statue hiératique ainsi habillée ?

Et tout, autour de la petite Jeanne, est grossier, sévère et triste comme son nouveau costume, dans cette communauté si retranchée, qu'elle n'a d'argent que l'argenterie de l'infirmerie, d'or que la dorure de l'autel. C'est le vœu de pauvreté dans sa rigueur, défendant à chacune la possession personnelle, supprimant le tien et le mien ; c'est le travail des mains, le travail de l'instruction, dans l'observation du grand silence. Là sont défendus et punis les badineries, les petits airs délicats, les ris outrés ou d'éclat, toute phrase plaisante, tout ton railleur (1). Vaines défenses ! par-dessus lesquelles sautait bientôt la petite Jeanne, mettant dans l'austère maison la gaieté de son âge et de son humeur, et y faisant la révolution de Vert-Vert. Le tapage, le mauvais exemple d'une telle jeunesse, vainement grondée et refrénée, et dont la contagion était à craindre, fai-

(1) *Constitution des religieuses de Sainte-Aure, suivant la règle de saint Augustin.* A Paris, de l'imprimerie de Simon, imprimeur de monseigneur l'archevêque de Paris, 1786.

saient renvoyer le charmant petit diable chez sa mère, c'est-à-dire chez la Frédérique. La Frédérique, trouvant grandies et formées, plus dangereuses que jamais, les grâces de sa protégée, lasse de la mère, qu'elle soupçonnait d'espionnage dans son intérieur, imaginait de jeter les hauts cris sur les relations singulièrement familières de la mère de Jeanne avec un moine Picpus nommé Gomard. Sur ce scandale, et sur l'indignation fort bien jouée de la Frédérique, M. Dumonceau laissait jeter à la porte la mère et la fille.

C'est vers ce temps que la petite fille d'une quinzaine d'années, sans ressource et livrée au hasard, se montre dans les rues de Paris, ainsi que la *Mignone* de Rétif de la Bretonne, portant dans une petite boîte ouverte des objets de « quinquaille », allant de porte en porte, et offrant à qui passe ses cordons de montre, ses tabatières, ses fausses perles, ses épingles à brillants, ses étuis, et toute la menue mercerie qu'on achète pour les beaux yeux de la marchande, et qu'on paye le prix de son sourire ; boutique en plein air, métier scabreux, négoce si petit qu'il semble un prétexte, courses douteuses sur le pavé glissant, exposées aux propos, aux offres, à la nuit, à la misère qui racole, aux domestiques qui ramassent du plaisir pour leur maître... A des années de là, le comte de Genlis, l'un des plus charmants libertins du siècle, racontait au comte d'Allonville son étonnement, en reconnaissant à Versailles dans la femme à laquelle il était présenté une petite

fille des rues que son valet de chambre lui avait une fois amenée (1).

Pendant ce temps, il se faisait un changement dans la famille qui allait retirer la petite de cette vie suspecte. Son oncle ou son prétendu oncle, le frère Picpus, qui avait obtenu la prêtrise, devenait, par un cumul digne du temps et fait pour l'homme, l'aumônier de la chapelle en même temps que le souffleur de la comédie du château de Cour-Neuve, où la vieille femme du fermier général Lagarde amusait sa vieillesse avec un théâtre de société. Le Picpus intéressait à Jeanne la curiosité de la vieille madame Lagarde, qui faisait venir la jolie fille à Cour-Neuve (2), se laissait charmer par son visage, son caquetage, et la retenait auprès d'elle comme demoiselle de compagnie, femme de chambre au besoin. Malheureusement, il se trouvait que madame Lagarde avait des fils qui étaient des jeunes gens; il y eut bientôt au château le roman qu'on devait attendre, le commencement d'une intrigue avec la séduisante petite personne; et de Cour-Neuve, la mère et la fille retombaient encore une fois sur le pavé de Paris.

Là il fallut manger et vivre. La petite colporteuse de mercerie prit un état où la vertu était encore un

(1) *Mémoires secrets de 1770 à 1830*, par M. le comte d'Allonville. 1838, vol. I^{er}.

(2) Une vieille habitation des environs de Paris entièrement restaurée à la moderne et ne conservant de son passé qu'une double enceinte de fossés toujours remplis d'une eau courante. — Les divertissements de la Cour-Neuve ont été publiés dans un volume rare : *Étrennes de la Cour-Neuve pour l'année 1774, dédiées à M. de la Garde, maître des requêtes*. A la Cour-Neuve, 1774.

héroïsme assez difficile, mais où les tentations n'avaient plus la même brutalité; elle entra sous le nom de mademoiselle Lançon, ou peut-être Rançon, du nom du mari que sa mère venait de prendre, chez M. Labille, marchand de modes, rue Saint-Honoré, le frère de la femme-peintre.

L'histoire des demoiselles de modes au dix-huitième siècle n'est ni très-longue à faire ni très-variée à dire. Imaginez des magasins tout en vitres où de charmants désœuvrés, de jolis seigneurs lorgnent du matin au soir; des fermetures qui servent à la correspondance et qui laissent passer, par le trou des chevilles, les billets pliés en éventail; des courses au dehors, où la pimpante demoiselle de modes, telle que nous l'a dessinée Leclerc dans la suite des Costumes d'Esnault et Rapilly, trotte d'un air vainqueur, la tête couverte d'une grande *calèche* noire qui laisse échapper les boucles de ses cheveux blonds, la taille ronde et fine serrée dans une polonaise de toile peinte garnie de mousseline, les petits souliers à talons et à boucles, et dans la main un léger éventail qu'elle agite en marchant; imaginez au bout de cela des conversations, des propositions; puis au bout des propositions, et des réponses aux propositions, c'est pour presque toutes, comme pour la petite Lançon, quelque monsieur Lavauvenardière (1), ou quelque monsieur Duval, ou quelque autre.

Quelques-uns ont voulu que madame du Barry fût

(1) Lavauvenardière fut, d'après Soulavie, le premier amant en titre et connu de la du Barry.

allée dans ce désordre jusqu'au servage de la débauche. Ils font intervenir à ce moment, dans sa vie, une des plus fameuses entremetteuses du siècle. C'est un point de controverse qu'il faut laisser au scandale. Toutefois, il y a dans ces premiers entraînements de madame du Barry assez de liberté dans le choix, assez d'inconstance, un goût et un dégoût assez vifs et assez personnels pour supposer que son cœur est resté à ses pièces.

Bientôt arrive sa liaison avec le coiffeur Lamet, sitôt nouée, sitôt dénouée, quand la demoiselle de modes, mordant au luxe et prenant goût aux dépenses, a mangé le dernier argent du coiffeur dans les meubles qu'elle lui doit. Le coiffeur s'était sauvé en Angleterre et la jeune personne ne savait que faire, lorsque sa mère, devenue madame Rançon, la mettait en rapport avec une voisine, madame Duquesnoy, qui tenait une maison de jeu, rue de Bourbon. Une maison de jeu! ce fut toujours pour les filles galantes le rendez-vous de l'occasion, le meilleur endroit pour attraper la fortune; et chez la Duquesnoy, au milieu du cercle attiré par sa beauté nouvelle et inconnue, la charmante Jeanne ne tardait pas à s'emparer du comte du Barry, qui lui assurait, dans l'espèce de sérail qu'il avait à Paris, la place de sultane favorite (1).

Ce comte du Barry était un gentilhomme des en-

(1) *Anecdotes sur Mme la comtesse Du Barri.*

virons de Toulouse, faisant grand bruit de sa descendance des Barymore d'Angleterre, mais dont toute la noblesse venait vraisemblablement du capitoulat. Il était resté jusqu'à vingt-huit ans à Toulouse, occupé à dissiper sa jeunesse et à écorner une assez belle fortune. Puis, la vie de province épuisée (1), il était venu à Paris avec des passions mûries, un appétit vague de changement et de fortune, une ambition sans but et prête à tout. Par madame de Malause, il entra et s'établissait dans la bonne compagnie, et se poussait à des relations qui devaient plus tard valoir à son fils une place de page du Roi. D'abord les affaires étrangères l'avaient tenté; mais le ministre Rouillé, lui trouvant la tête un peu jeune, lui avait conseillé un voyage en Allemagne et le faisait quelque temps patienter avec la promesse de l'employer dans le cercle de Franconie. A Rouillé succédait Bernis, qui le faisait encore attendre avec des paroles; puis arrivait Choiseul, qui tuait brutalement toutes les espérances du comte.

Alors du Barry, dont la fortune commençait à s'embarrasser, laissait là ses rêves de diplomatie et se tournait vers le solide; il obtenait de Berryer un intérêt dans les fournitures de la marine, de Belle-Isle un intérêt dans les fournitures de la guerre, puis encore un intérêt dans les vivres de la Corse (2). Sa

(1) Jean du Barry laissait à Toulouse sa femme, une femme d'une honorable famille, qui, au dire des *Anecdotes*, ne voulut jamais rien devoir à la faveur des du Barry.

(2) Correspondance du comte du Barry, *Revue de Paris*, novembre 1836.

fortune remise à flot par ces trois sources le rendait, plus prodigue que jamais, à ses goûts, à ses débauches, au jeu et aux femmes, à cette vie étourdie, cynique et sans frein qui lui valut le nom de *Roué*. Entre cet homme et la Rançon, ou plutôt la Lange, — c'était le nom de guerre que la courtisane avait pris, — il ne pouvait guère y avoir autre chose que ce qu'il y eut : un appareillage où chacun trouvait ses convenances. La Lange, qui paraît s'être donnée sans grand goût, demeurait attachée à cette liaison pour l'argent que semait si facilement du Barry, pour cette vie large, désordonnée, brillante, qui devient le besoin de la femme de plaisir, et peut-être encore pour l'éducation qu'elle retirait de cette école et de ce frottement qui la formait aux grandes façons de la galanterie, et dégrasait en elle la grisette et la petite fille de modes. Elle se liait, dans ce monde, avec quelques courtisanes à la mode, et entraînait dans le salon de cette espèce de Ninon, mademoiselle Legrand, qui réunissait autour d'elle les Collé et les Crébillon (1). Pour du Barry, habitué à surmener ses caprices et à user ses passions, la liaison finie, et tombée bientôt à l'indifférence, était devenue un projet de fortune (2),

(1) *Mémoires du général Dumouriez*. Paris, Baudouin, 1822, vol I.

(2) L'idée n'était pas nouvelle chez le comte, car jusqu'alors, indépendamment du jeu, Jean du Barry semble avoir vécu principalement de la découverte de jolies femmes, d'abord chambrées, puis dégrasées, et enfin mises en lumière près de ses illustres connaissances. Un document de police ne laisse aucun doute sur ce genre d'industrie où le Roué n'apporte aucune vergogne. Le *Journal des Inspecteurs de police de M. de Sartines* dit à la date du 2 octobre 1762, à propos d'une demoiselle Tricot que le comte formait secrètement chez une marchande à la

et le Roué, échauffé par les idées et les exemples du siècle, calculait les probabilités de l'impossible et mesurait le scandale sans en être découragé, voyant tout ce règne et tout ce royaume tourner sur les femmes, voyant tant de courtisans, tant de ministres, gouverner, avancer, et ne monter et ne grandir que par la maîtresse.

Du reste, le comte du Barry n'en était pas à sa première tentative. Du temps de madame de Pompadour, il avait cherché à faire de mademoiselle Dorothée la maîtresse de Louis XV. La fille du porteur d'eau de Strasbourg avait été même invitée à un souper du Roi, et son amant « demandait pour début d'être fait ministre à Cologne ». C'est madame de Pompadour qui donne ces détails à madame du Hausset, et elle ajoute : « Je crois que le Roi n'oserait donner un tel scandale, et heureusement que Lèbel, pour l'acquit de sa conscience, a dit au Roi que l'amant de la belle Dorothée était rongé d'un vilain mal, et il a ajouté : Votre Majesté ne guérit pas de cela comme des écrouelles. Il n'a pas fallu davantage pour écarter la demoiselle. »

Dressant ses batteries, du Barry cherchait un Plutus

toilette de la rue Montmartre : « C'est une jolie maîtresse de plus qu'il produira sans doute par la suite à quelques seigneurs, comme il a fait des précédentes. » Le même journal disait déjà, à la date du 25 septembre 1761, au sujet d'une demoiselle Beauvoisin également formée par le comte, et qui venait de prendre un riche intéressé dans les fourrages de l'année : « Le sieur Collet n'a qu'à bien se tenir, car, comme elle voit toujours secrètement Dubarri, les conseils ne lui manqueront pas pour le faire aller grand train du côté de la monnaie. »

et une occasion (1), quand Richelieu, dans la mauvaise compagnie où il se rencontrait quelquefois avec le Roué, laissait échapper devant lui que Louis XV, depuis la mort de madame de Pompadour, ne se livrait plus qu'à des débauches particulières et qu'il serait désireux de lui voir une maîtresse déclarée. Sur cette phrase, l'imagination de Jean du Barry se mettait à travailler, et il amenait plusieurs fois la Lange souper chez le maréchal dans son pavillon du boulevard. Un jour, vantant les beautés de sa maîtresse, moitié sérieux, moitié bouffonnant, il annonçait au duc qu'il la destinait à Louis XV. Richelieu, qui avait d'abord blâmé le goût de Louis XV pour madame de Pompadour parce qu'elle n'était pas titrée, et qui ne voulait pour maîtresse au Roi qu'une femme présentée, souriait de pitié, lui donnant à entendre que, s'il n'avait pas d'autres projets pour faire sa fortune, il ne la ferait pas de sitôt. Le Roué ne se démontait pas; sa cynique confiance au succès éclatait dans mille folies, dans mille drôleries, égayant ce souper dont s'amusera le souvenir de Richelieu et qu'il ra-

(1) Cette idée de *brocanter* la Vaubernier existait chez le comte depuis 1764. Nous lisons dans les fragments du *Journal de la police* publiés par Rochefort (*Souvenirs et Mélanges*, Bossange, 1825, t. II) : « 14 décembre 1764. — Le marquis du Barry, à qui on a l'obligation d'avoir amené à Paris de Strasbourg la belle Dorothée, et d'avoir mis dans le monde la demoiselle Beauvoisin, a fait paraître en loge, lundi dernier, à la Comédie-Italienne, la demoiselle Veauvarnier (*sic*), sa maîtresse. C'est une personne de l'âge de dix-neuf ans, grande, bien faite, l'air noble et de la plus jolie figure. Certainement il cherche à la brocanter avantagement. Quand il a commencé à se laisser d'une femme, il en a toujours usé de même. Mais aussi il faut convenir qu'il est connaisseur et que sa marchandise est toujours de débit. »

contera plus de vingt fois. On entendait du Barry tout haut déclarer qu'il était homme à porter lui-même la Lange dans le lit du Roi, si personne ne voulait l'y conduire. A la fin, Richelieu lui disait en plaisantant : « Eh bien, va voir Lebel ; peut-être par son moyen, ta favorite obtiendra-t-elle pour un jour les honneurs du Louvre(1). »

Il existe beaucoup de témoignages sur la première rencontre du Roi avec la du Barry. Dans une sorte de justification et d'exposé de sa vie adressée sous Louis XVI à M. de Malesherbes, le comte du Barry, qui présente madame du Barry comme chargée avec sa mère de la tenue de sa maison, raconte que, lui ayant cédé des intérêts dans les vivres de Corse, intérêts réduits à rien par des dispositions de M. de Choiseul, madame du Barry alla à Versailles pour réclamer près du ministre : ce fut, suivant lui, dans ces courses de sollicitation que le Roi la vit (2). Un

(1) *Vie privée du maréchal de Richelieu, contenant ses amours et ses intrigues.* Buisson, 1791, t. II.

(2) Voici le récit du Roué dans cette lettre qui est une sorte d'autobiographie : « ... N'ayant d'autre soin alors que celui de veiller à l'éducation de mon fils, page du Roi, jouissant d'une santé chancelante, je me renfermai dans un cercle fort étroit de connaissances. Et ce fut alors que je priai madame Rançon et sa fille, mademoiselle Vaubernier, de veiller sur la tenue de ma maison et d'en faire les honneurs ; ce qu'ils firent pendant plusieurs années avec affection et intelligence.

« Excité par la reconnaissance et pour les prémunir contre l'avenir, je leur cédai alors l'intérêt que j'avais dans les vivres de Corse, dont elles jouirent pendant quelques mois.

« Les nouvelles dispositions de M. de Choiseul venant à les en priver,

autre récit mérite plus de créance : c'est celui d'un homme qui a vécu familièrement dans la société de M. de Choiseul, et qui semble tenir ses lumières et ses informations des confidences du ministre. Dutens a écrit qu'après le bruit fait aux oreilles du Roi de la beauté de madame du Barry par Lebel et Richelieu, gagné par la confiance du Roué, il y eut un souper chez Lebel, auquel assistaient mademoiselle Lange, Sainte-Foix, — qui, croyait-on, lui faisait oublier du Barry, — et quelques femmes. Ce fut à ce souper que, mise à l'aise et enhardie par le champagne, la maîtresse de du Barry, avec la liberté, la gaieté et les jolies folies d'une femme qui ne se croit pas vue, charma les regards du Roi, qui, prévenu, la regardait par un jour secret pratiqué dans le mur de la chambre à manger de Lebel (1). Et il y eut tant de vivacité dans cette première impression, que le Roi la faisait mander ce soir-là même.

La maîtresse de du Barry eut, peut-être naturellement et sans arrière-pensée, l'esprit de ne point jouer l'embarras et la bonne foi de ne point tromper

elles en sollicitèrent la maintenance auprès de lui, et ce fut dans les divers voyages qu'il les engagea à faire à Versailles que mademoiselle Vaubernier fixa les regards du feu Roi. M. Lebel fut chargé de ses ordres, et ce dernier, avec lequel elle ni moi n'avions de liaison, en poursuivit l'exécution auprès d'elle seule. Avant de la conduire néanmoins à Compiègne, il voulut qu'elle n'y parût que comme l'épouse de mon frère, ce à quoi je me prêtai ainsi que lui, sans autre motif certainement alors que d'une aveugle et respectueuse obéissance. » (*Revue de Paris*, novembre 1836.)

(1) *Mémoires d'un voyageur qui se repose*, par Dutens. Paris, 1806, vol. II.

le Roi sur son expérience. Elle mit à bas les grimaces d'ingénuité dont Louis XV était rebattu et le grand luxe de confusion dont les plus savantes croyaient devoir l'hommage au Roi. Elle ne contrefit ni l'ignorance, ni la défense, ni la gaucherie. Elle fut elle-même; elle traita le Roi en homme, et l'homme qui était encore dans le Roi sortit amoureux de cette première entrevue. Lebel n'avait point cru si bien réussir; il croyait à un de ces caprices que le matin dissipe. Effrayé de l'indignité de l'attachement où le cœur du Roi s'engageait avec ses sens, il avouait au Roi qu'il l'avait trompé, que la femme qu'il lui avait fait connaître n'était ni mariée ni titrée, et il croyait devoir l'éclairer sur les suites compromettantes d'une liaison plus suivie avec elle, quand le Roi, l'arrêtant, lui commandait de la marier et, le mariage fait, de la lui amener à Compiègne (1).

(1) *Fastes de Louis XV. A Villefranche, chez la veuve Liberté, 1782.* vol. II. — *Anecdotes sur madame du Barri.* — *Mémoires historiques de Jeanne Gomart de Vaubernier, comtesse Dubarry,* par M. de Favrolle (madame Guenard). Paris, an XI, vol. I.

II

Guillaume du Barry mandé à Paris. — Le faux acte de naissance Vaubernier. — Les articles du contrat de mariage avec le comte Guillaume. — L'apport de la mariée. — La célébration du mariage et le retour du mari à Toulouse. — Madame du Barry prenant possession du logement de Lebel. — Le mobilier de l'appartement de Versailles.

A l'ordre du Roi transmis par Lebel (1), le comte du Barry écrivait à son frère Guillaume, pauvre officier des troupes de la marine, qui vivait à Toulouse avec sa mère, et lui mandait l'avantageux mariage pour lequel il avait songé à lui.

Guillaume du Barry se hâtait de faire dresser à Toulouse la procuration (2) par laquelle sa mère, la dame Catherine Delacaze, veuve du noble Antoine

(1) A quelques jours de là, Lebel mourait, et d'une manière si subite, que le bruit courait qu'il s'était empoisonné. Il n'en était rien, mais il paraissait que pendant les représentations qu'il faisait au Roi sur l'indignité de cette liaison qu'il avait cru ne devoir être qu'une passade, le Roi impatienté avait menacé, s'il continuait, de le frapper avec les pinnettes avec lesquelles il était en train de tisonner. Cette menace avait amené une telle révolution chez le *pauvre Dominique*, qui était sujet à des coliques hépatiques, qu'une colique le prenait et l'emportait en deux jours. (*Vie privée du maréchal de Richelieu*. Buisson, 1791.)

(2) Par-devant le notaire royal de la ville de Toulouse et témoins bas nommés, fut présente dame *Catherine Delacaze*, veuve de noble *Antoine*

du Barry, l'autorisait à contracter mariage avec telle personne *qu'il jugeroit à propos*; et il accourait à Paris, et tombait à l'hôtel de son frère, rue Neuve-des-Petits-Champs, avec un zèle empressé et docile aux plans de Jean du Barry.

Le contrat de mariage se préparait aussitôt. Mais il y avait chez le futur mari, chez le Roi lui-même, des orgueils et des pudeurs que blessait la bassesse originelle de celle qui cherchait un mari pour appartenir au Roi. Le vrai nom de la future madame du Barry, nous l'avons dit, était, d'après l'original produit dans le procès des héritiers du Barry, Jeanne Béqus; d'après une communication du maire de Vaucouleurs, Jeanne Bécu. De l'accord de ces deux témoignages authentiques, qui ne diffèrent que sur l'orthographe du nom, la maîtresse de Jean du Barry

Du Barry, chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis, habitant de cette ville;

« Laquelle a fait et constitué pour son procureur général et spécial M. Jean Gruel, négociant, rue du Roule, à Paris, auquel elle donne pouvoir de, pour elle et en son nom, consentir que noble Guillaume du Barry, son fils, ancien officier d'infanterie, contracte mariage avec telle personne qu'il jugera à propos, pourvu toutefois qu'elle soit approuvée et agréée par ledit sieur procureur constitué, et que la bénédiction nuptiale lui soit départie suivant les constitutions canoniques par le premier prêtre requis, sans cependant que ladite dame constituante entende rien donner à son fils dans son contrat de mariage; voulant, en outre, que les présentes vailent nonobstant surannotation, et jusqu'à révocation expresse, promettant, obligeant, renonçant.

« Fait et passé audit Toulouse, dans notre étude, le quinziesme jour du mois de juillet avant midi, l'an 1768, en présence des sieurs Bernard-Joseph Fourmont et Bonaventure Calvet, praticiens habitant cette ville soussignés, avec ladite dame constituante et nous notaire.

« *Signé* : DELACAZE, DU BARRY, FOURMONT, B. CALVET et SANS, notaire. »

était fille naturelle. On voulut déguiser un état civil dont pouvaient s'armer l'indiscrétion et la malignité publiques. Il y eut de souterraines, de honteuses complaisances, auxquelles se prêta sans doute un aumônier du Roi, Gomard de Vaubernier, lié à la fois avec les Rançon, Lebel, le comte Jean. Ce Gomard aurait donné un père à la fille naturelle dans la personne d'un de ses frères, d'un Gomard de Vaubernier dont les réclamations n'étaient point à craindre : il était mort depuis longtemps. Et à la place du véritable acte de naissance de madame du Barry, imprimé au commencement de cette histoire, les notaires eurent, pour dresser leur contrat, le faux acte de naissance dont jusqu'ici ont été dupes les anecdotes, les romanciers et les historiens. Voici ce faux acte :

« Extrait des registres de baptême de la paroisse de Vaucouleurs, diocèse de Toul, pour l'année mil sept cent quarante-six.

« Jeanne, fille de Jean-Jacques Gomard de Vaubernier et d'Anne Bécu dite *Quantigny*, est née le dix-neuf août mil sept cent quarante-six, a été baptisée le même jour, a eu pour parrain Joseph de Mange et pour marraine Jeanne de Birabin, qui ont signé avec moi. L. GALON, vicaire de Vaucouleurs ; Joseph DE MANGE et Jeanne de BIRABIN. »

On le voit, ce faux acte (1), certifié par L.-P. Dubois, prêtre curé de la paroisse et ville de Vau-

(1) Se prévalant de ce faux acte de naissance, en 1814, à la rentrée de Louis XVIII, les héritiers *Gomard* faisaient des démarches pour être

couleurs, certifié encore par le commissaire enquêteur-examineur de la ville et prévôté de Vaucouleurs, donnait à la fille naturelle un père de nom noble. Les témoins devenaient des gens à particules, et la paysanne la Birabine était transformée en dame de Birabin. La flatterie des faussaires allait plus loin encore : elle allait jusqu'à rajeunir de trois ans la future de Guillaume du Barry, en la faisant naître le 19 août 1746, au lieu du 19 août 1743.

remis en possession des objets ayant appartenu à madame du Barry qui se trouvaient dans des établissements publics. Ils présentaient au ministre des finances un acte de notoriété constatant que le sieur *Philbert Gomard*, frère de *Gomard de Vaubernier*, père de madame du Barry, étant le plus proche parent de la comtesse à l'heure de sa mort, était son héritier, acte prouvant également leur filiation comme héritiers du sieur *Philbert Gomard*. Ils étaient autorisés, pour aider leurs recherches, à retirer de la préfecture de Seine-et-Oise un certain nombre de papiers qui n'y sont jamais rentrés, mais dont heureusement un dossier, LES COMPTES DE MADAME DU BARRY, fait aujourd'hui partie de la Bibliothèque nationale, département des manuscrits, nos 8157 à 8160. Les héritiers *Gomard* n'avaient encore retiré de leurs demandes que ces papiers, quand, le 17 avril 1825, était rendue la loi sur l'indemnité des émigrés. A l'époque de sa mort, madame du Barry ne possédait aucun immeuble, le don de Luciennes étant viager ; mais alors il revenait à la mémoire de ces héritiers le testament du duc de Brissac, et ils réclamaient de la famille Mortemart, héritière du duc, et qui avait eu une part considérable dans la liquidation du milliard, l'exécution du legs fait au profit de madame du Barry. Tout à coup surgissaient les héritiers *Bécu*, qui avaient fait relever sur les registres de Vaucouleurs le véritable acte de naissance, et contestaient aux *Gomard* leur titre d'héritiers de madame du Barry. De là, procès entre les deux branches, et jugement du tribunal de première instance de la Seine du 9 janvier 1829, confirmé par arrêt de la cour royale de Paris du 22 février 1830, qui donne gain de cause aux *Bécu* et les reconnaît comme seuls héritiers de madame du Barry.

Les héritiers *Bécu*, dans un procès qui continua jusqu'en 1833, continuaient à revendiquer le legs Brissac. Enfin les *Bécu* s'entendaient avec les Brissac, mais la somme qu'ils recevaient était presque entièrement absorbée par les créanciers de madame du Barry et les frais du procès.

Le 23 juillet 1768, on passait en ces termes le contrat de ce singulier mariage de comédie :

« Par-devant les conseillers du Roi, notaires au Châtelet de Paris, furent présents :

« Haut et puissant seigneur messire Guillaume, comte du Barry, chevalier capitaine des troupes détachées de la marine, demeurant à Paris, rue Neuve-des-Petits-Champs, paroisse Saint-Roch, majeur, fils de défunt messire Antoine, comte du Barry, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et de dame Catherine Delacaze, son épouse, actuellement sa veuve, demeurant à Toulouse, contractant pour lui et en son nom ;

« Sieur André-Marie Gruel, négociant à Paris, y demeurant, rue du Roule, paroisse Saint-Germain-l'Auxerrois, au nom et comme fondé de la procuration spéciale à l'effet du mariage dont va être parlé, de ladite dame du Barry mère, passé devant *Sans*, notaire royal à Toulouse, en présence de témoins, le 15 juillet présent mois, dont l'original dûment contrôlé et légalisé est, à la réquisition, demeuré annexé à la minute des présentes préalablement de lui certifié véritable, signé et paraphé en présence des notaires soussignés ;

« Ledit sieur Gruel, audit nom, assistant et autorisant autant que de besoin ledit seigneur comte du Barry d'une part ;

« Et sieur *Nicolas Rançon*, intéressé dans les affaires du Roi, et dame *Anne Bécu*, son épouse, qu'il autorise à l'effet des présentes, demeurant à Paris, rue

du Ponceau, paroisse Saint-Laurent, ladite dame auparavant *veuve Ju sieur Jean-Jacques Gomard de Vaubernier*, intéressé dans les affaires du Roi, stipulant pour *mademoiselle Jeanne Gomard de Vaubernier*, fille mineure de ladite dame Rançon et dudit feu sieur Gomard de Vaubernier, *son premier mari*, demeurant avec eux, à ce présente et de son consentement pour elle et en son nom ;

« Lesquels, dans la vue du mariage proposé et agréé entre ledit sieur comte du Barry et ladite demoiselle Gomard de Vaubernier, qui sera célébré incessamment en face de l'Église, ont pris par ces présentes, volontairement fait et rédigé les clauses et conditions civiles dudit mariage ainsi qu'il suit, en la présence et de l'agrément du haut et puissant seigneur, *messire Jean du Barry-Cérès*, gouverneur de Levignac, frère aîné dudit seigneur futur époux, et de *Claire du Barry*, demoiselle majeure, sœur dudit seigneur futur époux.

ARTICLE PREMIER.

« Il n'y aura point de communauté de biens entre ledit seigneur et demoiselle future épouse, dérogeant à cet égard à la coutume de Paris et à toute autre qui l'admette entre conjoints ; et au contraire ils seront et demeureront séparés de biens, et ladite demoiselle future épouse aura seule la jouissance et l'administration des biens, droits et actions, meu-

bles et immeubles qui lui appartiennent et pourront lui appartenir dans la suite à *tel titre que ce soit*.

ARTICLE II.

« La demoiselle future épouse se marie avec les biens et droits qui lui appartiennent et qui lui appartiendront par la suite, *dont elle aura l'administration*, comme il est ci-devant dit. Et son mobilier consiste en la somme de 30,000 livres, composée de bijoux, diamants, habit, linge, dentelles et meubles à son usage, le tout provenant *de ses gains et économies*, et dont, pour éviter la confusion avec le mobilier dudit sieur futur époux, il a été fait et dressé un état, transcrit sur les deux premières pages d'une feuille de papier à lettre, lequel est, à leur réquisition, demeuré annexé à la minute des présentes, après avoir été, desdites parties contractantes, certifié véritable, signé et paraphé en présence des notaires soussignés.

ARTICLE III.

« Tous les meubles et effets qui se trouveront dans les maisons qu'occuperont les futurs époux tant à Paris qu'à la campagne, autres que ceux désignés dans l'état ci-devant annexé, seront censés appartenir, et appartiendront en effet, audit seigneur futur époux; et si dans la suite ladite demoiselle future épouse fait quelque achat de meubles et

effets, elle sera tenue de retirer quittances et par-devant notaire du prix d'iceux.

ARTICLE IV.

« Tous les biens appartenant aux demoiselle et seigneur futurs époux, et ceux qui leur échoiront pendant le mariage, à tel titre que ce soit, tant en meubles qu'immeubles, seront réputés propres à chacun d'eux et aux leurs, de côtés et lignes respectivement.

ARTICLE V.

« Ledit seigneur futur époux a doué et doue la demoiselle future épouse de 1000 livres de rente de douaire préfix, dont le fonds, au denier 25, demeurera propre aux enfants à naître dudit mariage.

ARTICLE VI.

« Arrivant le décès de l'un des futurs époux, le survivant aura et prendra sur les biens du prédécédé, par forme de gain de survie, en meubles et effets prisés sans crue, la somme de 10,000 livres ou ladite somme en deniers comptant, au choix dudit survivant.

ARTICLE VII.

« Il est convenu que ladite demoiselle future épouse *demeurera chargée seule de la conduite et de*

toutes les dépenses du ménage, tant pour la nourriture que pour les loyers ou appartements qu'ils occuperont, gages de domestiques, linge de table, ustensiles de ménage, entretien d'équipages, nourriture de chevaux et *toutes autres dépenses quelconques sans exception*, tant envers ledit seigneur futur époux, qu'envers les enfants à naître dudit mariage, qu'elle sera tenue d'élever et de faire éduquer à ses frais, à la charge par le seigneur futur époux, ainsi qu'il s'y oblige, de payer à ladite demoiselle future épouse la somme de 6,000 livres de pension, pour tenir lieu de sa moitié dans lesdites dépenses et entretien de ménage, par chaque année de six mois en six mois et toujours d'avance, en sorte que les six premiers mois seront exigibles le lendemain de la célébration du mariage.

« C'est ainsi que le tout a été convenu et arrêté entre les parties promettant, obligé, renonçant.

« Fait et passé à Paris en la demeure dudit seigneur, comte du Barry, futur époux susdésigné, l'an 1768, le 23 juillet après midi; et ont signé : J. GOMARD DE VAUBERNIER, LE CHEVALIER DU BARRY, GRUEL, LE COMTE DU BARRY-CERES, A. BÉCU, C.-F. DU BARRY, RANÇON (1). »

Et n'oublions point, dans ce divertissant et hon-teux simulacre d'union par-devant notaires, l'apport de la mariée, ce trousseau pour l'entrée en ménage

(1) *Mémoires de la Société des sciences morales, des lettres et des arts de Seine-et-Oise*, vol. V, 1839.

estimé trente mille livres, « résultat des gains et des économies de la demoiselle », dont il est fait réserve dans la double feuille de papier à lettre jointe au contrat. Jeanne Bécu apporte un collier de diamants fins évalué huit mille livres ; une aigrette et une paire de boucles d'oreille en girandoles estimées huit mille livres ; elle apporte trente robes et jupons de différentes étoffes, de soie, or et argent de toutes saisons, évalués trois mille livres ; elle apporte des dentelles d'Angleterre, de Bruxelles, de Valenciennes, d'Arras et autres, tant en garnitures de robes qu'en manchettes, bonnets et autrement, évaluées six mille livres ; elle apporte six douzaines de chemises fines en toile de Hollande, garnies de manchettes de mousseline brodée, douze déshabillés complets de différentes étoffes de soie et autres, deux douzaines de corsets, et plusieurs autres linges et effets à l'usage de ladite demoiselle, évalués deux mille livres. Rien ne manque à cette mariée mise dans ses meubles, qui apporte encore le lit complet, avec les rideaux, dossier, bonnes-grâces de damas vert, une tenture servant de tapisserie de pareil damas, huit chaises, quatre fauteuils, et deux rideaux de damas vert, évalués trois mille livres, et complétant l'apport des trente mille livres.

Un mois après le contrat, le mariage était célébré (1). Le mari repartait pour Toulouse. Madame

(1) « Le 1^{er} septembre 1768, après publication de trois bans sans empêchement, en cette paroisse Saint-Laurent et en celle de Saint-Eustache, les 24, 25 et 31 juillet dernier, vu la procuration donnée par la

du Barry prenait possession du logement de Lebel (1), puis de l'appartement de madame Adélaïde, reléguée dans l'appartement de la dauphine. Cet appartement était situé au deuxième étage de Versailles, tout proche de l'appartement du Roi. Et Louis XV pouvait s'y rendre à toute heure, sans être vu, soit par un escalier aboutissant au balcon de la cour des Cerfs, soit par la bibliothèque située au-dessus du grand cabinet dont une porte ouvrait sur un petit palier donnant entrée dans un des deux cabinets placés de chaque côté de la chambre à coucher de madame du Barry (2).

Installée dans Versailles, madame du Barry faisait tout d'abord éclater ses goûts de luxe et de

mère de l'époux à M. Jean Gruel, négociant à Paris, rue du Roule, auquel elle donne pouvoir de, pour elle et en son nom, consentir au présent mariage; vu pareillement la procuration des beau-père et mère de l'épouse, donnée à messire *Jean-Baptiste Gomard*, prêtre, aumônier du Roi, auquel ils donnent pouvoir de les représenter lors de la célébration de ce mariage, les fiançailles célébrées aujourd'hui, ont été par nous mariés messire Guillaume, comte du Barry, ancien capitaine, et demoiselle Jeanne Gomard de Vaubernier, âgée de vingt-deux ans, fille de Jean-Jacques de Vaubernier, intéressé dans les affaires du Roi, et d'Anne Bécu dite Cantigny. »

(1) Tout cet automne de l'année 1768, madame du Barry fut la maîtresse très-*incognito* du Roi, car, Sa Majesté étant en grand deuil de la Reine, il ne convenait pas, disent les *Anecdotes*, qu'Elle affichât publiquement ses plaisirs.

(2) Presque aussitôt (22 décembre 1768), l'intendant de la maison de madame du Barry passait un bail au nom de sa maîtresse pour un hôtel, rue de l'Orangerie, destiné à loger les équipages et les gens de la favorite. Au bout de peu d'années, la maison de madame du Barry devenait si considérable, que ses équipages et ses gens ne pouvaient plus tenir dans la rue de l'Orangerie; la favorite était obligée de louer l'hôtel de Luy-

magnificence. La courtisane, à laquelle le damas vert suffisait hier, commençait à s'entourer de toutes les belles et agréables choses qu'elle devait plus tard réunir à Luciennes, comme dans le boudoir des arts du mobilier. Dans ce logis de sa nouvelle fortune, dans cette suite de petites chambres basses, qui gardent encore aujourd'hui, dans le demi-jour de leurs volets de bois fermés, le souvenir d'une volupté mystérieuse, la maîtresse du Roi entassait les objets d'art, les raretés, les bronzes, les marbres, les porcelaines. La cheminée du salon portait une magnifique pendule à colonnes, dans lesquelles se jouait un monde de figures de porcelaine. Au milieu du salon se dressait une table garnie de

nes et achetait bientôt sur l'avenue de Paris, pour y faire construire un grand hôtel, un joli pavillon bâti pour Binet, le valet de chambre et le parent de madame de Pompadour. Ledoux y faisait des agrandissements considérables. Il y élevait même une chapelle, pour laquelle il y eut un aumônier en titre.

En 1770, on préparait à Versailles un autre logement pour madame du Barry ; mais l'appartement était donné définitivement au duc de Cossé-Brissac, et madame du Barry restait dans son ancien appartement, qu'un plan de Gabriel : *Plan des changements et augmentations à faire à l'appartement de madame la comtesse du Barry* (22 juillet 1770), nous montre complètement modifié en le comparant à l'ancien plan. Cet appartement se compose d'une bibliothèque existant déjà du temps de madame Adélaïde, d'une arrière-bibliothèque, etc., d'un cabinet-salon, d'un grand cabinet-salon, de la chambre où l'on voit dans l'alcôve la porte de l'escalier qui conduit chez le Roi. En juin 1772, Gabriel créait une grande pièce de bain qui manquait dans l'ancien appartement, et dont le devis monte à 14,950 fr., en même temps qu'il construisait à la favorite de nouvelles cuisines. En 1774, l'appartement de madame du Barry devenait l'appartement du vieux Maurepas : Louis XVI voulant avoir sous la main son ministre, ainsi que Louis XV avait eu sa maîtresse. (Archives nationales, plans manuscrits des maisons royales. O¹, 1773.)

bronzes dorés d'or mat, et dont le dessus était un merveilleux tableau en miniature d'après Le Prince. Deux commodes se faisaient face, l'une d'ancien laque, d'un laque introuvable, d'où sortaient, en plein relief d'or, des magots en grand costume : l'autre était ornée de cinq plaques de porcelaine de Sèvres, cinq plaques qui n'avaient point leurs pareilles. Celle-ci montrait sur son marbre un groupe de bronze de quatre figures, *l'Enlèvement d'Hélène*, celle-là une bacchanale d'enfants sortie de la main de Sarrazin. Au plafond scintillait un lustre de cristal de roche qui avait coûté seize mille livres. Comme la maîtresse du lieu aimait à jouer, il y avait, en un coin du salon, un meuble contenant quatre boîtes à quadrille en ivoire où les jetons, les fiches, les contrats étaient incrustés d'or. Dans un autre angle, dormaient les harmonies d'un forte-piano anglais, organisé à Paris par le fameux Clicot, et dont les flûtes, le galoubet, le luth, les cymbales, les tuyaux et les soufflets étaient emprisonnés dans une boîte de bois de rose, à mosaïques blanches et bleues, garnie de bronzes dorés d'or mat.

La chambre de madame du Barry ne le cédait point à ce salon. Sur la pendule de Germain, qui représentait les *Trois Grâces supportant le vase du Temps*, l'heure était indiquée par la flèche d'un Amour. Partout régnait et triomphait la porcelaine ; des commodes montraient des tableaux de porcelaine d'après Watteau et Vanloo ; des secrétaires, des armoires encadraient dans leurs bois des pla-

ques de porcelaine à fond vert, où Sèvres avait dénoué ses bouquets; des cuvettes à mettre des fleurs, à fond gros bleu caillouté d'or, laissaient voir des marines en miniature ou des bambochades de Teniers.

Le cabinet avait sa petite table à écrire, toute plaquée de porcelaine, son écritoire aux pièces dorées et ciselées avec tant d'art, une pendule avec des jeux d'enfants peints à Sèvres et un dragon doré dont le dard était de marcassite. Passemant avait signé le thermomètre et le baromètre si richement montés en bronze doré. Mille choses, mille merveilles encombraient les étagères : des cassolettes d'ancien laque, des services à thé de Saxe à tableaux et miniatures, y attendaient la cave à liqueurs en cristal de roche que madame du Barry achètera plus tard à la vente de madame de Laura-guais.

Et ce luxe, et cette recherche du mobilier continuaient jusque dans le plus secret de l'appartement (1).

(1) La garde-robe contenait un *meuble de toilette secrète à dossier, en marqueterie, fond blanc et mosaïques bleues et filets noirs avec rosettes rouges, garni de velours bleu brodé d'or, et sabots dorés d'or moulu*; la boîte à éponges et la cuvette étaient en argent. Il y avait aussi une *chaise de garde-robe en marqueterie pareille aux autres meubles, la lunette recouverte de maroquin, et les poignées et les sabots dorés d'or moulu*. (Mémoires des fournisseurs de madame du Barry, conservés aux archives de la préfecture de Seine-et-Oise, et publiés par M. Leroy dans les *Mémoires de la Société des sciences morales de Seine-et-Oise*.)

III

La monarchie Choiseul. — Brutalité du ministre avec madame d'Esparbès. — Influence de la duchesse de Gramont sur son frère. — *La Bourbonnaise* et les *gazetins*. — Diplomatie du Roué aidée et soutenue par la *Chon*. — Rôle protecteur du maréchal de Richelieu. — Le duc d'Aiguillon, le représentant de l'autorité religieuse et monarchique. — Présentation de madame la comtesse du Barry à Versailles. — La perfection et la *mignonnesse* enfantine de la beauté de la femme.

M. de Choiseul était maître de la France. Il gouvernait par un ministère rempli de clients soumis à la supériorité de ses talents, à l'énergie de sa volonté. Il dominait par ce peuple de créatures groupées sous lui jusqu'au bas de l'État et dévoué à ce qu'on appelait « la monarchie Choiseul ». Il régnait par les appuis qu'il s'était créés à l'étranger, par les obligations personnelles des cabinets européens envers lui, par l'éclat d'un ministère qui avait rendu un semblant de grandeur à la politique de la France, et qui, tout compte fait, avait donné la paix à l'Europe, des alarmes à l'Angleterre, des armes à la Turquie et une province à la France. Il possédait le Roi et s'était établi auprès de lui par l'habitude, la légèreté du travail, l'agrément de l'optimisme, les

grâces de la domination ; et les ennemis mêmes de Choiseul, songeant à l'âge du Roi, et n'attendant plus de ses soixante ans les passions et les changements de la jeunesse, désespéraient d'un revirement du maître et d'une révolution de palais jetant tout à coup à bas *le roi Choiseul*. Cependant le ministre, voulant assurer l'avenir et ne rien laisser au hasard, travaillait à décider le Roi à épouser une archiduchesse d'Autriche : c'était attacher à son ministère une grande reconnaissance, la gratitude d'un trône, et mettre aux côtés mêmes du Roi la garantie de sa faveur. Ainsi garé de tout, que craindrait-il ? Et ne se croyait-il point déjà inébranlable ?

En 1765, un an après la mort de madame de Pompadour, une tentative avait été faite pour arranger madame d'Esparbès avec le Roi et la lui faire afficher. Madame d'Esparbès avait la plus belle paire de mains de la cour, et le Roi s'était laissé prendre à ces jolis doigts qui épluchaient si gracieusement les cerises. Madame d'Esparbès allait être déclarée à Marly, où elle avait un logement, quand M. de Choiseul, dans l'insolence de sa toute-puissance, allant à elle, avec la conscience de l'insulte qu'il allait lui faire, — c'était sur le grand escalier, devant tout le monde, — lui prenait le menton, et, de son ton persifleur, lui demandait : Petite, comment vont vos affaires (1) ? La maîtresse était tuée sous le mot ; l'appartement lui était retiré, et le Roi, auquel Choiseul

(1) Mémoire du duc de Choiseul, remis au Roi en 1765, cité dans la *Revue française*, juillet 1828.

contait son persiflage, n'osait aller plus loin avec madame d'Esparbès, qui recevait quelques jours après une lettre de cachet la dispensant de faire sa cour au Roi, et lui ordonnant de se retirer à Montauban, auprès du marquis de Lussan, son père (1).

Aussi fut-ce avec un certain mépris que M. de Choiseul regarda d'abord la nouvelle intrigue. Il y voyait la main de Richelieu, sans daigner se fâcher contre lui. Une dignité froide fut sa réponse aux avances de la maîtresse, qui eût sans doute en ces premiers temps volontiers quitté son meneur pour trouver un allié dans le duc de Choiseul et des amis dans son camp. Puis le ministre arriva à s'apercevoir qu'il n'avait plus affaire à un caprice du Roi, à une autre d'Esparbès. Il vit toute la passion allumée dans le cœur du maître, toutes les attaches et toutes les solidités de la favorite chaque jour plus fortes. La bassesse et aussi l'impossibilité du retour, l'engagement de ses mépris si peu cachés, la noblesse hautaine de son caractère, lui commandaient de s'entêter. et de persévérer dans son attitude jusqu'au bout. Au reste, dans cette position où M. de Choiseul devait tomber, il lui manqua la plus grande qualité de son rôle, le sang-froid : il fut mené dans cette guerre avec une femme par la passion d'une femme, de sa sœur, de la duchesse de Gramont.

(1) *Précis historique de la vie de madame la comtesse du Barry.* Paris, 1774.

Dans le séjour des petits appartements, privés de toute femme depuis la mort de madame de Pompadour, madame de Gramont avait conçu le projet de s'emparer, presque de force, des habitudes du Roi, et d'asseoir sur sa faiblesse de résolution et sa paresse d'esprit une puissance et une faveur qui eussent fait oublier le règne de madame de Pompadour. Et elle se jetait à cette idée avec le feu de sa nature, faisant fond sur son génie vif et mâle, associé de moitié aux spéculations politiques de son frère, sur les séductions de son esprit, et surtout sur une certaine fascination de domination qu'elle croyait avoir (1). Mais le Roi était las du gouvernement des femmes politiques. La mort de madame de Pompadour l'avait délivré, et il ne voulait à aucun prix rentrer sous une servitude de cette sorte. En dépit de ses froideurs, madame de Gramont persévérait; elle mettait son espoir dans l'obstination, dans la suite et l'audace des efforts, dans l'obsession et la violence morale, quand tout ce rêve fut renversé par cette petite fille des rues jetée dans le lit royal. Ce fut cette déception, ce furent ces ressentiments de madame de Gramont qui pesèrent sur la conduite du ministre. M. de Choiseul fut poussé par sa sœur au-delà de l'hostilité. Madame de Gramont l'entraîna aux outrages; elle organisa cette guerre de chansons, de vaudevilles, de ponts-neufs, ce charivari qui ne devait faire qu'enfoncer

(1) *Vie privée de Louis XV*. Londres, Peter Lyton, 1785.

le Roi dans son amour; elle lança la *Bourbonnaise* (1) à tous les échos des carrefours; elle fit chanter par toutes les musiques des lanterniers de Paris et de la province le passé de cette maîtresse du Roi; et, dans le zèle de sa colère, elle soufflait à Voltaire, le chargé d'esprit du ministère Choiseul, le pamphlet du *Roi Pétaut*, où les vengeances de Chanteloup, passant par-dessus la du Barry, allaient jusqu'à son amant.

L'homme qui conduisait madame du Barry, le Roué, le comte Jean, n'était pas un de ces débau-

(1)

AIR : la *Bourbonnaise*.

Quelle merveille ! }
 Une fille de rien ! } *bis.*
 Une fille de rien,
 Quelle merveille !
 Donne au Roi de l'amour,
 Est à la cour...

Le passé de la maîtresse ne fut pas seulement raconté dans des chansons payées par les Choiseul, il eut la publicité de nombreuses feuilles manuscrites courant sous le manteau, pareilles à celle-ci : « 3 septembre 1768. — Il a paru à Compiègne une comtesse Dubarri qui a fait grand bruit pour sa figure. On dit qu'elle plaît à la cour et que le Roi l'a très-bien accueillie. Sa beauté et cette prompte célébrité ont excité les recherches de beaucoup de gens. On a voulu remonter à l'origine de cette femme, et si on croit ce qu'on en publie, elle est d'une naissance très-ignoble; elle est parvenue par des voies peu honnêtes, et toute sa vie est un tissu d'infamies. Un certain Dubarri, qui se prétend des Barymore et qui l'a fait épouser à son frère, est l'instigateur de cette nouvelle maîtresse. On prétend que le goût et l'intelligence de cet aventurier dans le détail des plaisirs le font aspirer à la confiance du Roi pour les amusemens de Sa Majesté, et qu'il succédera au sieur Lebel en cette partie. »

chés vulgaires qui se noient dans le vin et les plaisirs de la vie où ils roulent. Il avait de la volonté, de l'imagination, et ce feu d'énergie gasconne qui pousse les hommes de son pays aux aventures et les lance à l'inconnu. Au fond de lui vivaient et se cachaient, sous la dissipation des appétits sourds, une activité prête à l'action, la force de sauter à quelque chose de grand, le tourment de désirs longtemps errants et sans but, peut-être l'amertume d'une carrière brisée et de refus essayés du premier ministre. La nature l'avait jeté dans la vie comme un beau joueur avec l'audace du va-tout. Le monde crapuleux où il avait vécu, la sale et ironique société dont il avait fait la mauvaise connaissance, lui avaient donné ce suprême mépris de l'humanité avec lequel on croit que tout arrive, et par lequel souvent on fait tout arriver. Rien ne devait l'étonner dans sa fortune que l'étonnement des autres; et c'est lui qui bientôt, au grand ébahissement de tous ceux qui, hier, le traitaient de fou, demandera tout haut à Dieu la mort de son frère pour se donner le plaisir de voir cette chose très-piquante : le Roi de France épousant son ancienne maîtresse !

Du Barry était un homme d'observation; il lui avait suffi d'un coup d'œil, le premier jour de l'entrevue, pour deviner, malgré le rire de Lebel et de Richelieu, l'avenir de madame du Barry. De ce jour, du Barry se révéla, et son génie de Mentor apparut. Sur ce grand théâtre de la cour où madame de Pompadour avait été trouvée *caillette*, ce n'était pas

une entreprise facile de maintenir la folâtre fillette de la rue dans le ton, la mesure, la convenance de son nouveau rôle. Il était nécessaire à tout moment de la défendre de son premier mouvement, de la retenir sur le bord d'une maladresse, d'une extravagance, d'une grimace, d'une polissonnerie, de renfoncer au fond d'elle la vivacité et le jaillissement des joies, des chaudes larmes, des petites colères de la grisette. Que de méchants sourires sous les éventails et que de gorges chaudes au dehors procurait aux grandes dames le souper où, dans une dispute avec le Roi, la du Barry, toute pleurarde, s'échappait à dire assez haut pour qu'on l'entendît : « *Vous êtes un menteur, oui, un menteur, et le plus grand menteur du monde* (1) ! » Et comme elle amusait les gens avec son innocente interrogation à propos du mercure : « *Ze ne sais pas ce que c'est, ze voudrais qu'on me le dit* (2). » Et quel bonheur encore pour les correspondances ennemies de répéter sa drôlatique façon de demander, — et toujours avec son zéyayement enfantin, — de demander des nouvelles de l'entorse de la maréchale de Mirepoix : « *A propos, comment va le vieux pied de la petite maressale* (3) ? » Ces bévues, ces bêtises, ces fautes d'éducation, ces trahisons de nature, Jean du Barry

(1) *Correspondance complète de madame du Deffand*, par M. de Sainte-Aulaire. Michel Lévy, 1866, vol. I.

(2) *Lettres de la marquise du Deffand à Horace Walpole*. Treuttel et Wurtz, 1812, vol. II.

(3) *Correspondance complète de madame du Deffand*, par M. de Sainte-Aulaire, vol. I.

eut l'art d'obtenir qu'elles ne se répétassent pas trop. Il avait entouré son ancienne maîtresse de la société, de la surveillance de sa laide mais intelligente sœur *Chon*, légèrement bossue, légèrement boiteuse (1). Lui-même, éloigné de la favorite, caché dans l'ombre à Paris, loin de la cour et des curieux, il la couvait, il la suivait, il la guidait, correspondant sans cesse avec elle par un service de petits jeunes gens qui couraient la poste entre Paris et Versailles, et par lesquels il envoyait tout minutés, à la du Barry, son rôle, ses paroles, ses réponses. Enfin, ce fut une direction si savante, et il y eut derrière l'impure *bombardée* à Versailles un souffleur de tant d'attention, de tant d'expérience, que, pendant l'année qui s'écoulait de la première entrevue à la présentation, la maîtresse du Roi ne prêtait pas, pour ainsi dire, au pire des scandales, au ridicule. Le Roué, qui

(4) Jean du Barry avait trois sœurs. L'une, appelée Claire et familièrement *Chon*, par abréviation de Fanchon, ne manquait pas d'esprit et d'un certain sens politique. Elle était teintée de littérature et avait eu l'honneur, racontent les *Anecdotes*, de se voir imprimée dans *le Mercure*. C'était la préférée de la du Barry et l'âme dirigeante de la maison. Un moment, la marquise de Montmorency, pour faire sa cour à la favorite, avait essayé de marier la *Chon* au duc de Boutteville, un seigneur perdu de dettes, mais portant un des plus grands noms de France.

Une seconde sœur, baptisée tantôt la *Pischy*, tantôt la *Bitschi*, et plus tard nommée mademoiselle de la Serre, jouait le rôle d'*emplâtre* près de Chon.

La troisième sœur, appelée *Catin*, était mariée à un paysan de Levignac, un Filieuse, étonné plus tard de se voir anoblir.

Jean du Barry avait deux frères :

Guillaume, mari de la du Barry ;

Élie, qui, admis en reconnaissance des services amoureux rendus par le comte à MM. de Richelieu et de Duras, devenait colonel du régiment de la Reine et épousait mademoiselle de Fumel.

n'avait jamais douté de la victoire, ne craignait plus rien. Au sifflement de la *Bourbonnaise*, il répondait sous main par les *Amours du duc de Choiseul avec sa sœur, madame la duchesse de Grammont* (1), et tout haut par une généalogie des du Barry dressée avec grand fracas en Angleterre, et rattachant les du Barry aux Barymore. Maintenant qu'il avait garé la favorite du *Parc-aux-cerfs*, de cet hôtel banal du caprice, où elle eût disparu avec celles qui ne laissaient pas même un souvenir au Roi, le comte Jean trouvait que le moment était venu de la présentation, et il pressait madame du Barry d'obtenir cette consécration qui donnait à la maîtresse tant de droits : le droit de ne pouvoir être renvoyée, le droit de faire partie des voyages de la cour, le droit de monter dans les carrosses, le droit de loger avec le Roi en public, le droit de se montrer chez le Dauphin, chez les frères du Roi, chez Mesdames, le droit de recommander aux ministres, le droit de recevoir des visites d'étiquette des grands et des ambassadeurs, tous les droits enfin sans lesquels la maîtresse n'était rien que la maîtresse, avec lesquels la maîtresse était la favorite. Voilà ce à quoi du Barry tenait, ce à quoi il poussait madame du Barry sans lui laisser de repos. Il ne se laissait contenter ni par des marques éclatantes d'amour royal, ni par l'ordre envoyé à M. de Marigny de rétablir dans les maisons royales les communications entre les appartements de la

(1) *Mémoires du duc de Richelieu* (par Soulavie). Paris, 1793.

feue marquise de Pompadour et les appartements du Roi, ni par la vilaine mine faite par le Roi aux représentations du comte de Noailles. Il commençait à trouver, malgré tous ces acheminements, que la présentation tardait, et il cherchait à deviner et à tromper le jeu de M. de Choiseul. D'avance, pour la cérémonie qui demandait une femme titrée, il avait découvert à Paris une comtesse de Béarn, fort mal à l'aise, veuve d'un gentilhomme du Périgord qui lui avait laissé en mourant cinq enfants et un grand procès à suivre contre la maison de Saluces : un procès remontant à Montaigne. Du Barry faisait obtenir à la comtesse une provision qui lui permettait de se montrer et de faire son métier de sollicituse dans un état convenable à sa naissance ; enfin, il lui faisait gagner son procès et s'assurait ainsi d'une marraine dont les négociations de la Vauguyon avec les répugances de Mesdames semblaient annoncer la prochaine entrée en scène.

Dans cette grosse affaire de la présentation, le comte Jean avait l'appui de Richelieu. D'abord indécis, sans grande confiance dans la durée du caprice du Roi, hésitant à se compromettre publiquement à la suite d'une intrigue si basse, tenu d'ailleurs en respect par Choiseul, qu'il redoutait, cajolait et voulait ménager, Richelieu n'était entré que très-souterrainement dans le parti de la maîtresse ; mais lorsque, par ses rapports journaliers et

familiers avec le Roi, il se fut assuré que le caprice était sérieux et qu'on pouvait faire jeu sur la du Barry, il se risqua. Jaloux de la grande place que M. de Choiseul, « ce brouillon », comme il l'appelait, avait prise dans les habitudes du Roi, de sa dictature dans le ministère, Richelieu entrevoyait une revanche dans l'élévation de la comtesse. Dévoré de dépit, rongé de l'envie secrète d'une grande position politique dont sa réputation de légèreté, d'homme à femmes, de négociateur amoureux, lui avait toujours défendu les abords, il n'avait pas renoncé à ce rêve dont les intrigues de madame de Lauraguais l'avait entêté à la mort du maréchal de Belle-Isle : la place de premier ministre ; et le moins qu'il espérait, c'était d'entrer au conseil derrière la maîtresse devenant la favorite. Le comte Jean eut donc auprès du Roi un allié dévoué. Richelieu mit en œuvre son manège, son parlage, ses petits propos, et jusqu'à ce qu'il savait d'histoire pour mettre le cœur du Roi en paix avec sa conscience. L'affectation de vertu de la cour n'était, selon lui, que dépit et jalousie. Puis le plaisir n'était-il pas le premier des droits du Roi ? Et Richelieu disait encore que ce ne serait point être roi que de ne point imposer son choix à ses ministres et à sa cour. C'est ainsi et de son mieux que Richelieu catéchisait le Roi, le poussait au courage et travaillait à la présentation.

Mais c'était à côté de Richelieu, dans la branche

cadette de sa famille, que madame du Barry trouvait son grand point d'appui, son soutien le plus hardi et le plus sérieux. Elle le trouvait dans ce représentant de l'autorité religieuse et de l'autorité monarchique, le protecteur des Jésuites, l'homme dont toute la vie n'est qu'un duel avec M. de Choiseul, duel qui menace un moment d'avoir l'échafaud pour dénouement : M. d'Aiguillon.

M. de Choiseul appartient aux jansénistes, aux parlementaires, aux philosophes, à la réforme de l'Église et de l'État, à la première levée de la liberté, à la conspiration de l'avenir. M. d'Aiguillon appartient aux traditions de sa famille, à l'école de son grand-oncle, le cardinal de Richelieu, à la sagesse du passé, à la théorie des droits absolus du pouvoir, au parti de la discipline sociale, à la doctrine qui fait du gouvernement monarchique un bon plaisir tempéré par une théocratie. En ces deux hommes tout est contraire, l'administration intérieure de la patrie, aussi bien que le dessin de ses alliances sur la carte de l'Europe. Ils sont les deux champions et les deux extrémités de leur siècle. La lutte de leurs personnalités est une lutte de principes et les idées du temps s'agitent autour de leurs querelles.

Le duc d'Aiguillon, amant de madame de Châteauroux (1), éloigné en 1743 des petits appartements

(1) Madame de Châteauroux n'était encore que madame de la Tournelle, et le duc d'Aiguillon que le duc d'Agénois. Le futur ministre de

par la jalousie de Louis XV et tombé en disgrâce pendant de longues années, n'avait obtenu qu'en 1762 les entrées de la chambre, sa rentrée, pour ainsi dire, sur le théâtre de Versailles, où il devenait l'ami intime du Dauphin. Effrayé de l'influence de d'Aiguillon sur l'esprit du religieux prince, et le sachant dès cette heure porté au ministère de la marine par les dévots de la cour, Saint-Sulpice et peut-être les remords de Louis XV, Choiseul avait suscité La Chalotais au vainqueur de Saint-Cast. Là, dans cette province de Bretagne, où les Jésuites, autorisés par le gouverneur d'Aiguillon, prenaient pied pour une restauration, Choiseul avait lancé ce cruel portraitiste des Jésuites dans son fameux compte rendu. Ainsi donc, par-dessus d'Aiguillon, que le parti Choiseul accusait de concussions, par-dessus Choiseul, que le parti d'Aiguillon accusait d'avoir empoisonné le Dauphin et la Dauphine, c'était le jésuitisme et le philosophisme qui étaient aux prises, et ce grand procès aux dix-huit cents témoins devenait l'arène où les deux esprits qui divisent encore la France et se disputent le monde luttaient, avançaient, reculaient, triomphaient, succombaient tour à tour, selon les vicissitudes et les contre-coups des choses humaines. Un jour, la disparition de madame de Pompadour faisait entière la domination de Choiseul sur le Roi. Un

la du Barry ne succède à la pairie et ne prend le nom du duc d'Aiguillon que le 31 janvier 1750.

autre jour un murmure de Broglie sur la politique autrichienne de Choiseul retirait de son néant et faisait revenir sur l'eau d'Aiguillon. Mais enfin les morts successives du Dauphin, de la Dauphine, de la Reine, avaient laissé l'adversaire du ministre-roi bien faible et tout prêt à succomber dans son duel, dans son long et interminable procès. Et, dans l'abandon où se trouvait d'Aiguillon et les idées dont il portait la fortune, l'ennemi de Choiseul se tournait suppliant vers madame du Barry. Il fallait dans la main du parti dévot une maîtresse déclarée, pour frapper de grands coups.

Malgré ces appuis, la présentation tardait. On était déjà loin du mois de janvier où Paris chaque jour attendait dans une curiosité fiévreuse l'événement. On avait annoncé presque positivement que ce serait pour le dimanche 29 janvier. Mais M. de la Vauguyon, envoyé par le maréchal de Richelieu près de Mesdames pour les informer que, selon le protocole, madame du Barry s'était rendue chez leurs dames d'honneur, avait vu madame Adélaïde tourner brusquement le dos à sa personne et au petit discours dans lequel il lui prêchait la soumission aux volontés du Roi. Ce n'était que partie remise ; la présentation aurait lieu bien certainement le mercredi suivant, jour pour lequel le Roi, reconduisant les duchesses de Choiseul, de Gramont, de Mirepoix, avait seule invité la dernière.

Point. Et, à quelques jours de là, le Roi faisait à la chasse une chute de cheval qui ajournait de nouveau la présentation (1). Au milieu de tous ces retards, la comtesse de Béarn prenait peur des suites que cette présentation pouvait avoir pour elle dans l'avenir, et, simulant une entorse, gardait obstinément sa chaise longue.

En février, madame du Deffand, qui se vantait d'avoir gagné tous ses paris, pariait que la maîtresse ne serait pas présentée, que le Roi ne commettrait pas inutilement cette action indécente.

Les mois de février et de mars se passaient sans qu'il fût question de rien. Le Roi hésitait évidemment. Il était urgent de vaincre ses dernières hésitations, de brusquer ce qui lui restait de pudeur vis-à-vis de ses filles. Le triumvirat du Barry, Richelieu, d'Aiguillon, commandait à sa créature un suprême effort, une scène de larmes où, se jetant aux pieds du Roi, elle le suppliait de faire cesser les propos injurieux sur sa présentation annoncée par les gazettes étrangères et que chaque jour semblait reculer..... Le Roi cédait. Le 21 avril 1769, au retour de la chasse, Louis XV annonçait qu'il y aurait une présentation le lendemain..... qu'elle serait unique..... que c'était celle dont il était question depuis long-

(1) *Lettres de la marquise du Deffand à Walpole*. Treuttel et Wurtz, 1812. — Une lettre missive émanant de la maison du Roi (Archives nationales, O¹ 411) annonce que l'accident arrivé au Roi n'aura aucune suite fâcheuse, qu'il n'y a pas fracture, mais seulement une forte contusion.

temps..... la présentation de la comtesse du Barry (1).

Le grand jour était venu. Paris accourait à Versailles. La curiosité de tout un peuple battait la grille du parc. La présentation devait avoir lieu le soir après l'office. L'heure approchait. Richelieu, remplissant sa charge de premier gentilhomme, était auprès du Roi. Choiseul était de l'autre côté. Tous deux attendaient, comptaient les minutes, s'observaient, guettaient le bruit, épiaient le Roi. Le Roi, mal à l'aise, inquiet, agité, regardait à tout moment sa montre et s'étonnait d'attendre. Il allait et venait, marmottait des paroles qu'il ne finissait pas, s'impatientait du bruit qu'il entendait aux grilles et aux avenues, et dont il demandait la cause à Choiseul. « Sire, — répondait Choiseul avec sa finesse sarcastique, — le peuple, informé que c'est aujourd'hui que madame du Barry doit avoir l'honneur d'être présentée à Votre Majesté, est accouru de toutes parts pour être témoin de son entrée, ne pouvant l'être de l'accueil que Votre Majesté lui fera. »

L'heure est depuis longtemps passée. Madame du Barry ne paraît pas. Choiseul et ses amis rayonnent de joie. Richelieu, dans un coin de fenêtre, sent l'assurance lui manquer. Le Roi va vers la fenêtre, regarde dans la nuit : rien. Enfin il se décide, et il ouvre la bouche pour contremander la présentation. « Sire, voilà madame du Barry, — s'écrie Richelieu,

(1) *Anecdotes sur la comtesse du Barry*. Londres, 1775.

qui vient de reconnaître la voiture et la livrée de la favorite ; — elle entrera si vous en donnez l'ordre. » Et, sur ces mots, madame du Barry paraît derrière la comtesse de Béarn(1). Elle entre, parée des cent mille francs de diamants que le Roi lui a envoyés, parée de cette coiffure superbe dont le long échafaudage lui a fait manquer l'heure de la présentation, parée d'un de ces habits triomphants que les femmes du dix-huitième siècle appelaient « un habit de combat », armée de cette toilette où les yeux d'une aveugle, l'intuition de madame du Deffand, voient le destin de l'Europe et le sort des ministres(2). Et c'est une apparition si rayonnante, si éblouissante, qu'au premier moment de surprise les plus grands ennemis de la favorite ne peuvent échapper au charme de la femme et renoncent à calomnier sa beauté (3).

Toutes les figurations, tous les portraits, toutes les images que madame du Barry a laissés d'elle, tous ces miroirs d'immortalité de la beauté mortelle, le marbre, la toile, l'estampe, montrent et réfléchissent à nos yeux les plus charmantes séductions de

(1) *Mémoires du maréchal duc de Richelieu* (par Soulavie). 1793, vol. IX.
— *Vie privée du maréchal de Richelieu*. Paris, Buisson, 1791, vol. II.

(2) *Lettres de la marquise du Deffand*. 1812, vol. II.

(3) *La Gazette de France* annonce en ces termes la présentation. « *De Versailles, le 26 avril 1769*. Le 22 de ce mois, la comtesse du Barry a eu l'honneur d'être présentée au Roi et à la Famille royale par la comtesse de Béarn. »

la forme, les plus délicats attraits, la plus mignonne perfection d'un corps et d'un visage, qui semblent réaliser l'idéal de la jolie femme française du dix-huitième siècle (1).

Ses cheveux étaient les plus beaux, les plus longs, les plus soyeux (2), les plus blonds du monde, et d'un blond cendré, et bouclés comme les cheveux d'un enfant, — des cheveux qui gardent au front de la femme comme une adorable survivie de la petite fille. Elle avait, contraste charmant ! des sourcils bruns, et des cils bruns recourbés, frisant presque autour de ses yeux bleus, que l'on ne voyait presque jamais entièrement ouverts (3), et d'où coulaient de côté des œillades allongées, des regards à demi clos qui étaient le regard de la volupté. Puis c'était un petit nez finement taillé et l'arc retroussé d'une bouche délicieusement mignarde. C'était une peau, un teint, que le siècle comparait à une *feuille de rose tombée dans du lait*. C'était un cou qui semblait le cou d'une statue antique, allongé par le Parmesan pour se balancer délicatement sur de rondes épaules

(1) Nous traçons ce portrait de madame du Barry surtout d'après les deux portraits de Drouais de la vente Devère (17 mars 1755), portraits qui nous semblent les originaux exposés au Salon de 1769.

(2) A la correspondance amoureuse de madame du Barry avec lord Seymour, possédée par M. Barrière, était jointe une mèche de cheveux de la favorite. J'ai pu toucher ces cheveux, je n'ai jamais rencontré de cheveux de créature humaine ressemblant aussi complètement à de la soie.

(3) *Souvenirs de madame Vigée-Lebrun*. Fournier, 1835, vol. I. — C'est bien là le regard minaudier, le regard en coulisse des deux portraits exposés par Drouais en 1769, et que critique le salonnier des *Mémoires secrets* sans avoir vu madame du Barry.

très-abattues. Et encore un bras, un pied, une main.... et mille beautés de détail. Il y avait en elle la jeunesse victorieuse, la vie et comme la divinité d'une Hébé; autour d'elle flottait cette atmosphère d'enivrement, cette lumière de déesse amoureuse qui faisait chanter à Voltaire devant un de ses portraits :

L'original était fait pour les dieux!

IV

Répugnances des femmes titrées pour la favorite. — Achat du *chaperonnage* de la maréchale de Mirepoix. — La duchesse de Valentinois, la marquise de l'Hôpital, la princesse de Montmorency. — Habile effacement de la favorite. — Le souper de Bellevue. — Le don de Luciennes. — Les bassesses des courtisans et la dédicace du chevalier de la Morlière. — Portrait du chancelier Maupeou.

La comtesse du Barry avait donc été présentée par madame de Béarn au Roi, à Mesdames, au Dauphin, aux enfants de France. Le lendemain de la présentation, qui était un dimanche, elle assistait à la messe du Roi et prenait, dans la chapelle du château, la place qu'avait occupée la feuë marquise de Pompadour. Ce jour-là il y avait fort peu de seigneurs et de dames de la cour à la suite du Roi; mais on remarqua qu'il était accompagné d'un nombreux cortège d'évêques, en tête desquels était l'archevêque duc de Reims auquel Sa Majesté parla plusieurs fois pendant le service. Au sortir de la messe, madame du Barry paraissait au concert de Mesdames et à celui de monseigneur le Dauphin (1).

(1) *Journal des événements qui parviennent à ma connaissance*, par Hardy. Bibliothèque nationale, manuscrits.

Tous les vœux de madame du Barry étaient comblés par cette présentation. Elle s'endormait dans la joie d'une pleine victoire; mais son triomphe n'était point encore absolu. Il lui restait à essayer et à vaincre les dernières pudeurs de la cour, les répugnances des femmes titrées, les protestations et les hésitations des grands noms de Versailles devant un avènement aussi brusque, une fortune aussi nouvelle. Au mois de mai, dans le voyage à Marly qui suivait la présentation et où le Roi s'établissait jusqu'aux fêtes de la Pentecôte, les femmes priées montraient tant de froideur, que le malaise était presque général. Le bruit même se répandait que la princesse de Guéménée avait manqué à madame du Barry et qu'elle avait reçu l'ordre du Roi de se retirer près des petites dames, dont elle était gouvernante en survivance de madame de Marsan. Au milieu des bouderies des femmes présentes, le jeu était glacial; quelques seigneurs refusaient de tailler prétextant leur manque d'argent. La favorite jouait cependant et l'infortunée, pontant au pharaon, devant la carte fatale, n'avait-elle pas le malheur de s'écrier: *Ah! je suis frite!* « Il faut vous en croire, Madame, lui répondait une mauvaise langue, en ramassant son argent, vous devez vous y connaître (1). » Une insolence qui faisait allusion à l'état de sa mère, la cuisinière de M^{lle} Frédérique. Madame du Barry, turlupinée, délaissée, isolée,

(1) *Anecdotes sur madame la comtesse du Barri*. Londres, 1775.

était obligée de faire retraite vers sa société, et de se réduire à son très-petit monde, c'est-à-dire à madame d'Alogny et à cette vieille plaideuse de comtesse de Béarn.

Le parti de la maîtresse travaillait sous main à assurer à la favorite des entours, à lui acheter le *chaperonnage* d'un grand nom de la monarchie. Pour ce rôle, les fortes têtes de son conseil avaient jeté les yeux sur la maréchale de Mirepoix, cette besoigneuse, toujours noyée de dettes, et toujours courant après un argent « qu'elle dépensait à acheter des niaiseries ». Dès le mois de janvier, le Roi avait eu avec la *petite maréchale* des pourparlers qui semblaient n'avoir point abouti. Enfin, la faible et endettée créature, qui se trouvait être la propre sœur du maréchal de Beauvau, l'amie et l'alliée des Choiseul, consentait à devenir la *voyageuse* et la *soupeuse* de la du Barry moyennant cent mille francs de rente, dont elle n'avait ni le contrat ni le brevet, mais seulement un bon au moyen duquel on la tenait à discrétion et on pouvait la soumettre à toutes les humiliations (1). La maréchale avait bien eu de la du Barry la promesse des *Loges de Nantes*, mais finalement le Roi les donnait à la favorite (2). En dépit de ce crève-cœur d'une influence

(1) *Lettres de la marquise du Deffand à Horace Walpole*, vol. II.

(2) Les *Loges de Nantes* étaient le cadeau que le Roi faisait à la du Barry pour ses étrennes de 1770. Les mémoires du temps estiment le revenu à 40,000 livres de rente. Dans l'inventaire des papiers de la comtesse du Barry transportés de Luciennes aux archives de Seine-et-

nulle à la cour, de l'indifférence blessante de la du Barry pour sa personne, pour sa santé, la malheureuse vieille femme arrivera à cet abaissement d'écrire à la favorite lors du renversement de Choiseul : « Madame, je vous fais compliment sur votre triomphe qui est aussi brillant que votre conquête. » Lettre qui mettra, sous la plume indignée de la duchesse de Choiseul, ce terrible paragraphe à l'adresse de la complimenteuse : « Ne vous imaginez jamais, je vous prie, ma chère petite, sous quelque prétexte que ce soit, quelque tournure que vous preniez, pour quoi que ce soit au monde, de nous rendre le plus léger service par la maréchale. Il n'y a point de maux que je ne préférasse à l'opprobre de devoir à quelqu'un que je méprise (1). »

Mais la *fée Urgèle*, ainsi qu'on appelait la vieille maréchale, n'était pas suffisante; il fallait un cortège entier pour accompagner la maîtresse. On avait facilement la duchesse de Valentinois déjà un peu folle, déjà un peu mourante, mais qui avait encore par-ci par-là quelques bons jours, on conquérait la maîtresse de Soubise, la marquise de l'Hôpital, dont la

Oise lors du séquestre de 1793, remis aux héritiers Gonnard en 1825, et perdus depuis, nous trouvons : *neuvième liasse*. — Pièces relatives aux locations de baraques, boutiques, apprentis établis sur la contrescarpe à Nantes, concédés à madame du Barry pour l'usufruit seulement sa vie durant, par brevet du Roi du 23 décembre 1769. Compte du sieur Dardel, régisseur, et du sieur Couillaud de la Pironnière, receveur du produit desdites boutiques, etc., Pièces et plans y relatifs. Baux desdits biens passés en 1771.

(1) *Correspondance complète de madame du Deffant*, par M. de Sainte-Aulaire, Lévy, 1866, vol. I.

réputation, déchirée par tous les *sottisiers* du temps, n'avait rien à perdre. Enfin l'on gagnait la princesse de Montmorency en exploitant le désir de son mari de devenir le menin du Dauphin (1).

Madame du Barry, au fond, tenait très-décemment son rôle, et il était impossible, même à ses ennemis, de ne pas rendre justice à la convenance de sa tenue. Montée de si bas en si haut lieu, jetée tout à coup au sommet de tant de grandeur et dans l'éblouissement d'un monde inconnu, elle échappait à l'étourdissement, au vertige. Elle gardait, dans cette aventure superbe, le sang-froid et la facile aisance du naturel. Elle avait, en toutes choses et dans le spectacle qu'elle donnait d'elle, un équilibre que l'on n'eût pas attendu de sa vie et qui étonnait. Les étrangers de passage à Versailles vantaient ses manières, où il n'y avait ni hardiesse, ni arrogance, ni affectation (2). La modestie était son ton et son maintien. Elle fuyait les occasions de paraître, les éclats de la vanité; elle ménageait les jalousies de femmes, et elle mettait habilement comme une discrétion à être belle. Elle faisait à la cour sa place toute petite, arrangeant sa faveur pour ne gêner personne; et la folle dépensière des années qui vont suivre se contentait en ces premiers temps d'un intérêt que le Roi lui avait donné dans la place du

(1) *Lettres de la marquise du Deffand à Horace Walpole*, vol. I.

(2) *Lettres de Horace Walpole*. Didier, 1872.

fermier général Virly, et de l'argent dont l'aidait un très-généreux prêteur, son habile beau-frère, le comte Jean (1) : le Roué savait faire la banque du Roi, en prêtant à sa maîtresse.

Peu à peu, autour de cette favorite si commode, si pardonnable, plus assise chaque jour, plus établie, plus solide, la quarantaine se faisait moins sévère. Les individualités se dégageaient des engagements d'un ordre, d'un parti, d'une coterie. La conspiration des froideurs se débandait ; les grands airs n'étaient plus si secs ; le respect humain, la peur du public et des voisins devenait moins grande ; on commençait, dans les coins de Versailles, à se mettre deux ou trois pour avoir le courage d'une petite lâcheté, et l'on finissait par n'être plus guère scandalisé quand on entendait, à Bellevue, pour le jeu de madame du Barry, madame de Flavacourt s'écrier qu'elle en serait, le duc de Richelieu dire tout haut, en se joignant à elle, « qu'il était tout entier à madame du Barry ». Et le maréchal aussitôt établissant un petit lansquenet pour l'apprendre à la maîtresse, perdait galamment 250 louis, et le Roi, se moquant de lui et lui demandant comment il avait fait pour perdre tant d'argent à un si médiocre jeu, le maréchal lui répondait par cette citation d'un opéra :

Le plus sage
S'enflamme et s'engage
Sans savoir comment.

(1) *Correspondance inédite du comte du Barry. Revue de Paris, novembre*

Le Roi de rire, et avec le Roi tout le monde du salon de Bellevue (1).

Ce souper de Bellevue du mois de juin fut très-commenté par les politiques de la cour; il devint, selon l'expression d'une feuille manuscrite du temps, le thermomètre, qui allait conseiller aux courtisans « le degré de chaud ou de froid » à apporter dans leurs assiduités respectives près de l'un ou de l'autre parti ennemi. On répétait les paroles aimablement amoureuses du Roi à la favorite, et son bonheur tout haut exprimé de la posséder pour la première fois dans ce beau site. On montrait madame du Barry placée par le Roi à table entre lui et le comte de la Marche, à cause de l'amitié de ce prince pour cette dame, avait dit Louis XV, qui laissait les autres convives s'attabler comme ils voulaient. On faisait la remarque que le neveu de la comtesse, le jeune du Barry, tout récemment sorti des pages de la chambre du Roi, avait été admis à

1836. — Le Roué dit dans sa lettre adressée à M. de Malesherbes : « Pour soutenir son nouvel état pendant les quinze premiers mois, où elle ne reçut aucune grâce pécuniaire, je fondis mon portefeuille et engageai le reste de ma fortune. »

(1) *Lettres de la marquise du Deffand à Horace Walpole*. Treuttel, 1812. vol. I. — Le Roi était parti le 21 juin 1769 de Marly pour aller coucher à Bellevue, et de là se rendre au château de Saint-Hubert. Le Roi venait à Saint-Hubert pour observer, en compagnie de madame du Barry, le passage de la planète Vénus sur le soleil, et les explications du royal amant à son ignorante maîtresse et ses caressants efforts pour lui faire voir l'astre dans un télescope donnaient lieu à des vers de courtisan :

Que nous diront ce télescope,
Cette Vénus et ce soleil ?

.....

l'insigne honneur de ce souper. A ces marques éclatantes de faveur données au parti du Barry, on opposait des symptômes de discrédit de Choiseul. On le représentait arrivant à la tête d'un groupe qui, dans le tour de promenade que les invités faisaient dans le parc en attendant le souper, se fondait presque pour se joindre au groupe hostile de la maréchale de Mirepoix et de madame de Flavacourt, en sorte qu'à la fin le ministre se promenait seul. On parlait de la concentration d'esprit du ministre pendant le souper, qui fut très-gai; on parlait de son front soucieux pendant le whist du Roi (1).

Devant l'influence conquise par la maîtresse, le duc de Choiseul essayait la manœuvre dont Fleury avait abusé avec tant de succès lorsqu'il voulait forcer la main aux volontés de Louis XV : il s'éloignait de la cour et allait à Chanteloup. Mais à son retour, s'il retrouvait son crédit entier, les bonnes grâces du Roi au même point, il retrouvait aussi la faveur de madame du Barry singulièrement grandie auprès du Roi qui lui donnait Luciennes (2), et le

(1) *Anecdotes sur madame la comtesse du Barri*. Londres, 1775.

(2) Ce château venait d'être remis au Roi par le duc de Penthièvre, qui, ayant eu le malheur d'y voir mourir son fils, le prince de Lamballe, l'avait pris en dégoût. Voici l'acte de donation :

« *Brevet de don du pavillon de Louvetiennes en faveur de madame la comtesse du Barri.*

« Du 24 juillet 1769.

« Aujourd'hui, vingt-quatre juillet mil sept cent soixante-neuf, le Roy, etant à Compiègne, voulant donner à la dame comtesse du Barry une marque de la bienveillance dont Sa Majesté l'honore, lui a accordé et fait don du pavillon de Louvetiennes, jardins et dépendances dont la

cercle de ses relations étrangement étendu. La favorite avait fait de telles recrues et à tous les étages de la cour, elle était déjà si entourée, qu'elle avait pu remercier madame de Béarn (1). L'émulation des bassesses commençait à se donner carrière, et l'on racontait le billet du bossu plaisantin, du duc de Tresmes à la favorite : *Le sapajou de madame la comtesse du Barry est venu pour lui rendre visite.* Il ne

jouissance avoit été déjà accordée par Sa Majesté à la comtesse de Toulouse, et après elle à M^{sr} le duc de Penthièvre, qui en a donné sa démission, pour, par ladite dame comtesse du Barry, jouir pendant sa vie dudit pavillon et dépendances tels qu'ils se poursuivent et comportent, conformément au plan déposé à la Direction générale des Bâtimens de Sa Majesté, laquelle mande et ordonne à M. de Marigny, lieutenant-général des provinces d'Orléanais..., de tenir la main à l'exécution du présent brevet, et d'en faire jouir ladite dame comtesse du Barry. Et, pour assurance de sa volonté, Sa Majesté a signé de sa main le présent brevet et fait contresigner par moi, sous-secrétaire d'État et de ses commandemens. Signé LOUIS, et, plus bas, signé PHELYPEAUX. » (Archives nationales. Registre des Brevets.)

On remarquera que la donation est viagère, à la différence de la donation faite à madame de Pompadour, aux Champs-Élysées, qui lui est faite de manière à en disposer comme d'une chose à elle et en toute propriété.

(1) Les *Anecdotes* parlent d'une somme de 100,000 livres payées à la comtesse de Béarn pour la présentation de madame du Barry. L'assertion des *Anecdotes* est-elle exacte? Quoi qu'il en soit, la comtesse de Béarn semble continuer à se trouver dans une position de fortune assez misérable. Dans une lettre-missive du 4 juillet 1771, on lui écrit de la maison du Roi : « Vous devez être persuadée, Madame, de tout le désir que j'ai de pouvoir vous rendre service, et quoique les circonstances ne soient guère favorables pour obtenir des grâces pécuniaires, je ne manquerai pas de parler au Roy ainsi qu'à madame la comtesse du Barry de la situation dans laquelle vous vous trouvez et du besoin que vous avez que S. M. vienne à votre secours. » Dans une autre lettre-missive du 25 juillet 1772, on lui donne avis de faire présenter par un avocat au conseil une requête qui contienne les raisons qui la mettent dans le cas de demander la grâce qu'elle sollicite. (Archives nationales. Lettres-missives, O¹ 413, 414.)

manquait donc plus rien à madame du Barry de la cour d'une favorite : elle avait des amis, des courtisans, des valets, des bouffons. Elle n'attendit pas longtemps des hommes de lettres ; dès le commencement de 1769, l'un d'eux avait le courage de lui envoyer son livre avec cette dédicace :

« MADAME,

« La nature vous prodigua ses dons les plus rares, la destinée la plus heureuse semble présider à votre carrière, et l'affabilité, la bienfaisance, bonheur de caractère bien plus essentiel encore, feront sans doute applaudir au concours avantageux ; vous vous livrerez, Madame, à tout ce que ces estimables qualités vous inspireront de plus favorable, vous honorerez les sciences, les arts et tout ce qui vous paraîtra digne d'une distinction marquée, et vous montrerez par là ce discernement et ce mérite réels toujours indépendans des circonstances, et bien supérieurs à ces surfaces frivoles sous lesquelles la fausse grandeur croit trop souvent dérober sa petitesse à nos regards.

« Je suis avec respect,

« MADAME,

« Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

« Le chevalier DE LA MORLIÈRE (1). »

(1) Le livre avait pour titre : LE FATALISME, ou *Collection d'Anecdotes pour prouver l'influence du sort sur l'histoire du cœur humain*, par le chevalier de la Morlière, 1769. La dédicace valut au chevalier la vente de

Tandis que la société de la favorite commençait à se former, son parti faisait une importante recrue : il acquérait définitivement l'homme créé par Choiseul chancelier de France en 1768, sous la promesse de perdre d'Aiguillon dans son procès évoqué cette année

son volume et une invitation à souper de la favorite, qui lui faisait « un accueil distingué ».

D'autres hommes de lettres imitèrent le chevalier de la Morlière, et parmi les volumes que la bibliothèque de Versailles possède des livres portant les armoiries et la devise de la du Barry, quatre ouvrages ont en tête des dédicaces à la favorite.

Le premier porte pour titre : *Le Royalisme, ou Mémoires de du Barry de Saint-Aunct et de Constance de Cezelli, sa femme, anecdotes héroïques sous Henri IV, par M. de Limairaç*. L'auteur, dans son épître dédicatoire, annonce à la favorite que les traits d'héroïsme qu'il développe sont puisés dans sa maison.

Le second ouvrage, dont les paroles sont de Douin, capitaine d'infanterie, dont les fleurs sont dessinées et gravées par Chevalier, lieutenant d'infanterie, dont le texte est gravé par Drouet, ancien soldat d'infanterie, est un almanach minuscule publié par Blaisot, à Versailles, contenant 50 planches et 48 devises, et autant d'horoscopes pour tous les états et tous les âges. Cet *Almanach de Flore* pour 1774 a en tête, imprimé en rouge, avec un portrait de madame du Barry, un tournesol regardant le soleil.

L'astre est constant,
La fleur est fidèle.

Le troisième ouvrage est intitulé : *Contes moraux et nouvelles Idylles, de D*** et Salomon Gesner*. Meister, le traducteur des idylles, s'adresse dans ces termes poétiques à la maîtresse de Louis XV :

De la beauté, les talents et les arts
Chérissent tous l'aimable empire.
Que l'églogue au naïf sourire
Arrête un instant vos regards !
Comme vous, belle sans parure,
Elle doit tout aux mains de la nature.
Comme vous, elle a quelquefois,
Sous l'air d'une simple bergère,
Charmé les héros et les rois.

Enfin le dernier ouvrage est un recueil poétique contenant deux opéras

devant le parlement de Paris. Une curieuse figure du temps que ce Maupeou. Un visage vert, à la *bigarade*, selon l'expression du duc de Brissac, un visage dont il cherchait à cacher le fiel extravasé sous une couche de blanc et de rouge (1), des yeux semblant à la fois en défiance d'embûches et en quête d'une proie (2), voilés de regards bénins, une physionomie sournoisement scélérate, dissimulée sous le masque enjoué d'un comique. Avec cela, la langue dorée, et insinuant, et caressant, et tutoyant volontiers, et fatiguant de ses politesses et de ses amabilités les moindres influences. Ne lisant jamais un livre de législation, de philosophie, de politique, Maupeou lisait dans les hommes, pénétrant en leurs replis cachés et en la secrète bassesse de leurs âmes mercenaires. Il avait mis bas l'accoutrement magistral, cette simarre sous laquelle la France était habituée à voir son chancelier, et on l'apercevait folâtrant en *agréable* dans les cercles, les théâtres, les lieux de plaisir, les soupers, les bals. Entouré du luxe déli-

comiques : *Les Étrennes de l'Amour, le Nouveau Marié*, dont l'auteur, Cailhava, a écrit sur la première page ces vers :

Transporté par un songe au haut de l'Empyrée,
 J'ai cru voir cette nuit la belle Cythérée,
 L'aimable Hébé, le Dieu qu'invoquent les amants.
 La tendre volupté, les grâces, les talents,
 Qui d'un air satisfait parcouraient mon ouvrage.
 Un sourire flatteur m'annonçait leur suffrage.

(1) *L'Espion anglais ou Correspondance secrète entre mylord All'Eye et mylord All'Ear*. John Adamson, 1774, t. I.

(2) *Extrait des memoires d'Horace Walpole*. Année 1771. *Lettres d'Horace Walpole*, par le comte Baillon. Didier, 1872.

cat d'une courtisane, le magistrat vivait dans un hôtel qui était un boudoir, sobre par tempérament, chaste par la faiblesse d'une complexion valétudinaire. Sous ces apparences et ces mensonges de frivolité, Maupeou cachait les cheminements d'une ambition énorme, avec la perpétration de vengeances lentes et réfléchies. A un tel homme, la reconnaissance devait peser bien peu, il était de ceux qui appartiennent toujours au plus fort, ou plutôt il n'appartenait qu'à lui. Et à cette heure où la lutte des deux partis était sérieusement entamée, — ce sont les papiers de d'Aiguillon qui le disent (1), — il rêvait de *faire le coup de deux*, il rêvait de détruire à la fois Choiseul et d'Aiguillon, accordant seulement un répit d'un moment à ce dernier. D'ailleurs, ses idées politiques, disons-le pour sa justification, lui faisaient un devoir de l'ingratitude. Créature de Choiseul, il enfouissait en lui des sentiments et un plan politique tout opposés à Choiseul. Il nourrissait secrètement une haine profonde contre le parlement, dont il avait reçu des marques de défiance injurieuses, — qui avait voulu le *mercurialiser*. Partisan de l'autorité comme d'Aiguillon, mais avec d'autres façons de développement, d'autres modes d'action, des moyens neufs, il avait l'ambition de faire contre le parlement une révolution qui, en mettant dans la main de la royauté un pouvoir entier et une initiative sans contrôle, eût permis au Roi de donner

(1) *Mémoires du ministère du duc d'Aiguillon*. Buisson, 1792.

satisfaction aux droits et aux intérêts que la révolution de 1789 devait armer contre la royauté (1).

Dès la présentation de madame du Barry, le chancelier s'était réclamé auprès d'elle d'une parenté dont il avait gardé le secret jusque-là. Il ne l'appelait plus que *ma cousine* (2). Par ses assiduités, par ses complaisances infatigables, par un abaissement de caractère que rien ne fâche, par toutes ces courtoiseries de bouffon qui traînent dans la farce d'une mascarade la simarre du chancelier, Pantalon-Maupeou donnait à la favorite, ennuyée du sérieux de la cour, l'habitude et le besoin de sa personne comme d'un amusant plastron. Et il arrivait que l'homme qui avait promis à Choiseul la perte de d'Aiguillon, promettait à madame du Barry le renversement de Choiseul, en s'engageant à obtenir du Roi la ruine de cette grande force de M. de Choiseul : les parlements.

(1) Des Mémoires encore inédits de Maupeou indiquent cette portée jusqu'ici inconnue de ses plans et de ses idées.

(2) *Vie privée de Louis XV.* Londres, Peter Lyton, 1785, vol. IV.

V

La revue de Royal-Lieu à Compiègne. — Les honneurs de Chantilly faits à la comtesse du Barry par le prince de Condé. — Les deux portraits de Drouais au Salon de 1769. — Acte de soumission de Choiseul. — Lettre de Louis XV sur sa maîtresse. — La favorite ne porte ni rouge ni poudre. — Chignons à la du Barry. — Lancé d'un cerf au pavillon du Roi, chez Bouret.

Le 10 juillet, le Roi quittait Versailles pour se rendre au camp de Compiègne. Madame du Barry était du voyage. Sortant cette fois de la modestie de son train extérieur, de son *incognito*, la favorite faisait la route dans trois carrosses à six chevaux, avec des relais commandés aux postes comme pour le Roi. Dans l'arrangement du voyage, Louis XV, pour éviter les tracasseries et les dédains à sa maîtresse, avait rayé de la liste des femmes nommées l'année précédente, la duchesse de Gramont, la comtesse de Brionne, la comtesse d'Egmont, les trois femmes de la cour ayant des prétentions à la beauté et les plus dépitées du triomphe de la du Barry (1). Le

(1) Cette exclusion donnait lieu à une caricature polissonne citée par les *Mémoires secrets* et ayant pour titre : *Le Combat des Anagrammes*

22 juillet, le Roi donnait à madame du Barry, dans la plaine de Royal-Lieu, le spectacle du défilé des régiments suisses de Bocard, Lochman, Sonneberg, de l'infanterie allemande de Royal-Bavière, Deux-Ponts, Nassau, des houssards Esterhazy, d'un détachement du corps royal d'artillerie escorté de quarante canons, etc. (1). La du Barry, en son brillant phaéton (2), était la reine du camp. Elle traitait magnifiquement les officiers du régiment de Beauce, où servait son beau-frère Élie du Barry, et le colonel, M. de la Tour du Pin, après que le roi était passé, faisait rendre au carrosse de madame du Barry les honneurs qu'on rendait aux carrosses de la famille royale. Choiseul, furieux de ces hautes marques de distinction accordées à la maîtresse, réprimandait M. de la Tour du Pin et lui défendait de prodiguer ainsi à l'avenir les honneurs militaires. Qu'arrivait-il? Louis XV écrivait assez vertement à son ministre de la guerre :

« L'on dit que vous avez grondé le chevalier de

Elle représentait les trois beautés de la cour sous les figures des trois Grâces, fuyant éplorées devant une beauté de la rue, à la figure effrontée, aux attitudes lascives que désignait l'anagramme du mot *grâce*. Ici, disons la rareté, à l'heure actuelle, des caricatures du règne de Louis XV, et plaignons-nous de ne pas trouver une seule des caricatures concernant madame du Barry au cabinet des Estampes, ni dans aucune autre collection.

(1) La Bibliothèque nationale possède une petite plaquette imprimée, sans lieu ni date, intitulée : « État des troupes qui doivent passer en revue devant le Roi à Compiègne en l'année 1769 et qui formeront le camp dans la plaine de Verberie, lequel camp commencera à se former dès le 1^{er} juillet et sera complet au 15 dudit mois. »

(2) *La Vie et les mémoires du général Dumouriez*, par Berville et Barrière. Baudouin frères, 1822, vol. I.

la Tour du Pin à l'occasion de madame du Barry sur ce qu'elle a dîné au camp et sur ce que la plus grande partie des officiers avaient dîné chez elle le jour de la revue.....

« Vous m'aviez promis que je n'entendrais plus parler de vous sur elle (1). »

Le voyage de Compiègne avait été précédé d'un séjour de Louis XV à Chantilly; mais la présence de Mesdames n'avait pas permis de donner un logement à madame du Barry, qui n'avait fait, dit-on, que d'y venir secrètement coucher une nuit. Au retour de Compiègne, vers la fin d'août, la comtesse était invitée officiellement à accompagner le Roi à Chantilly. Et de cette demeure princière, dont un Condé avait fait les honneurs à Louis XIV et à sa cour, un autre Condé en faisait les honneurs à la petite Lange, la promenant en calèche dans ses chasses, la montrant à la place d'honneur dans ses soupers publics, semblant enfin lui dédier les fleurs, les feux, les fanfares de ses fêtes.

La présentation à la cour était pour une maîtresse comme la sortie du néant et le don d'une existence de gloire à Versailles : l'exposition de

(1) Lettre de Louis XV au duc de Choiseul, communiquée par son neveu M. le duc de Choiseul. *Revue de Paris*, 1829, t. IV. Elle est autographiée. A cette lettre, le duc répondait au Roi par une longue explication où il disait avoir seulement fait prévenir M. la Tour du Pin que l'on ne devait pas rendre d'honneurs quand le Roi était au camp.

peinture au Salon du Louvre était la présentation de la maîtresse à Paris. Tout d'un coup venait la célébrité à sa beauté, à sa grâce, à ce visage tout à l'heure inconnu, aujourd'hui mis en lumière, et dont l'aimable et brillante gravure du temps allait aussitôt faire une image populaire, une image qu'achetait toute l'Europe. Les amis de madame du Barry choisissaient donc pour la peindre cette année, où il y avait une exposition, le portraitiste des belles et des jolies de grand nom, le peintre du dernier portrait de madame de Pompadour : Drouais. Et l'artiste, séduit par le double caractère d'ingénuité et d'espièglerie qui faisait l'originalité de la beauté de madame du Barry, avait eu l'idée de représenter la favorite dans deux portraits où on la voyait ici sous des voiles de femme, là sous un travestissement d'homme (1). Dans le premier portrait (2), vêtue

(1) Diderot juge assez sévèrement ces deux portraits qui, il faut l'avouer, ainsi que tous les portraits de Drouais, sont d'assez médiocres peintures. Voici l'appréciation du critique : « Si je vous dis un mot de ces deux *portraits*, c'est que l'original était, il n'y a qu'un instant, la fable de Paris. L'on disait, et c'étaient les gens du monde, qu'ils ne ressemblaient pas, et que madame du Barry était mieux ; les artistes ajoutaient qu'il y avait de quoi faire une figure plus agréable ; qu'il y avait, au *portrait en homme*, une gêne dans l'attitude qu'on peinait à voir, nul ensemble, une tête qui n'appartient pas au corps ; et sous ce vêtement un corps mince, effilé, évidé. L'artiste ne doutait pas que ces deux *portraits* ne fussent de tous les tableaux du Salon les plus regardés. Il y a donc mis tout son savoir-faire, et, s'ils sont mauvais, cela prouve qu'il n'est pas toujours au pouvoir de l'artiste de réussir ; les efforts qu'il fait alors, la tâche qu'il s'impose d'avance, sont très-capables d'embarrasser sa tête et de mettre de l'incertitude dans son pinceau : c'est ce qui est certainement arrivé à Drouais et ce qui aurait pu arriver à un plus grand maître que lui. »

(2) Voici la liste des portraits gravés de madame du Barry en Flore :

d'une robe, d'une tunique blanche toute bouillonnante sur laquelle court en écharpe une guirlande de roses, la du Barry apparaît, un fil de perles à l'épaule, fraîche et riante de l'innocence d'une jeune Flore, dans une toilette de mythologie qu'elle portait d'habitude dans les petits appartements et sous laquelle la courtisane savait plaire au Roi. Dans le second portrait, elle est en habit de cheval (1). La coquette estampe de Beauvarlet, qu'on

MADAME LA COMTESSE DU BARRY. *Peint par Drouais, gravé par Gaucher.*

Le 1^{er} état de ce très-petit portrait est chez l'auteur, avec privilège du Roi et daté de 1770; le 2^{me} état est chez Bligny, lancier du Roi, cour du Manège des Tuileries.

Un portrait gravé, plus grand que celui de Gaucher, nous la montre sous le costume de Flore, dans un cadre de fleurs auquel est attaché un carquois, un arc, une torche enflammée. On lit dans la tablette : MADAME LA COMTESSE DU BARRY.

Un autre intermédiaire, comme grandeur, entre le portrait de Gaucher et celui que nous venons de décrire, et d'une exécution détestable, porte également dans la tablette : MADAME LA COMTESSE DU BARRY.

Enfin une copie, d'après ces différents portraits, a été faite à l'aquatinte en Angleterre, dans un format plus grand et a été publiée avec au bas : THE COMTESS OF BARRÉ.

(1) Voici la liste des portraits gravés de madame du Barry en habit de cheval :

MADAME LA COMTESSE DU BARRY. *Peint par Drouais, gravé par Bauvarlet.*

Les épreuves avant la lettre valent de 200 à 300 francs.

Un autre : M. LA COMTESSE DU BARRY. *Marilly del., Lebeau sculp.* Cadre orné avec au bas des colombes se becquetant et les vers :

Les Grâces et l'Amour sans cesse l'environnent,
Et les Arts avec eux tour à tour la couronnent.

Un autre : MADAME LA COMTESSE DU BARRY : *A Paris chez Duchaine rue Saint-Jacques et chez Bligny cour du Manège aux Tuileries.* Il y a un état avant le n^o 213.

Un autre : *Legrand sculp.*, et au bas le vers :

Plaire n'est point l'unique soin pour elle.

Quatre autres détestables portraits : le premier, fabriqué pour un

pourrait appeler le portrait officiel de la favorite, nous la montre la taille prise dans une veste aux parements militaires pendant qu'autour de son cou nu et sur l'entre-deux de ses seins joue, comme le jabot d'un homme qui s'entr'ouvrirait un peu, une large dentelle d'Angleterre. Elle a une coiffure plate,

livre, portant en haut : *T. IV, page 159*; le second, *Printed and sold, by Henri van Dussen, London 1775*; le troisième, *J.-G. Jaenniske sculp.*; le quatrième, *E. Bonneville sculp.*, et en bas : *M. Jæ Gomar à Vaubernier.*

Il y a encore une feuille où le portrait de la du Barry figure au milieu de portraits de Charlotte Corday, de Bailly, de Barnave, de Luckner

Enfin, une copie à l'aqua-tinte du portrait de Beauvarlet a été faite en Angleterre. Elle porte : *Drouais pinxit, J. Watson fecit madame de Barré. Engraved from a Drawing after the original picture painted by Drouais with possession of Louis XV, published 25 th. 1771.*

Enfin Bonnet a fait de ce portrait deux reproductions en couleur :

La première, un pendant du petit portrait de Marie-Antoinette, mais qui n'a aucune de ses qualités, porte dans le cadre enrubanné et entouré de fleurs : MADAME LA COMTESSE DU BARRY. *Gravé par Bonnet, 1769.*

La seconde reproduction, tirée en rouge ou en bleu, et quelquefois poussée à l'imitation du pastel, est la tête de madame du Barry représentée de grandeur naturelle dans son habit de cheval. Elle porte : *Drouais pinx. Bonnet sculp. MADAME LA COMTESSE DU BARRY. A Paris, chez Bonnet rue Galande, entre un Chandelier et un Layetier.*

Complétons la liste des portraits gravés du temps, par les portraits reproduisant d'autres peintures que les deux portraits de Drouais.

Il y a d'abord un grossier portrait, gravé par un anonyme, de madame du Barry en bacchante.

Un autre portrait, où madame du Barry est représentée en habit de cour et avec la grande coiffure à plumes, porte en bas : *Jeanne Gomar de Vaubernier COMTESSE DUBARRY. Décapitée à Paris, le 18 brumaire an II (9 décembre 1793), à l'âge de 42 ans. Bovinet, sculp. à la pointe.* C'est ce portrait que Favrolle a mis en tête de ses *Mémoires historiques.*

Enfin un dernier portrait de madame du Barry, le plus rare de tous ses portraits, sans doute fait à Londres dans un de ses voyages à la recherche de ses diamants, la montre avec un fichu noué d'un nœud lâche, une courte pélerine à grand plis, une robe blanche dont la taille est sous le sein, dans une toilette qui annonce déjà la mode du Directoire. Au bas : *R. Cosway pinxit, J. Condé sculp. M. la comtesse du Barry London, pubd. by J. Conde, Feby. 1794, and Sold by J.-F. Tomkins, n° 49 New Bond. Street.*

et deux ou trois mouches jetées çà et là relèvent la mutinerie de ce charmant et crâne petit visage (1)... Aussi quelle foule, quelle presse il y eut de suite autour de ces deux toiles ! Elle fut même si grande,

(1) Indépendamment des deux portraits du Salon de 1769 (vendus à la vente Devère, 17 mars 1855), madame du Barry a été représentée nombre de fois par les peintres de son temps. Drouais, le peintre favori de la comtesse, a encore exposé, au Salon de 1771, un portrait en pied où on la voyait en Muse, gazée d'une draperie transparente marquant le nu de tout le corps et laissant voir les jambes depuis les genoux. Un critique disait de ce portrait : « Drouais a encore raté une fois le portrait de la comtesse du Barry, qu'il nous présente aujourd'hui sous les attributs d'une Flore flétrie et presque fanée. » Soit cette critique, soit d'assez mauvaises plaisanteries sur la nudité de ses charmes, soit clameurs des dévots, le portrait était retiré presque aussitôt qu'il était exposé.

La même année, les *Mémoires secrets* annonçaient que Greuze travaillait à un portrait de la favorite. C'est le portrait figurant sous le n° 46 parmi les objets choisis par la commission des arts, à Luciennes, après l'exécution de la comtesse ; portrait ainsi catalogué : « Un tableau non fini représentant la Dubarry en bacchante. »

Madame Lebrun raconte, dans ses *Mémoires*, qu'elle fit trois portraits de madame du Barry. Le premier, peint en 1786, représentait la maîtresse de Luciennes en buste de trois quarts, dans un peignoir blanc, avec un chapeau de paille surmonté d'une plume. Un second portrait, peint comme le premier pour le duc de Brissac, montrait madame du Barry habillée de satin blanc et tenant d'une main une couronne. Madame Lebrun le retrouvait plus tard, dans une vente, la figure toute barbouillée de rouge. Un troisième portrait, commencé par madame Lebrun en 1789, et qu'elle avait laissé avec les bras et la taille dessinés seulement, retrouvé par l'émigrée chez le comte Louis de Narbonne, à son retour en France, était repris et terminé.

Dans une lettre d'amour de Rohan-Rochefort, il est question d'un portrait commencé sous la Révolution par Letellier.

Enfin le Musée de Versailles conserve, sous le n° 4357, un portrait de madame du Barry d'un peintre inconnu (est-ce une copie de Drouais?), où elle est figurée en peignoir, les cheveux dépeignés, accoudée à une toilette et remuant avec une petite cuiller une tasse de café, avec Zamor chargé d'un plateau devant elle.

Et n'oublions pas encore qu'elle a été peinte, dans un de ses derniers voyages en Angleterre, par Cosway.

La gracieuse image de madame du Barry était presque aussi fréquem-

la cohue, qu'un jour Walpole, venu à l'exposition pour voir les deux portraits de Drouais, devait y renoncer (1).

Le jour où madame du Barry, accompagnée d'un cortège de peintres et de sculpteurs, se rendait au Salon, on faisait sortir tout le monde d'après les ordres de M. de Saint-Florentin, qui prescrivait pour la réception de la nouvelle favorite le même cérémonial que pour madame de Pompadour.

En présence de tous les éclatants témoignages de faveur donnés cette année à madame du Barry par le Roi, plus amoureux de jour en jour, devant la force croissante de l'association de Richelieu, de d'Aiguillon, de Maupeou, de Maillebois, de Broglie, sentant la sourde défection de grands noms qu'il croyait à lui et d'illustres dames à qui tardait l'heure d'imiter l'exemple de la duchesse de Mirepoix, percevant enfin dans l'air de la cour les symptômes d'une domi-

ment répétée par la sculpture que par la peinture. Pajou faisait son buste, ce buste qui eut un si grand succès au Salon de 1771, ce buste officiel reproduit par le plâtre. Et ce buste, il le reprenait et le modifiait dans l'attitude, l'ajustement, la coiffure, jusqu'à cinq fois, ainsi qu'on peut le voir dans son *Mémoire* donné à l'appendice. Caffieri lui fit en 1770 ce délicieux buste en *plâtre plein* qui est à la Bibliothèque de Versailles, sculpture bien supérieure à la sculpture de Pajou, qui a donné un type bourbonien et inintelligent à la maîtresse; tandis que Caffieri a rendu l'espièglerie, la gaminerie, l'effronterie de ce visage de nymphe, a rendu jusqu'au mutin croquant de ce bout de nez qui frémit.

Il y eut un buste de Lemoyne que Sèvres modelait en biscuit et d'autres encore.

(1) Lettre du 30 août 1769. *Lettres d'Horace Walpole*. Didier, 1872.

nation sérieuse et durable de femme aimée qui se fonde, Choiseul avait jugé à propos de plier. Le ministre était venu déclarer au Roi son respect pour les volontés de son maître et pour les désirs de celle qui avait sa faveur ; il le pria de ne point le rendre responsable du ton de hauteur qu'affectaient avec madame du Barry sa sœur et sa femme, auprès desquelles il affirmait avoir tout employé pour les amener à des témoignages tout différents. Mais Richelieu, *l'ami à pendre et à dépendre*, disait à la du Barry qu'il fallait se défier, que le duc de Choiseul faisait contre mauvaise fortune bon cœur. Et madame du Barry, qui, au commencement de sa faveur, avait fait dire au duc *que s'il voulait se rapprocher d'elle, elle ferait la moitié du chemin*, trouvait les avances trop tardives.

Cet acte de soumission de M. de Choiseul ne lui avait pas rendu les bonnes grâces de Louis XV. Il se voyait très-rarement nommé ou appelé pour les soupers des cabinets. La favorite, quand il était son partner au whist, ne lui épargnait plus les grimaces, les moqueries, les haussements d'épaules, toutes sortes de petites vengeances de pensionnaire qui, s'ils n'entamaient pas son crédit dans ses départements, « faisaient brèche à sa considération près des sots » (1). En ce temps le ministre, tout-puissant il y avait un an, demandait pour le vicomte de Choiseul la place de capitaine-lieutenant des chevau-

(1) *Lettres de la marquise du Deffand à Walpole*. Treuttel, 1872, t. I.

légers : madame du Barry empêchait cette nomination.

Ainsi menacé, M. de Choiseul restait encore confiant dans l'étendue de ses projets. Il était rassuré par les difficultés de la crise politique dont l'Europe était menacée, par le suffrage des magistrats, des hommes de lettres, de tous les gens scandalisés des nouvelles amours du Roi par principe ou par état. Le Roi d'ailleurs tenait à son ministre. Il vivait dans la foi que M. de Choiseul était le seul homme capable de faire marcher les affaires, le seul possédant l'art de tenir les ennemis de la France divisés et hors d'état de l'inquiéter. Il le croyait l'homme nécessaire, indispensable, la clef de voûte de la paix européenne. Il redoutait une nouvelle figure, le tracassé d'un changement, l'embarras momentané du train habituel de la monarchie. Ne voyait-il pas, au premier bruit de la disgrâce de Choiseul, le lieutenant de police venir lui annoncer la baisse des effets royaux, le prince de Starhemberg lui demander des explications de la part du prince de Kaunitz au nom de l'Autriche, et tous les ministres des Bourbons de l'Europe, attachés à M. de Choiseul par le Pacte de famille, suivre le prince Starhemberg ? Pour sortir d'embarras, Louis XV rompait avec ses habitudes, et, sans chercher à rapprocher son ministre de sa maîtresse, comme il avait déjà tenté de le faire dans le souper de Bellevue, il entra en explication avec M. de Choiseul, lui exposait sa conduite et défendait madame du Barry contre son hostilité et ses soupçons.

Le Roi écrivait à son ministre cette lettre dont l'authenticité est incontestable :

« ... Je commence par M. d'Aiguillon. Comment pouvez-vous croire qu'il puisse vous remplacer? Je l'aime assez, il est vrai, à cause du tour que je lui ai joué il y a bien longtemps (1). Haï comme il l'est, quel bien pourroit-il faire?

« Vous faites bien mes affaires, je suis content de vous ; mais gardez-vous des entours et des donneurs d'avis ; c'est ce que j'ai toujours haï et que je déteste plus que jamais. Vous connoissez madame du Barry ; ce n'est assurément point M. de Richelieu qui me l'a fait connoître (2), quoiqu'il la connût, et il n'ose pas la voir ; et la seule fois qu'il l'a vue un moment, c'est par mon ordre exprès. J'ai pensé la connoître avant son mariage. Elle est jolie, j'en suis content, et je lui recommande tous les jours de prendre garde aussi à ses entours et donneurs d'avis ; car vous croyez bien qu'elle n'en manque pas. Elle n'a nulle haine contre vous ; elle connoît votre esprit et ne vous veut point de mal. Le déchaînement contre elle a été affreux, à tort pour la plus grande partie. L'on seroit à ses pieds si... Ainsi va le monde.

« Elle est très-jolie, elle me plaît, cela doit suf-

(1) Le Roi fait allusion ici à la duchesse de Châteauroux enlevée par lui au duc d'Aiguillon.

(2) Sara Goudar, dans ses *Remarques sur les Anecdotes de madame la comtesse Dubarri*, dit tenir de bonne part « que le Roi avait jeté par accident un coup d'œil sur elle dans une foule et ensuite l'avait perdue de vue ; mais ce premier coup d'œil ayant fait impression sur lui, il chargea Lebel de la retrouver ».

fire. Veut-on que je prenne une fille de condition? Si l'archiduchesse étoit telle que je la désirerois, je la prendrois pour femme avec grand plaisir; mais je voudrois la voir et la connoître auparavant. Son frère en a été chercher une, et il n'a pas réussi. Je crois que je verrois mieux que lui, car il faudra bien faire une fin; et le beau sexe autrement me troubleroit toujours; car très-certainement vous ne verrez pas, de ma part, une dame de Maintenon. En voilà, je pense, assez pour cette fois-ci (1)... »

Une entrevue, une *conversation* de trois heures entre M. de Choiseul et madame du Barry pendant le séjour de la cour à Fontainebleau, étoit la suite de cette lettre, mais chacun apportait à la conférence ses défiances, ses préjugés, ses exigences. L'on demeurait sur le pied de guerre avec des formes un peu plus hypocrites. Et M. de Choiseul en étoit pour sa démarche, que ses amis considéraient comme une faute, « puisqu'elle n'avait produit aucun bon effet » (2).

Madame du Barry commençait à occuper l'Europe : ce qu'on racontait de son passé, ce qu'on savait de son empire sur les sens du Roi, ce qui transpirait de ses victoires sourdes sur le premier

(1) Lettre de Louis XV au duc de Choiseul, communiquée par son neveu, M. le duc de Choiseul. *Revue de Paris*, 1829, t. IV. La lettre est autographiée.

(2) *Lettres de la marquise du Deffand à Walpole*. Treuttel, 1812, t. I.

ministre de la monarchie, ce que ses portraits gravés disaient de sa beauté et de sa grâce, faisaient de la favorite un personnage énigmatique, une figure historique pleine d'imprévu et de nouveauté vers laquelle se tournait la curiosité de l'étranger. Et Walpole, débarqué d'Angleterre en France au mois de septembre, presque au débotté, courait à Versailles pour se donner le spectacle de la femme aimée du Roi de France. Il apercevait madame du Barry à la chapelle. Accompagnée de son inséparable belle-sœur, la favorite venait se placer au pied de l'autel dans la tribune du bas, sans poudre, sans rouge, *sans avoir fait sa toilette* (1). Le lord anglais, qui se compare quelque part, en son carrosse peint et doré, au grand-père des Amours, marque son étonnement de ce peu d'apparat, de ce sans façon de la maîtresse dans le palais de Louis XIV. C'est que madame du Barry apportait à la cour de son ancienne vie des habitudes paresseuses et molles de corps, un goût de négligé galant, une répugnance pour les exigences et les sacrifices de la grande toilette officielle. Elle se trouvait de trop beaux cheveux pour les gâter par de la poudre et se refusa toujours, madame Lebrun l'affirme, à porter du rouge. Elle aimait autour de son corps l'abandon des choses, le flottant des étoffes, la fluidité des tissus, une toilette qui gardait un peu du déshabillé de la chambre, du boudoir. Même aux soupers des ca-

(1) Lettre du 17 septembre 1769. *Lettres d'Horace Walpole à Georges Montagu*. Janet, 1818.

binets, qui n'avaient encore vu les femmes qu'en *grands habits*, madame du Barry habitait Louis XV à la voir venir à table en *petite robe*. Et, dans cette mise de volupté, elle portait ces chignons lâches, inventés, enseignés par elle à son ancien amant, le coiffeur Lamet, ces *chignons à la du Barry* (1) qui, tenus à la tête, mais ne paraissant pas y tenir, ressemblaient à la chevelure prête à crouler sur une tête de femme qui se renverse.

Le restant de l'automne, dans cette vie nomade de la cour, dans cette succession de déplacements au moyen desquels Louis XV cherchait à tromper le solennel ennui de Versailles, dans ses séjours à Choisy, à Saint-Hubert, à Fontainebleau, le Roi a la satisfaction de voir madame du Barry cortégée d'une quinzaine de grandes dames conquises et gagnées. Madame du Barry accompagne le plus souvent son royal amant dans ce joli costume masculin qu'a popularisé le tableau de Drouais. C'est dans cet habit de chasseresse, pendant le voyage de la cour à Fontainebleau, qu'elle se rend au lancé d'un cerf au *Pavillon du Roi*, chez Bouret, le grand inventeur

(1) Madame du Barry n'aurait pas seulement créé les chignons qui portent son nom. Les *Anecdotes* attribuent encore au goût et à la coquetterie de madame du Barry l'invention du *greluchon*, une longue épingle dont le bouton était ordinairement formé d'un diamant, et qu'on enfonçait dans son chignon en le posant à gauche. Le nom l'avait fait rejeter des femmes honnêtes, et le *greluchon* n'avait été adopté que par les *demoiselles du bon ton*.

et le maître suprême en fait d'adulations courtoises. Il menait madame du Barry devant la Vénus sculptée par Coustou pour le roi de Prusse, statue à laquelle le galant fermier général, divinisant l'amour du Roi, avait fait substituer la tête de la favorite (1).

(1) *Anecdotes sur M. la comtesse Du Barri*. Londres, 1775

VI

Nomination de l'abbé Terrai au contrôle général. — Choiseul effraye un moment la favorite de l'arrivée de la Dauphine. — La continuation du procès d'Aiguillon, prévenu de faits qui *entachent son honneur*. — *Tripotage* du chancelier. — Madame du Barry devenant la maîtresse de d'Aiguillon et l'instrument du renvoi de Choiseul. — Enlèvement du greffe du Palais-de-Justice des minutes du procès d'Aiguillon. — Refroidissement du Roi pour Choiseul. — Dénonciation de l'abbé de la Ville. — La levée du conseil du 21 septembre 1770.

L'année 1769 finissait mal pour M. de Choiseul. Le 21 décembre, dans un conseil tenu à Versailles et composé des membres des conseils d'État, des Finances, des Dépêches, le contrôleur général Maynon d'Invaux, une créature de Choiseul, dont les plans financiers avaient été critiqués par le chancelier, les déposait sur le bureau changés, corrigés, modifiés, déclarant qu'il n'avait rien de mieux à présenter. Maupeou prenait la parole, faisait une peinture colorée de la détresse de la France et démontrait l'insuffisance des plans présentés par le contrôleur général. Là-dessus, Choiseul défendait son protégé, ses opérations. Le chancelier répliquait avec une grande véhémence et réfutait

victorieusement les dires du duc de Choiseul. Le Roi, ne cachant pas son humeur, rompa le conseil, se retirait dans son cabinet dont il referma la porte sur lui avec violence (1). Puis le chancelier était appelé et restait en conférence une demi-heure avec le Roi. Là était arrêtée la nomination de l'abbé Terrai, que le chancelier avait d'avance bercé de l'espérance de passer un jour du contrôle général à quelque département moins dangereux, dans le vide que devait faire la prochaine retraite des Choiseul. C'était un ennemi de plus et en possession de gêner et de contrecarrer tous les projets du ministre, un ennemi dont Choiseul avec sa légèreté allait exaspérer l'hostilité par des satires et des moqueries de salon sur ses idées économiques. Le soir du conseil, où le duc présentait ce qu'amènerait le lendemain la conférence du Roi et du chancelier, il montrait une gaieté qui faisait écrire à une des femmes qui soupaient chez lui : « Il sera comme Charles VII à qui on disait : « On ne peut perdre un « royaume plus gaiement (2). »

M. de Choiseul, en dépit de sa gaieté et de son insouciance affectée, commençait à trouver, ainsi qu'il le disait crûment, *que la coquine lui donnait bien de l'embarras* (3). Il ne pouvait s'empêcher d'être

(1) *Mémoires concernant l'administration des finances sous le ministère de M. l'abbé Terrai, contrôleur général.* Londres, Adamson, 1776.

(2) *Lettres de la marquise du Deffand à Horace Walpole.* Treuttel, 1812, t. I.

(3) *La Vie et les Mémoires du général Dumouriez,* par Berville et Barrière. Baudouin, 1822, t. I.

inquiet ; il s'agitait sur les grands chemins, courant de Versailles à Chanteloup, de Chanteloup à Metz, donnant le change au public et s'étourdissant peut-être lui-même par un train royal, une table de quarante couverts. Il se laissait même aller à faire quelques concessions aux circonstances. Il se renfermait dans ses trois ministères qu'il tenait par lui, par le duc de Praslin. Il n'affectait plus de suprématie sur les ministres d'État (1). Le reste de ses espérances reposait sur l'arrivée de la Dauphine, sur l'influence qu'elle prendrait, selon toutes prévisions, auprès du Roi, sur le ton de décence qu'elle allait ramener à la cour. D'avance il manœuvrait autour de madame du Barry, à laquelle par moments, selon son expression, *la cour puait au nez* ; il l'effrayait par-dessous main, lui faisait conseiller par M. de Noailles de s'éloigner, de céder la place un moment, d'aller aux eaux de Baréges (2). Sans Richelieu, madame du Barry partait ; mais Richelieu lui ouvrait les yeux, et elle restait, maintenue dans cette résolution par d'Aiguillon. L'archiduchesse installée à Versailles, les ombrages que la favorite donnait au Roi, les rapports avec lesquels elle l'indisposait contre la jeune Dauphine changeaient bientôt en froideur les premiers sentiments de Louis XV et ruinaient, avec le crédit de Marie-Antoinette, les dernières chances du ministre.

(1) *Histoire de France pendant le dix-huitième siècle*, par Lacrosette. Delaunay, 1812, t. IV.

(2) *Anecdotes sur M. la comtesse Du Barri*. Londres, 1775.

Au mois de mars de cette année 1770, madame du Deffand, grâce à sa chambre, qu'elle compare à un théâtre avec changements de décoration, où succèdent aux Beauvau, aux Stainville, aux Praslin, les Mirepoix, les d'Aiguillon, les Chabillant, les Beda, qui se rencontrent sans se combattre et sans se fuir sur ce terrain neutre, grâce à tout ce qui se dit, s'avoue, se confesse autour d'elle, dans l'abandon de la conversation, madame du Deffand prédisait que l'année ne se passerait pas sans une grande révolution (1), annonçait neuf mois d'avance le renversement de Choiseul et l'avènement de d'Aiguillon.

L'éternel procès de d'Aiguillon continuait avec l'apport dans ce duel d'animosités rendues furieuses. Le duc de Choiseul comprenait que dans sa lutte avec madame du Barry le duc d'Aiguillon était l'âme de la *clique*, ainsi que nommait le monde de Chanteloup le parti adverse : il voulait lui barrer le chemin du ministère par une condamnation infamante. D'Aiguillon, nous l'avons dit, tout à la fois en butte à la haine du chancelier et de Choiseul, avait été heureux de trouver un point d'appui chez la du Barry. Dans les mémoires rédigés par Soulavie, d'après ses papiers, le duc d'Aiguillon affirme n'avoir fait aucune démarche pour s'assurer la protection de la favorite qu'il ne connaissait pas, qu'il n'avait jamais vue.

(1) *Lettres de la marquise du Deffand à Horace Walpole*. Treuttel, 1812, t. II.

Madame du Barry aurait pris l'initiative de la démarche. Dans sa haine de Choiseul, et avec la connaissance qu'elle avait de l'oppression qu'il exerçait sur d'Aiguillon, elle avait fait proposer à ce dernier son alliance. Du reste, l'appui donné dans le commencement par madame du Barry au duc d'Aiguillon fut de peu d'effet; à la retraite du maréchal d'Estrées, elle ne pouvait rien obtenir pour lui (1). Et longtemps l'action de d'Aiguillon n'ayant aucun accès officiel à Versailles, ne fut, contrairement à l'assertion des mémoires du temps, qu'une action souterraine s'exerçant par des messages, des introductions par des escaliers dérobés, des entrevues mystérieuses, et encore cette action était-elle contreminée par les tortueuses machinations du chancelier, qui ne soutenait qu'à demi et fort traîtreusement son nouvel allié. C'était lui qui, malgré l'enragement de d'Aiguillon, avait fait adopter l'idée du jugement de l'ancien gouverneur de Bretagne par cette hétéroclite Cour des pairs siégeant dans l'antichambre de la Reine. C'était encore lui qui au bout de trois séances, et sur la tournure favorable que prenait l'affaire, faisait remplacer le jugement de la pairie par un lit de justice du 27 juin, où l'on enregistrait une déclaration qui annulait toute la procédure : lit de justice qui ne terminait pas le conflit, et dont le bénéfice le plus clair pour d'Aiguillon était d'être nommé du voyage de Marly, d'être admis à souper

(1) *Anecdotes sur M. la comtesse du Barri*. Londres, 1775.

avec le Roi (1). De toute cette politique perfide du chancelier résultait le fameux arrêt du 2 juillet, qui déshonorait le duc d'Aiguillon, le déclarait *prévenu de faits qui entachaient son honneur* et le suspendait des fonctions de la pairie jusqu'à son jugement.

La brutalité du fait, de l'acte du parlement, ouvrait les yeux de la favorite qui, très-ignorante des choses de la politique, avait peut-être à se reprocher de n'avoir pas rendu à d'Aiguillon tous les services exigés par sa position, cela, non par manque de bonne volonté, mais seulement par incompréhension de tout le *tripotage* (2) du chancelier. Aujourd'hui elle se sentait personnellement touchée et comme solidaire de cette note infamante frappant l'homme qu'elle protégeait. Puis, pour se rappeler maintenant à la favorite, d'Aiguillon avait accès près d'elle à toutes heures ; son rôle de solliciteur, caché presque secret, avait cessé. Par la charge de commandant des cheveu-légers de la garde du Roi, qu'elle avait fait refuser au comte de Choiseul et qu'elle avait fait obtenir à d'Aiguillon, l'ennemi de Choiseul avait le droit de travailler avec le Roi, d'être du conseil, de faire enfin partie de Versailles. Et le politique avait si bien compris l'importance de s'établir et de s'impatroniser à la cour, que ce commandement des cheveu-légers, qui n'avait jamais été payé plus de cinq à six cent mille livres, il s'était

(1) *Vie privée de Louis XV.* Londres, Peter Lyton, t. IV.

(2) *Mémoires du ministère du duc d'Aiguillon.* Buisson, 1792.

décidé à en donner douze cent cinquante mille livres (1).

C'est alors que d'Aiguillon, de concert avec le chancelier, s'empare de madame du Barry, lui fait journallement la leçon, la maintient dans une permanence de la haine. Il la force à exiger du Roi l'exil de la comtesse de Gramont (2). Il échauffe, il passionne cette nature sans affection, sans ressentiment, sans passion, sans intérêt pour les gens de Versailles, auxquels au fond la nouvelle favorite n'accorde pas plus de ses sentiments humains qu'une femme n'en donne aux acteurs avec lesquels le hasard la fait jouer sur un théâtre de société. Il la trouble dans la satisfaction de ses victoires. Il jette les alarmes dans sa paresse. Il n'oublie rien pour entraîner son indolence et son insouciance à la lutte. Il lui représente, sans se lasser, qu'il n'y aura pas de sûreté pour elle tant que le duc de Choiseul restera en place. Il lui répète que sa position lui fait une

(1) *Lettres de la marquise du Deffand à Horace Walpole*. Treuttel, 1812, t. II.

(2) Au mois de juillet 1770, aux spectacles donnés sur le théâtre de Choisy, trop étroit pour contenir la famille royale avec tout son service, il arrivait que les dames du palais, s'étant emparées des premiers bancs, refusèrent de faire place à la comtesse du Barry, à la duchesse de Mirepoix, à la comtesse de Valentinois. Des mots piquants étaient échangés, et les plus méchants sortaient de la bouche de la comtesse de Gramont, dame du palais de la Reine. Les offensées portaient plainte, et le Roi exilait la comtesse de Gramont à quinze lieues de la cour. Répétons que c'est la comtesse de Gramont, mère du duc de Gramont, et non la duchesse, sœur du duc de Choiseul, comme nous l'avons imprimé par erreur. Madame du Deffand dit en parlant de l'exilée : « Je ne l'ai rencontrée que deux ou trois fois ; elle m'a paru sotté, hardie et bavarde. »

nécessité d'obtenir la sortie des affaires du premier ministre. Il enfonce dans sa légère cervelle que le meilleur moyen de le ruiner est de confondre sa cause avec la cause des parlements, de le peindre au Roi comme l'âme et le maître de ce corps ambitieux, toujours prêt à l'opposition et à l'empiétement et marchant à l'usurpation des droits du trône. Montrer au Roi que ces deux coups simultanés et concordants, le renvoi de Choiseul et la réduction des parlements, feront disparaître les embarras, faciliteront la marche du gouvernement et le recouvrement des impôts, éloigneront enfin tout péril de guerre : tel est le thème que d'Aiguillon, caressant ses ambitions avec ses vengeances, s'efforce de faire retenir à madame du Barry. Il profite de sa nature espiègle pour la former à la comédie et la faire agir par de jolies scènes de vaudeville sur l'esprit du Roi. Il lui met dans les mains ces oranges avec lesquelles elle fait sauter le ministère : *Saute Choiseul! saute Praslin!* Il lui souffle le mot qu'elle dit au Roi après le renvoi de son cuisinier qui ressemblait au ministre : *Sire, j'ai renvoyé mon Choiseul!* La gaieté de la favorite, les gamineries de son esprit, sa jeune et mutine folie, son rire gazouillant, ses raisons d'enfant, son parler d'oiseau, ce zéaiement si joli dans sa bouche, tout est tourné et tendu par l'adversaire de Choiseul vers ce grand but : le renversement du ministère et la destruction du parlement (1). Dans ce rôle qu'il

(1) *Mémoires secrets pour servir à l'histoire de la république des lettres*, vol. V et VI. — *Fastes de Louis XV*. A Villefranche, chez la veuve Li-

faisait jouer à la favorite, d'Aiguillon fut un jour servi par un sentiment tendre, qui donna à l'actrice la persistance, la chaleur, le dévouement, l'intelligence presque. En homme de son temps, il avait compris que, pour avoir la femme toute à soi, il fallait en devenir l'amant. Peut-être bien se mêla-t-il à cet amour diplomatique un peu du désir d'une revanche contre le vilain tour que rappelle agréablement Louis XV dans sa lettre. Toutefois, quelque alliage d'intérêt, de vengeance, de vraie passion qu'il y eût dans la cour qu'il faisait à madame du Barry, il sut toucher ce cœur facile. Et madame du Deffand écrivant: « Le d'Aiguillon est bien avec la du Barry », bien dans toute l'extension du mot, du *mieux-mieux* possible, comme on disait alors, ne faisait qu'exprimer une vérité connue de tout Paris. Il était maintenant le cavalier servant officiel de la maîtresse. A cette illumination du parc de Versailles, pendant les fêtes de nuit, pour le mariage de Marie-Antoinette, on voyait Choiseul donner le bras à la princesse de Beauvau, on voyait d'Aiguillon donner le bras, un bras d'amoureux, à madame du Barry (2). Au voyage de Compiègne, c'était le même empressement, la même cour, le même bras donné en tout lieu. Puis au milieu des paroles amoureuses l'amant rappelait son procès, démontrait l'inanité de l'acte

berté, 1782. — *Vie privée de Louis XV*. Londres, 1785. — *Histoire de France pendant le dix-huitième siècle*, par Lacretelle. Delaunay, 1812, t. IV.

(2) *Mémoires historiques et politiques du règne de Louis XVI*, par Soulavie. Treuttel et Wurtz, an X, t. I.

de cassation de l'arrêt du 2 juillet, appelait un acte de bon plaisir et de volonté royale, qu'il parvenait enfin à arracher par sa maîtresse au Roi vaincu.

Le 3 septembre, le Roi, de très-grand matin et ventre à terre, arrivait au Palais dans ses équipages de chasse, précédé du Vol et des quatre compagnies rouges. Là, il faisait clouer à ses côtés le tabouret du duc de Noailles, son capitaine des gardes, et donnait l'ordre d'enlever du greffe les minutes du procès d'Aiguillon, que le chancelier emportait. Le duc de Choiseul avait refusé de paraître au Palais et était parti la veille dans la nuit pour la Ferté-Vidame (1). Du coup le ministre-roi chancelait.

Le remerciement du duc d'Aiguillon à madame du Barry fut un cadeau princier. Le duc lui donnait un vis-à-vis, où les toutes fraîches armoiries de la favorite et sa devise : *Boutez en avant*, étaient entourées d'un lit de roses sur lequel se becquetaient des colombes au milieu de cœurs percés, de flambeaux, de tous les accessoires de l'amour, que surmontait une splendide guirlande en burgau; un équipage d'un goût et d'une richesse bien supérieurs aux voitures qui avaient été chercher la Dauphine à Strasbourg (2). Tout le monde voulut voir dans ce présent, qui avait coûté 52,000 livres, l'affiche publique d'une liaison dont le soupçon ne paraissait pas déplaire à M. d'Aiguillon.

Pendant ce travail fait par d'Aiguillon et le chan-

(1) *Mémoires du ministère du duc d'Aiguillon*. Buisson, 1792.

(2) *Mémoires secrets de la république des lettres*, vol. V.

celier dans l'esprit du Roi contre Choiseul, contre le parlement, contre cet autre Guise (1), contre cette autre Ligue, auxquels on allait jusqu'à prêter un esprit de révolution, la duchesse de Gramont s'était exilée de la cour et promenait sa colère et son ressentiment par la France. Sous prétexte de voyager, de prendre les eaux, elle voyait sur son chemin les membres des parlements, avait des conférences avec les meneurs, leur disait que les parlements ne vivaient que par son frère, les liait à la fortune d'un ministère qui emporterait dans sa chute les libertés du pouvoir parlementaire, et organisait ainsi sur la cour et sur le Roi lui-même une sorte de pression et d'intimidation de l'opinion publique (2). Le Roi, tenu au courant des démarches et des violences de parole de la sœur de son ministre, allait se refroidissant avec Choiseul. Il continuait à travailler avec lui, à l'inviter à ses soupers, mais sans l'honorer d'un mot d'amabilité ou de confiance. La cabale redoublait d'efforts et poussait madame du Barry à user de toutes ses caresses pour arracher au Roi la lettre de cachet qui devait terminer la lutte : la lettre était peut-être écrite un soir dans un instant d'enivrement, de faiblesse et d'amour ; mais, le lende-

(1) D'après Soulavie, une note envoyée à madame du Barry et mise sous les yeux du Roi aurait été pour quelque chose dans la détermination dernière de Louis XV. Cette note déclarait que M. de Choiseul avait la promesse par écrit de Marie-Thérèse d'une petite province en toute souveraineté, avec garantie pour ses descendants, s'il parvenait à dédommager la maison d'Autriche, au préjudice de la monarchie prussienne, des pertes qu'elle avait faites.

(2) *Vie privée de Louis XV* Peter Lyton, 1785, t. IV.

main, rien ne pouvait décider le Roi à l'envoyer.

Un incident précipitait enfin les résolutions de Louis XV et le contraignait à une décision, à une volonté. Une des forces de Choiseul était, nous l'avons dit, la persuasion donnée par lui au Roi, que lui seul conservait la paix et pouvait la maintenir. C'est à cette persuasion que d'Aiguillon et Maupeou s'attaquaient. Ils la minaient sourdement d'abord et à mots couverts. Ils faisaient répandre que le duc de Choiseul, voyant baisser son crédit, voulait exciter la guerre pour se rendre nécessaire, et ils murmuraient que lui seul avait pu exciter les Espagnols à attaquer l'île de Falkland et à faire la garnison prisonnière, que lui seul faisait traîner sur cette affaire la négociation en longueur. Louis XV, lisant toutes les dépêches de Choiseul, n'ignorait pas que son ministre regardait l'armée, la marine et les finances comme hors d'état, en ce moment, de supporter une guerre avec l'Angleterre ; mais la persistance des accusations le jetait dans un doute plus grand chaque jour et qui l'empêchait de prendre la défense de Choiseul (1). Quand d'Aiguillon eut amené Louis XV

(1) L'esprit à la fois léger et audacieux du duc, il faut l'avouer cependant, semblait, dans ce moment critique, tenté par l'aventure d'une guerre, d'une descente en Angleterre. Ne voyait-on pas le ministre, au mois de novembre, un mois avant sa chute, faire déployer sur la table du conseil, à Fontainebleau, le fameux projet de descente fait par La Rosière et Bévillle sous les ordres de M. de Broglie, pendant les années 1764, 1765, 1766? Ne faisait-il pas appeler à ce conseil les de Broglie, exilés par lui, pour affirmer au Roi la possibilité de la réussite? Et sur le refus de Terrai de fournir les fonds, il obtenait de Foulon qu'il les garantit. C'est dans ce même conseil que Choiseul se faisait donner un *acquit comptant* de trois millions pour payer ses dettes. Le Roi signait

au point d'irrésolution et d'incertitude qu'il voulait, il faisait avancer madame du Barry. Prenant le Roi à l'improviste, la favorite lui disait que, puisqu'elle ne pouvait le persuader, il était de l'intérêt de l'État et de l'intérêt de son repos de s'éclaircir, que rien n'était plus facile, qu'il n'avait qu'à faire mander et à interroger l'abbé de la Ville, commis de M. de Choiseul et chargé de la partie dont il s'agissait. Or, le parti savait que cet abbé, ancien secrétaire d'ambassade (1), fort considéré et entouré d'une grande confiance au bureau des affaires étrangères, était tombé à n'être plus qu'un commis par suite de l'habitude de M. de Choiseul d'écrire de sa propre main jusqu'aux dépêches du plus petit intérêt. Il devait donner la main à tout ce qu'on ferait contre le ministre qui méprisait ses avis, son expérience et sa personne. Le 21 décembre 1770, le Roi, madame du Barry présente, demandait à l'abbé de la Ville,

l'acquit, mais oubliait d'écrire : *bon pour trois millions*. Foulon, auquel le duc le montrait en revenant de chez le Roi, le faisait apercevoir de l'oubli. M. de Choiseul disait qu'il le ferait réparer au premier travail. Et ce premier travail n'était indiqué que pour le 22 décembre, jour où le Roi se décidait à le renvoyer; en sorte que cet acquit de comptant n'était pas payé, et que « la queue de cette aventure » nécessitait la démolition de l'hôtel Choiseul. (*Mémoires du ministère du duc d'Aiguillon*. Buisson, 1792.)

(1) « L'abbé de la Ville, dit Besenval, avait débuté dans le monde par être Jésuite; il avait ensuite abandonné cette société pour être prêtre séculier. Placé précepteur auprès des enfans de M. de Fénelon, il le suivit en cette qualité dans son ambassade de Hollande, où bientôt son esprit et ses intrigues l'emportèrent facilement sur le peu de talent et l'esprit borné de M. de Fénelon. L'abbé devint l'homme de confiance et fut fait secrétaire d'ambassade. Il demeura longtemps en Hollande avec succès sous ce titre, et n'en fut rappelé que pour avoir une place de principal commis dans le bureau des affaires étrangères. »

mandé secrètement dans son cabinet, où en étaient les négociations pour le maintien de la paix, et quelles étaient les intentions de M. de Choiseul. L'abbé répondait qu'il ne pouvait en rendre compte à Sa Majesté, parce que les dépêches du duc de Choiseul ne lui avaient point été communiquées, mais que, si elle voulait connaître le fond de ses dispositions, elle n'avait qu'à commander à ce ministre de faire une lettre pour le Roi d'Espagne, qui déclarât à ce prince que Sa Majesté voulait absolument la paix, et qu'aucune considération ne lui ferait prendre part à la guerre si elle se déclarait. « Si M. de Choiseul obéit sans réplique, disait l'abbé de la Ville, c'est une preuve que ses desseins sont tournés vers la paix; s'il fait des objections, c'est qu'il veut la guerre. » Le Roi entra au conseil et, avec ce léger tremblement du menton qui était chez lui la marque d'un trouble intérieur, il ordonnait à M. de Choiseul de faire la lettre au roi d'Espagne. M. de Choiseul, qui venait d'expédier un courrier en Espagne avec des propositions d'accommodement, — et le parti d'Aiguillon ne l'ignorait pas, — répondait au Roi qu'avant d'écrire il fallait attendre la réponse au plan d'arrangement, que s'il était refusé il serait toujours temps d'écrire. Le Roi levait le conseil sans dire une parole (1).

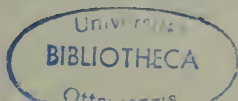
(1) *Mémoires du baron de Besenval*. Paris, Buisson, an XIII, vol. II.

VII

La signature des contrats du dimanche 23 septembre 1770. — Les intrigues de Cromot avec le prince de Condé. — Lettre de cachet exilant le duc de Choiseul à Chanteloup. — La nomination de Monteynard à la guerre. — « *Je vous le dépromets* » de madame du Barry. — La gracieuse intervention de la favorite dans la démission de M. de Choiseul de sa charge de colonel-général des Suisses. — L'achat du tableau de Van Dyck représentant Charles I^{er}. — La nomination du duc d'Aiguillon aux affaires étrangères fêtée par un dîner à Luciennes. — Transes mortelles du monde Choiseul. — Les *respectueux* hommages des princes du sang.

Le dimanche 23 décembre 1770, Louis XV, après la signature d'un contrat, jetait la plume avec colère sur la table, au lieu de la rendre au secrétaire d'État. Ce trait de vivacité échappé contre le duc de Choiseul en public était remarqué. Le soir, le Roi disait au prince de Condé : « Prince de Condé, serez-vous ici demain? — Oui, sire. » Et le prince, contre sa coutume, couchait à Versailles pour être prêt à tout événement.

Or, le prince de Condé n'était pas de ceux qui attendaient avec le moins d'impatience la chute de Choiseul. Il avait pris des arrangements avec la du Barry qui devaient amener entre ses mains la direc-



tion politique des affaires. Voici ce qui s'était passé. Cromot, premier commis des finances, instruit par Lebel en 1768, pendant le voyage de Compiègne, de la frénésie d'amour éprouvée par le Roi pour sa toute nouvelle maîtresse, et ayant poussé Laverdy à taquiner et entraver Choiseul dans ses plans, avait été chassé au mois de septembre de cette année. Ramené par l'abbé Terrai, il rentrait dans sa place en décembre 1769, animé du désir de se venger et promettant tout haut de trouver un moyen de perdre le duc. Presque aussitôt, au mois de janvier, il faisait demander par l'abbé Terray au duc de Choiseul l'état de l'emploi des 64 millions donnés à la guerre. Le duc, habitué à ne rendre compte qu'au Roi, refusait. De là suspension du payement des rescriptions et grands débats au conseil, dont le duc de Choiseul sortait triomphant par l'offre un peu ostentatoire des *diamants de madame de Choiseul* pour assurer les subsides à la Hollande. Alors Cromot, enragé d'être battu, se rejetait sur madame de Monaco, la maîtresse du prince de Condé, qu'il décidait à gagner le prince par l'appât de la succession du duc de Choiseul. Des rendez-vous nocturnes étaient pris pendant les jours gras chez M. de Fontenelle, et le prince s'engageait à s'associer au chancelier et à l'abbé, et à être leur avocat près du Roi, à la condition que madame du Barry lui accorderait :

- 1° Le commandement des armées;
- 2° Le choix du successeur à la guerre;

3° La place de grand maître de l'artillerie.

Les articles avaient été consentis par la maîtresse (1).

Le Roi, sur son mot au prince de Condé, montait dans ses petits appartements et mandait, avant de se mettre au lit, le renvoi de son ministre au Roi d'Espagne, d'après un engagement formel qu'il avait pris de l'informer le premier de cet événement. Choiseul, qui jouissait d'une prépondérance encore plus grande à la cour de Madrid qu'à la cour de Versailles (2), avait demandé et obtenu que sur cet engagement le Roi d'Espagne eût la parole d'honneur du Roi de France. Le tout-puissant ministre avait entre les mains les postes; il se flattait d'avoir connaissance du courrier et de parer sa disgrâce par quelque stratagème semblable à celui dont il avait usé en février 1765 (2).

Mais le courrier était expédié la nuit par des voies détournées, et dès le lendemain matin, partant pour la chasse, le Roi remettait à M. de la Vrillière les lettres de cachet. La lettre du Roi à M. de la Vrillière portait : « Le duc de la Vrillière remettra les ordres suivants à MM. de Choiseul et me rapportera leurs démissions. »

La lettre de cachet, de la main du Roi et non contre-signée, que le duc de Choiseul recevait de la Vrillière était ainsi conçue :

« J'ordonne à mon cousin le duc de Choiseul de

(1) *Mémoires du ministère du duc d'Aiguillon*. Buisson, 1792.

(2) *Mémoires du baron de Besenval*. Paris, Baudouin, 1821, vol. I.

remettre sa démission de sa charge de secrétaire d'État et de surintendant des postes entre les mains du duc de la Vrillière, et de se retirer à Chanteloup jusqu'à nouvel ordre de ma part.

« LOUIS (1). »

« A Versailles, ce 24 décembre 1770. »

Louis XV, en remettant les lettres de cachet à M. de la Vrillière, lui avait dit : « Vous apprendrez à M. de Muy que je lui donne la guerre. » M. de la Vrillière, au sortir de l'entrevue avec Choiseul, se rendait à Paris et intimait l'ordre du Roi au nouveau ministre de la guerre, qui acceptait. Mais, aussitôt le ministère accepté, l'honnête homme, celui qu'on appelait le *Montausier du règne de Louis XVI*, parlait à la Vrillière de son embarras. « Eh quoi! dit M. de la Vrillière. — Mais madame du Barry! répond de Muy, comment cela s'arrangera-t-il? Je ne puis pas cependant y porter mon portefeuille. Je ne m'y soumettrai jamais. Comment faire? »

(1) Nous donnons ici le texte historique de cette lettre communiquée par le duc de Choiseul à la *Revue de Paris* en 1829. A la lettre pour le duc de Choiseul était jointe cette lettre de Louis XV au duc de la Vrillière : « Le duc de la Vrillière remettra les ordres ci joints à MM. de Choiseul et me rapportera leurs démissions. Sans madame de Choiseul, aurois envoyé son mari autre part, à cause que sa terre se trouve dans son gouvernement; mais il en sera comme s'il n'y était pas, il n'y verra que sa famille et ceux à qui je pourrai permettre d'y aller. » La lettre adressée au duc de Praslin, d'après les *Fustes de Louis XV*, rédigée dans les termes les plus durs, ne contenait que ces deux lignes : « Je n'ai plus besoin de vos services et je vous exile à Praslin, où vous vous rendrez dans vingt-quatre heures.

« LOUIS. »

La Vrillière, d'après les conditions qu'il connaissait, avait cru voir dans le premier moment à la guerre un homme au prince de Condé. Il pense à la fureur du prince, qui doit se croire joué; il lui revient en même temps une parole vague du Roi qui lui fait caresser l'espérance du ministère pour son neveu d'Aiguillon. Et il engage machiavéliquement de Mui à s'expliquer dans un mot adressé au Roi. Là-dessus de Mui d'écrire la maladroite lettre où il parle de *l'inflexibilité de son caractère.....*

Le Roi, au retour de la chasse, n'aperçoit au débotté qu'une lettre au lieu et place d'un ministre de la guerre. Il n'est pas content. Il communique la lettre à madame du Barry, qui jette « des cris de paon » et dit que de Mui l'insulte. Humeur intraitable du Roi, qui ne veut entendre personne et se couche. La nuit, tous les partis en campagne. *Chon* expédie un courrier à de Broglie. Cromot part pour Chantilly. Le 26, Versailles est le théâtre de compétitions batailleuses, « un enfer et une pétaudière..... » Le chancelier, qui avait son catarrhe, était au lit depuis le 24; il se fait transporter en ses grandes sueurs chez la du Barry. Il déclare que tout est perdu si de Broglie paraît dans le ministère et pousse à la satisfaction des désirs et des ambitions de Condé, qui apportera à ses combinaisons l'autorité d'un prince du sang.

Le lendemain matin, le prince de Condé, ramené par Cromot, arrive de Chantilly pour le petit lever de la maîtresse. Elle écoute gentiment ses doléances

et lui dit : « *Je n'ai pu vaincre le Roi, il m'a manqué, ne m'en savez pas mauvais gré. Mais je vous préviens qu'on ne peut pas l'aborder depuis hier; il va venir; vous en jaszerez. Tenez-vous là.* » Le Roi monte... dit quelques mots, — ne répond point. Condé de tourner autour de la question : « Mais on dit que de Muy refuse..... Mais si Votre Majesté n'était arrêtée sur aucun choix..... Mais il y a des sujets..... Si Votre Majesté permettait, on en pourrait nommer..... Je me garderai bien d'en désigner..... encore moins d'en indiquer. — Pas un mot du Roi. — Le prince de Condé prend l'almanach royal, s'arrête à Monteynard, en dit du bien comme l'ayant vu opérer sous ses ordres, finit par assurer qu'il doute qu'on puisse trouver mieux. Il offre de lui envoyer un exprès. — Impossible d'arracher au Roi un *oui* ou un *non*. — Le prince de Condé sort, fait expédier trois courriers par trois routes en Dauphiné. On trouve le sire soupant tristement chez M. de Marcheval. On le ramène. Le prince de Condé le présente..... et le voilà ministre de la guerre sans que le Roi ait ouvert la bouche (1).

Mais le bruit de l'influence et de la pesée du prince de Condé sur le nouveau ministère se répand dans Paris, et trois mille carrosses sont à la porte du palais Bourbon au jour de l'an 1771. Le chancelier faisant vire-volte donne à comprendre à la du Barry qu'il avait été inutile de renverser un ministre

(1) *Mémoires du ministère du duc d'Aiguillon*. Busson, 1792.

dominateur si l'on en recrée un dans un prince du sang. Et à quelque temps de là, mandé de Chantilly par Monteynard qui venait d'avoir l'affront de voir sa nomination de Maillebois brutalement cassée par Louis XV, le prince de Condé tombait à l'audience du soir de madame du Barry. D'abord un silence embarrassant. Le Roi, assis devant le feu, les pieds sur le manteau de la cheminée, regardait madame du Barry se promener dans la diagonale, riant en lui-même de la gêne du prince, qui, n'obtenant rien et ne se possédant plus, finissait par dire : « Enfin, cela est bien cruel ! car vous m'aviez promis la place de grand maître de l'artillerie. — *C'est vrai, je vous l'avais promise ; eh bien ; je vous la dépromets,* » lui jette dans le dos l'évaporée maîtresse en lui tirant la langue dans la glace(1).

Jamais peut-être favorite ne travailla avec une animosité moins personnelle à la chute d'un ministre que madame du Barry à l'exil de Choiseul. Elle finit par montrer quelque conscience dans le rôle que lui soufflaient les ennemis de Choiseul : elle n'y montra jamais de zèle. Sans ses entours qui la poussaient, l'enflammaient, la retiraient à tout moment des chiffonnages de la toilette et des petites pensées de la jolie femme, sans « les donneurs d'avis » qui la forçaient à avoir des idées sur des choses qui

(1) *Mémoires du ministère du duc d'Aiguillon*. Buisson, 1792.

l'ennuyaient, des passions sur les affaires du ministère et des sentiments politiques, sans les leçons et les obsessions qui voulaient absolument former sa légèreté et son étourderie à une volonté forte et constante, sans d'Aiguillon qui la tracassait, la maniait, l'occupait jour et nuit de son ambition et de ses haines, et tâchait de lui mettre au cœur un peu de son ressentiment, sans ce directeur auquel madame du Barry donnait, donnera, avec ses changements et ses caprices, « plus de mal à conduire que toutes les négociations étrangères », nul doute que la favorite, abandonnée à ses instincts de douceur, à son caractère de conciliation, ne se fût bien vite prêtée à un raccommodement qui eût épargné à sa faible tête le souci d'une lutte à outrance (1). Dès le commencement, elle avait recherché ses bonnes grâces ; et quelques-unes de ses lettres nous montrent le ton aimable et presque humble de ses remerciements au ministre (2). Vainement, un peu plus tard, elle lui proposait la paix, en se disant *prête à faire la moitié du chemin*, à le laisser maître de toutes les grâces, s'il voulait la laisser libre de toutes ses fantaisies. Sans garder rancune du mépris de ses avances, elle faisait ou laissait obtenir au frère de Choiseul, au comte de Stainville, la survivance du gouvernement de Strasbourg. Alors même

(1) C'est elle, la du Barry, qui disait à la maréchale de Mirepoix : « *Concevez-vous qu'on puisse haïr M. de Choiseul sans le connaître !* »

(2) Lettres de madame du Barry adressées au duc de Choiseul, communiquées par son neveu. *Revue de Paris*, 1829, t. IV. Voir à l'appendice.

que la guerre des injures fut commencée et menée par la duchesse de Gramont avec la violence de son caractère, madame du Barry ne perdit pas encore patience ni espoir. Elle ne renonça pas à ramener M. de Choiseul par des tiers. Longtemps elle tâcha de lui faire comprendre qu'il s'obstinait à lutter avec un ennemi plus fort que lui ; et, poussée à bout, elle ne fit que céder sans entraînement à la nécessité de la situation. En partant, renvoyé par la favorite, M. de Choiseul rendit justice à la femme. Comme il quittait Versailles sur la lettre de cachet du Roi, voyant du bout de la cour une femme à la fenêtre de l'appartement de madame du Barry, et croyant la reconnaître, il salua et envoya de la main un baiser (1). C'est un joli geste et une dernière courtoisie sur lesquels on aime à voir finir le ministère de M. de Choiseul.

La victoire ne fit qu'adoucir les dispositions de madame du Barry pour l'exilé de Chanteloup. Quand d'Aiguillon, l'homme jaune et implacable, jaloux de pousser jusqu'au bout la ruine de Choiseul, voulait le déposséder de sa charge de colonel général des Suisses et des Grisons sans indemnité aucune, c'était madame du Barry que choisissait M. du Chatelet, l'ami commun de M. de Choiseul et de M. d'Aiguillon, pour fléchir le Roi et faire obtenir quelque dédommagement à M. de Choiseul. C'était

(1) *Mémoires d'un voyageur qui se repose*, par M. Dutens. Bossange, 1806, t. II.

à elle que M. du Chatelet croyait devoir porter ses plaintes de la dureté et de l'injustice de M. d'Aiguillon. Madame du Barry répondait aussitôt que, malgré les reproches qu'elle avait à adresser à M. de Choiseul et l'énormité de ses prétentions, elle tâcherait de lui procurer le meilleur traitement possible (1); et, sur les doutes de M. du Chatelet, elle prenait l'engagement de tenir bon contre M. d'Aiguillon. Pour cette charge, valant 2 millions, d'Aiguillon ne consentait à faire accorder à M. de Choiseul qu'une pension de 50,000 livres sur la charge et 200,000 livres d'argent comptant. Madame du Barry assurait à M. du Chatelet qu'elle ferait obtenir à M. de Choiseul 60,000 livres de pension et 100,000 écus d'argent comptant. Enfin, quand toutes les espérances de Choiseul et de ses amis semblaient devoir être confondues par l'entêtement de d'Aiguillon et le mauvais vouloir du Roi (2), M. du Chatelet était étonné, touché, de voir dans le salon de Choisy madame du Barry s'expli-

(1) *Mémoires de M. le duc de Choiseul, écrits par lui-même et imprimés sous ses yeux à Chanteloup en 1778* Paris, 1790, seconde partie.

(2) D'après madame du Deffand, qui est bien informée, dans une lettre dont M. du Chatelet était le porteur, le duc de Choiseul demandait : 1^o sa liberté; 2^o le paiement de ses dettes, trois ou quatre millions qu'il avait mangés du bien de sa femme et deux autres à différents créanciers, et à ce propos il rappelait la grâce accordée au mois de novembre par le Roi et que rendait nulle l'oubli de la phrase : *Bon pour trois millions*. « Est-ce la démission? » demandait le Roi à M. du Chatelet. « Non, sire, mais les propositions que le duc de Choiseul fait à Votre Majesté. — Je ne veux point la lettre, je veux la démission. » Et la démission sans conditions envoyée à Chanteloup, le Roi la mettait dans sa poche sans la lire.

quer d'une façon presque colère avec M. d'Aiguillon, le quitter en s'écriant : « *Il faut bien que cela soit comme cela!.....* » puis se rapprocher du Roi accoudé à la cheminée, lui parler, faire signe à M. d'Aiguillon de venir appuyer ce qu'elle disait, et ne lâcher le Roi que lorsqu'il se mettait au jeu en laissant échapper : « *Soixante mille livres de pension et cent mille écus d'argent comptant*(1)... »

Choiseul exilé, le chancelier et d'Aiguillon, réunis cette fois dans un ressentiment commun, avaient travaillé ensemble à porter les derniers coups au Parlement (2), qui, quelques jours avant la chute du ministre, avait suspendu l'examen des affaires des particuliers, donnant comme prétexte à cette mesure insurrectionnelle « que ses membres, dans leur douleur profonde, n'ont point l'esprit assez libre pour décider des biens, de la vie et de l'honneur des sujets du Roi (3) ».

(1) *Mémoires de M. le duc de Choiseul, écrits par lui-même*. Paris, 1790.
— *Mémoires de Besenval*, par Berville et Barrière. Baudouin, 1821.

(2) La chute de Choiseul et le renvoi futur du parlement faisait naître une caricature, introuvable comme toutes les caricatures du dix-huitième siècle antérieures à la révolution. Les *Mémoires secrets* la décrivent dans ces termes : « On y voit le Roi entouré du chancelier, du contrôleur général et de madame la comtesse Dubarry. Le premier président arrive chargé d'un petit panier chargé des têtes, des bourses, des phallus des membres de sa compagnie. Le chancelier se jette sur les têtes, le contrôleur général sur les bourses et la comtesse sur les phallus. »

(3) *Histoire de France pendant le dix-huitième siècle*, par Lacretelle. Delaunay, 1812, t. IV.

Dans la nuit du 19 au 20 février 1771, chaque membre du Parlement était réveillé par deux mousquetaires, qui lui présentaient un ordre du Roi de reprendre ses fonctions, sur lequel il devait apposer un *oui* ou un *non*, sans phrases. Quelques-uns, devant l'effroi de leurs femmes et de leurs enfants, avaient la faiblesse de se rétracter.

Mais le lendemain, réunis en corps, les timides revenaient sur leur peureux acquiescement de la nuit. La nuit suivante, ils étaient réveillés une seconde fois par un huissier de la chaîne qui leur notifiait un arrêt du Conseil, qui déclarait leurs charges confisquées, leur défendait de remplir désormais leurs fonctions, de prendre même la qualité de membre du Parlement. Et à l'huissier de la chaîne succédaient deux mousquetaires leur apportant des lettres de cachet qui les exilaient dans des provinces lointaines (1).

Ces mesures violentes étaient arrachées à la volonté du Roi par le caquetage de madame du Barry, qui, soufflée par ses conseillers, répétait à chaque remontrance des Parlements de province : *Sire, encore une représentation pour vous ôter peu à peu l'autorité royale et à venir de loin à vous détrôner!* Au mois de mars, pendant que Maupeou cherchait les éléments et les hommes de son nouveau parlement, intrigant, tripotant, corrompant, on faisait acheter 24,000 livres, à la favorite, le portrait en pied de

(1) *Vie privée de Louis XV.* Londres, Peter Lyton, 1785, t. IV.

Charles I^{er}, roi d'Angleterre, par Van Dyck, de la collection du baron de Thiers (1). Ce tableau, placé en vue dans l'appartement de madame du Barry, devenait un moyen dramatique pour frapper l'imagination du Roi, entendant sa maîtresse lui dire tous les jours : *La France, tu vois ce tableau? Si tu laisses faire ton parlement, il te fera couper la tête, comme le parlement d'Angleterre l'a fait couper à Charles* (2)... Par ces menaces de dépossession d'autorité, par ces menaces de mort violente devant le portrait du royal décapité, revenant à tout bout de champ dans la bouche aimée, madame du Barry amenait ce fameux lit de justice du 15 avril 1771, où étaient lus les trois édits : le premier, cassant le Parlement de Paris; le deuxième, cassant la Cour des Aides; le troisième, transformant le Grand Conseil en nouveau Parlement. Le Roi terminait la séance sur ces mots impérieux : « Je défends toute délibération contraire à mes volontés et toutes représentations en faveur de mon ancien Parlement, car je ne changerai jamais. » Et la phrase : *Je ne changerai jamais* était dite par le Roi, affirme madame Necker, en se tournant vers madame du Barry, dissimulée derrière un rideau de gaze (3).

(1) *Mémoires secrets de la république des lettres*. Londres, John Adamson, t. V.

(2) *Fastes de Louis XV*. A Villefranche, chez la veuve Liberté, 1782. — *Vie privée de Louis XV*. Londres, 1785, t. IV.

(3) *Mélanges extraits des manuscrits de madame Necker*. Pougens, an VI, vol. III.

La complète victoire remportée à la fois par le duc d'Aiguillon sur Choiseul et sur le Parlement ne permettait pas toutefois à madame du Barry de faire entrer l'ancien gouverneur de Bretagne au ministère dans le premier moment. Un instant, le duc d'Aiguillon avait été désigné pour la Marine, mais on avait persuadé à la favorite que l'heure n'était point venue de placer son protégé, que cette hâtive nomination pourrait accroître la fermentation des esprits, qu'il valait mieux attendre qu'on se fût « habitué à envisager le duc dans un état d'innocence (1) ».

Au fond, il faut le dire, les haines particulières qui divisaient les coalisés n'aboutissaient qu'à donner l'exclusion aux uns et aux autres, et empêchaient toute sérieuse et définitive nomination (2).

Le prince de Condé, qui, dans les premiers mois de l'année 1771, avait une sérieuse influence, était hostile au duc d'Aiguillon, et Monteynard, le ministre de la guerre fabriqué par l'altesse, était le serviteur de son antipathie.

Maupeou, l'affaire du Parlement terminée, redevenait un allié dont le duc avait tout à craindre. D'Aiguillon ne pouvait, ne pourra, lorsqu'il sera enfin ministre, se faire remettre les pièces de la procédure de son procès : « Les pièces sont là, disait le chancelier à tout le monde ; elles me suivent par-

(1) *Vie privée de Louis XV.* Peter Lyton, 1785, t. IV.

(2) *Lettres de la marquise du Deffand à Horace Walpole.* Treuttel, 1812, t. II.

tout comme les sceaux, à Compiègne, à Versailles, à Paris, à Fontainebleau ; je puis recommencer la procédure quand je voudrai (1). »

Terray, qui avait obtenu l'intérim de la Marine et tenait à le garder, appartenait encore entièrement au chancelier.

Le comte de Broglie, *le petit intrigant* éternellement aveuglé par l'ambition, l'intérêt, la colère, « trois passions, dit Dumouriez, qui l'ont toujours dominé, » le comte de Broglie, le protégé de la duchesse de Mirepoix, le favori chéri des deux belles-sœurs de la du Barry, la *Chon* et la *Bistchi*, dans le dessein de supplanter d'Aiguillon, travaillait à donner pour amant à la favorite un de ses amis intimes, le chevalier de Jaucourt (2), celui qu'on appelait *Clair-de-lune* pour son talent à raconter des histoires de revenants.

Maillebois enfin, le troisième membre du triumvirat d'Aiguillon, de Broglie, Maillebois, qui avait eu la promesse du commandement de l'armée sous les ordres de Condé, si la France faisait campagne, et dont la nomination à la place d'un des quatre directeurs de la guerre venait d'être si brutalement cassée par le Roi, n'apportait plus un concours bien chaud à d'Aiguillon.

Mais la place de d'Aiguillon était trop bien prise auprès de madame du Barry, pour que tous ces ressentiments sourds et toutes ces intrigues secrètes

(1) *Mémoires du ministère du duc d'Aiguillon*. Paris, Buisson, 1792.

(2) *Ibid.*

eussent d'autre résultat que de retarder de quelques mois l'avènement du duc au ministère. Dès le mois d'avril, il obtenait que de Boynes, poussé par lui, prît possession du ministère de la marine, enlevé à l'abbé Terray. De Boynes était reconnu pour le premier homme du contentieux, et Maupeou le sentait mis là par d'Aiguillon pour le remplacer s'il mollissait dans la destruction de la magistrature (1). Dans la coulisse, le duc d'Aiguillon était déjà le maître; c'était lui qui avait fait les grands changements administratifs et diplomatiques du mois de mars, et cela pendant un séjour d'une semaine à son château de Véret, voulant que les grands coups fussent frappés pendant son absence (2). Fort de l'amoureuse protection de la favorite, il avait eu encore l'appui, pendant son voyage à Paris, du prince royal de Suède (3), auquel la première maison qui s'était ouverte était la maison de la duchesse d'Aiguillon mère qu'avait beaucoup fréquentée, lors de son ambassade, le comte Scheffer. Le duc d'Aiguillon était

(1) *Mémoires historiques et politiques du règne de Louis XVI*, par Soulavie. Treuttel, 1801, t. I.

(2) *Lettres de la marquise du Deffand à Horace Walpole*. Treuttel, 1812, t. II.

(3) Le prince de Suède, tout en faisant la cour au parti Choiseul, offrait un collier d'or au chien de madame du Barry. Lors de son avènement au trône, Gustave III lui écrivait : « La part que vous prenez à mes succès me les rend encore plus agréables. Le baron de Lieven m'a fait un rapport fidèle des bontés que vous lui avez témoignées, et je vous en remercie sincèrement. Je compte avec confiance sur les sentiments que vous avez toujours manifestés pour moi et je ne doute pas que je n'aie souvent occasion de vous parler de la reconnaissance avec laquelle je suis très-véritablement, madame la comtesse du Barry... » (*Gustave III et la cour de France*, par Geffroy, t. II.)

nommé au ministère des Affaires étrangères au mois de juin 1771 (1).

La nomination de d'Aiguillon était fêtée par madame du Barry, au mois de septembre, par un grand dîner, à Luciennes, où s'asseyait à la table de la favorite, avec la femme du ministre, sa mère, cette protectrice des encyclopédistes, cette recéleuse de l'abbé de Prades pendant sa persécution, cette grosse athée, au nez de travers, au regard fol, à l'esprit désordonné (2), que la société de Chanteloup n'avait jamais pu supposer devenir la comensale de la favorite. A ce dîner assistaient tous les ministres d'État, tout le corps diplomatique (3), excepté les ambassadeurs d'Espagne et de Naples, les seuls ambassadeurs qui n'allaient pas chez la favorite.

(1) La *Copie d'une lettre écrite de Paris le 10 juin 1771* raconte en ces termes la notification de la nomination du duc d'Aiguillon :

« Jeudi dernier, tous les ministres étrangers, ayant été priés à souper chez le duc de la Vrillière, s'y rendirent sans être instruits des raisons de ce souper qu'ils n'ignorèrent pas longtemps. Le Roi, averti que tout le monde était assemblé, parut avec un visage riant, accompagné de M. le duc d'Aiguillon, qu'il leur annonça lui-même en leur apprenant qu'il l'avait nommé ministre des affaires étrangères, et qu'ils traiteraient à l'avenir *directement* avec lui *pour tout ce qui serait de ce département*. L'assemblée fut si interdite du plaisir que lui donna cette nouvelle, que le duc ne reçut aucun compliment et que tout le souper se passa dans le silence le plus majestueux. »

(2) *Correspondance inédite de madame du Deffand*. Colin, 1809, t. II.

(3) L'ambassadeur d'Angleterre était très-favorable à l'adversaire du duc de Choiseul, et Paris commenta beaucoup un dîner donné par lui exclusivement à la faction d'Aiguillon, qui eut lieu au mois de février 1772. L'ambassadeur d'Espagne, cette puissance toute dévouée à Choiseul, se refusait, lui, au contraire, d'aller aux dîners de d'Aiguillon, de madame de Valentinois, où se trouvait la sultane.

La nature bilieuse de l'homme, les rancunes amassées pendant tant d'années, le long dévirement de lui-même dans la disgrâce et l'éloignement de la cour, qui déjà avaient déposé au fond de l'*entaché* les germes irritants d'une maladie dont il mourra, les os liquéfiés, les os *comme de la cire pendant la canicule* (1), poussaient le duc d'Aiguillon, en sa victoire, aux vengeances personnelles. Jarente, l'évêque d'Orléans, était exilé (2). M. d'Usson était remplacé, en Suède, par M. de Vergennes. Breteuil, qui avait déjà commandé ses équipages, se voyait refuser, par madame du Barry, l'audience dont il avait la promesse et était révoqué de l'ambassade de Vienne. Rulhière perdait la place et la pension qu'il avait aux Affaires étrangères (3). D'Aiguillon frappait en haut, en bas, à droite, à gauche. Des lettres de cachet étaient suspendues sur les têtes de l'archevêque de Toulouse, du maréchal de Duras, gouverneur de Bretagne, du duc de Gontaut, de M. de Malesherbes, président des aides, de M. de Trudaine, du lieutenant même de police, M. de Sartine. Madame du Barry, dont son amant avait un moment excité la colère par le rapport de traits piquants, de vers satiriques, de chansons, disait tout haut qu'on allait éloigner tous les amis de Choiseul, ôter à ses créatures places et emplois. Ce furent quelques mois

(1) *Mémoires historiques et politiques du règne de Louis XVI*, par Soulavie. Treuttel, 1801, vol. I.

(2) L'évêque d'Orléans avait décidé madame Adélaïde à aller se jeter aux pieds du Roi pour demander le rappel de Choiseul.

(3) *Mémoires secrets de la république des lettres*, t. VI.

de terreur; tout le monde était dans des transes mortelles (1), et aussi bien les femmes que les hommes. Toutes ces femmes de la cour qui avaient mené la guerre des salons et fait à d'Aiguillon et à la favorite de si cruelles blessures avec leurs bons mots et leurs jolies méchancetés, ces madame de Brionne dont les mépris pour la *clique* avaient été si éclatants, ces madame d'Egmont qui ne veulent pas se trouver même en peinture dans la même chambre que madame du Barry (2), ces madame de Noailles qu'un croquis littéraire de Gustave III nous montre pestant contre le chancelier, contre d'Aiguillon, contre la du Barry, enfin, toutes ces grandes dames patriotes et philosophes qui s'étaient à la fois soulevées, presque révolutionnairement, dans un sentiment d'indépendance contre le bon plaisir royal et d'exécration contre la maîtresse : ces femmes se

(1) *Lettres de la marquise du Deffand à Horace Walpole*. Treuttel. 1812, t. II. — Dans une lettre du 11 septembre 1771, publiée par le comte de Sainte-Aulaire, la peur de la duchesse de Choiseul pour les siens et les amis de M. de Choiseul revêt une jolie comparaison : « J'ai une peur affreuse de M. d'Aiguillon. Il prend toutes sortes de formes. Il ressemble aux méchants génies des *Mille et une Nuits*. »

(2) Madame d'Egmont avait promis son portrait à Gustave III. Elle lui écrit : « Mettez-moi donc à portée de vous envoyer mon portrait. Je ne le puis sans la parole positive que vous n'avez ni n'aurez celui de madame Dubarry. » Elle revient à la charge dans une autre lettre : « Sire, on dit que vous avez demandé le portrait de madame Dubarry; on va même jusqu'à dire que vous lui avez écrit. Je l'ai nié à tout hasard, mais on me l'a soutenu d'une manière si positive que je vous supplie de m'autoriser à le nier de même. Non, cela ne peut être. » Enfin, dans une dernière lettre, elle dit : « Je demande encore la réponse sur le portrait de madame Dubarry. Daignez donc me donner votre parole d'honneur que vous ne l'avez ni ne l'aurez jamais. » (*Gustave III et la cour de France*, par Geffroy. Didier, 1867, t. I).

sentaient menacées par d'Aiguillon dans leurs maris, dans leurs amants, dans leurs alliés. C'est ainsi que celle dont l'action eut sur l'attitude du duc de Choiseul vis-à-vis de madame du Barry une influence peut-être aussi grande que la duchesse de Gramont, celle qui voulut que le ministre fût « à couteaux tirés » avec sa propre belle-sœur, la maréchale de Mirepoix, celle dont l'insolence de la parole n'eut jamais aucun ménagement, celle qui arracha presque violemment au Roi la permission d'aller à Chanteloup (1), voyait son mari, le maréchal de Beauvau, perdre son commandement du Languedoc. Destitution, persécution, exil, la glorieuse personne soutenait dans le commencement que ce n'était qu'une misère auprès de l'honneur d'assurer la liberté et de se garder du pouvoir arbitraire. Malheureusement pour le soutien de si belles doctrines, les gens de cour étaient alors tous criblés de dettes et ne se soutenaient que par les bienfaits du Roi. Le maréchal de Beauvau avait 700,000 francs de dettes portant intérêt, plus 450,000 francs de dettes criardes. Il était obligé de solliciter près du

(1) A propos de Chanteloup, donnons cette lettre adressée par la Vrillière à Maynon d'Inveau, demandant la permission de se rendre chez le duc de Choiseul ; elle renseigne sur le déplaisir que le Roi éprouvait de ces visites, sans toutefois qu'il voulût les interdire : « J'ai mis sous les yeux du Roi la lettre par laquelle vous demandez à aller à Chanteloup, et Sa Majesté m'a fait l'honneur de me répondre qu'elle n'avoit jamais accordé à personne la permission d'y aller, mais qu'elle ne l'avoit pas refusée, et qu'elle avoit laissé à ceux qui lui avoient fait demander la liberté de se décider eux-mêmes sur le parti qu'ils avoient à prendre. » (Archives nationales, O¹ 414.)

Roi pour obtenir un peu d'argent, obligé de solliciter pour continuer à être employé comme lieutenant général, position qui lui donnait 37,000 francs d'appointements. Et le superbe ménage, qui avait débuté par braver le Roi, finissait par lui demander l'aumône (1).

Ainsi du ménage Beauvau, ainsi des autres ménages de la cour, réduits, domptés, asservis par la question d'argent.

L'intimidation du monde, des salons, des femmes ainsi obtenue, la séduction était employée avec les princes du sang, vainement invités par lettres de cachet au mariage du comte de Provence, pour amener leur désertion dans l'affaire du Parlement et les ramener à la cour. Dans cette négociation, Maupeou montrait une science de l'humanité, une connaissance de ses plus intimes secrets, un discernement dans le choix des agents chargés par lui de les exploiter, un art enfin tout à fait extraordinaire de manieur d'âmes et de corrupteur d'hommes.

Au prince de Condé, que la mort du comte de Clermont abandonnait à son caractère flottant et indécis et ne maintenait plus dans ses vellétés d'opposition, il faisait luire l'éblouissante perspective d'un mariage de *Mademoiselle* avec le comte d'Artois. Des conseillers, gagnés par Maupeou, insinuaient au

(1) *Lettres de la marquise du Deffand à Horace Walpole*. Treuttel, 1812, t. II.

prince de Condé qu'il fallait se rapprocher de la cour, échauffer, avant qu'il ne fût question d'une princesse étrangère, la passion naissante du prince pour sa fille. Le prince de Bourbon, le chancelier l'entraînait à la suite de son père avec l'appât médiocre du cordon bleu, dont le jeune prince avait été frustré à l'âge où les princes du sang en sont habituellement décorés : ce qui amenait des plaisants à dire, lors du premier voyage des deux princes à Versailles, « *que le Père et le Fils étaient allés chercher le Saint-Esprit* ».

Après les lettres de soumission de la maison de Condé, le chancelier ne tardait guère à obtenir les lettres de soumission de la maison d'Orléans. Avec le duc d'Orléans, Maupeou utilisait l'ambitieux désir qu'avait madame de Montesson de devenir duchesse d'Orléans, de s'élever à la dignité de première princesse du sang. S'adressant directement à la femme, il la persuadait, avec sa parole irrésistible, que décider le prince d'Orléans à revenir à la cour était le meilleur moyen de gagner à la réussite de son projet madame du Barry, dont la volonté faisait la volonté du Roi (1). Pour le duc de Chartres, on avait amorcé son désir d'être quelque chose par la possibilité de succéder au duc de Penthièvre dans la charge de grand amiral.

(1) Le prince pressant plus tard madame du Barry d'obtenir du Roi qu'il permît publiquement son mariage avec madame de Montesson, à ses instances la favorite répondait : « *Gros père, épousez-la toujours, nous verrons à vous contenter mieux ensuite...* »

Tous les princes du sang, sauf le vieux Conti, qui restait inexorable, devenaient, dès ce jour, des familiers de la du Barry, des courtisans d'antichambre qui faisaient supplier la favorite de leur faire dire le moment et l'heure où ils pourraient avoir l'honneur de lui présenter leurs *respectueux* hommages (1).

(1) *Les Fastes de Louis XV.* A Villefranche, chez la veuve Liberté, 1782, seconde partie. — *Vie privée de Louis XV.* Peter Lyton, 1785. t. IV.

VIII

Le luxe de la femme galante. — Les comptes de madame du Barry. — Factures de M^{lle} Bertin, des *Traits galants*, de Roettiers, etc. — La toilette d'or. — Le palais-boudoir de Luciennes. — La salle à manger. — Le salon carré. — Les deux petits salons. — Zamore. — Les complaisances du contrôleur général.

La vie, toute la vie de madame de Pompadour, appartient à l'histoire. C'est une vie d'affaires, d'intrigues, de négociations, un rôle soutenu de politique, un public exercice du pouvoir, un commerce de toutes les heures avec les ministres, les ambassadeurs, les secrétaires d'État, les hommes d'épée, les hommes d'argent, les hommes de robe, un maniement des intérêts de la nation et de la volonté du Roi, une pesée sur les destinées de la France et de l'Europe. La vie de madame du Barry ne saurait justifier ni contenter une pareille curiosité de la postérité. Elle n'a ni cette part à l'État, ni ces droits à l'histoire. Otez-en cet accident, la lutte avec Choiseul, elle n'est rien que l'existence de l'impure la mieux entretenue du royaume. C'est un rêve insensé de femme galante, une folie de dépenses, une extra-

vagance de luxe ; ce sont des millions jetés aux caprices de la mode, des millions jetés aux raretés du bijou, du point, de la soie, du velours ; des millions à ce qui coûte *le plus immensément cher* ; un fleuve d'argent, le trésor royal, répandu sur le peuple des tailleurs, des modistes, des couturières, des brodeurs, des galonniers, des chamarreurs..... Tous les matins, et c'est là vraiment le petit lever de cette femme peu soucieuse d'honneurs et de dignités, la favorite, à demi nue, donne audience dans son lit aux ouvriers et aux ouvrières en renom qui apportent à son premier éveil ce que l'imagination de la *fanfiole* a créé de plus joli, ce que la main-d'œuvre du temps a produit de plus parfait, ne laissant pas passer un jour sans acheter quelque chose, sans commander quelque chose.

Des commandes, des fournitures, des factures, voilà toute cette vie : elle tient dans ces quatre volumes de comptes achetés, il y a quelques années, par la Bibliothèque nationale (1), comptes précieux et qui sont véritablement la seule mémoire que mérite la du Barry régnante.

Ouvrez-les, ces comptes : ils ne vous feront grâce de rien. Ils vous diront la montre enrichie de diamants achetée 5,400 livres à Lepaute par madame la comtesse, et le collier *en esclavage* et la *respectueuse assortie* portés par elle telle année, tel mois. Ils vous nommeront le livre qu'elle a donné à relier au

(1) *Comptes de madame du Barry*. Bibliothèque nationale. Manuscrits, Supplément français, 8157, 8158.

libraire Vente, à ses armes : *Boutez en avant* (1)! Ils vous détailleront l'habit de théâtre dont elle fait cadeau à Raucourt (2) ou à Lekain (3), et ses serviettes à café, qu'elle ne veut qu'en bazin des Indes, et même la dernière robe de chambre qu'elle offrit au Roi « avec le sultan et les mules ». Ici, c'est sa petite livrée de drap chamois galonné d'argent et sa grande livrée de velours cramoisi. Zamore même, « le nègre », comme disent tout court et irrespectueusement les fournisseurs, vous le trouverez avec son frac vert de Saxe galonné d'or, derrière le joli coureur de madame la comtesse, qui, serré dans sa polonaise de drap bleu céleste, les cuisses prises dans son tricot couleur chamois, brandit en courant cette superbe pomme de canne ciselée par Rottiers, dont les comptes inexorables vous diront le prix à un denier près. Que s'il vous plaît de voir la garde-robe de madame du Barry, vous pourrez passer la revue des *grands habits, des robes sur le panier, des robes sur la considération et des robes de toilette,*

(1) La Bibliothèque de Versailles possède 349 volumes aux armes de madame du Barry. Les uns, reliés au temps de sa faveur, sont en maroquin rouge avec les armes sur les plats; les autres, plus modestement reliés, sont couverts de veau ou de basane. Ces derniers portent sur le dos, au milieu de guirlandes de myrte, les armes et la devise de la favorite. J'ai trouvé, dans cette reliure, le Grécourt de madame du Barry. Voir le travail de M. Paul Lacroix sur la Bibliothèque de la favorite.

(2) Les *Mémoires secrets* racontent, à la date du 10 janvier 1773, que madame du Barry ayant donné le choix à la Raucourt de trois robes à son usage ou d'un habit de théâtre, la Raucourt avait fait choix d'un habit de théâtre.

(3) Madame du Barry donnait à Lekain un habillement à la grecque et un habillement à la romaine. Les deux costumes coûtaient 4,808 l. 45 c.

robes de 1,000, de 2,000, de 3,000, de 5,000, de 10,000 livres, fournies par les marchands ordinaires de soieries : Buffaut, Lenormand, Assorty, Barbier, Bourjot. Voilà revenant de chez sa couturière, madame Sigly, les robes fond argent semé de bouquets de plumes, les robes fond blanc à guirlandes de roses, les robes rayées de grosses lames d'or courant dans les fleurs et les œillets, les robes fond mosaïque guilloché d'or et encadré de myrte, et les robes d'amazone de *gourgourant* blanc qui coûtent 6,000 livres !

Mais l'or et les branchages ne suffisent : la broderie vient jeter sur la soie la pluie fleurie de ses dessins. Davaux, le brodeur de madame la comtesse, lui brode en plein, sur les dessins de Michel de Saint-Aubin, des robes de soie blanche en soie nuée et paillons de couleur.

Puis ce sont les garnitures ruineuses, tout ce qu'une robe d'alors portait d'agrémens, les mille imaginations de ce grand artiste de la fanfreluche, Pagelle, le modiste des *Traits galants* de la rue Saint-Honoré : les blondes d'argent, les barrières de chicorée relevées et repincées avec du jasmin, les petits bouquets attachés avec de petits nœuds dans le creux des festons, et les guirlandes, et les bracelets, et la palatine, et les pompons, et les glands de cour, qui font monter une robe au prix de 10,500 livres. Puis, les robes finies, les dentelles commencent, les dentelles, ce luxe de la femme ; et comptez les garnitures de peignoir à 2,500 livres, les déshabillés

d'Angleterre à 4,000 livres, les manchettes à 600, les coiffes de point à l'aiguille à 1,400, les toilettes de point d'Argentan à 9,000 (1)!

De la toilette, de cette grande affaire et de cette grande ruine de madame du Barry, l'inventaire de ses folies vous mènera à ses autres caprices, à ses tentations, à son goût des babioles, à son amour des jolis riens. Vous la suivrez dans ses achats de porcelaine à la manufacture du Roi. Les vases à oreilles et à têtes de bouc, les corbeilles losangées, les marronniers, les théières à rubans verts et à hachure d'or, les groupes de biscuit, les cuvettes bleu royal, à mettre des fleurs, avec treillages et oiseaux, dont des douzaines se perdaient au feu avant la réussite; les déjeuners à personnages chinois livrés le matin du jour où le Roi soupait à Luciennes, et qui avaient demandé deux mois et demi de travail au premier peintre de la manufacture, et le service à petites roses et guirlandes de trois cent vingt pièces, le service ordinaire des soupers, tout le sèvres de madame du Barry vous est additionné et montré.

Bientôt, dans ce prodigieux inventaire de tant de prodigalités, dans cet état de dépenses où semblent alignés, par l'intendant d'une Cléopâtre, le coût et le détail des perles fondues par les fantaisies d'une femme, vous rencontrerez les métaux précieux, l'ar-

(1) Voir à l'appendice quelques fragments de ces comptes. — L'estimation des étoffes, dentelles, etc., après la mort de madame du Barry, s'élevait à plus de 200,000 livres.

gent, l'or, dont sa table s'enorgueillit, dont sa toilette se pare (1). Lisez le mémoire (2) de ce grand dessinateur et de ce grand sculpteur d'argenterie, Roettiers, dont l'association avec Germain valut au dix-huitième siècle les merveilles de sa vaisselle plate, ces modèles, ces ciselures dont il ne reste plus que çà et là un débris, un exemple : le mémoire décrit tout au long, il dessine pour ainsi dire avec les mots techniques, tout ce service de madame du Barry, *de la façon la plus finie et portée au plus haut degré pour le poli*, sur lequel le plus habile compagnon orfèvre de Roettiers passa pendant des mois entiers la moitié de ses nuits. Un entrelacement de myrte et de laurier est la marque et comme la devise de toutes les pièces. Les flambeaux à girandoles, avec leurs têtes de béliers et leurs guirlandes de lauriers, figurent les quatre Éléments; des jeux d'enfants, dans des trophées de flèches et de carquois, surmontent les pots à oille.

Bientôt l'argent n'est plus assez riche et magnifique pour madame du Barry : elle se prend à avoir l'envie et l'insolence d'un service tout en or, dont les emmanchements seront de jaspe sanguin. Roettiers livre des cuillers à sucre en or où des amours balancent

(1) M. Paul Lacroix m'apprend qu'il existe chez le successeur de Lepot d'Auteuil, le notaire de madame du Barry, un inventaire détaillé de tous les meubles appartenant à madame du Barry. J'indique ce document aux publicateurs de pièces, trouvant que les nombreuses descriptions d'objets d'art industriel données ici et à l'appendice sont suffisantes pour une histoire générale de madame du Barry.

(2) Voir ce mémoire à l'appendice.

des guirlandes de roses, une cafetière d'or ornée de pieds et de rinceaux antiques, un pot au lait d'or au bec creusé de canaux dans lequel se jouent les feuilles de myrte, au couvercle à gaudrons saillants, couronné d'un groupe de roses.

Enfin, c'est toute une toilette en or dont le désir lui sourit, et dont Roettiers reçoit la commande. Tout Paris en parle; on dit que le gouvernement a fait avancer à Roettiers les quinze cents marcs d'or qu'il demande pour se mettre à l'œuvre (1). Les curieux se pressent chez l'orfèvre; et les plus favorisés content qu'ils ont vu le miroir surmonté de deux Amours tenant une couronne. Mais le scandale, ou plutôt l'excès de la dépense, arrêtait le travail; et l'on trouve, dans les comptes de madame du Barry, une indemnité à Roettiers pour une toilette d'or commencée.

Toutes ces belles choses, tant de richesses, ce mobilier de millions, ces rares objets, ces bagatelles et ces merveilles, demandaient un temple qui fût à leur taille, un nid, un pavillon de fée qui fût dans sa grâce, dans le joli de ses détails, dans la miniature de ses proportions, dans la délicatesse de sa magnificence, la digne petite maison des petits arts du dix-huitième siècle. Ce temple sera Luciennes, élevé en trois mois, comme au commandement

(1) *Anecdotes sur M. la comtesse du Barry*, 1775.

d'une enchanteresse, par l'architecte Ledoux, que madame du Barry remerciera en le poussant à l'Académie (1). Ce sera un palais-boudoir où tout aura le fini et le précieux d'un bijou. L'industrie du temps semblera y avoir employé, jusque dans les riens, l'invention, la patience et le goût de mille petits génies. Les moindres ornements en seront uniques, exquis et recherchés; et, de pièce en pièce, les chefs-d'œuvre de la main-d'œuvre y montreront le suprême effort et le raffinement délicieux des élégances du dessin et des habiletés de l'outil. Les bois sculptés, les fleurettes, les feuilles d'acanthé, les branches de laurier, les oiseaux se becquetant dans les entrelacs du myrte, seront fouillés, refouillés et comme ciselés. Il y aura dans les dorures et dans les surdorures des meubles tant de feuilles d'or et tant de coups de brunissoir, tant de soins et de peine, que, pour le lit, le doreur demandera 5,945 livres (2). Et ce sera Gouthière qui travaillera amoureusement les bronzes (3). Il pétrira des feux,

(1) *Mémoires secrets de la république des lettres*, vol. VII.

(2) Voir à l'appendice la description détaillée de ce lit fait, dans le principe, pour l'hôtel de Versailles.

(3) Gouthière réclamait, après le décès de madame du Barry, 756,000 fr. La ciselure du bronze d'un seul piédestal était cotée 50,000 fr., la monture et l'ajustage des ornements de ce piédestal, 46,000 fr.; la dorure, 63,000 fr.; la pose, y compris le voyage de trois ouvriers, 5,000 fr. Les trois autres piédestaux étaient sommés à 420,000 fr. Bien qu'il consentit à réduire sa note à 642,000 fr., en retenant certains objets non terminés et non livrés, Gouthière ne fut pas payé par l'administration, fut obligé de solliciter une place à l'hospice et mourut dans la misère.

Son fils ayant formé opposition sur l'indemnité revenant à la succession du Barry, en vertu de la loi du 27 avril 1825, un jugement du tribunal de 1^{re} instance de Paris déclarait l'opposition valable pour la

des bras, des serrures, des espagnolettes et des boutons de porte qui ne perdraient pas au voisinage de ces petits bronzes gardés par le musée de Naples comme la plus charmante confidence de l'art antique.

Luciennes était un pavillon carré, avec cinq croisées sur tous les côtés, qui s'annonçait par un péristyle de quatre colonnes dont le fronton montrait une bacchanale d'enfants sculptée en bas-relief par Leconte.

Le péristyle ouvrait sur un vestibule servant de salle à manger; et voici cette salle à manger de Luciennes, tout animée, toute pleine de monde, toute vivante, pour ainsi dire, dans la spirituelle aquarelle de Moreau le jeune, possédée par le musée du Louvre (1). Au milieu du plafond, dont des caissons dorés remplissent les deux bouts, volent des nuages, un Olympe et des jeux d'Amours. Les murs de marbre blanc sont coupés par des pilastres corinthiens aux chapiteaux, aux bases et aux tiges de bronze doré. Entre les chapiteaux, des bas-reliefs, encadrés d'or, montrent des Amours, le portrait de Louis XV, et les armes mariées du Roi et de madame du Barry. Quatre tribunes, où la mu-

somme de 80,000 fr., et la succession était tenue de payer 32,000 fr. à Gouthière fils. (*Gazette des Tribunaux*, 28 février 1836.)

1) Cette aquarelle, exposée sous le n° 1196, porte au dos avec les armes de madame la comtesse du Barry, cette note manuscrite : « *Fête donnée à Louveciennes, le 27 décembre 1771.* » Avec ce dessin de Moreau et la description de Villiers, il est facile de reconstituer le palais-bijou de la favorite.

sique de madame du Barry répète, au retour des chasses, le son et l'écho mourant du cor, sont pleines de femmes accoudées sur les balcons à balustres, et qui s'éventent. Dans toute la salle, blanche et or, une vapeur de lumière semble s'élever des lustres suspendus devant les glaces des entre-colonnements et y semant des éclairs auxquels dans d'autres glaces répondent d'autres éclairs, poignées de flammes que jettent en l'air quatre figures de femmes taillées dans le marbre par Pajou, Lecomte, Moineau, et debout sur des socles de marbre aux guirlandes d'or. Autour de la table, entourée de curieux, derrière les dos ronds des fauteuils et les catogans des perruques des invités qui causent, les valets, les servants, les porteurs de mets passent et s'empressent, ceux-ci en livrée jaune paille, ceux-là en habit de velours cramoisi, aux parements, au col et aux poignets bleus, aux retroussis blancs battant sur des guêtres blanches, le tricorne sur la tête, l'épée au côté. On voit même le petit Zamore, en turban à plumes, en veste rose, en culotte rose, se glisser jusqu'à une dame qui sans doute lui a laissé des bonbons sur son assiette. Le cristal, l'argent, le temple d'opéra qui se dresse sur la nappe, les cordons bleus, les diamants, les sourires des convives, toute la table rayonne; et, sur le jonc de feu qui l'inonde, se détache, à côté de la jolie mine de madame du Barry, la belle et noble figure du vieux roi Louis XV.

La salle à manger ouvrait sur le salon carré, où

la vue des fenêtres embrassait Saint-Germain, le Vésinet, Saint-Denis, la Seine en tous ses méandres, et là-bas Paris. Ce salon, dont Métivier et Feuillet avaient sculpté les arabesques, était décoré d'une corniche à console où Gouthière s'était surpassé; et les dessus de porte montraient les plus gais libertinages de lumière du pinceau de Fragonard, cédés par Drouais à madame du Barry (1).

Deux petits salons donnaient dans le grand salon. Le salon de droite offrait, dans une suite de quatre grands tableaux de Vien, une histoire symbolique de l'Amour dans le cœur des jeunes filles. Il avait des tables de marbre précieux, et deux figures de marbre de Vassé y représentaient, une l'Amour, l'autre la Fourberie tenant son masque. A gauche, le salon ovale, où Briard avait peint au plafond l'aimable allégorie de l'amour de la campagne, était tout revêtu de glaces qui répétaient la superbe cheminée de lapis en forme de trépied, d'une prodigieuse richesse de bronze (2).

Rien ne manquait au palais enchanté. Il y avait même, comme en un conte de fée peint par le Véronèse, un négrillon familier, quelque chose comme une chimère humaine, pour apporter les plateaux de rafraîchissements, tenir le parasol et se rouler sur les tapis. C'était un de ces jolis petits monstres que ce

(1) *Mélanges de littérature et d'histoire*, publiés par la Société des Bibliophiles. 1856.

(2) *Manuel du voyageur aux environs de Paris*, par Villiers. Paris, an X, vol. I.

siècle des chinoiseries aimait tant, un carlin à deux jambes baptisé par le prince de Conti, Zamore. Il me semble le voir dans ce dessin que j'ai là sous les yeux, dans ce crayon du très-amusant petit maître Portail, avec son panache de plumes blanches et rouges, sa coiffe de soie d'où s'échappent à la tempe et à la nuque des frisons de cheveux, avec son grand œil blanc, son nez épaté, sa bouche en grenade, son oreille, que tire une perle, son grand gilet, son bel habit, son jabot fier et ses manchettes, un buisson de dentelles d'où sort une main d'ébène. Zamore et Luciennes ! ils étaient si bien faits l'un pour l'autre, le château était si bien la cage du négrillon, qu'un soir de folie le Roi donnait à Zamore, qui jouait à ses pieds, le gouvernement du château et le pavillon de Luciennes, aux appointements de 600 livres (1). Le chancelier, en riant, apposait son sceau au brevet de gouverneur du magot de la comtesse. Et dans ce domaine de la fantaisie, voletant du doigt de la maîtresse sur l'épaule du gouverneur, vous eussiez vu un oiseau d'émeraude à parole humaine, la peruche que madame du Barry avait payée à un commissaire de la marine avec une croix de Saint-Louis (1).

Luciennes ! ne dirait-on pas le palais d'une de ces souverainetés *falotes*, comme nous en montrent les livres du dix-huitième siècle en ces *turqueries* où

(1) Le brevet existe-t-il vraiment ? J'ai fait, aux Archives nationales, le dépouillement des registres des brevets de 1769 à 1774 sans pouvoir le trouver.

règne soumis aux caprices d'une odalisque favorite le bon plaisir baroque d'un sultan fantoche ?

Pour de si extravagantes dépenses, pour cette pluie d'or déversée sur tous les arts et toutes les industries, pour tant d'argent coulant journellement des deux mains ouvertes de la favorite, il fallait une caisse sans fond, un banquier toujours prêt à payer : madame du Barry avait trouvé le banquier dans le contrôleur général, la caisse dans les coffres de l'État. Ce Terray, cette façon de prêtre, ce plaisantin lugubre (1), ce blême satyre, — car ils sont tous bilieux les hommes d'État groupés autour de la du Barry : Maupeou est vert, d'Aiguillon est jaune, Terray est livide, — ce Terray, dans ses complaisances pour les caprices de courtisane de la favorite, montra une bassesse, une lâcheté, une impudeur, qui n'ont pas d'exemple dans l'histoire d'aucun ministre des finances d'aucun pays. Dès le commencement de la faveur de madame du Barry, au moment où la maîtresse n'avait encore qu'une pension de 30,000 livres par mois, il faisait doubler cette pension en persuadant au Roi qu'il y avait une économie à supprimer ainsi les petits mémoires et les mandats particuliers de la dame, qui étaient infinis. La pension

(1) On connaît le mot de l'abbé Terray sur les fêtes du mariage de Marie-Antoinette. Louis XV lui demandant comment il trouvait les fêtes, le contrôleur général avec sa figure *nébuleuse* lui répondait : « Sire, *impayables.* »

doublée, on se doute bien que les petits mémoires et les mandats particuliers continuaient comme par le passé.

Au jour de l'an de 1770, il contribuait à lui faire donner pour ses étrennes les *Loges de Nantes*, d'un revenu de 40,000 livres.

En 1771, à la mort du comte de Clermont, il insinuait au Roi que c'était le cas de penser à madame du Barry, qui, jusqu'ici uniquement occupée du soin de plaire à S. M., n'avait point songé à sa fortune et se trouvait dans un état précaire. Et il proposait, sans rien déranger au plan d'économie que Louis XV s'était imposé, de donner 100,000 livres de rente viagère à la favorite, sur les 300,000 dont le décès du comte de Clermont amenait l'extinction (1). A quelque temps de là, il faisait encore obtenir à la favorite, sur le renouvellement du bail des poudres, un pot-de-vin de 100,000 livres, pot-de-vin que les mauvaises langues accusaient l'abbé d'avoir, en principe, stipulé pour son compte.

Mais ces dons, ces pots-de-vin, quelque énormes qu'ils fussent, avaient leurs limites, et ils ne furent que peu de chose auprès de l'argent immense et non connu que livra à la favorite la honteuse acceptation par l'abbé Terray des bons de madame du Barry comme *bons du Roi*, en sorte que madame du Barry tirait, sans compter, de Choisy, de Trianon, sur Baujon, le banquier de la cour, auquel elle ordon-

(1) *Mémoires concernant l'administration des finances sous le ministère de M. l'abbé Terray, contrôleur-général.* Londres, John Adamson, 1776.

nait de payer telle somme, dont il lui serait tenu compte par le contrôleur général. Et sait-on que les bons de madame du Barry sur Baujon, depuis 1769, la première année de sa faveur, à 1774, l'année de la mort du Roi Louis XV, montèrent à la somme de 6,427,803 livres (1)? Toute la politique, toute la science, tout le travail de l'abbé Terray pour se maintenir consistait à ne jamais laisser madame du Barry manquer d'argent.

(1) M. Le Roi, dans son étude pleine de renseignements curieux, a fait le compte des sommes dépensées par madame du Barry. Le voici tel qu'il le donne :

1° Mobilier donné par le Roi à madame du Barry lors de son mariage.....	30,000 l.	» s.	» d.
2° Sommes payées pour madame du Barry par Baujon, banquier de la cour, depuis l'année 1769 jusqu'à l'année 1774.....	6,427,803	»	11
3° Pour achat de son hôtel de Versailles par <i>Monsieur</i> , frère du Roi, le 24 octobre 1775	224,000	»	»
4° Pour l'échange de 50,000 livres de rentes viagères contre 1,250,000 livres délivrées par le trésor royal, par arrêt du Roi, d'avril 1781	1,250,000	»	»
5° Madame du Barry jouit de 150,000 livres de rentes viagères sur la ville de Paris, les États de Bourgogne et les Loges de Nantes, depuis l'année 1769 jusqu'en 1784, ce qui donne un total de.....	2,400,000	»	
6° Depuis l'année 1781 jusqu'en 1773, elle n'a plus que 100,000 livres de rentes viagères, ce qui donne un total de.....	900,000	»	
7° La jouissance du château de Louveciennes et de ses nombreuses dépendances; les diverses dépenses faites à l'ancien château et la construction du pavillon peuvent s'évaluer à un revenu de 50,000 livres de rentes, ce qui fait depuis 1767 jusqu'en 1793.	1,250,000	»	»
Le total général de toutes ces sommes est de	12,481,803 l.	» s.	11 d.

IX

Efforts de la favorite pour obtenir une parole de Marie-Antoinette. — Entrevue de Mercy-Argenteau avec la comtesse du Barry. — Madame Adélaïde empêchant Marie-Antoinette de parler à la favorite. — Les exigences du Roué. — La chanson de *Drôlesse*. — Les nouvelles *soupeuses*. — Les bas divertissements de Luciennes. — La diminution de la royauté au contact de la fille.

Au milieu de la complète satisfaction de ses haines, de ses passions, de ses goûts, de ses caprices, de ses fantaisies, la sultane favorite avait l'existence et les nerfs taquinés par les dédains insultants de la Dauphine. Dans ces salons de Marly, de Choisy, de Versailles, de Fontainebleau, dans ces salons maintenant courbés et révérencieux, madame du Barry avait à subir le silence et tout ce que mettait dans ce silence la hautaine *petite rousse* (1). En dépit des ordres maternels de Marie-Thérèse, se mettant en mesure d'avance de se faire pardonner par Louis XV le partage de la Pologne (2), en dépit des lettres du prince

(1) Madame du Barry appelait Marie-Antoinette la *petite rousse* et le futur Louis XVI le *grand garçon mal élevé*.

(2) Marie-Thérèse écrit à Marie-Antoinette : « Il suffit que le Roi distingue une telle ou un tel pour que vous lui deviez des égards..... sans éplucher leurs mérites. »

Kaunitz, en dépit des objurgations de Mercy-Argenteau, l'ambassadeur de l'Impératrice-Reine, Marie-Antoinette ne pouvait vaincre la répugnance insurmontable qu'elle éprouvait pour *la plus sotté et impertinente créature qui soit imaginable* (1). Personne n'avait le pouvoir de décider la jeune princesse à adresser la parole à la favorite, à lui faire dire au cercle un de ces lieux communs qui fussent le gage et la marque de l'acceptation de sa personne parmi les femmes de la cour. Madame du Barry, ainsi journellement blessée en public, fatiguait le Roi de ses plaintes, de ses désespoirs, de ses larmes, demandant son intervention de beau-père pour faire cesser ce cruel état de choses, si bien qu'au mois de juillet 1771, à Compiègne, Louis XV avait fait témoigner à Mercy-Argenteau le désir d'avoir une entrevue avec l'homme de confiance de Marie-Thérèse. Le duc d'Aiguillon, porteur du message, lui donnait rendez-vous pour le surlendemain, au retour de la chasse, chez la comtesse du Barry, lui disant, de la part de Louis XV, qu'il n'était pas logé à Compiègne de manière à le voir en bonne fortune et qu'il le priait de venir le trouver chez la favorite. La démarche était délicate, le plus grand nombre des ambassadeurs étrangers s'étant refusés jusqu'à ce jour de rendre visite à madame du Barry. Toutefois, Mercy-Argenteau obéissait aux ordres du Roi.

Mercy-Argenteau se rendait chez la favorite à

(1) Lettre de Marie-Antoinette à Marie-Thérèse, publiée dans *Maria-Theresia und Marie-Antoinette*, par d'Arneth. Vienne, 1865.

sept heures. Le duc d'Aiguillon lui annonçait que le Roi achevait de s'habiller, et, sous le prétexte d'examiner un tableau, emmenant les personnes qui étaient dans le salon, il laissait l'ambassadeur de l'Impératrice-Reine en tête à tête avec madame du Barry, qui le faisait asseoir à ses côtés. La favorite prenait ce moment pour dire à Mercy-Argenteau qu'elle était aise que l'idée du Roi de lui parler chez elle la mît à portée de faire sa connaissance et qu'elle voulait s'en prévaloir pour lui confier un sujet de peine qui l'affectait beaucoup. Elle n'ignorait pas que, depuis longtemps, on s'était occupé à la détruire dans l'esprit de la Dauphine, et que, pour y parvenir, *on avait eu recours aux calomnies les plus atroces*, en osant lui attribuer des propos peu respectueux sur le compte de S. A. R. Madame du Barry protestait qu'il n'en était rien, que même, bien loin d'avoir à se reprocher une faute aussi énorme, elle s'était toujours jointe à ceux qui *faisaient de justes éloges des charmes de l'archiduchesse*. Elle affirmait que, quoique cette princesse l'eût constamment traitée avec rigueur et une sorte de mépris, elle ne s'était jamais permis de plaintes contre S. A. R., mais uniquement contre ceux qui lui inspiraient ces mouvements d'aversion. Madame du Barry ajoutait que, lorsqu'il s'était agi de quelque objet que la Dauphine paraissait désirer, comme, en dernier lieu, une demande pour le paiement de sa maison, elle s'était empressée de représenter au Roi *qu'il ne pouvait pas se dispenser de se prêter aux désirs*

de la Dauphine..... Là-dessus, le Roi arrivait par un petit escalier, et la comtesse se retirait.

« Jusqu'à présent vous avez été l'ambassadeur de l'Impératrice ; maintenant je vous prie d'être mon ambassadeur, au moins pour quelque temps, » disait à Mercy-Argenteau le Roi en entrant. Puis, avec un certain embarras, il l'entretenait de Marie-Antoinette, lui disant qu'il aimait la princesse de tout son cœur, qu'il la trouvait charmante, mais qu'elle était jeune et vive, « et qu'ayant un mari qui n'était pas en état de la conduire », il était impossible qu'elle évitât les pièges qui lui étaient tendus par l'intrigue..... Il remarquait avec déplaisir qu'elle se livrait à des préventions, à des haines qui ne venaient point d'elle et qui lui étaient suggérées, qu'elle traitait mal, et même avec affectation, les personnes que le Roi admettait dans sa société particulière..... Louis XV terminait en répétant plusieurs fois à Mercy-Argenteau : « Voyez souvent madame la Dauphine, je vous autorise à lui dire tout ce que vous voudrez de ma part : on lui donne de mauvais conseils, il ne faut pas qu'elle les suive. »

A la suite de cette entrevue, Mercy-Argenteau posait ce dilemme à Marie-Antoinette : ou elle voulait annoncer par sa conduite qu'elle avait connaissance du rôle de madame du Barry près du Roi, alors il était de sa dignité qu'elle demandât qu'il fût interdit à la comtesse de paraître au cercle ; ou bien elle voulait paraître ignorer l'état de la favorite, alors elle devait la traiter comme toute femme présentée.

Le lendemain, la Dauphine annonçait à Mercy-Argenteau qu'elle parlerait une fois à la comtesse du Barry à la première occasion.

Quelques jours après, Mercy-Argenteau prévenait la Dauphine que madame du Barry devait se rendre le lendemain au cercle, accompagnée de la duchesse de Valentinois. Marie-Antoinette promettait de parler. On convenait qu'à la fin du jeu Mercy-Argenteau s'approcherait de la favorite et entamerait la conversation avec elle, pendant que l'archiduchesse, en train de faire sa tournée, s'arrêterait près de lui, et, comme par occasion, adresserait la parole à madame du Barry. Mercy-Argenteau, heureux de sa victoire, quittait la Dauphine en lui faisant donner sa parole de ne pas confier ce petit arrangement à Mesdames Tantes. Donc, le lendemain, la comtesse du Barry, accompagnée de la duchesse de Valentinois, était au cercle. Le jeu touchait à sa fin ; Mercy-Argenteau avait été envoyé par la Dauphine se placer près de madame du Barry, toute heureuse, et voyant s'avancer vers elle prête à lui parler Marie-Antoinette, quand madame Adélaïde, qui était du secret, éleva tout à coup la voix en disant : « Il est temps de s'en aller, partons ; allons attendre le Roi chez ma sœur Victoire. » Et la Dauphine suivait madame Adélaïde, sans avoir eu le temps d'adresser la parole à la malheureuse et dépitée favorite (1).

(1) *Correspondance secrète entre Marie-Thérèse et Mercy-Argenteau* publiée par le chevalier d'Arneth. Didot, 1875, t. I.

Madame du Barry avait dans la vie un autre ennui : son beau-frère. C'étaient, depuis le commencement de sa faveur, tous les jours, des demandes d'argent et d'effets pour faire patienter des créanciers, pour le *sortir du fond de la tombe*, écrivait tragiquement le Roué (1). Pour sortir du fond de la tombe, un moment avant l'avènement de Terray, le comte Jean avait eu la brillante idée de renverser du contrôle général Maynon d'Inveau et de le remplacer par un ami à lui, par un compère, par Guinée de Brochau, procureur général des requêtes de l'Hôtel. Guinée de Brochau contrôleur général, c'était la main du comte Jean dans le Trésor public. Malheureusement la mine était éventée, Brochau était mis à la Bastille et le comte Jean recevait l'ordre de voyager pour sa santé, — toujours aux frais de la comtesse du Barry. Encore si la favorite n'avait été tourmentée que par les besoins d'argent insatiables de Jean du Barry; mais continuellement il la harcelait, la persécutait de ses conseils, de ses plans de conduite, de ses monitoires, voulant la faire profiter, selon son expression, *des étincelles de son génie* (2).

(1) Lettre de Jean du Barry, sans date, publiée par la *Revue de Paris*, année 1836, t. XXXV. — Hardy, dans son *Journal manuscrit*, raconte que, dès le mois de décembre 1769, Jean du Barry avait été écarté de la cour avec défense d'y reparaitre. A ce propos on racontait que, la comtesse ayant demandé 600,000 livres pour payer ses dettes et le Roi s'étant adressé au contrôleur général pour avoir cette somme, le duc de Choiseul s'était procuré des preuves incontestables que cet argent était destiné au beau-frère et les avait mises sous les yeux du Roi.

(2) Lettre du comte du Barry, publiée dans la *Revue rétrospective*, 3^e série, vol. I. La lettre mérite d'être citée comme la lettre d'un proxénète mâtiné d'un intrigant politique :

Du reste, en dépit de ses dettes et de ses créanciers, le comte Jean menait grand train, il jouait un jeu d'enfer, avait cinq maîtresses, il mariait la sultane de son harem à un chevalier de Saint-Louis, auquel il servait une pension de 2,000 écus pour

« M. Jamé ne m'a point laissé ignorer, ma chère sœur, que c'était au fond de votre cœur qu'il avait trouvé le meilleur avocat de ma cause; plutôt au ciel que ce cœur n'eût jamais cédé aux impulsions de ceux qui avaient intérêt de le désunir du mien! Combien de maux nous nous serions épargnés! Il vous reste à votre âge une longue carrière à parcourir : le déclin de la mienne peut encore y répandre des douceurs en faisant usage de mon expérience et de la position où je touche à l'instant de me trouver.

« M. Jamé pourra vous instruire d'une partie de mes vues pour vous être utile à mon tour, et je serais ingrat pour la première fois de ma vie si, vous devant la facilité de paraître dans ma ville avec honneur, je ne sacrifiais à mon retour mon temps et mes soins à vous servir. — Cela peut être et le sera, ma chère sœur; vous profiterez encore de quelques étincelles de mon génie; elles ont souvent éclairé votre route, je vous le répète, elles l'éclaireront encore... Vous et lui (M. Jamé), ma chère sœur, êtes les seuls amis que je connaisse : j'ai été repoussé avec des bras d'airain des personnes que le sang et la reconnaissance devaient me rendre inviolablement attachées; vous aurez à vous seule le mérite de m'avoir remonté au haut de la roue. — Je ne taxe point l'étendue du service que vous avez promis de me rendre, je recevrai avec reconnaissance ce qui viendra de vous. C'est le premier service dans ce genre que je vous ai demandé, et s'il existait en mon pouvoir quelque effet commercable ou quelque mobilier vendable, soyez sûre que je ne vous aurais fait rien demander. C'est la larme à l'œil, je vous le répète, que je vous vois forcée de vous défaire de quelque capital pour m'aider à sortir de l'abîme où je suis, car je suis très-convaincu que vous êtes aussi dépourvue d'argent que moi-même; mais je n'ai rien qu'un viager hypothéqué, et si je meurs sans avoir compensé par quelque service celui que vous me rendez, vous et moi savons que c'est à pure perte.

« Je n'insiste point à paraître à Luciennes par rapport à vos raisons particulières; je n'en vois point cependant si vous nous assignez un rendez-vous à Paris, chez M. Darnet ou ailleurs; peut-être qu'une heure de conversation serait instructive et profitable...

« Que le ciel vous conserve, ma chère sœur; on m'a dit qu'il prenait soin de votre fraîcheur et de vos formes, je l'en remercie. »

qu'il lui en laissât l'usufruit; il tenait sur les fonts baptismaux un enfant de la Beauvoisin, dont le baptême coûtait, en dragées et en cadeaux, 25,000 livres. Un moment établi au château de Triel, où il s'était entouré de tous les joueurs de France, il perdait dans une séance 7,000 louis, et se vantait, en se levant de la table de jeu, d'en être à son cinquième million (1). Le comte Jean apparaît comme un produit des civilisations pourries, des fins de mondes, comme un type où semble se montrer dans son impudeur, dans son cynisme, dans son scandaleux mépris de toutes les religions humaines, le moral d'un *Neveu de Rameau*. C'est le comte Jean qui disait quand on le plaignait de ses pertes au jeu : « Ne vous chagrinez pas, mes amis, c'est vous qui payerez tout cela. » C'est le comte Jean qui, à propos d'un mandat refusé par l'abbé Terray, criait dans tout Paris qu'il ferait sauter le contrôleur général, qu'il ferait sauter d'Aiguillon, qu'il ferait sauter tout le ministère. C'est le comte Jean qui venait demander au comité des Fermes, pour son ami Desaint, la direction de Paris, et, comme on lui disait que la place était déjà donnée au sieur Chomel, s'écriait : « Si l'on ne savait pas que c'était lui qui avait eu l'honneur de donner une maîtresse au Roi..... et qu'on prît garde de ne pas lui donner de l'humeur.»

L'esclandre était cette fois trop fort et trop public. Il était conseillé au comte d'aller passer

(1) *Vie privée de Louis XV*. Peter Lyton, 1785, t. IV. — *Les Fastes de Louis XV*. A Villefranche, chez la veuve Liberté, 1782, seconde partie.

quelques mois dans son marquisat de Lille pour apprendre, lui faisait dire madame du Barry, à *tourner sa langue sept fois dans sa bouche avant de parler.*

Il partait mécontent de n'avoir pas été soutenu par sa belle-sœur contre les ministres, il revenait de très-mauvaise humeur de n'avoir pas vu abréger son exil par son crédit, et, à la suite de deux ou trois scènes qu'il avait avec elle, le Roué lançait contre son ancienne maîtresse la cruelle chanson qu'il avait faite ou inspirée :

Drôlesse!

Où prends-tu donc ta fierté?

Princesse!

D'où te vient ta dignité?

Si jamais ton teint se fane ou se pèle,

Au train

De catin

Le cri du public te rappelle.

Drôlesse, etc.

Lorsque tu vivais de la Messe

Du moine, ton père Gomard,

Que la Rançon vendoit sa graisse

Pour joindre à ton morceau de lard;

Tu n'étois pas si fière

Et n'en valois que mieux.

Baisse ta tête altière,

Du moins devant mes yeux :

Écoute-moi, rentre en toi-même,

Pour éviter de plus grands maux :

Permits à qui t'aime, qui t'aime,

De t'offrir encore des sabots.

Drôlesse!

Mon esprit est-il baissé?

Princesse!

Te souvient-il du passé?

Les fêtes (1) ne discontinuaient pas à Luciennes, où successivement autour de cette *table à ressort* du Roi, qui n'avait d'abord à ses côtés que la maréchale de Mirepoix et la marquise de Montmorency, venaient s'asseoir toutes les femmes de la cour. Ça avait été d'abord les duchesse et vicomtesse de Laval, puis cette comtesse de Choiseul dont le mari était l'ennemi personnel du duc, puis encore mesdames de Valbelle, de Nesle, d'Avaray de l'Aigle, d'Harville et cette madame de Crenay qu'un couplet chansonne :

Crenay fait la coquette
 Et veut encore danser.
 Sa taille rondelette souvent la fait glisser,
 Notre ami Fénelon la relève en cadence,
 Chacun s'écrie à l'unisson :
 Elle est bien grasse, elle est bien rond,
 Mais toujours va qui danse.

La duchesse de Mazarin avec la princesse Kinski consentaient à être admises à demi (2) et, pour ainsi dire, restaient sur le seuil du petit palais, prêtes à être remplacées par de plus illustres. Et ainsi d'autres et des plus vieux noms de la France. Car *toutes y sauteront* avec le temps. Un jour n'apprendra-t-on pas que madame de Forcalquier, celle qu'on appe-

(1) Les *Mémoires secrets* racontent une fête donnée en mars 1773 par madame du Barry, où il y avait quatre spectacles et cent comédiens, chanteurs, danseurs, des trois théâtres. Dans cette fête, un Cupidon sortait tout armé d'un œuf.

(2) *Lettres de la marquise du Deffand à Horace Walpole*. Paris, 1812, t. II.

lait la *Bellissima*, est à Choisy, qui est l'antichambre de Luciennes ? — « Pour voir en loge grillée la nouvelle actrice dans la comédie ? — Non, madame, elle doit y souper. — Souper ! Ah ! je suis bien sûre que non, je sais ce qu'elle pense et je parierai contre qui voudra. — Ne pariez point, madame, rien n'est plus certain (1). » En effet, la duchesse de Forcalquier, qui s'indignait, il y avait à peine trois mois, qu'on pût la soupçonner d'une pareille infamie, s'était laissé enrôler parmi les *soupeuses* de la du Barry.

Pour ces grandes dames, Luciennes sera-t-il ce qu'a été Bellevue ? Versailles trouvera-t-il dans le palais enchanté de nobles jeux, de charmants divertissements ? Non, la cour rencontrera là seulement les plaisirs gaillards et libres d'une petite maison. La maîtresse de Luciennes n'appellera pas Racine et la tragédie pour distraire l'ennui de la vieillesse d'un Roi. Elle ne recourra pas aux comédies piquantes, aux opéras galants, aux inventions aimables de madame de Pompadour. Elle n'éveillera point les échos du passé de Bellevue et le souvenir de ces ballets délicieux, de ces allégories si bien trouvées, de ces jolis vers, de cette musique légère, spirituelle, chantante. Mais elle fera des soupers de cabinet, des soupers de garçon où le cérémonial, l'esprit, les

(1) *Correspondance complète de madame du Deffard*, par M. de Sainte Aulaire. Paris, 1866, t. II.

épigrammes, les couplets improvisés, le bon ton du plaisir, seront remplacés par les joies bruyantes et les gaudrioles d'une Courtille à laquelle ne manquera rien que la figure de Ramponneau.

La du Barry fera donner le spectacle au Roi, non par ses comédiens ordinaires, mais par les comédiens du boulevard du Temple.

La du Barry inaugurera à la cour le répertoire du théâtre d'une Guimard. Et la comédie la plus grivoise de Collé, celle qui respecte le moins la pudeur d'un public : *la Vérité dans le vin*, lui donnera l'amusement de voir rougir les grandes dames de Versailles. Puis, ce seront, pendant le souper, chantés par Larrivée et sa femme, des couplets si vifs qu'ils embarrasseront jusqu'aux amies de la favorite. Après *la Vérité dans le vin*, après l'équivoque et le badinage éhonté, la du Barry fera venir les délices mêmes de la canaille, Audinot, qui étonnera un matin tout Paris par l'affiche inouïe : « Les comédiens de bois de Sa Majesté donneront aujourd'hui relâche au théâtre pour aller à la cour. » Et le spectacle le plus populacier du théâtre d'Audinot sera terminé par la *Fricassée*, cette contredanse polissonne, dansée par le peuple dans les guinguettes (1)..... Viles joies, rires ignobles qui apprendront les mots des rues, les façons et l'accent des « Fêtes de bois » à cette cour corrompue, mais qui gardait encore toutes les

(1) *Mémoires secrets de la république des lettres*, t. VI. A cette représentation, qui eut lieu le 8 avril 1771, « madame du Barry s'amusoit infiniment et rioit à gorge déployée ».

grâces et, si l'on peut dire, toutes les décences de la corruption.

Enhardie par leur licence, la du Barry, quittant dans l'intimité ses beaux airs et sa fortune, secouant son masque de favorite, redeviendra la Lange d'autrefois ; dans sa bouche éclatera le parler de sa protégée, madame la Loque, la harengère... Et les voûtes de Versailles, étonnées et honteuses, entendront ces mots d'une femme à un roi de France : « *La France, ton café f... le camp!* »

Ce fut là le grand malheur de cette liaison du Roi avec madame du Barry : elle ruina, ruine déplorable ! le respect de la royauté. Ce fut, dans ce scandale, la faute, c'est trop peu dire, le crime dont Louis XV n'eut pas le remords, dont la du Barry ne pouvait avoir la conscience, et dont la monarchie devait porter la peine. Redoutable et lamentable exemple de la loi faite aux rois, et qui les condamne à ne pouvoir descendre aux appétits de leurs plaisirs ni compromettre la familiarité de leur cœur, sans compromettre en leur personne la religion humaine qu'ils représentent, le principe dont ils sont l'image, la dignité qu'ils signifient, la royauté elle-même.

Tout, en effet, au contact de la du Barry, s'avilit et s'écroule invisiblement autour du Roi. La discipline de Versailles se perd, tandis que la curiosité de Paris s'enhardit. Le sanctuaire de la majesté

royale s'ouvre et montre l'alcôve dont la belle Bourbonnaise tire en folâtrant les rideaux.

Les peuples perdent la foi et l'illusion à entendre cet esprit de fille, allumé par le champagne, casser les vitres de l'OEil-de-Bœuf. Partout, dans cette royauté debout encore et presque entière, madame du Barry fait le mal d'une courtisane qui fait son métier et obéit à ses instincts : elle est cette charmante machine de destruction qu'est une jolie maîtresse dans un grand héritage ; et, dans sa philosophie de nature, dans son rire qui tutoie tout, dans son insolence de camaraderie, dans ses malices et ses gamineries de lutin, effrontées, naïves, charmantes, dans cette impatience de toute hiérarchie, dans ce rabaissement de toute grandeur, dans ces agressifs mépris des hommes et des femmes de la cour, il y a le fond et la vengeance fatale de toute impure, ce je ne sais quoi de pareil à la main d'un enfant terrible qui casse les choses en se jouant. Un jour qu'elle buvait dans la cuiller à punch qu'elle remettait dans le bol, le Roi lui reprochant « de faire boire son crachat à tout le monde », ne répondra-t-elle pas : « *Eh bien, je veux que tout le monde boive mon crachat* (1) » ! Involontairement et par sa nature, elle déconsidère tout ce qui l'approche et tout ce qui la touche. Qu'elle pousse les doigts de Zamore dans la perruque du chancelier livré aux

(1) Extrait des *Mémoires d'Horace Walpole sur le règne de Georges III* (année 1771) donné dans les *Lettres d'Horace Walpole publiées par le comte de Baillon*. Didier, 1872.

hannetons, ou, la gorge à l'air, qu'elle se fasse présenter en chemise ses mules au saut du lit par le nonce du pape, elle fait toujours ce rôle et cette œuvre de bafouer, d'amoindrir et de ravalier à son ton et à sa mesure les institutions, les traditions, les caractères, et jusqu'aux coups d'État de la monarchie française. Les barrières, les vénération, le prestige et la solennité de la représentation, de la volonté, de l'amour même du Roi, tout ce qui met le Roi au-dessus de l'humanité alors même qu'il s'en rapproche, tombe sous les folies et les caprices de la dernière des favorites royales. Laissez faire aux années, et la couronne, ce ne sera plus, dit un Anglais, que le bonnet de nuit de deux amants ; ce trône autour duquel Louis XIV avait maintenu l'étiquette de l'adultère, ce trône où madame de Pompadour s'était assise avec un reste de décence, il ressemblera, sous les injures et les insolences de la du Barry, à ce cordon de Saint-Louis sur lequel la courtisane Lacour faisait cracher le vieux duc de la Vallière!...

Et il vous vient à l'idée de vous demander si cette fille du peuple, qui amène à Versailles la langue des halles, n'était pas prédestinée à être dans le palais de nos Rois la portière de la Révolution et à ouvrir à Octobre!

X

Les qualités *bonne fille* de madame du Barry. — Sa famille. — Sa fille, madame de Boissaison. — Mariage du vicomte Adolphe. — Nouvelles tentatives de la favorite pour se faire bien venir de Marie-Antoinette. — Les pendants d'oreilles de 700,000 livres. — Projet de cassation par le pape du mariage de la du Barry.

Mais si, par la fatalité de sa nature, la favorite fait tout ce ravage, si elle est coupable d'être une fille et d'en apporter involontairement les instincts de ruine dans la monarchie, la femme se rachète par les vertus faciles « d'une bonne fille » : il faut se résigner à ce mot populaire ; c'est le seul qui peigne d'un trait madame du Barry. Madame du Barry n'aime ni la vengeance ni la rancune ; et c'est une justice que lui rendent les livres mêmes de la Révolution : « elle n'humilia pas même ceux qu'elle aurait pu perdre (1). » Elle transige avec les pamphlets, elle punit ses ennemis avec des malices. Elle ne fait pas le silence avec des lettres

(1) *La Galerie des dames françoises, pour servir de suite à la galerie des États généraux.* Londres, 1790. — Madame du Barry y est peinte sous le nom d'Elmire.

de cachet, elle n'envoie pas les épigrammes à la Bastille. Le mystificateur qui la parodie toute vive, en habillant sa maîtresse en comtesse du Tonneau, sait d'avance qu'il ne risque point le martyre. C'est elle-même qui demande la grâce de Sophie Arnould, dont elle a reçu un coup de langue (1). Son règne n'a qu'un Latude, un Latude en liberté : Théveneau de Morande, qu'elle n'exige pas qu'on *noie* ou qu'on *étouffe*, mais qu'elle achète avec une grosse somme d'argent (2). Ses ressentiments et ses co-

(1) *Mémoires secrets de la république des lettres*, t. V.

(2) Théveneau de Morande, l'auteur du *Gazetier cuirassé*, avait fait parvenir en 1774 à madame du Barry, de Londres où il était réfugié, le prospectus d'un livre tiré à 6,000 exemplaires et intitulé : *Mémoires secrets d'une femme publique, ou Essai sur les aventures de madame la comtesse Dub***, depuis son berceau jusqu'au lit d'honneur*. In-8, Londres, 4 vol. Deux négociations menées par Bellanger et Preaudeau de Chenilly échouaient. Le duc se décidait à envoyer Beaumarchais pour traiter avec le pamphlétaire. Beaumarchais s'abouchait avec Théveneau de Morande, qui convenait de supprimer toute l'édition à la condition qu'il recevrait 32,000 livres comptant, et qu'on lui assurerait une pension de 4,000 livres dont la moitié serait réversible sur la tête de sa femme après sa mort. Tous les exemplaires étaient consumés dans un four à briques aux environs de Londres. Un seul exemplaire fut épargné dont on coupa les feuilles en deux moitiés, et chacune devait rester cachetée entre les mains de Beaumarchais et de Théveneau de Morande, afin de s'assurer contre une nouvelle publication de cet ouvrage, auquel cas les conditions de l'accord devaient être nulles. C'est là le récit fait à Dutens par Beaumarchais, qui affirmait que le *Précis*, les *Ancedotes*, enfin tous les autres livres parus sur madame du Barry, n'avaient aucun rapport avec l'ouvrage de Théveneau de Morande. Le livre a-t-il été vraiment complètement détruit? (*Mémoires d'un voyageur qui se repose*, par Dutens. Bossange, 1806, t. II.) Les *Mémoires secrets* parlent en mai 1773 d'un autre livre imprimé à Strasbourg avec des estampes obscènes et devant faire la suite du *Portier des Chartreux*. Ce livre, qui entraînait dans le détail des amours du Roi et de la du Barry, aurait été saisi, feuilles imprimées, gravures, manuscrit, et personne n'en aurait eu un exemplaire entre les mains.

lères (1) ne sont que des enfantillages qui tombent, comme ses volontés, comme ses entêtements, comme ses refus de permission pour aller à Chanteloup, sous la moquerie, le rire et les gentillesses de la maréchale de Mirepoix. Elle est généreuse aussi grandement, aussi follement qu'une courtisane qui n'est pas avare. Elle donne et laisse prendre tout autour d'elle, travaillant de sa bourse à la fortune de tous ceux qui l'ont connue, servie, ou qui lui plaisent. Elle a dans le cœur les dévouements du peuple, ses attachements naturels, le sentiment de la famille. Elle va passer, tous les quinze jours, une journée avec sa mère, qu'elle a habillée en marquise de Montrable (2), à qui elle a donné un logement au couvent de Sainte-Élisabeth, carrosse, maison de plaisance, et une petite ferme appelée la Maison-Rouge (3), près de Lonjumeau. A la mort de sa mère, le 20 octobre 1788, elle constitue, au profit du sieur Rançon de Montrable, le mari de sa mère,

(1) Le fouet donné par les femmes de chambre de madame du Barry à la marquise de Rosen, son ancienne *mignonne* qui l'avait abandonnée, si l'anecdote est vraie, n'est qu'une plaisanterie de mauvais goût.

(2) La marquise de Montrable avait appris fort peu d'orthographe dans sa nouvelle position. Voici un reçu vraiment curieux d'un quartier de la pension que lui faisait sa fille : « J'ay reçu de ma dame la contesse du bary par les mens et de denier de monsieur buffauts la somme de trois cent livres pour un quartier de la pension quelle a bien voulu me cor det. Le dit quartier échu du 1^{er} juillet 1777. » (*Catalogue de lettres autographes* du 21 janvier 1856.)

(3) Nous trouvons dans les comptes de madame du Barry, rentrée en possession de ce petit immeuble après la mort de sa mère, un bail de cette propriété passé avec M. et madame Morgan commençant le 1^{er} avril 1792. C'est le Morgan dénoncé par Greive pour ses menées contre-révolutionnaires.

une rente viagère de 2,000 livres, pour *reconnaître les bons procédés* de Rançon envers son épouse. Elle a fait une pension à madame Quantiny, la sœur de sa mère; elle a placé et poussé quatre de ses enfants. Elle a pris avec elle la dernière venue, une petite fille qu'elle élève comme sa fille et dont le public veut faire sa fille : c'est l'enfant baptisé *le Petit Pierrot*, ou encore *Betsi*, dont Drouais peint l'espiègle visage dans un dessus de porte de Luciennes. Tant que sa vie dure, on trouve madame du Barry en rapports familiers et protecteurs avec sa famille. Une lettre tout affectueuse du 24 août 1788, datée de Metz et écrite par une nièce mariée au marquis de Boissaison (1), invite madame du Barry, pendant que son mari sera *sous la toile* du camp, à venir passer quelques jours avec elle. Elle lui promet du beurre frais, les œufs de ses poules, lui envoie des mirabelles confites, et termine sa lettre en disant que son petit Hercule, — un nom qui rappelle Brissac, — ne passe pas de jour sans lui demander : « Quand est-ce que nous retournerons à Luciennes? » Mais cette nièce ne serait-elle point une fille de madame du Barry? Aucun livre du temps, je le sais, n'affirme d'une manière positive que madame du Barry ait jamais été mère; et cependant M. d'Allonville déclare que madame du Barry avait eu une fille sans en connaître le père, qu'elle l'avait mariée avec une dot de 100,000 francs à un gentilhomme

(1) Tribunaux révolutionnaires, dossier de la du Barry, Archives nationales, W¹ 16.

sans fortune ; il affirme qu'en 1838 cette fille et une petite-fille de madame du Barry résidaient à Munich, pendant que le petit-fils (sans doute Hercule) était général-major en Russie. M. d'Allonville nomme même le nom du gentilhomme mari de la fille de madame du Barry, qui se trouve être le marquis de Boissaison, émigré pendant la Révolution (1).

Les torts du Roué envers sa belle-sœur, le juste ressentiment de madame du Barry, l'éloignement dans lequel elle le tenait de sa personne, n'empêchaient pas le comte Jean de se recommander, dans des lettres suppliantes, auprès de la favorite au nom du passé, de solliciter son *bon cœur* et son crédit pour marier son fils, le vicomte Adolphe, d'abord page du Roi, puis officier dans le régiment d'infanterie de S. M., puis cornette des cheveau-légers de la garde, avec rang de mestre de camp de cavalerie, et se vantant d'avoir dans sa poche le brevet de premier écuyer du Roi qu'il avait emporté d'assaut sur MM. de Coigny et de Polignac (2).

Plusieurs tentatives pour caser le vicomte Adolphe dans une grande famille avaient été déjà faites par madame du Barry. Une fois, elle s'était mise en tête de le marier à M^{lle} de Béthune, elle avait été arrêtée par la froideur de Louis XV à cette proposition,

(1) *Mémoires secrets*, par le comte d'Allonville. Werdet, 1838, t. I.

(2) Le vicomte Adolphe n'eut que la promesse de la place. La nomination fut empêchée par ce propos tenu en public par le Dauphin. « S'il a cette charge, je lui donnerai de ma botte par la figure au premier débotté. » (*Mémoires historiques de Stéphanie-Louise de Bourbon-Conti*. Paris, floréal an VI, t. I.)

peut-être devant l'insolente prétention des du Barry de vouloir s'allier avec la famille Sully. La favorite s'était alors rejetée sur une fille naturelle du Roi, connue sous le nom de M^{lle} de Saint-André; mais, dans cette alliance, la fermeté et le franc parler du tuteur de la demoiselle avaient fait rompre les négociations déjà très-avancées.

C'est à la suite de cette rupture que le comte Jean, dans une lettre qu'il demande à la favorite de lire dans son pavillon de Luciennes, comme « dans un entretien de sentiment » en se dépouillant pour un instant de toutes préventions à son égard, traite l'importante question du mariage de son fils : « J'ai cherché, écrit-il, de bonne foi et avec le plus grand désir de réussir, dans les filles de qualité de la cour. Vous avez vu en partie les mortifications que j'ai éprouvées... » Il avoue ensuite « que, malgré son éloignement pour les filles de la finance, il a fait pressentir aussi inutilement quelques familles opulentes ». Puis il revient sur les deux mariages manqués, il reproche à sa belle-sœur, après les marques de satisfaction données par le Roi à l'abbé Terray et à Bertin, lorsqu'ils lui avaient parlé de l'alliance avec M^{lle} de Béthune, de n'avoir pas donné de suites immédiates à ces ouvertures et d'avoir par là provoqué elle-même la froideur survenue chez Louis XV. Il l'entretient ensuite de M^{lle} de Saint-André, la fille du Roi et de la Morfil, le modèle de Boucher, « qui, en perdant l'espérance de devenir la nièce de madame du Barry, a renoncé jusqu'au désir de plaire,

en se refusant presque toute espèce de parure dans l'intérieur du couvent ». Il regrette vivement ce parti qui apportait 24,000 livres de rente et une terre de même valeur ; il le regrette d'autant plus que, « quoiqu'il soit pour la fortune au-dessus de ce qu'elle l'a vu rue de la Jussienne et au-dessous de ce qu'il aurait pu devenir dans la rue Neuve-des-Petits-Champs, son état ne lui permet pas un démembrement pour faire un brillant sort à son fils en le mariant ». Enfin, le mariage avec M^{lle} de Saint-André avait encore cet avantage qu'elle était la seule personne, écrit l'homme inquiet de l'avenir, « qui pût nous *ménager un coin de pudeur dans le Dauphin* et empêcher ce prince de céder un jour aux impulsions de la haine » (1).

Madame du Barry, qui au fond avait un intérêt à marier son neveu, à s'appuyer de l'alliance d'une grande famille, à sentir à ses côtés, dans ce monde de la cour, une jeune femme sur laquelle elle pût compter, se remettait en quête, passait en revue les partis de Paris et de Versailles, annonçant son intention de faire quelque chose pour la mariée. Elle ne trouvait rien, quand les belles-sœurs *Chon* et *Bitschi* découvraient une demoiselle de Tournon. C'était une très-pauvre famille du Vivarais, chargée d'enfants, mais la famille était bien apparentée et alliée aux Soubise, et la fille était de la plus grande beauté. Le mariage était agréé par le père et le fils, et les

(1) Lettre du comte Jean du Barry publiée par la *Revue de Paris*, année 1836, t. XXXV.

articles du contrat dressés. Par les articles 1, 2, 3, 4, 5, 6, le comte Jean faisait donation à son fils du comté de Lille-Jourdain et de la forêt de Bouconne. Par l'article 7, le comte et la comtesse de Tournon constituaient en dot à leur fille la somme de 60,000 livres (1). Par l'article 14, la comtesse du Barry faisait tant à M^{lle} de Tournon qu'au vicomte Adolphe, à l'exclusion des enfants à naître, une donation de la somme de 200,000 livres, pour être employée à leur profit en acquisition de biens-fonds ou en rentes hypothécaires et privilégiées.

Le mariage était célébré à Saint-Roch (2). Au sor-

(1) *Procès de M. le comte du Barry avec madame la comtesse de Tournon, contenant les deux mémoires justificatifs pour et contre.* A Amsterdam, 1781. — La dot ne fut jamais payée, affirme le comte dans son mémoire, qui va jusqu'à dire qu'en se mariant la mariée manquait de tout et qu'il avait fallu la fournir de linge, de hardes et d'effets.

(2) Cette union finissait d'une manière tragique. En 1778, le vicomte se rendait avec sa femme et M^{lle} de Tournon, sa belle-sœur, à Bath; il avait déterminé à l'accompagner le comte Rice, gentilhomme irlandais, avec lequel il était lié depuis huit ans. Le vicomte du Barry et le comte Rice vivaient dans l'intimité la plus grande lorsqu'une nuit, après minuit, on les vit tous deux sortir en courant, suivis par la vicomtesse qui, essayant vainement de les atteindre, les appelait à grands cris. Un carrosse les emportait, eux et leurs témoins, hors la ville, et l'on convenait, en attendant le jour, que les deux adversaires, placés dans un espace de vingt-cinq pas dont ils ne pourraient sortir, armés de leurs deux pistolets et de leur épée, marcheraient l'un sur l'autre, se serviraient de leurs armes comme ils l'entendraient, qu'enfin le vainqueur aurait le droit d'achever son adversaire quand même il serait tombé à terre. Au point du jour, le vicomte sautait à bas du carrosse, tirait le premier et perçait la cuisse du comte Rice. Celui-ci ripostait par un coup de pistolet qui traversait la poitrine du vicomte du Barry, et s'avancait sur lui l'épée à la main; le vicomte lui criait : « Je vous demande la vie. — Je vous la donne, » lui répondait le comte Rice qui

tir de l'église, les mariés déjeunaient au contrôle général et partaient aussitôt pour Compiègne, où devait se faire la présentation. Ce mariage avait lieu au moment où madame du Barry, toujours à son désir de désarmer Marie-Antoinette et tout entière au rêve d'un rapprochement avec la future reine de France, en dépit de continuelles déceptions, poursuivait son but avec un vouloir entêté, avec la ténacité d'un enfant obstiné que rien ne peut rebuter. Elle était poussée à la fois et par un certain sentiment de respect, assez bizarre dans sa nature contemptrice, et par une naturelle crainte de l'avenir, et encore par les besoins de sa situation présente. Devant l'ennui du Roi, cet ennui incurable et splénétique qui avait été l'empoisonnement de toute sa vie et qui devenait, en cet été de l'année 1773, plus noir

le voyait au même moment se rouler par terre, vomir un flot de sang, expirer. Les témoins n'étaient pas dans la confidence du motif du duel. Le comte Rice, interrogé par Dutens, varia deux ou trois fois sur les causes de la querelle; le sentiment général fut que le vicomte du Barry avait obéi à un sentiment de jalousie contre Rice. La vicomtesse du Barry, de retour en France, obtint du roi d'ériger en baronnie, sous le nom de Tournon, des fiefs qu'elle avait acquis en Corse et changea de nom. A cette insulte, du Barry, le Roué, voulut la forcer à reprendre son nom, le nom de son mari; elle répondit par un assez triste mémoire où elle déclarait n'avoir pas d'abord su le rôle que madame du Barry avait rempli près de Louis XV, accusait son mari d'avoir hérité des vices de son père, de son amour du jeu qui l'avait ruiné, et attribuait sa mort « à une rixe, suite d'une combinaison incertaine qui aura mal réussi et dont l'un des associés aura demandé compte à l'autre avec ce ton d'aigreur de la passion trompée dans ses désirs ». Puis, pour mieux se dérober à son nom, elle se remaria. (*Mémoires d'un voyageur qui se repose*, par Dutens, vol. II. — *Précis du mémoire de mademoiselle de Tournon, veuve du vicomte du Barry, en réponse à celui de M. le comte du Barry, son beau-père.*)

que jamais, madame du Barry sentait qu'elle n'apportait plus à son royal amant une dissipation suffisante; elle voulait, craignant pis, distraire Louis XV avec la jeunesse de ses deux belles-filles, avec l'entrain et le gai rire de la Dauphine qu'elle savait amuser le vieux Roi; madame du Barry avait donc sollicité Mercy-Argenteau d'engager la Dauphine à témoigner à Louis XV le désir qu'elle aurait d'accompagner le Roi dans les petits voyages qu'il avait coutume de faire dans ses maisons de campagne. Avant de tenter cette démarche, la favorite s'était assurée des dispositions favorables de la comtesse de Provence (1), et, de concert avec d'Aiguillon, elle venait de gagner à ses projets une femme qui gouvernait Madame Adélaïde et se faisait forte d'enrayer les dévotes répugnances et les haines irréconciliables de Mesdames Tantes pour *la clique*. Par l'influence de madame de Narbonne, à laquelle on avait promis pour son fils la marie de Bordeaux et pour elle un intérêt dans le prochain renouvellement du bail des fermes, Madame Adélaïde était amenée à mieux traiter madame du Barry et devait, par son exemple, entraîner à sa suite la Dauphine.

(1) Autant l'attitude de Marie-Antoinette avec madame du Barry fut digne, autant l'attitude de Madame fut basement politique. La comtesse de Provence parlait à madame du Barry à son couvert, aux présentations, l'avait reçue dans l'intérieur de son appartement à la fête que lui avait donnée la comtesse de Valentinois, la ménageait enfin, encouragée dans ces bassesses par Monsieur, auquel Marie-Antoinette, dans la vivacité de ses indignations, ne pouvait s'empêcher de faire des scènes sur sa duplicité, sur son manque de dignité, s'efforçant en vain de retirer le ménage « du tripot de d'Aiguillon et de la du Barry ».

Ainsi séduite et retournée tout d'un coup, Madame Adélaïde avait déjà écrit une lettre au Roi, où elle l'assurait des efforts qu'elle allait tenter sur l'esprit de ses enfants pour lui plaire en tout, lettre à laquelle le Roi répondait qu'il savait gré à la princesse des marques de sa tendresse et de sa soumission, mais qu'il comptait peu sur cette tentative près du Dauphin, qui « marquait un éloignement plus décidé pour le beau sexe ». Chon, la belle-sœur, le maître Jacques politique de la cabale, devenue l'ennemie du duc d'Aiguillon, faisait des gorges chaudes de toutes ces *trigauderies* et ne cessait de répéter sur tous les tons, avec l'ironie persiflante qui lui était particulière, que, par ses obsessions incessantes et maladroités, madame du Barry ne ferait qu'irriter le Dauphin et la Dauphine, et n'arriverait qu'à en être plus mal traitée (1).

Sur l'ouverture d'un rapprochement avec madame du Barry faite par Madame Adélaïde, le Dauphin marquait de l'humeur, la douce madame Victoire se révoltait tout haut contre la négociation de madame de Narbonne, la politique comtesse de Provence abandonnait la favorite en la maltraitant. Devant l'attitude de la famille royale, Madame Adélaïde, interdite, un peu honteuse, convenait qu'elle avait été trompée, induite en erreur, et déclarait qu'elle interdirait à la comtesse de Narbonne de lui jamais parler de ce sujet.

(1) *Correspondance secrète entre Marie-Thérèse et le comte Mercy-Arnteanu*, par d'Arneth. Didot, 1875, t. II.

Sur ce, fureur de d'Aiguillon, qui se déclarait trahi par tout le monde, et profond désespoir de la favorite, qui voyait, à la suite du mauvais succès de sa petite intrigue, la présentation de la vicomtesse sa nièce ajournée et se présentant dans les plus mauvaises conditions du monde.

En effet, la présentation de la vicomtesse Adolphe, qui devait avoir lieu le 25 juillet, était remise au dimanche suivant, au 1^{er} août, dans l'espoir de trouver quelque moyen d'obtenir une réception favorable à la présentante et à la présentée.

Enfin, le 1^{er} août, après midi, à la suite du salut, la comtesse du Barry, accompagnée de la duchesse de Laval et de la comtesse de Montmorency, présentait sa nièce au Roi. Puis, au milieu d'un concours immense de monde, venu à Compiègne pour voir et comparer et opposer la beauté de la nièce avec la beauté de la tante, une foule rendant presque impossible la traversée des antichambres, la comtesse et la vicomtesse du Barry montaient chez le Dauphin. Le prince était dans l'embrasement d'une fenêtre, à causer avec quelqu'un, en *jouant de l'épingle* sur les vitres. A l'annonce de l'huissier de la chambre, le prince tournait la tête, faisait comme s'il ne voyait pas les deux femmes, et continuait sa conversation et son tambourinement sans donner l'accolade (1). Marie-Antoinette, elle, rendait un léger salut, à la favorite, à la jeune mariée, aux

(1) *L'Espion anglois*. Londres, John Adamson, 1784, t. I.

dames qui l'accompagnaient, mais ne parlait à aucune (1). Il en était de même le soir au jeu, où il est d'étiquette que les femmes présentées assistent ; il en était de même le lendemain à la toilette, où il est encore d'usage que les femmes présentées fassent leur cour ; le soir, pas plus que le lendemain matin, la Dauphine n'adressait la parole à aucune des femmes. Marie-Antoinette poussait les choses plus loin ; quoique toutes les femmes présentées et dansantes fussent admises de droit au bal de la dauphine, la princesse ne voulait jamais permettre que sa dame d'honneur appelât la vicomtesse Adolphe.

Le Roué, qui était refusé à la porte de la comtesse, n'avait obtenu que la permission de passer deux jours à Versailles ; il ne reverra sa belle-sœur avant sa disgrâce qu'un moment pendant la seconde journée de la petite vérole de Louis XV.

Après une si complète humiliation, tant d'affronts, on eût pu croire que la favorite renoncerait à surmonter l'aversion de la Dauphine. Non ! il n'en fut rien ; au contraire, la malheureuse favorite s'accrocha de plus en plus à l'illusion de se rendre un

(1) Marie-Antoinette, dans l'appréhension de quelque gronderie de sa mère, tâchait de se faire pardonner son silence dans une lettre qu'elle lui écrivait le 13 août : « Madame ma très-chère mère, la présentation de la jeune madame du Barry s'est très-bien passée. Un moment avant qu'elle vînt chez moi, on m'a dit que le Roi n'avoit dit mot ni à la tante ni à la nièce ; j'en ai fait autant. Mais, au reste, je puis bien assurer à ma chère maman que je les ai reçues très-poliment ; tout le monde qui étoit chez moi est convenu que je n'avois ni embarras ni empressement à les voir sortir ; le Roi sûrement n'a pas été mécontent, car il a été de très-bonne humeur toute la soirée avec nous. »

jour favorable Marie-Antoinette, d'obtenir enfin, prononcée par sa bouche, cette précieuse parole si humblement et si obstinément sollicitée. Elle ne voyait pas que, par cette incessante et continuelle persécution, elle se rendait, comme lui disait à toute heure sa belle-sœur *Chon*, la Dauphine plus hostile, moins traitable. En septembre 1773, lors de la dure lettre adressée par le Roi à la Dauphine sollicitant le rappel de la comtesse de Gramont (1), sur le bruit rapporté à la comtesse du Barry que Marie-Antoinette croyait la lettre inspirée ou dictée par elle, elle faisait aussitôt appeler Mercy-Argenteau. Dans cette entrevue elle se défendait avec la plus grande chaleur d'avoir eu connaissance de la demande de rappel, elle s'offrait même à s'employer de tout son pouvoir auprès du Roi pour obtenir le retour de la comtesse, ne demandant pour récompense que l'assurance du bon gré que lui en saurait la Dauphine. L'esprit de la favorite est attelé à une seule idée, est perpétuellement en quête d'un moyen, d'une invention, d'un stratagème pour faire revenir la Dauphine de son éloignement pour sa personne. Au mois de novembre, elle imagine qu'une lettre du Roi pourra faire impression

(1) Voici la lettre du Roi à la Dauphine, telle que la rapporte Mercy-Argenteau : « Vous êtes bien mal conseillée, ma chère fille, de demander le retour de madame de Gramont. Cela ne peut vous être suggéré que par le parti Choiseul dont vous êtes entourée. L'accès que vous leur donnez ne s'accorde pas avec les sages conseils que vous recevez de l'Impératrice; ainsi ce que je crois de mieux à faire pour vous relativement à votre demande, c'est de n'en parler à personne.

sur la Dauphine et triompher de ses préventions. La lettre est abandonnée sur l'observation de Mercy-Argenteau que la Dauphine se blesserait sans nul doute de cette pression exercée sur ses sentiments, et la favorite cherche une nouvelle combinaison. Ni les froideurs, ni les dédains, ni les rebuffades, ni l'exclusion de la vicomtesse du Barry des carrosses du Roi aux chasses, ni la triste réception faite tout récemment à M^{lle} de Fumel (1), ne peuvent décourager la favorite. Un adoucissement dans le regard, un rien de désarmé dans l'attitude, un moins mauvais traitement qu'à l'ordinaire, font revenir la pauvre femme à sa *marotte*. Elle se dit que maintenant la Dauphine s'abstient de tenir des propos mortifiants sur son compte, elle s'évertue à dépouiller ses mépris d'un caractère d'aversion, découvre finalement dans le *traitement négatif* de Marie-Antoinette, selon l'expression de l'ambassadeur de l'Impératrice-Reine, un vague gage de réconciliation future.

Et, pour arriver à la réalisation de son rêve secret, l'imagination et le tact de fille de la du Barry ne lui suggéreront-ils pas en janvier 1774 cette démarche corruptrice? Un joaillier possédait des pendants d'oreilles formés de quatre brillants d'une grosseur et d'une beauté extraordinaires estimés 700,000 li-

(1) Il s'agit du mariage d'Élie du Barry, le plus jeune des trois frères du Barry, avec M^{lle} de Fumel, demoiselle de condition fort riche. « A sa présentation, dit Mercy-Argenteau, l'accueil de la Dauphine fut, ainsi qu'à la présentation de la vicomtesse Adolphe, très-froid et silencieux. »

vres. Sachant la passion de la Dauphine pour les pierreries, madame du Barry persuadait au comte de Noailles de lui faire voir les merveilleux diamants et de lui dire que s'ils plaisaient à S. A. R. elle ne devait être embarrassée ni du prix ni du payement, parce qu'on trouverait le moyen de lui en faire faire cadeau par le Roi. La Dauphine répondait simplement qu'elle n'avait point le projet d'augmenter ses diamants (1).

L'abbé Terray demeurait le caissier à la caisse toujours ouverte, aux écus toujours prêts pour les caprices, les fantaisies, les extravagances de dépenses de la favorite. Il donnait l'argent du jeu du comte Jean, du luxe de sa maîtresse madame Murat, de la dot de son fils le vicomte Adolphe ; et de l'argent, dans la pénurie du Trésor, il en trouvait continuellement pour tous les du Barry du monde. Dépourvu de toute grande idée politique, sans vue supérieure de l'humanité, l'abbé n'avait que l'ambition de cumuler des honneurs, des prérogatives, des ministères. Il lui fallait joindre au contrôle général la place de *Directeur et Ordonnateur général des Bâtiments, Jardins, Arts, Académies et Manufactures royales*, et, quand il eut arraché cet immense gouvernement au marquis de Marigny, il voulut encore enlever les *Menus* au duc de Richelieu. Insatiable, il minait en dessous le

(1) *Correspondance secrète entre Marie-Thérèse et le comte Mercy-Argeuteau*, par d'Arneth. Didot, 1875, t. II.

duc d'Aiguillon, qu'il travaillait à refroidir avec la maîtresse, et convoitait ouvertement les sceaux. Pour obtenir tout ce qu'il demandait, il se voyait obligé de tout accorder. Et même sa pauvre imagination s'ingéniait à s'attacher madame du Barry, à la faire l'instrument docile de ses incessantes exigences par une reconnaissance plus grande encore que celle que fait l'argent. C'est ainsi qu'il reprenait l'idée (1), qu'il donnait un corps à la chimère offerte un moment par le chancelier et le duc d'Aiguillon à l'imagination de la favorite (2) : la cassation de son mariage avec le comte du Barry et un mariage de conscience avec le Roi. Il faisait rédiger une consultation dont voici le résumé :

« Madame du Barry représente à Sa Sainteté que, peu au fait des règles canoniques, elle n'avoit sçu que depuis la célébration de son mariage avec le comte Guillaume du Barry qu'il fût défendu d'épouser le frère d'un homme avec qui on a vécu. Elle avoue avec toute la douleur d'une *âme repentante* qu'elle avoit eu des faiblesses pour le comte Jean du Barry, frère de son mari, qu'elle a été heureusement prévenue à temps de l'*inceste* qu'elle alloit commettre, et que sa *conscience éclairée* alors ne lui avoit pas permis d'habiter avec son *nouvel* époux, qu'ainsi le

(1) Le Mémoire de Linguet pour *Simon Sommer, charpentier à Landau*, discutant si le divorce peut être légitimement permis, avait été un moyen de tâter l'opinion publique, peut-être une tentative pour amener une loi générale dont madame du Barry eût fait son profit.

(2) *Mémoire concernant l'administration des finances sous l'abbé Terray*. Londres, 1776.

crime n'est point encore *commis*; et elle supplie Sa Sainteté de vouloir bien la *relever* d'une alliance aussi *scandaleuse* (1). »

Et amusant et leurrant de ce rêve fantastique la crédule créature, et lui parlant d'entrevues avec le nonce, l'ironique abbé entraît dans l'intime confiance de la favorite et se voyait déjà le ministre dirigeant, le ministre de tous les ministères : une façon de Choiseul.

(1) *Les fastes de Louis XV.* A Villefranche, chez la veuve Liberté, 1782.

XI

Intrigues de femmes cherchant à déposséder madame du Barry du cœur du Roi. — Madame Louise, la carmélite. — Le chancelier passant au parti dévot. — Le physique du vieux Louis XV. — Mot du chirurgien La Martinière. — Le Carême de 1773. — Les morts foudroyantes aux côtés du Roi. — Louis XV tombe malade à Trianon. — La petite vérole. — Les intrigues des *aiguillonistes* et des *anti-aiguillonistes* autour du lit de mort. — Renvoi de madame du Barry.

La possession du cœur de Louis XV n'était point une tranquille possession. A tout moment madame du Barry avait à se garantir de tripotages d'anti-chambre pour la supplanter, de mines souterraines de très-illustres entremetteurs, de plans impudiques plaçant sur l'avènement d'une nouvelle maîtresse la fortune d'un courtisan.

Dès 1771, Hardy parle de négociations pour donner au Roi la princesse de Monaco, à son défaut une demoiselle Smith, et enfin une troisième personne sur le nom de laquelle le secret est gardé.

Une très-jolie et très-galante créature, la femme d'un musicien de la chambre du Roi, madame Bèche, crée pendant quelque temps de très-sérieux ombres à la favorite (1).

(1) *Correspondance secrète, politique et littéraire*. Londres, John Adamson, t. I.

Une autre femme, une Hollandaise, madame Pater, devenu comtesse de Newkerke, et dont la beauté avait fait, il y avait une dizaine d'années, une révolution à Paris, était poussée par le duc de Duras (1), gentilhomme de la chambre, qu'on disait recevoir de Chanteloup des instructions de son ami le duc de Choiseul. L'intrigue était habilement et sourdement menée; le mariage selon le rit protestant de la Pater était cassé, et un hymen secret devait l'unir au Roi. Et quand la du Barry était avertie, dans le complot qui devait la renverser, quelle main trouvait-elle? la main de d'Aiguillon rédigeant et minutant des instructions pour la Hollandaise en ses rapports intimes avec le Roi, instructions où se trouve un peu du machiavélisme amoureux des *Liaisons dangereuses*. Une scène s'ensuivait, où madame du Barry, avec la vivacité de paroles qui lui était naturelle, reprochait à son allié, à son amant sa trahison. Elle lui rappelait qu'elle l'avait poussé au ministère en dépit de la réprobation générale, qu'elle l'avait maintenu aux affaires étrangères malgré le Roi, disant après le partage de la Pologne : « Si Choiseul avait été là, cela ne serait pas arrivé, » qu'elle l'avait enfin *sauvé du boudreau* (2). Du reste, madame du Barry avait maintenant, dans toutes les embûches féminines

(1) Madame du Barry mettait à la porte de ses appartements le duc de Duras, en lui disant que « non-seulement il avait présenté la Pater à Sa Majesté, mais qu'il avait tenu la bougie, qu'en conséquence elle le pria de ne plus remettre les pieds chez elle ».

(2) *Les fastes de Louis XV*. A Villefranche, chez la veuve Liberté, 1782. Seconde partie.

dressées contre elle, la surprise de trouver derrière la femme ses meilleurs amis. L'abbé Terray lui-même, l'homme qui paraissait le plus attaché à sa fortune, avait placé près de la favorite une de ses bâtardes, madame d'Amerval, dont la jeunesse, l'étourderie, l'enfantillage, amusaient madame du Barry. C'était au moment où l'abbé exhortait la favorite, en attendant la cassation de son mariage, à suivre l'exemple de madame de Pompadour, à se prêter aux fantaisies du physique du Roi, la poussant doucement à mettre la d'Amerval dans le lit de Louis XV. Mais madame du Barry avait l'instinct que, sous le manteau d'une passade, le ministre Bonneau lui suscitait sournoisement une rivale (1). Enfin, dans sa propre famille, chez sa nièce, chez la belle madame Adolphe du Barry, elle avait à craindre un instrument de ruine manœuvré par le comte Jean (2), qui, toujours à son ambition de gouverner le royaume, croyait être plus facilement maître de sa belle-fille que de sa belle-sœur. Et là encore madame du Barry ne trouvait-elle pas associé aux projets du Roué le comte d'Aiguillon qu'on accusait d'infidélités à la tante avec la nièce (3)?

(1) *Mémoires concernant l'administration des finances sous le ministère de l'abbé Terray*. Londres, 1786.

(2) Quand on avait parlé à madame du Barry des projets du comte Jean et de l'impression faite sur le Roi par la beauté de M^{lle} de Tournon, la favorite avait dit gaiement : « *que la charge de maîtresse du Roi ne sortirait pas au moins de la famille* » ; mais au fond elle était très-inquiète.

(3) Des infidélités, le duc d'Aiguillon en était fort capable, mais des machinations pour renverser la favorite, c'est beaucoup moins croyable, et il ne faut attacher qu'une foi assez légère à ces récits démentis par

Mais, plus que toutes les créatures galantes de la cour et de la ville, il y avait à redouter pour madame du Barry une plus dangereuse femme : c'était la fille de Louis XV, Madame Louise la carmélite, qui, sous le manteau de sainte Thérèse prêté pour la prononciation de ses vœux (1), entendait du fond de sa cellule gouverner la France, Madame Louise, avec laquelle allait maintenant tous les huit jours, désertant Luciennes, communier le chancelier.

La grande amitié entre le *cousin* et la *cousine* était très-refroidie. La favorite n'avait pu obtenir du chancelier la grâce du banqueroutier Billard, le neveu de Billard du Monceau. Puis Maupeou n'avait pas été sans savoir les tentatives secrètes de d'Aiguillon pour le rétablissement du parlement, sur l'assurance des princes qu'il serait *blanchi*; il n'avait pas ignoré l'appui prêté à ces tentatives par madame du Barry, jusqu'au jour où elle s'était aperçue que le Roi, tout heureux d'être débarrassé des *robes noires*, tenait à conserver près de lui l'homme qui l'en avait délivré (2). De là de la froideur et presque de l'hostilité entre le ministre et la favorite. Mais, en dehors des petits griefs qu'il pouvait avoir contre la maîtresse, Maupeou était surtout poussé à se retirer d'elle et de son parti par sa connaissance de l'humanité, par le presentiment que dans le Bourbon vieillissant la reli-

le courageux attachement du duc à la du Barry lorsqu'elle fut tombée en disgrâce.

(1) *Vie de Madame Louise de France*, par l'abbé Proyart. Perisse frères, 1860, t. I.

(2) *Anecdotes sur M. la comtesse du Barri*. Londres, 1775.

giosité était toute prête à réapparaître. Et il pensait qu'à l'heure présente, il était plus utile pour lui de se trouver du côté du confesseur que du côté de la maîtresse. Donc le chancelier jouait le dévot, déclamant aujourd'hui contre les ministres qui se traînaient aux pieds de cette femme perdue de mœurs et qui ne vivait qu'avec des comédiens, des chanteurs, des baladins, tous gens à talents diffamés et réprouvés. Soutenue par le chancelier, Madame Louise prenait tous les jours plus d'autorité. Le Roi venait la voir souvent, et à chacune de ses visites madame du Barry tremblait. Au commencement de 1772, à eux deux, Madame Louise et le chancelier, ils avaient même arrangé un mariage du Roi avec l'archiduchesse Marie-Élisabeth, sœur de l'Empereur, celle qui avait dit qu'elle n'épouserait que le Roi de France. Et, le 25 janvier, madame du Barry, voyant partir le Roi pour Saint-Denis, se jetait à ses pieds, lui disait qu'elle savait que sa perte était résolue, qu'elle préférait recevoir son congé de la bouche du Roi que d'avoir l'humiliation de le recevoir de la noire cabale, que le chancelier et l'archevêque étaient des fourbes (1)...., et empêchait par cette scène la visite du Roi. Plus tard, c'était encore Madame Louise et le chancelier qui, exploitant un caprice du Roi, donnaient un moment l'envie à Louis XV de se marier avec la princesse de Lamballe, et attiraient à madame du Barry plaisantant le Roi sur le bruit de

(1) *Journal des événements tels qu'ils parviennent à ma connaissance*, par Hardy. Bibliothèque nationale, Manuscrits. Supplément français, 6680.

ce mariage, cette dure réponse : « Mais je pourrais plus mal faire. »

Les mariages ne se faisaient pas, mais l'action de la carmélite sur le Roi restait puissante et devenait plus grande à mesure que les années s'accumulaient sur Louis XV. Il y avait surtout, tous les ans, une époque qui était toujours un temps de crise, la semaine de Pâques, où tous les efforts étaient faits pour que, selon l'expression de Madame Louise, *le bon Dieu prît possession du cœur de son père* (1), pour amener le Roi à communier. La favorite avait beau dire gaiement : « *Eh bien, si Sa Majesté fait ses Pâques, je ferai les miennes* (2), » elle n'en passait pas moins une quinzaine de jours dans des transes mortelles.

Le Roi vieillissait; et l'âge, les années, la fatigue de la vie, l'ennui de l'âme, au lieu d'apporter l'apaisement à ses passions, ne faisaient qu'irriter l'imagination de ses désirs. L'obsession physique, qui s'empare de certains vieillards, faisait sa proie de Louis XV vieillissant. L'amour qui avait rempli sa tête et son corps n'était plus qu'un appétit et une brutalité de son cœur; et il ne semblait plus y avoir de vivant en lui que des sens furieux et à demi morts..... Un instant, cependant, après la mort de madame de Pompadour, le roi était entré

(1) Expression de la lettre de Madame Louise lorsqu'elle apprend le renvoi de la du Barry du chevet de son père.

(2) *Anecdotes sur M. la comtesse du Barri*. Londres, 1775.

dans une sorte de liaison platonique avec une charmante femme, la comtesse de Seran, dont il courtisait galamment les goûts en faisant mettre, à son intention, les petits appartements en bleu (1). Pendant des mois, ça avait été un commerce discret et respectueux, un échange d'aimables paroles, une familiarité de douces causeries, une cour faite avec ces grâces et ces courtoisies si naturelles à Louis XV quand il voulait plaire. On aurait dit un rajeunissement des pensées du Roi, *un revenez-y* à ses premières amours avec la comtesse de Toulouse; et la cour croyait voir commencer une de ces liaisons qui touchent à l'amour sans quitter l'amitié, un de ces tendres et doux commerces qui font seulement d'un vieillard l'âme amoureuse. Mais ce platonisme de Louis XV avait été vite tué par les caresses de la du Barry, ces caresses de lupanar ne s'attaquant qu'au physique de l'amour et l'amenant au rut de l'animalité. Inassouvi, le Roi allait de madame du Barry à d'autres, et de caprices en caprices, épuisant l'amour sans épuiser la tentation, tourmenté, inquiet, brûlant, tremblant, et s'interrompant dans le plaisir pour se jeter à des actes religieux qu'il faisait partager aux complaisantes de ses caprices. Dans cette fièvre, le vin, le punch, transporté par madame du Barry des salons de Londres aux soupers des petits appartements (2), tous les excitants servaient le Roi,

(1) *Mémoires d'un père*, par Marmontel. Paris, 1804, t. III.

(2) *Le Gazetier cuirassé, ou Anecdotes scandaleuses de la cour de France*, Imprimé à cent lieues de la Bastille, à l'enseigne de la Liberté, 1781. —

le soutenaient, lui prêtaient la force de ne pas vieillir. Entre la maîtresse et l'amant, il n'y avait plus que la chaîne de l'habitude et de la sensualité, dépouillée de tous les liens d'esprit, dépouillée même de toutes les coquetteries de décence et de toutes les modesties d'élégance qui avaient attaché le Roi à madame de Pompadour. Et figurez-vous madame de Pompadour avec son costume de bergère, son chapeau de paille, ses rubans, sa beauté habillée, ses charmes voilés; puis, voyez la du Barry dans le costume qui rend la jeunesse au Roi, dans son déguisement de bacchante (1), à demi nue sous la gaze, et la gorge effrontée, — vous aurez l'image des deux amours du Roi.

Cependant, le Roi avait plus de soixante ans; ces excès amoureux amenaient chez le vieillard des accidents qu'il confiait à La Martinière, son premier chirurgien. Louis XV se rendait à ses conseils, se conformait à ses prescriptions, le faisait même coucher plusieurs mois dans sa chambre. Et une nuit du mois de mai 1773, — de ce mois que Louis XV ne verra pas tout entier l'année prochaine, — le vieil amant de madame du Barry, causant du triste délabrement de ses facultés, finissait par dire dans un soupir: «Je vois que je ne suis plus jeune, qu'il faut

Le Gazetier cuirassé va plus loin, il parle de mouches cantharides, de diabolino, d'essence de girofle, etc.

(1) *Anecdotes sur M. la comtesse du Barri*. Londres, 1775.

que j'enraye. — Sire, répondait La Martinière avec son franc parler, vous feriez mieux de dételer. »

Le carême prêché à la cour, pendant la semaine sainte de l'année 1773, par l'abbé de Beauvais, faisait une profonde impression sur l'esprit du Roi. Tout à coup tombait dans cette chapelle de Versailles, sur ces grandes dames perdues, sur ces courtisans proxénètes ayant pour reine une prostituée, la parole hardie d'un homme de rien, qui flagellaient les turpitudes de tout ce monde, qui osait remonter à la personne du Roi, jetant à Louis XV et à sa concubine cette courageuse allusion biblique : « Enfin, ce monarque (Salomon), rassasié de voluptés, las d'avoir épuisé pour ses sens flétris tous les genres de plaisirs qui entourent le trône, finit par en chercher d'une nouvelle espèce *dans les vils restes de la licence publique.* » A l'indignation des courtisans, aux plaintes de madame du Barry, si impitoyablement désignée, Louis XV se contentait de répondre que l'abbé de Beauvais faisait son métier.

Un autre sermon avait une action plus décisive sur Louis XV, revenant jour et nuit dans son imagination frappée. Ce fut un sermon sur la mort, où le jeune prédicateur, protégé par Madame Louise, réduisant à néant cette liste de centaines que le rédacteur de *la Gazette de France* venait de donner (1)

(1) *Mémoires secrets de la république des lettres*, t. VI.

pour illusionner le Roi, et lui faire croire à une longévité plus grande en son siècle que dans les siècles passés, détruisait brutalement la sécurité apportée par ce mensonge adulateur, montrait au Roi la Mort du dix-huitième siècle penchée sur le chevet des hommes de son âge. Puis il faisait revenir et rentrer dans la mémoire du Roi la mort du duc de Bourgogne, la mort du Dauphin, la mort de la Dauphine, la mort de la Reine, la mort des êtres qui lui avaient été le plus chers, de ses maîtresses qu'il ne nommait pas, mais qu'il lui rappelait avoir été enlevées à la fleur de l'âge, lui laissant entendre que son tour était depuis longtemps venu, et imprimant et enfonçant dans la cervelle de ce Bourbon, hantée depuis sa jeunesse par l'idée troublante du néant, la pensée fixe d'une fin prochaine (1).

Ainsi pénétré et obsédé de ces paroles, de ces souvenirs, de ces menaces, de ces prédictions de mort, le Roi songeait encore avec effroi qu'il était dans sa soixante-troisième année, une année que la médecine du temps regardait comme une date climatérique et fatale aux vieillards (2). Puis c'était autour de Louis XV une succession de morts fou-

(1) Un moment on avait parlé de la disgrâce de l'abbé de Beauvais. Le contraire arrivait. L'abbé de Beauvais était nommé évêque de Senes, et, au Carême de 1774, encore prêché par lui à la cour, le Roi le sommait, en riant, de remplir l'engagement qu'il avait pris de prêcher devant lui le Carême de 1776, quoiqu'il fût évêque.

(2) *Anecdotes secrètes sur M^{me} la comtesse du Barri*, 1775.

droyantes. L'ambassadeur de Gênes, Sorba, qu'il avait l'habitude de voir, mourait subitement. D'Armentières suivait Sorba de près. L'abbé de la Ville, l'instrument de la ruine de Choiseul, venant remercier de la place de directeur des Affaires étrangères, était frappé d'apoplexie sous les yeux du Roi. Enfin, un soir que Louis XV jouait au piquet avec madame du Barry, et que le marquis de Chauvelin, ce vieil ami et cet ancien compagnon de ses plaisirs, était appuyé sur le dos de son fauteuil, madame du Barry levant les yeux et disant : « *Monsieur de Chauvelin, quelle grimace vous faites !...* » le Roi se retournait : Chauvelin tombait mort à ses pieds (1).

Revenait le carême de 1774, et une parole tombée de la terrible bouche de l'abbé de Beauvais inquiétait le Roi comme une assignation de Dieu. Le jeune prédicateur venait de jeter aux murs de la chapelle de Versailles la menace du prophète : « Encore quarante jours et Ninive sera détruite (2) ! »

De son côté, madame du Barry, superstitieuse comme toutes les femmes d'amour de son espèce, était dévorée de vagues inquiétudes et de sourds pressentiments, laissant plusieurs fois échapper cette phrase devant ses intimes : « *Je voudrais bien voir passer ce vilain mois d'avril.* » C'était le mois où l'*Almanach de Liège* de l'année 1774 annonçait « qu'une

(1) *Mémoires secrets de la république des lettres*, t. VII.

(2) Dans les *Entretiens de l'autre monde*, Louis XV parlant au prince de Conti dit : « Vous savez bien, mon cousin, que c'est ce maudit sermon du *jeudi saint 1774* qui m'a tué. »

grande dame jouant un rôle dans une cour étrangère cesserait de le faire ».

Le Roi parlait maintenant de son état maladif, de la possibilité de sa mort, et parfois, au bout de cela, « du compte effrayant qu'il s'agirait de rendre à l'Être suprême de l'emploi de la vie qu'il nous a accordée dans ce monde (1)..... » Les politiques, présentant la prochaine entrée en scène du confesseur, sous le prétexte que l'abbé Maudoux avait la vue très-affaiblie, travaillaient à remplacer cet ecclésiastique, ennemi de l'intrigue et dévoué à Marie-Antoinette, par un confesseur plus maniable.

La favorite, dont, au mois de janvier, d'Aiguillon lui-même avait fait annoncer à Mesdames le renvoi avant six mois (2), la favorite, qui se rendait compte de l'instabilité de sa position et qui savait pouvoir se maintenir seulement en arrachant l'esprit du Roi au noir de ses idées, s'ingéniait à lui trouver des distractions voluptueuses. Elle avait triomphé du carême de 1773 par la commande et la représentation d'un opéra érotique, elle tentait de tuer l'action sur les remords du Roi du carême de 1774 par l'organisation d'un petit voyage de plaisir à Trianon dans les derniers jours du mois d'avril.

Le 27 avril, le Roi, arrivé la veille à Trianon, se

(1) *Correspondance secrète entre Marie-Thérèse et le comte Mercy-Argenteau*. Didot, 1875, t. II.

(2) *Correspondance complète de madame du Defland*, par Sainte-Aulaire. Lévy, 1866, t. III.

trouvait indiposé (1); il ne pouvait suivre la chasse à cheval et se plaignait, en descendant de carrosse à son retour, d'un violent mal de tête.

Il se retirait dans les appartements de madame du Barry, croyant à une indigestion; mais son malaise augmentait, et dans la nuit il faisait appeler Lemonnier, son premier médecin. Lemonnier trouvait de la fièvre au Roi, mais aucun symptôme de nature à donner de l'inquiétude. Madame du Barry, redoutant la faiblesse d'esprit du Roi, cette *terreur du diable* qui s'éveillait maintenant au moindre accroc de sa santé, cherchait à le déterminer à se faire soigner à Trianon sans faire prévenir la famille royale, aidée et soutenue en son désir par le duc d'Aumont, premier gentilhomme de la chambre. L'indisposition du roi était connue dans la journée

(1) La passade à laquelle on attribue la mort du Roi est racontée en ces termes par l'abbé Beaudeau : « Les derniers jours d'avril, le Roi était à Trianon avec la du Barry. En se promenant, ils virent une petite vachère qui cueillait de l'herbe pour sa vache. On lui trouve de très-beaux yeux; on approche, on lui relève la coiffe et les cheveux; on la débarbouille, et on décide qu'elle serait *sarmante* si elle était habillée en belle dame. — Eh bien! habillons-la. — Voilà leur petite paysanne habillée en demoiselle avec du rouge et des mouches. Elle est vraiment *sarmante!* — Faisons-la souper avec nous. — Son embarras nous amusera. — On soupe, on rit, on s'enivre. La petite est mise dans un bain, puis dans un lit, et... Cependant son frère se mourait de la petite vérole; elle l'eut le lendemain et en mourut, dit-on, le samedi. Et voilà le conte ou l'histoire. » — Disons que rien n'est moins prouvé que cette passade du Roi avec la petite vachère, comme le prétend Beaudeau; avec la fille du jardinier de Trianon, comme le prétendent les *Anecdotes*; avec la fille de Montvallier, comme le prétend Métra. Voltaire nous apprend qu'il y avait, dans ce moment, une épidémie de petite vérole dans les environs, et le Roi a pu, très-simplement et très-naturellement, en devenir la victime.

à Versailles ; la famille royale n'osait se présenter, mais le Dauphin expédiait à son grand-père le chirurgien La Martinière, un ennemi de la du Barry, et qui avait pris une certaine influence sur l'esprit du Roi depuis ces *couchées* dans la chambre de Louis XV de l'année précédente.

La Martinière, arrivé à Trianon le jeudi 28 avril, n'avait pas de peine, avec sa parole impérative et brusque, à triompher de la vacillante résolution d'un malade. Il décidait le Roi à partir dès que les carrosses seraient arrivés. Lui-même veillait à ce qu'on les apprêtât, et le Roi, emmailloté dans sa robe de chambre, était mis en carrosse (1) et ramené au pas à Versailles, au milieu de la Cour, à portée de l'Église.

Le Roi se mettait au lit en arrivant, recevait la famille royale, mais seulement un instant, et la congédiait en disant au Dauphin de ne revenir que quand il le ferait appeler. Puis il passait avec madame du Barry le reste de la soirée.

La nuit du 28 était mauvaise ; le Roi avait la fièvre et quelques hallucinations ; il commençait à être frappé de son état. Les médecins Lemonnier et La Martinière décidaient, le 29 au matin, qu'il fallait saigner le Roi et demandaient au malade de leur adjoindre d'autres médecins pour ouvrir une consultation permanente. Le Roi, soufflé par madame du

(1) *Relation du duc de La Rochefoucauld-Liancourt*, 1846. — *Maladie et mort de Louis XV*, par Georges d'Heilly. Rouquette, 1866.

Barry, nommait Bordeu, médecin de la favorite, Lorry, le médecin du duc d'Aiguillon.

La nouvelle de la saignée produisait une grande impression à la cour; l'antichambre s'emplissait de courtisans qui entraient à midi dans la chambre du malade avec les médecins appelés pour la consultation.

Les médecins, encore ignorants de la maladie du Roi, annonçaient une deuxième saignée dans l'après-midi, une troisième saignée pendant la nuit ou dans la journée du lendemain, si la seconde ne débarrassait pas le Roi de son mal de tête.

« Une troisième saignée? disait le Roi; mais c'est donc une maladie?... Je voudrais bien qu'on pût se dispenser de me la faire (1). »

Une troisième saignée, ce n'était pas seulement pour le Roi le présage d'une maladie grave: c'était une promesse de victoire pour le parti Choiseul, une promesse de défaite pour le parti du Barry. Les *anti-aiguillonistes*, les *anti-barriens* se mettaient à espérer, pour leurs vues politiques, de l'effroi inspiré par cette saignée un retour à Dieu, les *aiguillonistes* et les *barriens* se mettaient à craindre une expulsion de la maîtresse. Si bien que d'Aiguillon, Richelieu et le duc d'Aumont circonvenaient Lorry et Bordeu, et obtenaient d'eux qu'il ne serait plus question de la troisième saignée.

La seconde saignée, où l'on tirait au Roi quatre

(1) *Relation du duc de La Rochefoucauld-Liancourt*, 1846. — *Maladie et mort de Louis XV*, par Georges d'Heilly. Rouquette, 1866.

grandes palettes de sang (1), le laissait très-abattu. Vers les cinq heures, néanmoins, le Roi envoyait chercher ses enfants et les gardait une demi-heure sans leur dire un mot. La soirée n'était pas bonne, la fièvre augmentait. Le duc d'Aumont voulait aller chercher madame du Barry; mais une altercation éclatait entre le duc et les médecins, qui s'opposaient à l'entrée de madame du Barry. Le duc d'Aumont n'osait passer outre et madame du Barry était réduite à conférer avec le duc d'Aiguillon.

Le samedi 30 avril, le Roi ayant été porté pour la commodité du service de son grand lit dans un petit, un médecin approchait par hasard du visage de Louis XV une bougie qui éclairait sur son front et ses joues des rougeurs où se voyaient déjà des boutons formés. Il n'y avait plus à douter. C'était la petite vérole.

Les médecins, comme soulagés d'être sortis de leurs incertitudes, annonçaient la maladie presque gaiement, disant que le Roi était préparé à merveille, que tout irait bien. Et la cour se rassurait, croyant à un alitement d'une huitaine de jours, en dépit de la menaçante réponse de Bordeu : « Sandis!... la petite vérole à soixante-quatre ans, avec le corps du Roi, c'est une terrible maladie! »

(1) On a depuis attribué à cette saignée la mauvaise marche de la maladie et enfin la mort du Roi, comme ayant été faite dans le commencement de l'éruption. Les médecins étaient en garde contre l'idée de la petite vérole par une éruption à la peau qu'avait eue le Roi à Fontainebleau, dans sa jeunesse, et qui avait été qualifiée de *petite vérole*.

Dans la chambre pestiférée, Madame Adélaïde, Madame Victoire, Madame Sophie s'étaient enfermées avec leur père... Louis XV était tombé dans un affaissement extrême, mêlé d'une anxiété qu'on ne pouvait calmer. Il ne parlait presque plus, il avait les yeux à la fois hagards et fixes. Le parti de la du Barry commençait à prendre peur et poussait chaque soir dans la chambre du Roi la femme aimée, pour réveiller chez le moribond un peu de vie sensuelle, et pour faire répéter au dehors que la faveur de la maîtresse durait toujours. A la suite de gros mots échangés entre le prince de Beauvau, l'ami de Choiseul, et le duc d'Aumont, c'était La Borde, valet de chambre de quartier, vendu au parti du Barry, qui *donnait l'ordre* dans la chambre du Roi. Donc, tous les soirs, La Borde faisait sortir tout le monde, allait chercher la favorite, l'amenait au lit du Roi qui montrait dans son accablement peu d'empressement à la voir (1).

Cependant, les *anti-aiguillonistes* et les *anti-barriens* criaient au scandale, demandaient qu'on administrât les sacrements au Roi, poussaient le pieux M. de Beaumont à imiter l'évêque de Soissons chassant, en 1744, des côtés du Roi, la duchesse de Châteauroux. Et il arrivera, chose étrange ! que, « *dans cet agiotage et ce trafic de la conscience du Roi,* » — c'est l'expression du cardinal de Luynes, — le parti des dévots et des jésuites se liguera pour empêcher la

(1) *Mémoires du baron de Besenval*. Baudouin frères, 1821, t. 1.

communion du Roi, tandis que le parti Choiseul, le parti des philosophes et des incrédules se liguera pour imposer cette communion aux temporisations de l'archevêque de Paris.

Le dimanche 1^{er} mai, nouvelle consultation des médecins et annonce officielle de la visite de l'archevêque.

Le 2 mai, l'archevêque de Paris, quoique souffrant de la pierre et *pissant le sang* (1), se rendait avec les sacrements et l'intention de demander *une expulsion éclatante et antérieure de la concubine*. Mais il y avait secrètement en M. de Beaumont, entre son zèle et sa conscience, la reconnaissance des services signalés que madame du Barry avait rendus au parti dont il était le chef ecclésiastique par le renversement de Choiseul, l'élévation de d'Aiguillon, l'anéantissement des parlements.

Avant l'arrivée de l'archevêque, un conciliabule avait été tenu entre madame du Barry, d'Aiguillon, Richelieu, Fronsac, dans lequel on s'était entendu pour obtenir que la visite eût lieu en présence du duc d'Orléans, qu'elle fût de simple politesse, qu'il n'y fût pas parlé des sacrements. L'on avait même gagné à cette combinaison Madame Adélaïde, à laquelle les médecins du parti du Barry avaient fait entendre que la question de l'éternité était peut-être prématurée et qu'elle pourrait donner le coup de la mort au malade.

(1) *Correspondance secrète, politique et littéraire*. Londres, 1737.

Lorsque donc, à onze heures du matin, l'archevêque se présentait à la porte de l'antichambre du Roi, Richelieu accourait à sa rencontre, le conjurait de ne pas faire mourir le Roi par une *proposition théologique* ; puis, avec le cynisme de ses grâces, il lui proposait d'entendre de jolis péchés mignons, d'écouter les siens, lui jurant qu'il en entendrait de tels qu'il n'en avait jamais entendus depuis qu'il était archevêque de Paris. Et de là, passant au sérieux, il lui représentait que congédier madame du Barry, c'était préparer le triomphe de Choiseul, nuire à l'*amie* pour servir l'ennemi. Enfin, il lui jetait en guise de péroraison que la favorite lui avait encore dit la veille : « *Que l'archevêque nous laisse, et il aura sa calotte de cardinal ; c'est moi qui m'en charge et qui en répons (1).* »

L'archevêque entra dans la chambre du Roi, y restait un quart d'heure et en sortait sans parler de confession. Le Roi, comme ressuscité par le silence de l'archevêque, faisait aussitôt appeler madame du Barry, dont il baisait les belles mains avec ivresse.

Le parti Choiseul se retournait vers un autre homme, le cardinal de la Roche-Aymon, une nature ambitieuse et fausse qui, ménageant les deux partis, disait qu'il ne pouvait ouvertement proposer les sacrements, mais qu'il veillerait à saisir la première occasion. Cependant les fervents et les exaltés du clergé s'impatientsaient ; l'évêque de Carcassonne,

(1) *Mémoires historiques et politiques du règne de Louis XVI*, par Soulavie. Treuttel et Wurtz, an X, t. I.

montrant sa croix pectorale au cardinal de la Roche-Aymon, le sommait, au nom de cette croix, de ne pas laisser mourir son Roi, le Roi très-chrétien, sans les huiles saintes, lui demandait de faire en sorte que le Roi donnât un *exemple de repentir à la France, à l'Europe chrétienne qu'il avait scandalisée*. Aux intimidations de Richelieu et de Fronsac, le menaçant de le jeter par la fenêtre s'il parlait au Roi de confession, le curé de Versailles répondait : « Si vous ne me tuez pas, je rentrerai par la porte, car c'est mon droit (1). »

Pendant ce tumulte, ces divisions, ces allées, ces venues, tandis que l'Eucharistie errait dans les corridors, le mal du Roi croissait en dégoûts et son corps se couvrait de cette lèpre qui tourmentera son agonie de la crainte que le pus de ses boutons ne se mêle à l'hostie (2).

Le 3 mai, le bulletin des médecins annonçant que dans la nuit le Roi avait eu le délire, le duc d'Aiguillon faisait aux médecins, à la porte du Roi, une scène dont le bruit arrivait jusqu'à Louis XV, qui demandait de quoi il s'agissait. Et le ministre entra chez le Roi, qui lui parlait de sa maîtresse dans les termes les plus tendres, même avec des paroles amoureuses, demandant que le soir elle lui fût amenée par La Borde.

(1) *Mémoires du maréchal de Richelieu*. Buisson, 1793, t. IX.

(2) La décomposition du corps de Louis XV fut telle qu'on fut obligé de s'adresser aux vidangeurs de Versailles pour le mettre dans la bière.

Dans la journée, un entretien avait lieu entre le Roi et l'archevêque, qui s'était établi à Versailles dans la maison des Lazaristes..... Le soir, quand madame du Barry entrait, encore rayonnante des paroles du matin, le Roi la faisait approcher tout près de son lit et lui disait à voix basse : « Madame, je suis mal, je sais ce que j'ai à faire. Je ne veux pas recommencer la scène de Metz ; il faut nous séparer. Allez-vous-en à Ruel, chez M. d'Aiguillon ; soyez sûre que j'aurai toujours pour vous l'amitié la plus tendre. » Et la repoussant, en ce renvoi suprême, la main pürulente de Louis XV tâtonnait encore la gorge de la courtisane adorée.

A peine madame du Barry était-elle partie, que Louis XV la demandait de nouveau, balbutiant d'une voix qui commençait à délirer : « Ah ! elle est partie... il faut donc que nous partions... qu'on prie au moins à Sainte-Geneviève (1). »

(1) Ce récit de la mort de Louis XV est fait, en grande partie, avec les deux relations que Soulavie donne de cette mort dans les *Mémoires du maréchal duc de Richelieu* et dans les *Mémoires historiques et politiques du règne de Louis XVI*. Les renseignements que l'historien nous fournit sur la fin du Roi, il les tenait de M. de La Borde, premier valet de chambre du Roi, qui lui avait communiqué ses *Mémoires sur la cour de Louis XV* jusqu'ici inédits ; de l'abbé Dupinet, chanoine de Notre-Dame, qui lui répéta les conversations qu'il avait eues à ce sujet avec l'archevêque de Paris ; enfin, du cardinal de Luynes, de madame d'Aiguillon, du duc de Brissac, du maréchal de Richelieu. Il est temps de tirer Soulavie du mépris où on le tient et de lui rendre l'autorité documentaire qu'il mérite. Il a eu la bonne fortune de voir passer entre ses mains les pièces les plus curieuses et les plus authentiques du dix-huitième siècle. Je ne citerai, pour exemple, que la *Correspondance autographe de madame de Châteauroux*, publiée par nous, d'après les originaux de Rouen, dans la *Duchesse de Châteauroux*, correspondance qu'il

avait certainement consultée, et dont le moindre détail concorde si parfaitement avec le récit du biographe de Richelieu. Je rappellerai encore, comme preuve de l'estime qu'il faut faire des informations de Soulavie, les deux conversations de madame de Pompadour avec le président de Meinières, dont la première a été dernièrement republiée par la Société des Bibliophiles sur le manuscrit du président.

XII

Le néant du rôle historique de la du Barry. — La protection de l'art tombée aux ciseleurs de bronzes, aux sculpteurs en bois, aux brodeurs, aux couturières, etc. — Lettre de cachet qui exile la favorite à Pont-aux-Dames. — La débandade des du Barry. — Achat de la terre de Saint-Vrain. — Madame du Barry jouant une pièce de 12 sous et perdant 90,000 livres. — Retour à Luciennes. — Lettres d'amour de la du Barry à lord Seymour. — Tableau de Luciennes avant la Révolution. — La beauté de madame du Barry à quarante ans.

Le règne de madame du Barry est fini.

Il est dans l'Anthologie grecque cette épitaphe d'une jeune femme : « La terre lui soit légère ! elle a si peu pesé sur elle. » Ainsi l'on pourrait dire de la favorite : La Postérité lui soit légère ! elle a si peu pesé sur l'Histoire... En effet, ce règne de madame du Barry est un règne de maîtresse de roi particulier et sans exemple : il n'est ni une tyrannie ni un gouvernement ; il est une toute-puissance sans être une domination, un caprice sans être une initiative. Il est le pouvoir sans la volonté, sans la personnalité du pouvoir. L'inconscience et l'irresponsabilité d'un rêve en sont les attributs, comme ils en sont les excuses. Parcourez, étudiez la faveur de madame

du Barry : rien de ce qui émane d'elle ne lui appartient. Elle ne possède en propre ni une idée, ni un ennemi. Elle signe toutes les grandes choses historiques de son temps sans les vouloir, sans les comprendre. Portée dans le lit du Roi par des passions et des intérêts qui lui sont inconnus, elle y est maintenue par des circonstances favorables et qu'elle laisse faire sans les voir. Elle sert des amitiés et des individus sans savoir servir une cause, un système, un parti; et elle est protégée par le cours providentiel des choses, sans avoir à s'embarasser d'un effort, d'une intrigue ou d'une reconnaissance. L'exil de Choiseul, l'exil des parlements, les coups d'État, les révolutions de palais, passent par sa main : ils ne passent ni par son cœur, ni par sa tête. Sans qu'elle presse sa fortune, le temps la grandit, l'entoure de servitudes, amène successivement à ses pieds le duc d'Orléans, le prince de Condé, le duc de Chartres. Cette rivalité sourde entre le chancelier et l'abbé Terray, qui met ces deux hommes aux genoux de la maîtresse, à la dévotion de ses fantaisies et de ses gaspillages, toutes ces divisions du ministère et de la cour, qui lui livrent les ambitions et les consciences, s'allument au-dessous d'elle et sans elle. Les séductions des concurrentes, les beautés apostées, le charme d'une baronne de Newkerque, de cette belle madame Pater, ne demandent pour ainsi dire à madame du Barry ni un souci ni une défense : les tentatives, les tentations échouent d'elles-mêmes

par la contrariété d'opinions et la dispute d'intérêts des comploteurs. Ainsi s'écoule doucement et sans lutte la faveur de cette enfant gâtée, qui, sans affections, sans haines, répétant ce qu'on lui apprend à dire, voulant ce qu'on lui apprend à vouloir, sans vue, sans intérêt, sans passion (1), fait avec madame de Pompadour le singulier contraste d'une favorite qui règne et ne gouverne pas.

Madame du Barry ne garde pas même, de la domination de celle qui l'a précédée, la part la plus facile à régir et la plus légère à porter, cette protection des lettres et des arts dont une maîtresse de Roi peut se faire un si grand et si aimable ministère. Le gouvernement même du goût échappe à madame du Barry ; et, comme dans les choses de la politique, elle s'abandonne à son temps dans les choses de l'art. Elle suit la mode, et ne préside à rien. Son patronage descend, avec ses plaisirs et ses sens de grisette, de l'opéra au couplet, des peintres et des statuaires aux bronziers et aux sculpteurs sur bois, de l'*Encyclopédie* à La Morlière, et de Montesquieu à Audinot. La clientèle, la compagnie même de celle que Voltaire appelle Égérie, ce ne sont plus les artistes, les philosophes, les poètes ; ce sont les dieux des bas-empires : les mimes, les baladins, les danseurs, les comédiennes. Elle s'oublie avec eux jusqu'à l'intimité, elle entre dans leurs affaires, elle place leurs billets, elle touche et se salit les doigts

(1) *Lettre de la marquise du Deffand à Horace Walpole, t. II.*

à leurs passions. Et le grand étonnement de ces pauvres ambassadeurs de la Pologne mourante, venant implorer la favorite pour le salut d'une patrie, s'ils avaient pu lire le souci qui tourmentait à ce moment son front! Toute sa pensée était à Dauberval qui menaçait de passer en Russie, ou à Chassé qui refusait de chanter devant elle, ou à Raucourt dont elle voulait faire une vertu, ou à la vieille Dumesnil qu'elle songeait à habiller, ou à mademoiselle Dubois qu'elle voulait marier à Dauberval qui n'en voulait pas (1)!... Parmi les illustrations de son temps madame du Barry n'a à son petit lever qu'un artiste : le peintre Doyen, qui doit cette faveur bien moins à son talent qu'au piquant d'une conversation polissonne, ordurière, *quolibetière*.

Madame du Barry, partie de Versailles le mardi 5 mai à trois heures, entourée encore d'un reste de cour et soutenue et consolée par madame d'Aiguillon, s'opiniâtrait à l'espérance, confiante encore dans cette procession de carrosses qui encombrait la route de Versailles à Ruel. Le 10, un coup de foudre apprenait tout à la favorite : le Roi était mort à deux heures. Et, le 12, un exprès arrivant de Versailles remettait à madame du Barry la lettre suivante :

A Versailles, le 12 may 1774.

« J'espère, madame, que vous ne douterés pas de

(1) *Mémoires secrets de la république des lettres*, t. VI et VII.

toute la peine que je ressens d'être obligé de vous annoncer une deffense de paroître à la cour; mais je suis obligé d'exécuter les ordres du Roi qui me charge de vous marquer que son intention est que vous n'y veniés pas jusqu'à nouvel ordre de sa part. Sa Majesté, en même temps, veut bien vous permettre d'aller voir madame votre tante. à l'abbaye du Pont-aux-Dames, et je vais écrire en conséquence à madame l'abbesse afin que vous n'éprouviés nulle difficulté. Vous voudrés bien m'accuser la réception de cette lettre par celui qui vous la remettra, afin que je puisse justifier à Sa Majesté de l'exécution de ses ordres.

« J'ai l'honneur d'être, avec respect, madame, votre très-humble et très-obéissant serviteur,

« LE DUC DE LAVRILLIÈRE (1). »

Madame du Barry fut d'abord accablée, malgré la douceur des termes de la lettre de cachet; puis, retrouvant la colère devant le commisionnaire qui

(1) Lettres missives de la maison du Roi. Archives nationales, O⁴ 416. Toutes les autres lettres de cachet données ici dans les biographies anciennes comme dans les biographies récentes, sont fausses. La tante de madame du Barry, retirée au Pont-aux-Dames, dont il est parlé dans cette lettre, est sans doute madame Quantiny, sœur de sa mère. — Voici le récit que Hardy fait de son départ: « Du vendredi, 13 mai. — On apprend que la comtesse du Barry était partie la veille du village de Ruel, en vertu d'une lettre de cachet, pour se rendre à l'abbaye de Pont-aux-Dames..... avec les défenses les plus sévères d'y voir qui que ce fût ni d'écrire à personne. On l'avait vue dans son carrosse à six chevaux, accompagnée d'une seule femme de chambre, suivied'une seconde voiture dans laquelle étaient deux particuliers. dont l'un était un exempt. »

lui apportait les ordres de la fortune, il lui sortait de la bouche un juron de fille : « *Le beau f..... règne, s'écriait-elle, qui commence par une lettre de cachet !* »

Au premier rayon du nouveau règne, tous les entours, tous les parents de la favorite se dispersaient comme une volée d'aventuriers. L'éloignement de la cour (1), l'exil, la fuite, la peur, la honte, faisaient justice de toute la famille. Plus de du Barry ! Ils se sauvaient, se cachaient ou rougissaient. On voyait la femme du marquis, mademoiselle de Fumel, faire prendre des surtouts gris à ses gens et voiler par pudeur sa livrée et son nom. Du Barry le Roué, du Barry Mahomet, menacé de la forteresse de Perpignan, quittait en toute hâte ses quatre maîtresses : la Thévenet, la Morancé, la Dubois, la Breba, et ce pavé de Paris où il se vantait d'avoir jeté depuis l'avènement de sa sœur dix-huit millions ; il courait jusqu'en Suisse et ne respirait qu'à Lausanne (2). Et quelles huées devant cette

(1) Le 12 mai, le jour où madame du Barry recevait la lettre de cachet qui la reléguait à Pont-aux-Dames, le vicomte Adolphe du Barry recevait cette lettre de La Vrillière : « C'est avec beaucoup de peine, monsieur, que je m'acquitte des ordres que le Roi vient de me faire passer. Sa Majesté m'a chargé de vous marquer que vous ne paraissiez pas à la cour jusqu'à nouvel ordre de sa part. Vous voudrés bien m'accuser la réception de ma lettre par celui qui vous la remettra, afin que je puisse justifier à Sa Majesté de l'exécution de ses ordres. J'ai l'honneur... » (Lettres missives de la maison du Roi), Archives nationales, D¹ 416.

(2) Dix-huit mois après sa fuite, le *Roué* écrivait de Bruxelles (4 novembre 1774), à M. de Malesherbes, une lettre déchirante, dont nous

débandade, cette évasion ! Quelles joies furieuses du public de cette délivrance ! On se rappelait ses pertes au jeu, ses enchères à la bourse de Cythère. On se redisait ses insolences et ce nom de *frerot* que dans son indécente familiarité il osait donner au Roi. Le mépris public prenait sa revanche ; les ironies et les bons mots déchaînaient, derrière cette fuite et cet écroulement, les vengeances que l'esprit de Paris sait tirer d'une humiliation de la France. C'était le mot : « les tonneliers auront bien

avons déjà cité quelques fragments. Dans cette lettre il se plaignait de sa vie errante de pays en pays, de l'âpreté de ses créanciers qui, non satisfaits de la vente de ses biens mobiliers, de ses tableaux, qui avait produit une somme de plus de 400,000 livres, lui réclamaient encore une somme supérieure. Il demandait de passer quelques jours à Paris pour voir ses créanciers, des oculistes, des médecins, et implorait, comme grâce suprême, qu'on lui permit d'aller rétablir sa santé délabrée dans quelque province méridionale. Il obtenait de retourner à Toulouse. A Toulouse il se remarie, il bâtit, il achète des tableaux, il donne à diner, il fait des dettes ; il se couche, il se lève, « c'est bien monotone pour un homme accoutumé à *la grande intrigue* » ; et nous retrouvons le comte Jean à Paris en 1784, cette fois cherchant à tirer parti de sa femme : une jeune, jolie et honnête femme, qu'il a volontairement familiarisée avec le vice, qu'il a sciemment dépravée, et qui, introduite par lui chez le contrôleur général, fait aujourd'hui, après avoir chassé la vicomtesse de Laval, les honneurs de la table de M. de Calonne. Puis, ses grands projets tombés à l'eau, le comte Jean se décide à revenir à Toulouse où il reprend sa vie de joueur, et continue, pendant les premières années de la Révolution, à fatiguer madame du Barry de ses demandes d'argent, ainsi que le témoigne cette lettre annexée au dossier de madame du Barry : « Levignac, 20 octobre 1790. — Loin de moi, ma chère sœur, tout reproche et toute répétition du passé ; vous savés si c'est en grande partie par mes soins que mon dernier voyage vous a valu plus de 500,000 livres, vous vous rappelés vos promesses, vous vous souvenés d'avoir revendiqué 20,000 livres que j'avois reçues comme un léger acompte. Est-il juste que vous jouissiez de tout, et qu'il ne me reste que le souvenir d'un voyage aussi ruineux pour moi qu'avantageux pour vous ?... »

de l'occupation, tous les *barils* fuient (1); » ou bien l'histoire du Roué demandant conseil à son ami Goys, le fameux farceur, sur le parti à prendre : « Ma foi ! mon cher, l'écrin et les chevaux de poste... » et comme le Roué faisait l'indigné : « Eh bien ! les chevaux de poste et l'écrin (2) ! » Et tandis que l'effigie des du Barry contumaces est ainsi traînée dans le ruisseau (3), la boue couvre, à Toulouse, le front du mari, le visage du comte Guillaume.

Pont-aux-Dames était une triste demeure après Luciennes (4). Les vieux bâtiments presque en ruine, ce couvent jeté par les Carlovingiens comme un Saint-Denis sauvage au milieu des bois, quel changement ! et le triste lieu de pénitence pour cette favorite si molle et si attachée à ses aises que, pendant l'agonie du Roi, elle avait fait venir à Ruel son coucher de Luciennes (5) ! Dans les premiers mois, la réclusion de la favorite était presque complète, ainsi que le témoigne cette lettre émanant de la maison du Roi, qui lui accorde comme une faveur

(1) *Correspondance secrète, politique et littéraire*, t. I.

(2) *Mémoires secrets de la république des lettres*, t. VII.

(3) Le 30 septembre 1770, Paris fut rempli du bruit d'une exécution secrète, aux flambeaux, de du Barry le Roué. (Journal manuscrit de Hardy.)

(4) Dans une estampe satirique intitulée : *La France sauvée*, le dessinateur avait représenté Louis XV au tombeau, le chancelier fuyant poursuivi par la justice, Louis XVI rayonnant, et dans un coin la du Barry frappant à la porte d'un couvent.

(5) Journal de l'abbé Baudeau. *Revue rétrospective*, t. III.

de voir son joaillier toutes les fois qu'elle le jugera nécessaire pour ses affaires.

. 6 août 1774. .

« Je viens, madame, ainsi que vous le désirés, d'adresser au sieur Aubert, joaillier de la couronne, une lettre pour madame l'abbesse du Pont-aux-Dames par laquelle je lui marque de le laisser entrer dans la communauté toutes les fois que vous le jugerez nécessaire pour vos affaires et qu'il s'y présentera.

« J'apprends avec peine que votre santé n'est pas parfaitement bonne. Je vous prie d'être bien persuadée du véritable intérêt que j'y prends, et il sera toujours comme dans tous les temps. J'espère que cette indisposition n'aura pas de suite et je le désire sincèrement. J'ai l'honneur d'être (1)... »

Madame du Barry prenait son parti « de la défense de parler ni d'écrire à personne » ; elle s'habitua à son emprisonnement, à cette nature dure, à ces murs sévères, à ces voûtes gothiques, à son logis délabré, au service de sa seule femme de chambre. L'aménité cependant de l'abbesse lui adoucissait la première apreté de ce brusque passage et la secousse d'une vie si différente. Elle se laissait distraire par la curiosité que toutes les sœurs jeunes ou vieilles mettaient à la voir et à s'approcher de ce person-

(1) Lettres missives, Archives nationales, O¹ 416. On remarquera le ton de cette lettre de La Vrillière ; l'abbé Terray avait été plus brutal, il refusait de l'argent à la favorite dans les derniers jours de la maladie du Roi.

nage fabuleux, une maîtresse de Roi ! Ses yeux s'amusaient et s'égayaient du joli costume des Bernardines. Bientôt M^{lle} du Barry et M^{lle} de Tournon, la femme du vicomte Adolphe du Barry, obtenaient de venir demeurer à Pont-aux-Dames et apportaient à l'exilée la ressource de leur compagnie, l'entrain de leur gaieté, le courage et la patience. Puis, avec le temps, la réclusion perdait ses rigueurs : madame du Barry reprenait presque le train de sa vie passée. Ses gens lui étaient rendus ; ses femmes, des cuisiniers, un officier, lui revenaient ; et, sur sa demande, le Roi l'autorisait à appeler à Pont-aux-Dames l'architecte de Luciennes, Ledoux, qui ajoutait à l'abbaye une aile où madame du Barry retrouvait un souvenir de son cher palais (1). Les amitiés lui venaient ; elle charmait tout le couvent par sa politesse, son amabilité, ses bonnes paroles aux crédules sœurs, la promesse à celle-ci d'une abbaye, à celle-là d'un prieuré dès qu'elle serait de retour à la cour, enfin par mille petits cadeaux semés autour d'elle avec la grâce qu'elle mettait à donner ; et elle finissait par

(1) Hardy donne ces détails : « Vendredi, 3 juin. — Ce jour, il se répand que la comtesse du Barri vivoit heureuse et contente à l'abbaye de Pont-aux-Dames, qu'elle y recevoit du monde, que trois dames de ses parentes lui tenoient compagnie, savoir : la marquise du Barry, la vicomtesse du Barry, peut-être la dame de Montrabe, sa mère, autrefois connue sous le nom de *Manon Giroux* ; qu'elle avoit une vingtaine de domestiques, qu'elle faisoit construire un bâtiment pour se loger plus commodément... qu'enfin elle avoit passé une procuration générale et spéciale au s^r Lepot d'Auteuil, notaire à Paris, pour gérer ses affaires et acquitter toutes ses dettes, après que l'examen et la liquidation en auroit été faite. »

se plaire à Pont-aux-Dames, où les bonnes religieuses étaient à ses pieds comme dans une famille où elle était la bienvenue (1).

Il n'y avait point assez de profondeur dans l'âme de madame du Barry pour qu'elle eût un long accablement de sa chute. A peine sut-elle la mesurer. Ce fut un réveil contre lequel elle ne s'indigna pas. La disgrâce montra en elle une de ces philosophies simples et toutes naturelles auxquelles de plus grands cœurs et de plus grands esprits ne peuvent atteindre. Elle perdit le pouvoir, comme elle l'avait possédé : étourdimement. Son premier désespoir avait été un juron ; ses regrets furent une bouderie.

Par ses sollicitations, par l'appui des amis qu'elle avait encore à Versailles, madame du Barry obtenait enfin la permission de quitter Pont-aux-Dames, mais à la condition qu'elle résiderait à dix lieues de Paris et de la cour. C'est alors qu'avec l'argent de sa maison de Versailles, vendue à Monsieur, elle achetait la terre de Saint-Vrain, près Arpajon, qui se trouvait par un hasard appartenir à M. Duval, cet ancien commis de la marine pour lequel elle avait eu son premier coup de cœur dans sa jeunesse. Le parc, un des premiers parcs dessinés en France à l'anglaise, avec ses bosquets d'arbres verts à l'italienne, plaisait dans le premier moment à la pri-

(1) *Correspondance secrète, politique et littéraire*. Londres, 1787, t. I.

sonnière de Pont-aux-Dames. Le duc d'Aiguillon, dont la disgrâce toute récente était due en grande partie à son attachement persistant pour la favorite, et qui, dans une vive conversation avec Louis XVI, venait de lui déclarer qu'indépendamment de la reconnaissance personnelle qu'il devait à la femme il obéissait aux ordres du feu Roi qui lui avait recommandé son amie à son lit de mort, le duc, avant de partir pour son exil à Aiguillon, installait la nouvelle propriétaire dans sa terre de Saint-Vrain (1). Le 24 juin 1775, l'installation était complète et madame du Barry envoyait une lettre circulaire dans laquelle elle prévenait la noblesse des environs qu'elle aurait tous les jours une table de vingt-cinq couverts et qu'on lui ferait le plus grand plaisir de venir dîner (2).

Madame d'Aiguillon passait tout l'été avec madame du Barry, qui commençait à trouver la maison affreuse, le parc ennuyeux. Bientôt elle ne voyait plus dans cette terre pittoresque qu'une belle solitude. Plus libre, mais plus seule, plus dépaysée encore devant la campagne que dans un couvent, elle regrettait ses amis, ses habitudes, la société, le monde, et surtout son cher Luciennes. Par là-dessus, elle était

(1) *Mémoires secrets de la république des lettres*, t. VIII. — Madame du Barry, dans l'été et l'automne de l'année, faisait deux voyages à la terre de d'Aiguillon dont le duc ne pouvait sortir. Du reste, madame du Barry venait de rendre au duc un service d'argent, elle venait de lui prêter 200,000 livres que le duc ne rendra que le 13 août 1784.

(2) *Les Entretiens de l'autre monde sur ce qui se passe dans celui-ci, ou Dialogues grotesques et pittoresques.....* Londres, 1784.

poursuivie à Saint-Vrain par les tracas de ses affaires embrouillées, les comptes et les projets de liquidation, l'embarras et l'ennui de ses douze cent mille livres de dettes(1); et si inconstante que fût sa pensée, si peu sérieux que lui semblât le lendemain, elle ne laissait pas que d'être importunée du bruit que ses intendants faisaient autour de ses créances les plus criantes. Il lui passait par la tête les plus belles résolutions; elle songeait à se ranger, à se réduire; elle voulait diminuer son domestique, jeter à bas son train, faire de l'ordre, de l'économie; belles promesses dont elle se payait tous les soirs, et qui s'envolaient au réveil!

L'argent, les dépenses roulaient de plus belle: elle commandait, elle achetait follement, comme par le passé, sans souci du paiement; et à tout moment elle avait les plus grandes surprises d'être assaillie par des réclamations de fournisseurs ou des demandes d'à-compte avant de commencer un travail. A la fin, sur l'insolence grandissante des marchands, elle se décidait à ouvrir les yeux et à aligner des chiffres; effrayée, elle essayait de négocier la

(1) Madame du Barry commençait à avoir aussi l'ennui et la taquinerie des pamphlets qui racontaient peu bienveillamment sa vie. Le *Précis historique* avait fait son entrée en France en décembre 1774, les *Anecdotes* apparaissaient en octobre 1775, et leur succès faisait adresser de la part de la maison du Roi, au lieutenant de police Albert, cette lettre : « Il y a déjà du temps, M., que j'ay connoissance du très-mauvais livre d'anecdotes sur M^{me} la comtesse du Barry; il est effectivement intéressant d'en empêcher la publicité, et vous ne pouvez prendre trop de précautions pour y parvenir. » (Lettres missives, Archives nationales, O¹ 417.)

vente des loges de Nantes et ne pouvait l'effectuer. A peu près vers le même temps, dans ce court moment de panique et de raison, elle se décide à de plus grands sacrifices. Voici un état dressé pour son notaire, Lepot d'Auteuil, de toutes les belles choses dont elle veut se défaire et faire argent : c'est le meilleur et le plus précieux de son musée de Luciennes. Outre les Pollemburg, les Ostade, les Teniers, les Jacob Xavery, et les tableaux achetés à Rome par M. de la Borde, il y a les Quatre Heures du jour de Vernet, les deux grands tableaux de Casanova, les quatre grands tableaux de Vien décorant le salon ovale de Luciennes, et de Greuze les tableaux connus : l'Enfant caressant un épagneul, l'Enfant en chemise jouant avec un chien, une Femme en Polonoise, une Femme en chemise, la Cruche cassée et l'esquisse de la Prière à l'Amour ; puis les Enfants de Drouais ; puis quatre belles tapisseries des Gobelins fabriquées par Cozette, et encore les figures de marbre sur piédestaux dorés du salon, et les vases de porphyre avec bas-relief d'or moulu du salon du milieu, et les quatre torchères de marbre blanc de la salle à manger (1).

(1) État des tableaux, statues, groupes et autres effets qui peuvent former la masse des objets à vendre. *Comptes manuscrits de madame du Barry*, Bibliothèque nationale, Supplément français, 8157 à 8158. — Les objets étaient livrés aux enchères, mais seulement en 1777. La vente, qui était une vente de réunion et qui ne porte pas le nom de madame du Barry, avait lieu à l'hôtel d'Aligre le 17 février 1777. Un Intérieur villageois d'Ostade, provenant du cabinet Choiseul, se vendit 7,250 livres ; une Guinguette de Teniers, provenant du cabinet de M. Lempereur, 6,500 livres ; un vase de Jacob Xavery, 803 l. ; une Vénus

Échappée à ces ennuis, madame du Barry retombait dans les tristesses de Saint-Vrain. Avec l'automne, le peu de monde qui lui venait des châteaux d'environ l'abandonnait. Les fièvres se levaient des prairies marécageuses du parc (1). Dans le château, madame du Barry tuait le temps de son mieux. Un document conservé aux Archives nationales nous la montre, esclave de son service, tiraillée entre les perpétuelles indigestions d'une de ses femmes de chambre et les continuelles grossesses de l'autre, poussant l'indulgence et la bonté jusqu'à se cacher à peu près des deux malades pour chercher une troisième femme. L'âge, la disgrâce, ne l'ont pas plus mûrie qu'ils ne l'ont aigrie : elle reste à Saint-Vrain ce qu'elle était à Versailles. Elle a, dans ce maussade exil, les folies, les amours-propres, les amusements et les entêtements de l'enfance ; elle passe les journées, elle tâche d'user un peu de la nuit aux cartes, au Trou-Madame, jouant sans compter, perdant follement avec des amis assez discrets pour ne point lui réclamer

endormie, de Polemburg, 240 l. ; les Greuze atteignaient de grands prix. L'Enfant en chemise jouant avec un chien, provenant du cabinet Choiseul, se vendait 7,200 livres ; l'Enfant caressant un épagneul, 2,612 livres ; la Prière à l'Amour, réduction du tableau qui était chez le duc de Choiseul, 1,950 livres ; la Femme en chemise, 2,599 livres ; la Femme en Polonaise était retirée à 500 livres. Enfin, deux tapisseries d'après Boucher, par Cozette, sous glace (H. 48 pouces, L. 70 pouces), atteignaient le prix de 2,660 livres. Les tableaux de Vien, de Drouais, les vases de porphyre, les torchères de marbre blanc, etc., n'étaient point mis en vente.

(1) *Mémoires historiques de Jeanne Gomart de Vaubernier, comtesse Du Barry*, par Favrolle. An XI, t. III.

l'argent gagné. Un jour, elle joue une pièce de douze sous et s'engage à ne pas perdre plus d'un écu de six livres ; avant le diner elle avait perdu vingt mille livres, et, de revanche en revanche, s'obstinant avec des impatiences de petite fille, prétendant à chaque partie mieux jouer que son adversaire, elle arrivait à perdre dans la soirée quatre-vingt-dix mille livres (1).

Le lendemain de cette perte folle (6 novembre 1775), madame du Barry partait pour Luciennes, où grâce à Maurepas elle avait obtenu de revenir. Cette première permission ne lui avait été accordée que provisoirement et pendant l'éloignement de la cour de Versailles ; mais, à peu de temps de là, il lui était accordé de reprendre une possession définitive de son cher Luciennes (2).

Dans ce doux exil, dans cette retraite enchantée de sa disgrâce, madame du Barry n'est plus l'enfant de tout à l'heure, la joueuse de Saint-Vrain, c'est la femme, la femme amoureuse que nous allons trouver, et, fortune heureuse, il ne nous faudra pas recourir pour la peindre à des témoignages, à des récits souvent mensongers : une liasse de petits billets nous ouvrira le plus secret de son cœur, et il nous suffira de lire par-dessus son épaule pour pénétrer jusqu'au fond d'elle.

(1) *Mémoires du chevalier de Langlès pour se justifier d'avoir gagné au jeu 90.000 livres à madame du Barry et d'avoir cherché à la raccommoder avec le duc de Choiseul.* Archives nationales.

(2) *Mémoires secrets de la république des lettres*, t. VIII.

Ce roman de madame du Barry a les commencements les plus longs et les plus bourgeois du monde. Un ami de madame du Barry, lord Seymour (1), ambassadeur d'Angleterre en France, a sa fille malade; madame du Barry s'intéresse à la malade et écrit au père :

« Je suis bien touchée, monsieur, de la cause qui me prive du plaisir de vous voir chés moi, et je plains bien sincèrement mademoiselle votre fille du mal qu'elle souffre; je juge que votre cœur est tout aussi malade quelle même, et je partage votre sensibilité; je ne puis que vous exorter à prendre courage puisque le médecin vous rassure sur le danger, si la part que j'i prans pouvoit etre de quelque adousicement pour vous, vous seriez moins agité.

« M^{lle} du Barry est aussi sensible que moi pour tout ce qui vous touche, et me charge de vous en assurer de sa part.

« Notre voyage a été très heureux. Cornichon ne vous oublie pas et parle sans cesse de vous. Je suis charmée que le petit chien puisse distraire un instant mademoiselle votre fille.

« Recevez, monsieur, l'assurance des sentiments que je vous et voüe.

« De Louvecienne, samedi a 6 heure. »

(1) Le seul témoignage historique de cette liaison de madame du Barry avec lord Seymour est cette phrase de l'abbé Georgel : « La comtesse du Barry disgraciée, dans le moment de sa disgrâce, parut se consoler de sa grandeur passée avec le comte de Seymour, Anglais. » (*Mémoires pour servir à l'histoire des événements de la fin du dix-huitième siècle, t. I.*)

Puis les lettres se font plus caressantes. Ce sont les premières étapes du Tendre : attentions et petits soins.

« *On a dit depuis longtemps que les petits soins entretiennent l'amitié,* » c'est la première ligne d'un de ces billets.

Bientôt viennent les jolies prévenances, l'envoi « *d'une pièce de monnaie prodiguée fort mal à propos au mince jeu de loto; elle est du temps de Louis quatorze. M. Seymour est grand admirateur de ce siècle si fegont en merveille, en voilà un diminutif que les dames de Louvecienne lui envoient. C'est avec plaisir quelle lui en font l'hommage; elles s'en privent parce quelle savent bien que M. Seymour sentira le prix du sacrifice et sera bien persuadé que les dames voudres trouver des ocatious plus essentielles a lui marquer leur amitié.* »

Le jour arrive où l'amour grandit et éclate, s'abandonnant, se livrant tout entier, débordant d'aveux, de tendresses, ému, brûlant et doux :

« *Les assurances de votre tendresse, mon tendre ami, fon le bonheur de ma vie, croyez que mon cœur trouve ces deux jours bien long, et que s'il étoit en son pouvoir de les abréger, il naures plus de peine; je vous attends samedi avec toute l'impatiance d'une ame entierement avous et jespere que vous ne désirerais rien. Adieu, je suis a vous.*

« *Ce jeudi a deux heures (1).* »

(1) Nous trouvons dans un catalogue d'autographes (5 février 1855, une lettre distraite de cette correspondance amoureuse de madame du Barry, et sans doute écrite bien peu avant ou bien peu après celle qu'on

Puis viennent, selon le cours fatal des affections humaines, les incertitudes, les troubles, les craintes, les gronderies, douces encore comme des caresses :

« Vous n'aurez qu'un mot de moi et qui serais de reproche si mon cœur pouvez vous en faire, je suis si fatigué de quatre grande lettre que je viens décrire que je nai la force que de vous dire que je vous aime. Demain je vous dirai ce qui ma empêché de vous donner de mes nouvelles, mais croyez, quoique vous en disiez, vous serais le seul ami de mon cœur. Adieu, je n'ai pas la force de vous en dire davantage.

« Vendredi a 2 heure. »

A la dernière lettre, l'amour est mort chez lord Seymour ; madame du Barry lui écrit :

« Ce mercredi a minuit.

« Il est inutile de vous parler de ma tendresse et de ma sensibilité, vous la connoisé. Mais ce que vous ne connoissés pas ce son mes peines, vous navez pas daigné me rassurer sur ce qui affecte mon ame. Ainsi je croit que ma tranquillité et mon bonheur vous touche peu, c'est avec regret que je vous en parle, mais c'est pour la dernière foit. Ma tête est bien, mon cœur souffre. Mais avec beaucoup d'attantion et de courage, je parviendrai a le

vient de lire : « ... Mon cœur est à vous sans partage, et si j'ai manqué à ma promesse, mes doits sont seule coupable. J'ai été très-incomodée depuis que vous m'avés quitté, et je vous assure que je n'avés de force que pour pencer à vous. Adieu, mon tendres amis, je vous aime, je vous le répète, et je crois être heureuse, je vous embrace mille foit, et suis à vous. Venés de bon heur. »

dompter ; ouvrage est pénible et douloureux, mais il est nécessaire, cest le dernier sacrifice quil me reste a lui faire ; — mon cœur lui a fait tous les autres. C'est a ma raison a lui faire celui cy. Adieu, croië que vous seul occuperai mon cœur (1). »

Quel accent inattendu dans cette correspondance ! Ne semble-t-elle pas mettre dans la vie de cette courtisane le charme inespéré et l'émotion contenue de l'histoire de madame Michonin dans les Mémoires de Richelieu ? Et comme une autre du Barry vous y est révélée dans l'ombre, derrière la du Barry populaire des pamphlets et des romans ! Ce n'est plus la courtisane, ce n'est plus la favorite : c'est une femme qui aime. Quel étonnement, quelle expiation ! ces humilités de grisette, ces timidités et presque ces pudeurs, ces effusions, ces larmes, ces résignations, ces plaintes étouffées comme un gémissement, ces regrets qui ont la noblesse du sacrifice ! Et quelle lumière, et aussi quel pardon sur cette femme, un tel amour et cette charmante confiance de tendresses si sincères !

Le temps, la légèreté de caractère de madame du Barry, la guérissaient de cet amour, de cette blessure, et ne lui laissaient au cœur qu'un souvenir

(1) Lettres autographes de madame du Barry, communiquées par M. François Barrière. Nous donnons les petites *pattes de mouches* de la femme avec leur orthographe dans ces lettres d'amour ; mais ce spécimen nous semble suffisant, et nous donnerons les autres lettres avec une orthographe intelligible.

attendri. Elle se retrouvait, elle retrouvait un tranquille bonheur dans ce Luciennes que l'exil lui avait fait encore plus cher, et là, sans projets, sans intrigues, sans cette agitation qui accompagne d'ordinaire la disgrâce, elle vivait dans une compagnie choisie (1), dans un aimable voisinage ; elle accueillait avec une grâce respectueuse les illustres étrangers et les princes d'Europe, curieux d'emporter de France le souvenir d'une visite à Luciennes.

Les affaires de madame du Barry se débrouillaient, ses dettes s'amortissaient (2) ; elle avait gardé un train fastueux, un luxe délicieux. L'avenir lui semblait sans menaces, et elle jouissait de la paix du présent, des dévouements qui lui restaient, des amitiés qui s'approchaient d'elle et apprenaient à la connaître, des sympathies et de la considération que lui gagnaient sa philosophie et la convenance de sa nouvelle existence (3).

(1) Dans les femmes qu'elle reçut chez elle, la *Galerie des États généraux* dit qu'elle remercia aussi bien la galanterie que la prudence.

(2) Au fond, ce ne fut guère qu'en avril 1784 que madame du Barry sortit un peu du tracas de ses dettes. A cette date, Louis XVI lui accordait l'échange de 60,000 livres de rentes contre 1,250,000 livres qui lui étaient délivrées par le Trésor.

(3) Métra raconte qu'au mois de janvier 1779, madame du Barry eut une envie conjugale, une *fantaisie du sacrement* avec un Américain qu'elle avait rencontré à la campagne, chez le fameux joueur Sormanni. Cet Américain, nommé Bellanger, était une espèce de jeune fou fort riche, fils d'un commerçant de Saint-Domingue, qui se fit plus tard une espèce de célébrité en écrasant une femme à Nantes et en battant le substitut du procureur général du parlement de Bretagne. Mais un ordre du Roi prescrivait au futur de s'embarquer, et Sa Majesté faisait conseiller à l'ancienne maîtresse de Louis XV de ne plus à l'avenir être sensible aux impressions de l'amour conjugal.

Les années cependant se succédaient, et peu à peu et tout doucement la femme entra dans l'oubli de ses contemporains. Les souverains étrangers, en visite chez nous, ne prenaient plus le chemin de Luciennes, et seuls, les ambassadeurs de Tippto-Saeb se croyaient encore obligés de présenter leurs hommages agenouillés et leurs mousselines brodées à l'ancienne maîtresse de Louis XV. Les visites ne troublaient plus guère la solitude du petit château, et madame du Barry était presque réduite, en 1785, à la société de madame Souza, la femme de l'ambassadeur de Portugal, de la marquise de Brunoy, de son voisin M. de Monville. C'étaient maintenant des journées où, été comme hiver, vêtue d'une robe-peignoir de percale ou de mousseline blanche, la peu frileuse châtelaine passait tout le jour à promener ses souvenirs dans le parc et au dehors (1). C'étaient maintenant des soirées où, très-souvent réduite à une écouteuse, à une madame Lebrun en train de peindre son portrait, la favorite, les pieds sur les chenets, parlait de Louis XV, de la vieille cour, mais avec des ménagements, des indulgences, des pardons, une discrétion, des termes où se taisait la vivacité de ses souvenirs, la hardiesse de son ancienne parole, — et comme d'un passé lointain, lointain, lointain.

(1) Elle allait souvent visiter dans les environs les malheureux, les malades, les femmes en couches. Madame Lebrun conte la colère où elle la vit de ne pas trouver chez une pauvre accouchée de la campagne le linge, le vin, le bouillon qu'elle avait commandé de lui apporter, et la scène qu'elle faisait en rentrant à ses domestiques, en les poussant dehors avec un paquet de linge, du bordeaux, du bouillon.

Le comte d'Allonville, qui la voyait, ces années, dans un séjour chez le duc de Brissac, laisse percer son étonnement de la décence du maintien, de la noblesse des manières, du ton modeste de la femme nouvelle qui s'était faite chez madame du Barry, et à laquelle on ne pouvait guère reprocher que le ridicule de sa prononciation enfantine, déplacée chez une personne de son âge.

« *C'est dans cette salle*, disait un jour madame du Barry à madame Lebrun, prenant une tasse de café avec elle, *c'est dans cette salle que Louis XV me faisait l'honneur de dîner.* » Et, après un silence, elle ajoutait, comme se parlant à elle-même : « *Il y avait au-dessus une tribune pour les musiciens qui chantaient...* » Là, en ce Luciennes, les personnes et les choses commençaient à tenir du rêve. Et au milieu de cette campagne gémissante au loin de la plainte lamentable de la vieille machine détraquée de Marly, le petit château silencieux et ruineux, avec ses galeries désertes, où étaient entassés pêle-mêle des bustes, des vases, des colonnes, les marbres les plus rares, les meubles les plus précieux, avec, en quelque coin, étendu sur un canapé royal, un homme faisant la sieste, le petit château prenait la vague apparence de ces palais ensevelis dans le sommeil par une baguette de fée.

L'homme, le dormeur en plein jour, était l'espèce de mari amoureux de madame du Barry depuis la mort de Louis XV, le duc de Brissac, vivant établi à Luciennes, et dont la passion pour sa belle maîtresse semblait grandir chaque jour.

Madame du Barry, en effet, était toujours belle, et d'une façon plus charmante que jamais. Un portrait que Cosway (1) fit d'elle, lors de son voyage en Angleterre, et qui fut gravé à Londres après sa mort, nous a gardé l'image la plus adorable qui soit restée d'elle. La tête mollement renversée, les épaules abattues, les bras abandonnés, les cheveux libres et courant en boucles folles sur ses épaules, elle laisse tomber de ses yeux mourants et rians, voilés de langueur, pétillant de désir, un de ces regards doucement rayonnants qui semblent une lumière dans une vapeur. Son petit nez frémit, un demi-sourire lutine et chatouille sa bouche qui se retrousse. Et à regarder ce visage enchanteur, cet ovale amoureusement arrondi par les années, il semble voir dans ce portrait la Volupté du dix-huitième siècle : une bacchante de Greuze.

Madame Lebrun confirme la vérité de ce portrait par ses souvenirs de 1785 et 1789, disant que le visage de madame du Barry était encore charmant, tout en accusant son teint de commencer à se gâter (2).

(1) Peint par Cosway, gravé par Condé.

(2) *Souvenirs de madame Vigée-Lebrun*. Fournier, 1835, t. I.

XIII

L'année 1789. — Les attaques et le *chantage*. — Nature inconsistante et *pot cassé* de la favorite. — Noble lettre de la maîtresse de Luciennes à Marie-Antoinette. — Liaison tendrement maritale de Brissac avec madame du Barry. — Testament du duc. — Il est massacré le 8 septembre 1792. — Deux lettres de madame du Barry sur sa mort.

Arrivait l'année 1789, arrivait la prise de la Bastille, où, pendant la canonnade que le vent portait jusqu'à Luciennes, madame du Barry, posant devant madame Lebrun, répétait tristement plusieurs fois : « *Si Louis XV vivait, sûrement tout cela n'aurait pas été ainsi.* »

Puis, aussitôt, naissaient les inquiétudes causées par les articles des journaux révolutionnaires, l'impression du *Livre rouge*, la publication des *Vies privées*, les tentatives de chantage pareilles à celle contenue dans cette lettre d'Avignon, datée du 12 novembre 1789 : « Madame..... il y a quelques jours que j'appris qu'on imprimoit ici une pièce qui vous intéressoit personnellement. Je me donnai tous les mouvemens nécessaires pour certifier le fait; et au moyen de quelque argent, que je distribuai au pre-

mier garçon des presses, on me remit les premières pages de cet écrit que j'ai l'honneur de vous envoyer. C'est un tissu de mensonges qui sont dénués de tout fondement, mais que la méchanceté humaine pourroit interpréter différemment... On voit, par le plan de ce libelle, que l'auteur voudroit engager l'Assemblée nationale à anéantir vos revenus au profit de l'État, alléguant pour raison que Louis XV ne pouvoit pas vous donner un bien qui ne lui appartenoit point. Pour assurer son mauvais dessein, il doit en envoyer ou en apporter lui-même un exemplaire, gratuitement, à chaque député de l'Assemblée nationale, et ensuite en vendre cinq ou six mille copies à Paris et dans le reste du royaume, car toutes ces méchancetés ont pour objet de gagner de l'argent.

Il est essentiel qu'il ne paroisse pas dans le public, surtout dans ce moment de fureur et de rage, où le moindre prétexte suffit à la populace pour se porter à des excès qui font horreur (1)... »

A partir de ce jour, ce furent des alarmes continues à propos de sa fortune, jusqu'au moment où

(1) Tribunaux révolutionnaires, dossier de la Dubarry, Archives nationales, W¹ 16. — Le correspondant signe sa lettre : M. Dupin, hôtel de Lamoureux, rue Verte, faubourg Saint-Honoré, à Paris. On lit sur la lettre : « *Lettre qui menace la du Barry d'un pamphlet qui se trouve entre les mains du citoyen Vouland.* » Ce pamphlet, serait-ce la *Vie de Madame la comtesse du Barry*, publiée en 1790, et suivie de ses correspondances épistolaires et de ses intrigues galantes et politiques, de l'*Imprimerie de la cour*, contenant un portrait avec des vers qui commencent ainsi :

allaient commencer les craintes pour la vie des êtres les plus chers à son cœur. Du reste, il faut le reconnaître, madame du Barry ne chercha pas à acheter le pardon par une lâche désertion des gens de la cour, même par une certaine habileté de conduite. Madame du Barry n'avait rien en elle des vertus de prudence ou d'audace qui sont les moyens de salut en temps de révolution. Elle était incapable de masquer ses richesses, de dissimuler ses dépenses, de jouer la privation et la gêne, de se faire misérable pour échapper aux jalousies et aux dénonciations. Elle manquait en outre de cette force de la volonté, de cette énergie de la peur qui vous arrache à la patrie, aux habitudes familières, et vous jette à l'étranger; pour fuir, il eût fallu quitter cette vie française, qui était la vie de madame du Barry, il eût fallu se détacher de Luciennes, qu'elle n'aurait point su oublier.

Elle était enfin, au suprême degré, imprévoyante, inconséquente, bavarde, *pot cassé*, incapable de se retenir de parler, ainsi que le témoignent ces curieuses recommandations, qui semblent venir de quelqu'un de la haute domesticité du château, auquel la maîtresse permettait un franc parler tout à fait familier :

« Madame la comtesse n'oublie-t-elle point aucuns papiers nécessaires?

.
« Je lui recommande beaucoup de prévoyance. . . .

En tout, il faut qu'elle ne parle pas, si elle peut.

Dans tous les instants de la vie, le silence est bon, et il est de nécessité absolue dans les circonstances présentes. Tout ce qui nous entoure a des oreilles intéressées à tout entendre.

« Madame la comtesse n'a pas assez de soin de ce qui lui appartient. Il faut garder son argent et ses bijoux soi-même... Je prie madame la comtesse, enfin, d'être non-seulement belle et aimable, mais de caractère, et qui soit la maîtresse chez elle (1). »

Et, en ce temps, un grand danger de cette nature était d'éclater, de répandre tout haut ses indignations, de livrer à des oreilles ennemies et ses horreurs et ses soulèvements devant ces têtes coupées et promenées, devant les crimes de cette révolution née dans le sang. La lâcheté faisait même défaut à ses peurs. Elle ne cachait pas les portraits de Louis XV et de Marie-Antoinette (2). Elle s'abonnait aux écrits et aux journaux aristocrates (3). Enfin,

(1) Tribunaux révolutionnaires, dossier de la du Barry, Archives nationales, W¹ 16. Je crois les recommandations de Morin, l'homme de confiance de madame du Barry, qui parle à la fin comme un philosophe de la culture de son jardin, ce jardin où il doit enterrer une partie des bijoux et de l'argenterie de sa maîtresse.

(2) Morin, dans sa déposition du 24 frimaire an II (14 décembre 1793), déclare que ce n'est qu'après plusieurs avis à lui donnés de ne pas laisser en évidence aucuns tableaux qui pouvaient *fatiguer* la vue des fédérés qu'il avait, avec l'aide de Dehaut le frotteur, caché entre la croisée et la persienne de la salle à manger, un portrait de Louis XV et un portrait du Régent; il parle aussi d'un tableau de Marie-Antoinette que madame du Barry ne semble avoir relégué dans son cabinet de toilette que fort tard.

(3) On trouve dans le dossier de madame du Barry un relevé de ses abonnements aux journaux :

Abonnement de la *Gazette de Paris*, du 1^{er} janvier 1790 au 1^{er} mai, 43 livres.

imprudence mortelle! madame du Barry ne saura pas repousser la pitié; elle offrira l'humble hommage de ses services à cette Marie-Antoinette qu'elle avait, pendant sa faveur, quelquefois maltraitée comme une rivale; elle s'enhardira dans le dévouement à mesure que croîtra l'infortune de cette reine douloureuse. Elle confiera à ses familiers tout son zèle à servir Marie-Antoinette, et lorsque, après octobre, dans ces jours funèbres qui rapprochent une dernière fois la femme de Louis XVI de la maîtresse de Louis XV, la Reine fera remercier madame du Barry des soins donnés par elle aux gardes du corps recueillis tout sanglants à Luciennes, madame du Barry lui répondra par cette lettre qui vaut bien des indulgences à sa mémoire :

« Ces jeunes blessés n'ont d'autres regrets que de n'être point morts pour une princesse aussi digne de tous les hommages que l'est Votre Majesté. Ce que je fais pour ces braves est bien au-dessous de ce qu'ils méritent. Je les console, et je respecte leurs blessures quand je songe, madame, que, sans leur dévouement, Votre Majesté n'existeroit peut-être plus. »

« Lucienne est à vous, madame; n'est-ce pas votre

Abonnement aux *Actes des Apôtres*, 36 livres.

Abonnement au *Logographe*, 21 livres 12 sols.

Abonnement à la *Gazette universelle*, du 1^{er} juin 1792 au 1^{er} septembre, 12 livres.

Abonnement à la *Correspondance politique*, 12 livres.

On lit sur ce relevé : « *Preuve qu'elle s'abonnait pour toutes gazettes aristocratiques. Aussitôt que la Gazette de Paris et les Actes des Apôtres ont cessé, elle se jette sur la Gazette universelle et la Correspondance de l'ami Dupan.* » Archives nationales, W¹ 16.

bienveillance qui me l'a rendu? Tout ce que je possède me vient de la famille royale; j'ai trop de reconnaissance pour l'oublier jamais. Le feu roi, par une sorte de pressentiment, me força d'accepter mille objets précieux avant de m'éloigner de sa personne. J'ai eu l'honneur de vous adresser ce trésor du temps des notables; je vous l'offre encore, madame, avec empressement. Vous avez tant de dépenses à soutenir et de bienfaits sans nombre à répandre! Permettez, je vous en conjure, que je rende à César ce qui est à César (1). »

Mais l'amour devait encore plus que le dévouement compromettre madame du Barry, et sa liaison avec le duc de Brissac ne doit pas être oubliée dans les fatalités qui la désignèrent à la mort et la menèrent à l'échafaud.

Ce n'est pas la moindre aventure de la vie aventureuse de madame du Barry que cette conquête, cette bonne fortune de sa beauté, qui relève et ennoblit aux dernières pages la chronique de sa vie.

Enfant gâtée de l'amour, elle finit par l'adoration d'un chevalier, du dernier preux de France! Le gouverneur de Paris, le grand pannetier de France, le capitaine colonel des cent gardes de la Garde du Roi, ce gentilhomme magnifique qui porte, dans le cortège des pages et des carrosses qui le suivent, le noble orgueil d'un si grand nom, ce héros d'un

(1) *Mémoires secrets*, par M. le comte d'Allonville. Paris, Werdet, 1838, vol. I.

autre temps, dont l'âme est, comme l'habit, à la mode de Louis XIV; ce type, ce reste superbe et vénéré d'honneur et de chevalerie, *ce soldat depuis sa naissance*, l'héritier des mâles vertus de la vieille France, aussi bien que de ses galanteries les plus polies et les plus nobles; ce beau vieillard, le dernier courtisan des femmes, ce fils des Brissac, élevé dans les traditions et les religions de sa famille, dans le monde et presque dans la langue des grands sentiments et des raffinements de tendresse de Clélie et de l'Astrée, Louis-Hercule-Timoléon de Cossé-Brissac est l'amant, l'amant agenouillé et respectueux de la comtesse du Barry. Et véritablement il y a dans l'attachement de M. de Brissac un tel don de lui-même, de si délicates attentions, des prévenances si empressées, un culte si profond, quelque chose de si pieusement tendre, qu'il trouble et fait hésiter le jugement sur la femme qu'il a jugée digne d'un si bel amour. Il semble qu'aux côtés de M. de Brissac, madame du Barry apparaisse dans ce beau jour où l'a vue M. d'Allonville, avec cette décence de ton, cette noblesse de manières, ce maintien également éloigné de l'orgueil et de l'humilité, de la licence et de la pruderie, ce visage qui suffisait à réfuter tous les pamphlets (1)!

Si ouvert que fût le cœur de madame du Barry, il était impossible qu'il ne fût pas profondément touché par M. de Brissac et qu'il ne se laissât pas enfin

(1) *Mémoires secrets de 1770 à 1830*, par M. le comte d'Allonville Paris, 1838, vol. I.

fixer par cet amour, cette oblation, ces tendresses de toutes les heures. Dans les lettres qui nous restent du duc à madame du Barry, ce ne sont qu'expressions de la plus caressante adoration : « Adieu, mon cœur. » — « Arrivés, mon *très-cher cœur*. » — « Mille amours et mille remerciements, mon cher cœur. » — « Oui, c'est mon bonheur d'être aimé de vous. » — « Il n'y a que vous qui puissiez toucher mon cœur. » — « Mon seul bonheur est de penser à vous, aux sentiments éternels que je vous ai voués. » — « Votre cœur et le mien ne sont pour jamais qu'un. » — Il n'est question dans ces lettres passionnées que de la beauté, de la bonté, de la *magnanimité* de madame du Barry, surtout de cette *parfaite égalité d'humeur qui fait le charme d'une société habituelle*. Et le joli billet d'un vieillard amoureux que ce bout de lettre : « . . . Je suis sans lunettes, je vous écris donc un seul mot qui les renferme tous : je vous aime et pour la vie (1). »

Le sentiment du vieux duc était si vrai, si entier, si ancien (2), qu'il désarmait les malignités du pu-

(1) Tribunaux révolutionnaires, dossier de madame du Barry, Archives nationales, W¹ 16.

(2) Ce sentiment amoureux du duc remontait loin. En 1772, madame de Cossé, dame d'atours de Marie-Antoinette, invitée à souper par M. de la Vrillière avec madame du Barry, refusait. M. de Cossé, selon l'expression de Mercy-Argenteau, *entièrement livré* à la comtesse du Barry, en recevait des reproches amers. On lui demandait d'user d'autorité vis-à-vis de sa femme. Ne sachant comment se tirer d'affaire, le duc inventait de dire à la favorite que sa femme avait agi d'après les ordres de Marie-Antoinette. Et là-dessus le duc écrivait une lettre à sa femme, une lettre très-forte dans laquelle il exigeait d'elle qu'elle témoignât à

blic. Le monde n'ignorait point la passion du duc de Brissac et était indulgent à cette passion. Il est même un témoignage curieux de la connaissance qu'en avait la cour. Lors du projet de la fuite à Varennes, le duc de Choiseul, le neveu du ministre, voulant mettre M. de Brissac dans la confiance, Louis XVI s'y refusait en disant qu'il ne pourrait pas s'empêcher d'en parler à madame du Barry (1). Le duc de Choiseul donne un autre témoignage du profond et inexplicable attachement du duc de Brissac pour madame du Barry. Le décret sur le licenciement de la Garde du Roi, ainsi que celui qui mettait en accusation son commandant en chef, avait été rendu à une heure du matin. Choiseul court aux Tuileries en avertir le Roi et la Reine qui étaient couchés. Ils l'envoient aussitôt dans l'appartement de Brissac pour l'engager à fuir. Sur l'avertissement qui lui est donné que le décret va sans doute lui être signifié avant deux heures, le duc, refusant de se sauver, se lève de son lit pour seulement écrire une lettre, une longue lettre à sa maîtresse, qu'il fait aussitôt porter à Louveciennes par son aide de camp Maussabré (2).

la comtesse du Barry toutes sortes d'attentions et ne se refusât à rien de ce qui pouvait lui plaire. La duchesse de Cossé, qui avait été nommée, il est vrai, à la demande de la favorite, répondait qu'en prenant possession de sa charge elle avait été rendre visite à la comtesse du Barry, mais qu'après cette démarche elle était décidée à n'en faire aucune qui pût la faire regarder comme étant de la société de la favorite, qu'elle préférait remettre sa démission.

(1) *Revue de Paris*, 1829, t. IV.

(2) *Ibid.*

Le duc de Brissac est arrêté, est conduit à Orléans. Et madame du Barry, dont l'inquiétude est au comble, reçoit, le 2 juin, de Maussabré, une lettre du duc de Brissac qui la rassure, « et lui apprend qu'il est arrivé au lieu de sa destination sans qu'il lui soit arrivé le plus petit événement ». Déjà suspecte par sa liaison avec le serviteur de la royauté, déjà dénoncée, madame du Barry apporte de la bravoure dans son dévouement pour son amant. Tous les jours son postillon Augustin est sur le chemin d'Orléans portant les lettres de l'ancienne favorite, rapportant les lettres du prisonnier. De cette correspondance d'amour, échangée ainsi que dans l'antichambre de la mort, deux lettres, l'une de la maîtresse, l'autre de l'amant, nous ont été gardées et se trouvent au dossier de la guillotinée.

Voici la lettre de madame du Barry :

« J'ai été saisie d'une crainte mortel, monsieur le duc, quand on m'a annoncé M. de Maussabré. Il m'a assuré que vous vous portiez bien, que vous aviez le calme d'une conscience pure. Mais cela ne suffit pas à mon intérêt pour vous, je suis loin de vous, j'ignore ce que vous allés faire, vous me dirés que vous l'ignorés vous-même... j'envoie l'abbé savoir ce qui se passe, ce que vous faites. Pourquoi ne suis-je pas près de vous? vous recevriés de moi les consolations de la tendre et fidèle amitié. Je sais que vous n'avez rien à craindre si la raison et la bonne foix régnoit dans cette assemblée. Adieu, je n'ai pas le tems de vous en dire davantage. L'abbé entre dans ma chambre. Je veux vite le faire partir. Je ne serés tran-

quille que quand je saurés ce que vous devenés. Je suis bien sûre que vous êtes en règle sur la formation de la Garde du Roy. Ainsi, je n'ai rien à redouter pour vous de ce côté. Votre conduite a été si pure depuis que vous êtes aux Tuileries, qu'on ne pourra vous rien imputer. Vous avés fait tant d'actes de patriotisme, je ne sais pas ce qu'on peut trouver à redire. Adieu. Donnés moi de vos nouvelles et ne douttés jamais de tout ce que j'éprouve. »

« *Ce mercredy a onze heures (1).* »

Voilà la lettre du duc de Brissac écrite dans le mois d'août :

« Orléans, 6 heures du soir.

« J'ay reçu ce matin la plus aimable des lettres et celle qui a plu davantage à mon cœur. Je vous baise mille et mille fois. Oui, vous serés ma dernière pensée (2). »

Et ce n'était pas une phrase banale, le duc disait vrai, car, presque en même temps qu'il écrivait cette lettre, il faisait, daté du lendemain de la mort de la royauté, son testament où se trouve cette recommandation à la duchesse de Mortemart, sa fille :

« Je lui recommande ardemment une personne

(1) Au bas de la lettre on lit : « *Ne varietur, ce 9^e jour de brumaire, l'an II de la Rép.,* » avec les signatures de Voulland, G. Jagot, du Barry. Tribunaux révolutionnaires, dossier de madame du Barry, Archives nationales, W¹ 16.

(2) On lit sur la lettre : « *Un mois avant sa mort.* » Tribunaux révolutionnaires, dossier de madame du Barry. Archives nationales, W¹ 16.

qui m'est bien chère et que les malheurs des temps peuvent mettre dans la plus grande détresse. Ma fille aura de moi un codicille qui lui indiquera ce que je lui ordonne à ce sujet. »

Ce codicille est ainsi conçu :

« Je donne et lègue à madame Du Barry, de Louveciennes, outre et par-dessus ce que je lui dois, une rente viagère et annuelle de 24,000 livres, quitte et exempte de toute retenue, ou bien l'usufruit et jouissance pendant sa vie de ma terre de la Rambaudière et de la Graffinière en Poitou, et des meubles qui en dépendent, ou bien encore une somme de 300,000 livres une fois payée en argent, le tout à son choix, d'autant qu'après qu'elle aura opté pour l'un desdits trois legs, les deux autres seront pour non venus. Je la prie d'accepter ce faible gage de mes sentiments et de ma reconnaissance, dont je lui suis d'autant plus redevable que *j'ai été la cause involontaire de la perte de ses diamants*, et que si jamais elle parvient à les retirer d'Angleterre, ceux qui resteront égarés, ou les frais des divers voyages que leur recherche aura rendus nécessaires, ainsi que ceux de la prime à payer, s'élèveront au niveau de la valeur effective de ce legs. Je prie ma fille de le lui faire accepter. La connaissance que j'ai de son cœur m'assure de l'exactitude qu'elle mettra à l'acquitter, quelles que soient les charges dont ma succession se trouvera grevée par mon testament et mon codicille, ma volonté étant qu'aucun de mes

autres legs ne soient délivrés que celui-ci ne soit entièrement accompli.

« Ce 11 août 1792.

« *Signé :*

« Louis-Hercule-Timoléon de COSSÉ-BRISSAC (1). »

Ce pressentiment de sa mort prochaine et tragique, tous ceux qui aimaient le duc l'avaient en même temps que lui. On tremblait autour de madame du Barry; et la maîtresse et la maison de Luciennes étaient dans les appréhensions les plus cruelles.

Bernard d'Escourt, cet ancien capitaine de cavalerie, qui s'est fait comme le chevalier d'honneur de l'ancienne favorite, envoyé à Paris pour voir des députés lors de la nouvelle du transfèrement des prisonniers d'Orléans à Versailles, écrivait à madame du Barry, le 6 septembre 1792 : « Les prisonniers d'Orléans arrivent demain à Versailles..... Il faut espérer qu'ils arriveront sains et saufs, *et qu'en gagnant du temps on sauve leur vie.....*

« Il m'est arrivé dix lettres d'Orléans pour des députés actuels, pour aller au-devant des malheurs qui menacent ces malheureux qu'on croit à Orléans, qu'on égorgera ici en arrivant. Madame de Maurepas, instruite de la translation de M. le duc, vouloit tout de suite aller à l'assemblée; on l'a retenue.

(1) *Madame du Barry*, par J.-A. Le Roi. Versailles, 1858.

Elle a écrit à Danton et à l'abbé Fauchet. Madame Flammarens et moi avons porté les lettres; elles (ont) vivement intéressé l'abbé Fauchet.

« J'ay l'âme et le corps accablés et ne seray tranquille que lorsque je sauray que M. le duc est à Versailles; si on peut passer, j'y enverray, si je ne puis aller, envoyez-y de votre costé, mais surtout ménagés et évités toutes démarches qui puissent devenir publiques et vous faire tort, et nuire à l'un et à l'autre (1). »

Le surlendemain de cette lettre, le 8 septembre, conformément aux tristes prévisions du chevalier d'Escourt, les prisonniers d'Orléans trouvaient à l'entrée de Versailles les assassins des prisons et étaient massacrés. Le duc de Brissac, armé d'un couteau à *la d'Estaing*, vendait chèrement sa vie.

La douleur et l'horreur de cette mort éclatent dans cette lettre de madame du Barry :

« Depuis ce cruel jour, monsieur, je suis dans un état de douleur qu'il vous est aisé de concevoir. Le voilà consommé ce crime effroyable, qui me rend si malheureuse et qui me livre à des regrets éternels. Au milieu des horreurs qui m'entourent, ma santé se soutient. On ne meurt pas de douleur. Je suis sensiblement touchée, monsieur, de votre intérêt; il adouciroit mes peines si je pouvois ne pas les sentir à chaque instant. J'ai reçu aujourd'hui des nouvelles de votre femme; je pense qu'elle viendra bientôt me voir. Je l'attends avec impatience;

(1) Lettre présumée du chevalier d'Escourt. Tribunaux révolutionnaires, dossier de madame du Barry, Archives nationales, W¹ 16.

il est si consolant d'être avec des personnes qui ont nos mêmes sentimens, que je regrette tous les instants que je passe sans la voir (1). »

Madame du Barry revient sur cette mort dans une lettre adressée à la fille du duc de Brissac, à la duchesse de Mortemart :

Personne n'a plus senti que moi, madame, l'étendue de la perte que vous venés de faire. Je me flatte que vous ne vous êtes pas méprise sur le motif qui m'a empêchée de vous en faire plutôt le triste compliment en mêlant mes larmes aux vôtres. La crainte d'augmenter votre juste douleur m'empêchera de vous en parler. La mienne est à son comble; une destinée qui devoit être (si) belle, si glorieuse, quel fin! grand Dieu! Le dernier vœu de votre trop malheureux père, madame, c'est que je vous aime en sœur. Ce vœu est trop conforme à mon cœur pour qu'il ne soit pas rempli. Recevez-en l'assurance et ne doutés jamais des sentimens qui m'attachent à vous pour le reste de la vie (2).

(1) Lettre autographe de madame du Barry. Archives nationales, W¹ 16. — Cette lettre et la plus grande partie des pièces faisant partie du dossier de madame du Barry existant aux Archives nationales ont été publiées comme inédites par M. Dauban dans *la Démagogie en 1793*; elles avaient déjà été publiées en 1803 par M. de Favrolle (madame Guenard) dans ses *Mémoires historiques de Jeanne Gomar de Vaubernier, comtesse Dubarry*.

(2) Le dossier de madame du Barry contient une lettre de la duchesse de Mortemart, datée du 30 septembre, qui s'exprime en ces termes : « Le dernier vœu de celui que j'aime et regretterai toujours, est celui de mon cœur, je vous aimerai en sœur et mon attachement pour vous ne finira qu'avec ma vie. » Dans une précédente lettre, datée du 5 juin, et envoyée, je crois, des eaux d'Aix-la-Chapelle, elle disait à madame du Barry : « qu'elle se désole et croit compromettre son père en rentrant en France avec son mari qui a la qualité d'émigré », et elle

ajoute : « Peut-on faire un crime à une femme malade d'avoir été prendre les eaux et le faire retomber sur son père ? » Enfin, dans une autre lettre toujours envoyée de l'étranger et datée du 20 juin, la duchesse de Mortemart, parlant toujours de son père, écrivait presque rassurée à madame du Barry : « Je vous rends un million de grâces, madame, des nouvelles que vous avez eu la bonté de me donner. Comme votre lettre a été retardée, je ne l'ai reçue qu'avec des nouvelles de mon père de sa propre main, ce qui m'a fait grand plaisir ; j'ai su depuis qu'il avoit été interrogé et n'étoit plus au secret. Le voilà aussi passablement que possible pour un prisonnier... Malgré son innocence reconnue, je crains que les procédures ne soient longues..... »

XIV

Le vol de la nuit du 10 janvier 1791. — *Deux mille louis à gagner, diamants perdus.* — Les trois voyages de madame du Barry en Angleterre. — Lettre de madame du Barry sur les confitures de Luciennes. — Annonce de l'arrestation de la propriétaire de Luciennes par le *Courrier François*. — Madame du Barry interrogée par l'abbé Fauchet, président du comité de sûreté générale.

Ce sang de Brissac, que la presse révolutionnaire jetait à la face de la du Barry, la marquait pour la mort. Et cependant la mort allait avoir tant à faire, que peut-être la maîtresse de Louis XV eût été oubliée parmi la foule des victimes sans un vol arrivé dans la nuit du 10 au 11 janvier 1791, pendant un de ses séjours à l'hôtel Brissac (1). Ce vol fut la

(1) Ce n'était pas la première fois que madame du Barry était volée. Le 20 avril 1776, trois filous, dont l'un portait la croix de Saint-Louis, s'introduisaient chez elle, et, la menaçant d'un pistolet, lui dérobaient un riche écrin. Dans une lettre de sa nièce, madame de Boissaison, datée du 24 août 1788, il est question d'un vol considérable de linge exécuté par des voleurs qui devaient parfaitement connaître les êtres de la maison. Sur le vol de la nuit du 10 au 11 janvier 1791, voici les détails donnés par Morin dans son interrogatoire de frimaire an II (18 décembre 1793) : Un Suisse rouge devait faire la garde extérieure pendant toute la nuit, et un jardinier devait coucher dans l'antichambre. D'après « les ordres » donnés par madame du Barry. Néanmoins, en raison de la difficulté d'établir un lit dans cette antichambre, Morin

dénonciation de sa fortune ; il enflamma le ressentiment des *Révolutions de Paris* contre le faste de l'ancienne courtisane et son mépris des droits de l'homme (1). Il déchaîna l'attention sur tant de

avait dispensé le jardinier d'y coucher, en lui disant : « Il faut espérer qu'il n'arrivera rien cette nuit. » Et, avec l'aide du portier Girardin, il enlevait une échelle servant aux maçons, laissée contre la fenêtre du cabinet de madame du Barry, et la transportait près de la pièce d'eau. Des volets intérieurs fermant avec des loquets de cuivre, mis en état tout nouvellement par le tapissier, et que le frotteur avait la charge de fermer, étaient intacts ; il n'y avait de fractures qu'aux jalousies extérieures, avec un carreau de cassé.

(1) « Depuis la Révolution, la dame du Barry n'a cessé d'employer tout l'ascendant que lui donnent de grandes richesses, acquises, on sait comme, à faire régner la mésintelligence entre les habitants des environs de Lucienne et les Suisses de Courbevoie. Ses menées sourdes, concertées avec les principaux officiers, n'ont pas eu tout le succès désiré ; tout au contraire, on est prévenu si peu favorablement sur le compte de la maîtresse du château de Lucienne, qu'on ne craint pas d'élever des doutes sur la réalité du vol de ses diamants. La réduction considérable dont les revenus de ladite dame sont menacés lui a fait naître l'idée, dit-on, de se rendre intéressante en se donnant pour victime d'un événement fâcheux, et en se procurant un titre à l'indulgence de l'inexorable Assemblée nationale.

« Quoi qu'il en soit, sa conduite, dans la position où elle s'annonce, n'est guère propre à la faire plaindre. Ladite dame donnait des appointements fort honnêtes à un soldat suisse, pour lui servir comme de concierge à Lucienne. Le gardien actuel est un jeune homme de dix-huit ans, d'une figure aimable et très-honnête. A la nouvelle de l'enlèvement de ses pierreries, la première démarche de la maîtresse du château est de se transporter dans une voiture à quatre chevaux chez le commandant des Suisses, à Courbevoie ; elle en obtient sans peine cinquante grenadiers qui viennent aussitôt, mais à regret, s'emparer de la personne du jeune Suisse, estimé généralement et chéri de tous ses camarades. Il est conduit dans les prisons de Ruel, où les ordres sont en même temps donnés de le mettre aux fers dans le plus noir des cachots.

« Nous tenons tous ces faits de la bouche d'un Suisse de Courbevoie, jeune homme candide, qui nous apprend en même temps que toute la compagnie du détenu, quitte des devoirs de la discipline militaire, se propose de prendre à partie la dame Dubarry, et de lui demander raison en justice de la violence exercée à sa sollicitation sur la personne d'un soldat tout au plus soupçonné. Le vol des diamans de Golconde ne jus-

richesses inconnues. Il mit sur les murs cette affiche : *Deux mille louis à gagner ; diamants perdus*, cette affiche détaillée de tous les objets volés, qui étalait imprudemment devant la misère, devant l'envie, devant la révolution, la liste et la fascination de tous ces diamants, de tous ces saphirs, de toutes ces émeraudes, de toutes ces sardoines, de toutes ces pierres gravées, de ces fils de deux cents perles, de ces brillants de dix grains, de vingt-cinq grains, de cinquante grains, inventaire de Golconde qu'épelaient aux coins des rues la cupidité des passants (1).

Et voilà bientôt déchaînées les exagérations de la bêtise populaire..... Des ambitions rapaces, des convoitises furieuses et sourdes se lèvent de partout autour de cette maison, autour de cette terre qui sonne creux sous le sabot du patriote et laisse deviner la fortune qu'elle porte dans ses entrailles, cette mine de cafetières d'or, de sacs de doubles louis d'or, de porcelaines montées en or, de bracelets d'or antiques, de cuvettes et de pots à l'eau en cristal de roche, de tasses d'or aux anses de corail, de couteaux d'or ornés de diamants, et de statues, et de miniatures... La proie était trop belle pour ne

tifierait pas cette atteinte portée aux droits de l'homme et du citoyen ; et d'ailleurs est-il délit assez grave pour être mis aux fers sur le simple soupçon d'une femme fière encore d'avoir été un moment la première courtisane de l'empire ? » Ce Suisse avouait quelques jours après, dit la *Feuille du Jour*, que des particuliers qu'il ne connaissait pas l'avaient enivré dans un cabaret.

(1) Voir, à l'appendice, l'affiche des diamants et bijoux perdus de madame du Barry.

pas tenter une république qui s'habituaît à battre monnaie sur la place de la Révolution.

Enfin ce malheureux vol amenait les quatre voyages de madame du Barry en Angleterre, voyages qui devaient la faire accuser d'émigration, de mission secrète, d'intelligences avec les ennemis de la République.

Trente-cinq jours après son vol, le 15 février 1791, madame du Barry recevait un courrier de Londres qui lui apprenait que ses voleurs étaient arrêtés (1). Madame du Barry, dont la faible tête était à l'envers et qui, depuis son malheur, passait sa vie avec des tireuses de cartes, dans sa joie folle partait le lendemain (2) de la bienheureuse nouvelle. Elle partait

(1) Favrolle (madame Guénard) raconte ainsi leur arrestation d'après un journal anglais du 20 février 1791 : « Arrivés à Londres au nombre de cinq, dans une auberge de la cité, ces messieurs demandèrent une seule chambre, ce qui parut étonnant. Ils commandèrent un bon diner, et comme leur équipage n'en imposoit pas ils dirent à l'hôte que leur argent n'étoit pas encore converti, mais que le lendemain ils en auroient en abondance. Cette confiance faite, ils allèrent chez le sieur Simon, riche lapidaire, en lui demandant à peu près le sixième de leur valeur. Le lapidaire acheta d'abord cette partie qu'il eut pour 1,500 livres sterling. Il s'informa de ces particuliers s'ils n'en avaient pas davantage, et, sur leur réponse affirmative, il alla prévenir le lord maire. Ce magistrat fit enlever toute la bande; ils furent fouillés, et, quoiqu'ils se fussent hâtés de jeter au feu de gros diamants, la partie la plus importante de leur vol est en sûreté. Celui qui faisait le rôle d'interprète est un Anglais déjà très-connu par un grand nombre de brigandages. »

(2) Note de madame du Barry, conservée dans son dossier. Archives nationales, W¹ 16 : « Je suis partie le lendemain 16 (février), je me suis embarquée à Boulogne le dimanche 20, et suis restée à Londres jusqu'au 1^{er} mars, que je suis partie pour me rendre à Luciennes où je suis arrivée le vendredi 4. »

avec Maussabré, avec d'Escourt, qui l'accompagnera dans ses trois premiers voyages. Elle emmenait son valet de chambre Prétry, un domestique nommé Maréchal, sa femme de chambre Roussel. Elle faisait écrire à Morin, son homme de confiance : « Les diamants, mon cher Morin, sont retrouvés, et madame la comtesse part demain pour Boulogne pour les aller reconnaître. Forth a arrêté les voleurs et vient au-devant de madame du Barry. Elle vous prie, mon cher Morin, de redoubler et de bien faire veiller la nuit autour du château. » Les diamants étaient en effet retrouvés. Ils lui étaient présentés. Elle les reconnaissait affirmant par serment qu'ils étaient sa propriété.

Mais la procédure était loin d'être terminée, et, au lieu de les remporter, ses diamants restaient en dépôt chez MM. Hamerleys et Morland, banquiers, scellés du cachet de madame du Barry et des cachets des banquiers. Et la volée rentra en France après ce premier voyage faite avec trop de précipitation et, un peu à l'aventure.

Elle repartait le 4 avril (1), emmenant à sa suite le joaillier Rouen (2), pour revenir chez elle le 21 mai.

(1) Note de madame du Barry : « Je partis de Paris le 4 avril et arrivai à Londres le 9, j'y suis restée trente-huit jours, c'est-à-dire jusqu'au 18 mai que je suis repartie. Je suis arrivée chez moi le samedi 21. »

(2) Madame du Barry dit, dans son interrogatoire secret, que pour ses trois premiers voyages elle avait des passe-ports du ministre Montmorin. Voici le passeport du second voyage :

« DE PAR LE ROY,

« A tous officiers civils et militaires chargés de surveiller et de mainte-

Madame du Barry n'avait pas défait ses malles qu'elle recevait un avis qui lui mandait que sa présence était de toute nécessité en Angleterre, et elle repartait le 23 mai (1). Malgré ses démarches, malgré de hautes influences qui s'intéressaient à la femme célèbre, malgré tout l'argent qu'elle dépensait, son procès, avec les longueurs de la procédure anglaise, n'en finissait pas. L'affaire, au fond, avait été maladroitement engagée et plus maladroitement encore menée, ainsi que le témoigne ce bout de lettre datée du 30 juin 1791 : « Je recommence à être persuadée que cette affaire coûtera si cher, qu'elle achèvera de ruiner la divinité; elle a été si mal conduite, qu'il ne faut pas s'étonner si tout va mal (2). » Et la du Barry revenait sans ses diamants le 25 août 1791.

Pendant son séjour à Londres, une lettre de madame du Barry, relative à Luciennes, à des détails d'intérieur, nous peint la femme en sa nature incon-

nir l'ordre public dans les différens départemens du royaume et à tous autres qu'il appartiendra; salut. Nous vous mandons et ordonnons que vous ayez à laisser passer librement *la dame du Barry allant à Londres avec le S. d'Escours, chevalier de S^t Louis, le S. Rouen, jouaillier, deux femmes et un valet de chambre, et deux couriers.*

« Sans lui donner ni souffrir qu'il lui soit donné aucun empêchement, le présent passe-port valable pour *trois semaines* seulement.

« *Donné à Paris, le 3 avril 1791,*

LOUIS.

« PAR LE ROY. »

(1) Note de madame du Barry. Archives nationales, W¹ 16 : « J'ai été obligée de repartir pour Londres le lundi 23, ayant reçu un courrier la nuit de mon arrivée qui m'annonçoit que ma présence étoit absolument nécessaire à Londres, où j'ai resté jusqu'au 25 août que je suis revenue. »

(2) Dossier du Barry. Archives nationales, W¹ 16.

sistante, en son esprit léger, en son intérêt enfantin qui se partage également entre les plus menaçantes et les plus misérables choses. Nous la voyons s'occuper tout autant de ses confitures *toujours trop cuites* chez elle que des précautions à prendre contre le pillage du reste de ses propriétés. La voici, cette lettre adressée à son homme de confiance, à Morin (1) :

Morin ira chès Messieurs le maire, le commandant général, le juge de paix pour les remercier de ma part et leur dire que je compte sur leur zèle et leur intérêt, que que je pense que de concert avec mes gens, ils défendront les restes de mes propriétés, si elles étoient attaquées par des brigands, je me flatte qu'on ne sera pas obligé d'en venir à cette extrémité et que la paix et la tranquillité renâtra. Je suis déjà assés malheureuse d'être éloignée de ma maison, de mes amis, et dans un pais, quoi qu'on puisse dire, ne valant pas la France avant les troubles qui l'agitent.

J'approuve le parti que Morin veut prendre pour mettre mes effets à l'ubri du pillage, il consultera M. le duc. Mais il faudra bien prendre garde que personne ne s'en doute.

Je ne sais pas pourquoi Maisieu veut toujours être un

(1) Morin était depuis vingt-cinq ans au service de madame du Barry. Né d'un vigneron d'Auteuil, après avoir servi plusieurs personnes à Paris, il était entré par l'effet du hasard, le 5 juin 1768, au service du comte du Barry ; depuis cette époque il avait toujours été attaché à la maison de madame du Barry, d'abord en qualite de laquais pendant quatre ans, et en qualité de valet de chambre le reste du temps au service particulier de madame du Barry. (Interrogatoire de Morin, du 24 frimaire an II, 14 décembre 1793.)

homme ridicule, ce n'est que par un grand accord qu'on peut se servir mutuellement et rendre les efforts des méchants inutiles.

J'avois fait dire à Fiston d'aller à Louveciennes pour aider Salenave à faire les confitures pour la provision de ma maison, je ne sais pas pourquoi il n'y a pas été, car je ne trouve pas qu'on les fasse bien chez moi, elles sont toujours trop cuites. Morin dira à mademoiselle Roussel de mettre toutes mes dentelles qui sont dans l'armoire de la chapelle dans une malle à l'abri de toute espèce d'attaque, ainsi que ce qui est susceptible d'être volé ou brûlé. J'espère qu'on ne sera pas réduit à cette triste extrémité, mais enfin il faut tout prévoir. Je vois avec une peine mortelle que je resterais encore ici jusqu'au 14 d'aoust parce que mes coquins de voleurs ne seront jugés qu'à la fin de ce mois.

La C^{tesse} DU BARRY.

Londres, 4 juillet (1)

Madame du Barry rentrée en France, l'Assemblée législative remplaçait l'Assemblée constituante, la Haute-Cour nationale entrait en fonctions à Orléans, le nouveau mode de décollation des condamnés à mort, appelé *guillotine*, était adopté; Brissac, commandant de la maison militaire du Roi, était décrété d'accusation; le 10 août succédait au 20 juin, une Convention nationale était formée, le Roi et la

(1) Lettre autographe signée. Dossier du Barry. Archives nationales W¹ 16.

famille royale étaient enfermés au Temple, les prisonniers de l'Abbaye étaient égorgés, les prisonniers d'Orléans étaient massacrés, et, ce que nous n'avons pas encore dit, la tête de Brissac était jetée sur la table du salon de Luciennes (1).

Et quand un morceau de son amant lui était si féroce ment étalé sous les yeux, madame du Barry n'avait pas le loisir de se donner tout entière à sa douleur ; elle devait songer à elle, il lui fallait s'occuper de défendre sa liberté, sa vie. Elle avait à se débattre contre les défiances, et les soupçons, et l'espionnage guettant depuis des mois les allées et les venues incessantes où, jour et nuit, Brissac poussait le galop de son cheval ou le galop du cheval de son aide de camp Maussabré vers Luciennes. L'impopularité croissante de Brissac avait enveloppé lentement et sans bruit la maîtresse du château. Les révolutionnaires voyaient en madame du Barry la complice de l'aristocrate qui recrutait cette garde constitutionnelle du Roi avec laquelle il espérait bien livrer la dernière bataille de la monarchie ; si bien que le jour où Brissac quittait Orléans pour venir mourir près Versailles, il paraissait cet article dans le *Courrier françois*, qui faisait croire à tout Paris que sa maîtresse était arrêtée et emprisonnée :

« La justice du peuple frappe également les traîtres qui se cachent sous les lambris dorés. Madame du Barry a été arrêtée à Luciennes et vient

(1) *Courrier françois*, n° 259, 15 septembre 1792

d'être conduite à Paris. On s'est aperçu que cette vieille héroïne de l'ancien régime envoyoit continuellement des émissaires à Orléans. On avoit arrêté chez elle un aide de camp de Brissac. On a pensé avec raison que ces fréquentes ambassades avoient d'autre objet que la galanterie, à laquelle madame du Barry doit être enfin tout à fait étrangère. Maîtresse et confidente de Brissac, elle a partagé autrefois ses trésors et ses plaisirs, elle partage peut-être aujourd'hui son ambition contre-révolutionnaire.

« Il sera piquant pour nos neveux d'apprendre que madame du Barry a été arrêtée presque dans le même temps qu'on abattoit à Orléans la statue de la Pucelle; cette arrestation a été faite dans la nuit du 30, au 31, vers les deux heures du matin (1). »

Madame du Barry mettait ses amis en campagne, et d'Escourt lui écrivait :

« J'ai été trouver le rédacteur du *Courrier françois*, qui rétractera demain la fausseté de l'article qui vous concerne; je luy ai promis récompense, si l'article étoit bien fait (2). »

Le *Courrier françois* ne démentait pas la nouvelle, et madame du Barry restait sous le coup de l'annonce qu'elle craignait à tout moment de voir se réaliser.

La vie de madame du Barry n'est, pendant tous ces mois de 1792 passés en France, qu'une alarme

(1) *Courrier françois*, n° 246, 2 septembre 1792.

(2) Lettre présumée du chevalier d'Escourt, Dossier du Barry, Archives nationales, W¹ 16.

continuelle, qu'une succession de morts violentes autour d'elle. Aujourd'hui c'est Brissac, hier c'était Maussabré, qu'on arrachait de la chambre où elle l'avait caché à Luciennes, et qui partait disant *que si on l'envoyoit à Paris, il seroit massacré* (1). Après la mort de Maussabré, après la mort de Brissac, la mort de d'Angremont, le premier guillotiné de la Révolution et avec lequel elle avait eu des rapports

(1) Voici le récit de la mort de Maussabré tel qu'il se trouve dans *Mon agonie de trente-huit heures*, par Jourgniac Saint-Méard. — « ABBAYE. 3 SEPTEMBRE, HUIT HEURES DU SOIR... J'avois formé une liaison particulière avec le sieur Maussabré, qu'on n'avoit arrêté que parce qu'il avoit été aide-de-camp de M. de Brissac. — Il avoit souvent donné des preuves de courage; mais la crainte d'être assassiné lui avoit comprimé le cœur. J'étois cependant parvenu à dissiper un peu ses inquiétudes, lorsqu'il vint se jeter dans mes bras en disant : *Mon ami, je suis perdu, je viens d'entendre prononcer mon nom dans la rue.* J'eus beau lui dire que c'étoient peut-être des personnes qui s'intéressoient à lui, que d'ailleurs la peur ne guérissoit rien, qu'au contraire elle pourroit le perdre : tout fut inutile. Il avoit perdu la tête au point que, ne trouvant pas à se cacher dans la chapelle, il monta dans la cheminée de la sacristie, où il fut arrêté par des grilles, qu'il eut même la folie d'essayer de casser avec sa tête. Nous l'invitâmes à descendre ; après bien des difficultés, il revint à nous, mais sa raison ne revint pas. C'est ce qui a causé sa mort dont je parlerai dans un moment. » — « MARDI, 4 SEPTEMBRE, A UNE HEURE DU MATIN. Jourgniac Saint-Méard est amené au guichet, éclairé par deux torches, devant Maillard, appuyé debout contre une table, sur laquelle on voyait des papiers, une écritoire, des pipes et des bouteilles. On commençait à l'interroger : « Quand l'attention qu'on avoit à « m'écouter, et à laquelle j'avoue que je ne m'attendois pas, m'encou- « rageoit, et j'allois faire le résumé de mille raisons qui me font pré- « férer le régime *républicain* à celui de la constitution, j'allois répéter « ce que je disois tous les jours dans la boutique de M. Desenne, lors- « que le concierge entra tout effaré pour avertir qu'un prisonnier se « sauvait par une cheminée. Le président lui dit de faire tirer sur lui « des coups de pistolet, mais que s'il s'échappoit le guichetier en ré- « pondoit sur sa tête. C'étoit le malheureux Maussabré. On tira sur lui « quelques coups de fusil, et le guichetier voyant que ce moyen ne « réussissoit pas, alluma de la paille. La fumée le fit tomber à moitié « étouffé; il fut achevé devant la porte du guichet. »

d'affaires, la faisait appeler devant le comité de sûreté générale de la Convention. Elle subissait un interrogatoire auquel elle répondait de manière à satisfaire les gens de ce premier comité, en lesquels restait encore un peu d'humanité. Et l'abbé Fauchet, qui présidait le comité, pris de pitié pour la femme, lui disait qu'il était dangereux peut-être que son nom se trouvât compromis dans l'interrogatoire de ce scélérat, et, sur l'assentiment de ses collègues, il prenait une plume et raturait devant elle quelques lignes de la déposition de d'Angremont (1).

(1) Déposition manuscrite de Blache, huitième fait que ne mentionne pas la déposition orale devant le tribunal révolutionnaire. Dossier du Barry. Archives nationales, W⁴ 16.

XV

Lettre de madame du Barry à Lebrun, relativement à son quatrième voyage à Londres. — Dîner à Londres avec le duc de Choiseul. — Les scellés posés à Luciennes pendant son absence. — Greive, *factieux et anarchiste de premier ordre, et désorganisateur du despotisme dans les deux hémisphères*. — Sa dénonciation contre madame du Barry, dont l'arrestation est suspendue par Boileau. — Adresse de Greive à la Convention. — Arrestation de madame du Barry, relaxée quelques jours après. — Lettre éplorée de madame du Barry aux administrateurs du département de Seine-et-Oise. — Attendrissement du républicain Lavallery. — Dernières amours de madame du Barry avec Rohan-Rochefort.

Trois voyages en Angleterre n'avaient pu encore ramener la rentrée de madame du Barry en possession de ses diamants. Elle était obligée de retourner à Londres une quatrième fois dans le mois d'octobre 1792 (1). Dans la gravité des circonstances et sous

(1) Note de madame du Barry sur son quatrième voyage : « Depuis ce temps (25 août 1792), je suis restée à Luciennes jusqu'au 14 octobre 1792, que je repartis pour Londres munie de passe-ports et de lettres du ministre des affaires étrangères; j'y suis arrivée le 22, et mon procès ayant été jugé le 27 février dernier, jour du terme du tribunal, je suis repartie de Londres le 3 mars, et suis arrivée à Calais le 5, où j'ai été retenue jusqu'au 18, pour attendre de nouveaux passe-ports du pouvoir exécutif, ainsi que le prouve mon passe-port de la municipalité de Calais et le certificat de résidence que j'y ai faite. »

le coup des suspicions dont elle était l'objet, madame du Barry prenait toutes les précautions pour ne pas être inquiétée, toutes les garanties contre une accusation d'avoir émigré. Elle avait obtenu de Lebrun un passe-port en règle, mais elle ne le trouvait pas assez explicatif et lui adressait cette lettre :

J'ai reçu, monsieur, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire et mes passeports; je suis sensiblement touchée des soins que vous vous êtes donné pour les faire viser. Mais comme il n'est pas mention dans votre lettre ny dans mon passeport de mon voyage pour Londres où mon malheureux procès nécessite ma présence, je craindrois d'éprouver des difficultés pour mon passage et d'ailleurs ma municipalité ne me voyant pas autorisée à voyager en païs étrangers pourroit me regarder comme ayant émigré et mettre les scellés chés moi. J'ose donc espérer, monsieur, de votre obligeance et du désir que vous m'avez témoigné de m'être utile que vous voudrés bien m'éclairer là-dessus. Je crois qu'un mot de votre main pourroit lever toutes les difficultés et m'éviteroit les désagrémens que je pourrois essuyer.

Je vous prie, monsieur, d'être persuadé de la vive reconnaissance avec laquelle j'ai l'honneur d'être votre très-humble et très-obéissante servante.

DU BARRY.

Louvecienne, ce 2 octobre (1).

Le ministre Lebrun semble lui avoir écrit ce mot

(1) Dossier du Barry. Archives nationales, W¹ 16.

qu'elle sollicitait (1). Alors madame du Barry prévenait la municipalité de Luciennes qu'elle n'abandonnait pas sa patrie, et dans cette lettre, où la pauvre femme cherche à amadouer les terribles sans-culottes de la localité, elle prenait l'engagement d'honneur de revenir en France :

Depuis que j'ai le bonheur de vivre sous vos yeux vous avez bien voulu, messieurs, reconnoître qu'en toute occasion j'avois donné des gages de mon civisme et de mon respect pour les lois; je me flatte que par le même esprit de justice, vous voudrés bien recevoir aussi la présente déclaration par laquelle je ne passe point en Angleterre pour abandonner ma patrie et ma résidence ordinaire, mais que je suis forcée de me rendre à Londres pour y terminer un procès duquel dépend le recouvrement des effets précieux que vous savez qui m'ont été volés et qui composent la principale partie de ma fortune ainsy que le seul gage qu'ayent mes créanciers. Je déclare en même tems que je prends l'engagement le plus formel de rentrer en France aussitôt que mon procès sera terminé (2).

(1) Une note de Greive, dans le dossier de madame du Barry, dit que, dans ses deux derniers voyages, madame du Barry a demandé des passeports à Lebrun qui les a refusés, qu'alors elle s'est adressée à la municipalité de Luciennes et au département de Versailles. Greive se trompe ou ment. La lettre de madame du Barry à Lebrun atteste qu'elle avait de Lebrun un passe-port en règle, et quant au mot mentionnant son voyage en Angleterre, la délibération de la municipalité prise le 8 octobre, paraît accuser réception de cette seconde lettre. Il est vrai cependant qu'elle dit dans son interrogatoire secret : « Pour le quatrième, j'avois un passeport de la municipalité de Luciennes visé par l'administration de Seine-et-Oise. »

(2) Dossier du Barry. Archives nationales, W¹ 16.

Ce n'était pas assez encore ; incomplètement tranquillisée par cette déclaration, par l'arrêté pris par la municipalité de Luciennes le 8 octobre (1), à la suite de sa comparution devant le bureau la veille, elle adressait l'engagement qu'elle avait pris avec sa municipalité au président de la Convention :

Monsieur le président,

Un vol qui m'enleva, il y a vingt-un mois, mes effets les plus précieux et le seul gage qu'ayent mes créanciers m'a occasionné un procès en Angleterre pour lequel j'ai été déjà obligée d'y faire deux voyages très-dispendieux ; je me vois forcée à faire un troisième, sur l'avis que je reçois, que ce procès doit être jugé définitivement ce mois-cy et que, sous peine d'être condamnée faute de me représenter et de perdre les frais considérables que j'ai déjà exposés, il est de toute nécessité que je me rende à Londres. J'ai l'honneur de vous assurer, monsieur le président, que mon intention n'est nullement d'aban-

(1) « Ce jourd'hui 7 octobre 1792, l'an 1^{er} de la République française s'est présentée devant nous, officiers municipaux de la commune de Louveciennes, district de Versailles, département de Seine-et-Oise, dame Vaubernier du Barry, résidant habituellement en ce lieu, laquelle nous a déclaré qu'étant obligée d'aller à Londres pour assister au jugement définitif des voleurs, qui, la nuit du 10 au 11 janvier 1791, lui ont volé ses bijoux dans son château de Louveciennes, elle nous en fait la déclaration pour qu'elle ne puisse pas être regardée comme émigrée pendant son absence, ni traitée comme telle par aucune autorité constituée, de laquelle déclaration elle nous a requis acte que nous lui avons octroyé, vu la lettre de M. Lebrun, ministre des affaires étrangères, en date du 2 courant, qui est restée annexée à la présente minute, et la susdite dame du Barry a signé avec nous, les jour et an que dessus. — Bon pour copie conforme à l'original, le 8 octobre 1792. »
(Madame Dubarry, par le Roi. Versailles, 1858.)

donner ma patrie, où je laisse tout ce qui me reste de bien, mais je prends au contraire l'engagement le plus formel de retourner à mon habitation de Louvecienne aussitôt que mon procès sera terminé. Je dépose de même cet engagement entre les mains de ma municipalité de la part de laquelle je suis bien assurée de n'avoir à attendre que des témoignages qui me seront favorables.

Je suis avec respect.... (1).

Madame du Barry partait « par la diligence de Calais en véritable sans-culotte », accompagnée dans ce dernier voyage de Labondie, le neveu de d'Escourt. Elle avait cru que son affaire serait terminée en quelques semaines, mais le procès traînait des mois (2). Pendant son séjour à l'étranger, les événements entraient dans une phase tragique, Louis XVI était exécuté et la guillotine menaçait tous les suspects. Les voyages de madame du Barry, ce dernier séjour à Londres, eurent-ils un but politique, comme ont voulu le faire croire Greive et Fouquier-Tinville? Madame du Barry servit-elle un plan, un parti, des espérances? La légèreté de la femme ne permet pas de le supposer. Tous ses crimes contre la Révolution furent sans doute des prêts à des émigrés, des services d'argent, de généreuses charités, des actes de cette pitié qui avait si vite changé le cœur de l'ancienne du Barry pour la Reine.

En ce voyage, la favorite qui avait renversé Choiseul se trouva une fois, dans un dîner chez le ban-

(1) Dossier du Barry. Archives nationales, W¹ 16.

(2) Son procès n'était jugé que le 28 février 1793.

quier Thélusson, à côté du neveu du ministre, du jeune duc de Choiseul, qui avait eu la curiosité de faire sa connaissance. Pendant ce dîner, où elle montra une grande amabilité pour son voisin, elle lui parla longtemps de son oncle, déplorant les conseils qu'elle avait suivis, lui faisant l'aveu, avec une grâce que le duc reconnaît, d'une *coquetterie réelle* un moment exercée par elle sur le ministre, mais vite tuée par la dignité froide, la glace de l'ancien amant de madame de Pompadour. Dans la haute société où elle était acceptée elle vit plusieurs fois Pitt, qui lui donna la médaille frappée en son honneur qui allait lui être si fatale. Le ministre anglais l'engageait à rester en Angleterre, à ne pas tenter dans le moment sa rentrée en France, et, comme elle lui parlait de ses engagements d'honneur, il prédisait à la belle et imprudente créature le sort de Régulus.

Au fond ses engagements envers la municipalité de Luciennes et le président de la Convention, madame du Barry les eût, je crois, facilement oubliés si elle avait pu emporter sa fortune avec elle ; mais elle était poussée au retour en France par un sentiment de propriétaire, par les entrailles qu'elle avait naturellement pour toutes ces richesses dont était bondé le petit palais. Et son retour, en ces temps mortels, fut peut-être seulement amené par la nouvelle de l'apposition des scellés, du 16 février 1793, sur sa propriété de Luciennes(1).

(1) Note de Greive dans le dossier de madame du Barry : « Elle n'est

A sa rentrée dans sa propriété, à la levée des scellés à Luciennes(1), madame du Barry trouvait autour d'elle les choses terriblement menaçantes et

revenue en France qu'après la nouvelle de l'apposition des scellés sur sa maison. Fait certain : son passeport de Lebrun n'étoit que de six semaines et elle y est restée cinq mois. » La vérification du fait allégué par Greive n'est pas possible, le passeport de Lebrun n'existe pas au dossier de madame du Barry. Voici la pièce qui amena l'apposition des scellés, c'est une lettre du procureur général syndic du district de Versailles, adressée aux administrateurs du district et qui s'exprime en ces termes :

« La femme Dubarry, propriétaire à Louveciennes, a quitté la France au moyen d'un passeport au commencement de 1792, pour poursuivre en Angleterre les auteurs d'un vol considérable fait en sa maison.

« Le doute inspiré sur cette poursuite par le laps de temps et par l'ignorance de ses effets a fait naître nécessairement l'incertitude.

« Dans cet état, l'administration a pensé qu'il convient de prendre sur les biens de cette femme des mesures conservatrices pour assurer à la fois ses droits et ceux de la nation.

« Elle me charge, en conséquence, de vous inviter à faire apposer les scellés sur la maison de la femme Dubarry, à Louveciennes, d'y commettre un gardien, et de lui adresser le procès-verbal qui sera dressé à cette occasion.

« Vous voudrez bien, citoyens, presser cette opération et m'en faire part aussitôt qu'elle aura été faite. »

Deux jours après, les membres du directoire du district répondaient par cette délibération :

« Vu la lettre du procureur général syndic, le directoire du district a commis le citoyen *Brunette*, l'un de ses membres, à l'effet de procéder, en présence de deux officiers de la commune de Louveciennes, à l'apposition des scellés sur tous les meubles, titres et effets de la femme du Barry, et établir à la conservation desdits scellés un ou deux gardiens solvables.... Fait à Versailles, le 16 octobre 1793. » (Archives de Seine-et-Oise, pièce citée par Le Roi dans *Madame du Barry*.)

(1) *Citoyens administrateurs,*

La citoyenne de Vaubernier du Barry est très-étonnée qu'après toutes les promesses qu'elle vous a fournies des raisons qui l'ont forcée d'aller en Angleterre, vous l'avez traitée comme émigrée. — Avant son départ elle vous a communiqué la déclaration qu'elle avait faite à sa municipalité; vous l'avez enregistrée dans vos bureaux; vous savez que c'est le quatrième voyage qu'elle est obligée de faire, toujours pour le même motif. Elle espère

le pays devenu bien mauvais. Il était tombé dans le village un aventurier du nom de Greive, un homme à moitié Anglais, à moitié Français, se qualifiant homme de lettres et s'intitulant *défenseur officieux des braves sans-culottes de Louveciennes, ami de FRANKLIN et de MARAT, factieux et anarchiste du premier ordre, et désorganisateur du despotisme dans les deux hémisphères* (1). Il avait organisé un club dans la tranquille localité et déjà obtenu, sur une de ses motions, l'apposition des scellés sur Luciennes. Le retour de Londres de madame du Barry, en renversant peut-être ses plans et ses spéculations sur la mine d'or de Luciennes, le rendait plus enragé contre la propriétaire du château, sur l'intérieur et la société de laquelle il avait les révélations les plus indiscretes et les plus perfides de l'officier d'office Salenave et du nègre Zamore ; car ces deux domestiques du château faisaient déjà partie de la société populaire de Luciennes composée d'une quarantaine d'habitants.

que vous voudrez bien faire lever les scellés qui ont été apposés chez elle, contre toute justice, puisque la loi n'a jamais défendu de sortir du royaume à ceux que des affaires particulières et pressantes appellent en pays étranger. Toute la France est instruite du vol qui lui a été fait la nuit du 10 au 11 janvier, que ses voleurs ont été arrêtés à Londres, qu'il y a eu une procédure suivie, dont le dernier jugement n'a été rendu que le 28 février dernier, ainsi que l'atteste le certificat ci-joint.

Louveciennes, ce 27 mars 1793.

(1) C'est ainsi que Greive signe sa rarissime brochure portant le titre de : L'ÉGALITÉ CONTROUVÉE, OU PETITE HISTOIRE DE LA PROTECTION contenant les pièces relatives à l'arrestation de la du Barry, ancienne maîtresse de Louis XV, pour servir d'exemple aux patriotes trop ardents qui veulent sauver la République, et aux modérés qui s'entendent à merveille pour la perdre. Qu'il est difficile de faire le bien, f..... (Père Duchêne.)

Madame du Barry, lors de sa réinstallation chez elle, mettait à la porte Salenave, qu'elle surprenait à voler ses porcelaines. Greive, alors renforcé du domestique chassé, qui osait se montrer l'ennemi ouvert de son ancienne maîtresse, et bientôt appuyé d'un certain Blache qui, sous le masque de professeur de français en Angleterre, avait espionné madame du Barry à Londres, et qui venait d'être chargé d'une mission de surveillance dans le département de Seine-et-Oise; Greive et ces deux hommes, profitant de la loi rendue le 2 juin qui ordonnait aux autorités, dans toute l'étendue de la République, de faire saisir et mettre en état d'arrestation toutes les personnes *notoirement suspectes d'aristocratie et d'incivisme...* faisaient rédiger par le club de Luciennes une adresse aux administrateurs. Cette adresse, pour la rédaction de laquelle Greive avait choisi le jour de la nouvelle de la prise de la Flèche par l'armée royaliste, signalait le département de Seine-et-Oise, Mantes, Ruel, Bellevue, Meudon, Saint-Cloud, Suresnes, Bougival, Marly, comme remplis de scélérats et de scélérites tendant la main à l'insurrection, qui débordait dans le département d'Eure-et-Loir après la défaite des républicains à Saumur. Elle montrait une chaîne d'aristocrates des deux sexes le long de la Seine prêts à unir, dans une conspiration royaliste, la Seine à la Loire. Dans cette adresse, datée du 26 juin 1793, « les bons citoyens de Luciennes, dans le but d'éveiller l'attention paternelle des administrateurs sur les périls de la patrie,

et sur les grandes mesures à prendre, » leur demandaient la publication du terrible décret rendu le 2 juin par la Convention.

La députation menée par Greive, Blache et Salenave, après avoir obtenu des administrateurs un texte en règle de la loi du 2 juin, convoquait aussitôt la Commune à l'effet de procéder à la formation d'une liste de personnes à arrêter; et le nom de madame du Barry était mis le premier sur la liste

Madame du Barry, informée de ce qui se passait, avait dépêché Morin, son valet de chambre, avec Labondie arrêté quinze jours auparavant chez elle, pour plaider sa cause auprès des membres des administrations supérieures. Greive, et à sa suite le maire et les municipaux entraînés, étaient le 27 juin déjà au château et se disposaient à arrêter madame du Barry, quand arrivait le citoyen Boileau, membre du district. Boileau faisait assembler sur-le-champ la municipalité, la réprimandait pour avoir précipité l'exécution d'une loi qui allait lui être envoyée avec des restrictions et des modifications, et réinstallait madame du Barry chez elle.

Greive ne se découragea pas. Il rédigea une autre adresse, la fit couvrir de signatures; et le 3 juillet il emmenait le maire et les municipaux à la barre de la Convention pour y faire lecture de cette nouvelle adresse, datée du 1^{er} juillet 1793, an II de la République. « Les braves sans-culottes de Luciennes, y disait Greive, félicitaient la Convention des décrets sages, bienfaisants et populaires rendus depuis l'im-

mortelle insurrection du 31 mai... Ces décrets avaient renouvelé le feu sacré prêt à s'éteindre sous les glaces du modérantisme. Les sans-culottes de Luciennes venaient de commencer leurs opérations par l'arrestation d'une femme qui avait su, malgré des relations notoirement inciviques, par ses richesses et ses caresses, qu'elle avait apprises à la cour d'un tyran faible et crapuleux, échapper à la déclaration des droits de l'homme; d'une femme qui avait fait de son château le centre des projets liberticides contre Paris, commencés par Brissac, continués par les aristocrates de toute couleur avec lesquels elle était en perpétuelle correspondance; d'une femme qui insultait par son luxe aux souffrances des malheureuses dont les époux, les pères, les frères et les enfants versaient leur sang pour l'égalité dans nos armées; » de la du Barry enfin, dont l'arrestation était indispensable « pour détruire les vestiges d'une fausse grandeur qui fascinait les yeux des bons et simples habitants des campagnes, et mettre en pratique les principes méconnus de l'égalité (1). »

Les braves sans-culottes finissaient par demander l'impression de leur adresse, « afin de donner le branle aux autres communes du département ».

Son adresse lue, Greive, avec une perfidie habile, remerciait les citoyens représentants du décret rendu la veille, décret qui, en ordonnant l'envoi direct des décrets aux communes, ôtait aux administrations

(1) *L'Égalité controuée, ou Petite Histoire de la protection, contenant les pièces relatives à l'arrestation de la du Barry.*

supérieures les moyens de paralyser leurs mesures et mettait le peuple en communication plus directe avec ses représentants.

Le président de la Convention, Thuriot, répondait :

« La Convention nationale applaudit aux nouvelles preuves que vient de donner la commune de Louve-ciennes de son patriotisme reconnu dès le commencement de la révolution, et qu'elle manifeste en ce moment en mettant à exécution la loi du 2 juin à l'égard d'une femme trop longtemps célèbre pour le malheur de la France. Les faits que vous venez de dénoncer contre elle sont trop graves ; soyez sûrs que, s'ils sont prouvés, sa tête tombera sur l'échafaud (1)... »

Forts de l'approbation de la Convention, Greive et ses amis arrêtaient madame du Barry et la conduisaient à Versailles pour être incarcérée dans la maison d'arrêt du département. En vain Goujon (2), le procureur syndic, s'emportait contre eux, déclarait l'arrestation opérée contre le vœu des habitants de Luciennes, les faits allégués contre madame du Barry exagérés et dénués de preuves, se plaignait vivement du despotisme exercé par le club de Luciennes sur les communes environnantes, et finissait par des menaces et la déclaration qu'il *les ferait*

(1) *L'Égalité controuvée, ou Petite Histoire de la Protection, contenant les pièces relatives à l'arrestation de la du Barry.*

(2) C'est Goujon qui, après la journée du 20 mai 1795, condamné par une commission militaire, se poignarda en descendant l'escalier de sa prison.

trembler : le club et Greive tenaient bon, et madame du Barry, sa nièce, madame de Boissaison, femme d'un émigré, et ses domestiques, notoirement suspects d'aristocratie et d'incivisme, restaient sous les verrous.

Cependant madame du Barry, instruite des faits allégués contre elle, faisait rédiger une contre-adresse, bientôt couverte des signatures de tous les habitants de Luciennes ennemis du club. La pétition, présentée le 6 juillet, était adressée au comité de sûreté générale, qui, après en avoir délibéré, faisait droit à la demande de madame du Barry et la renvoyait devant le département qui arrêtaît que madame du Barry serait remise en liberté : madame du Barry était encore une fois sauvée.

Dans la joie de sa délivrance, elle écrivait à un membre du comité de sûreté générale :

J'étois bien persuadée, monsieur, que ma cause étant entre vos mains, j'obtiendrois la justice qui m'est due. J'attendois avec bien de l'impatience qu'elle fût terminée pour vous faire tous mes remerciemens. M. de la Bondie ne m'a pas laissé ignorer avec quel zèle vous avez embrassé ma défense. Je m'estimerois bien heureuse si jamais je puis trouver des occasions de vous en témoigner ma reconnoissance. Aujourd'hui que vous n'êtes plus mon juge et que je n'ai plus à craindre qu'on me soupçonne d'avoir capté votre suffrage, j'espère que vous voudrés bien me fournir les occasions de faire connoissance avec vous et de vous remercier de vive voix. Si le lieu que j'habite peut exciter votre curiosité, j'aurai un vrai plaisir de vous y recevoir. J'en aurois toujours un bien

réel de vous entretenir de ma reconnaissance et des sentiments avec lesquels... (1).

Greive n'était pas homme à lâcher sa victime. Il écrivait son pamphlet qu'il publiait le 31 juillet 1793. Le désorganisateur du despotisme dans les deux hémisphères disait dans ce pamphlet : « Si les patriotes de Luciennes ont paru donner de l'importance à cette femme dans l'adresse qu'ils ont faite à la Convention nationale, cette trop grande célébrité n'est due qu'à l'intervention aussi singulière que peu convenable de certains administrateurs du district, à l'activité peu ordinaire avec laquelle l'un d'eux a volé par-devers madame la comtesse afin de parer les coups qui menaçaient sa tête à *demi sacrée*.

(1) Le dossier de madame du Barry contient une copie de cette lettre sur laquelle on lit en tête : « Lettre écrite, à ce qu'il paraît, à quelque membre de l'ancien comité de sûreté générale de la Convention, après que ce comité a eu la coupable complaisance de la renvoyer par-devant ses amis et protecteurs, les administrateurs de Versailles, ensuite de sa première arrestation par les sans-culottes, au commencement du mois de juillet. La Bondie est neveu du ci-devant chevalier d'Escourt, écuyer de Brissac, et détenu à la Force. La Bondie, ci-devant chevalier et suspect d'émigration, est de Cahors, où ses biens sont saisis. C'était un des *habitués* du château et impudent aristocrate. C'est lui qui intriguait près du comité pour elle. Il doit être en prison, sinon il demeure hôtel de Suède ou du Bouloi. » A la fin de la lettre, on lit : « Cette lettre était adressée à Delainville, dont elle *prétend ignorer la demeure*. Ce Delainville était son défenseur officieux auprès de l'ancien comité de sûreté. *Il est à présumer* que cette lettre était écrite à Bazire, ou à Alquier, ou à Julien de Toulouse. » Dans une note de *l'Égalité controuvée*, Greive dit : « Cette femme éhontée a eu l'audace de faire faire une adresse à la Convention, signée d'elle et de son défenseur officieux Delainville, où elle traite de libelle diffamatoire les faits articulés contre elle, où elle se donne pour un phénix de patriotisme, où elle prétend avoir rompu toutes ses liaisons avec ses anciens amis depuis la révolution. Quelle impudence !... »

C'était pour faire rougir d'autres administrateurs qui seraient tentés de se mettre entre elle et l'exécution de la loi, qu'ils ont bien voulu soumettre à la nation entière un petit nombre de chefs faits pour prouver que les soupçons d'aristocratie et d'incivisme tombant sur elle, sinon connus par malheur des administrateurs de Versailles, sont du moins d'une assez grande notoriété dans les lieux qu'elle habite. C'est pour tranquilliser les consciences difficiles des adorateurs des grands noms que les sansculottes de Louveciennes veulent bien déclarer que dans la démarche qu'ils ont faite ils n'ont eu pour but que le salut de la patrie, et qu'en demandant le décret du 2 juin au département de Seine-et-Oise, loin de toute personnalité, ni d'en vouloir en particulier à l'ancienne distributrice des grâces et faveurs de la cour, ils l'ont regardée du même œil que sa femme de chambre, avec la différence près de ses cinquante mille écus de rente, et qu'ils ont déployé la même fermeté républicaine en exécutant la loi envers Gouy son concierge, Prétry son conseiller privé, Morin son entremetteur politique auprès des autorités constituées, et le chirurgien Devray.» Suivait la reproduction des Adresses à la Convention, de la réponse du président, une sorte d'historique du procès qu'il poursuivait contre madame du Barry, empoisonné de notes mortelles, de dénonciations intimes, de propos rapportés, de paroles semblables à celles que Greive mettait dans la bouche de la princesse de Rohan-Rochefort, reprochant

tout récemment à madame du Barry de faire trop bonne chère et de ne pas envoyer son superflu aux Vendéens (1).

Madame du Barry eut bientôt connaissance du pamphlet. Elle s'étonna de l'intimité des renseignements qui ne pouvaient avoir été donnés à Greive que par des gens de sa maison. Instinctivement, et du premier mouvement, ses soupçons allèrent à Zamore, à ce nègre dont la Révolution avait fait un homme, et dont la trahison allait faire un citoyen. Elle savait à quelles idées il appartenait; elle se rappelait que, seul de ses domestiques, il n'avait point été arrêté lorsqu'elle avait été conduite à Versailles. C'était lui, ce Zamore, comblé de ses grâces, lui tenu sur les fonts baptismaux par madame du Barry et le prince de Conti, qui vendait à Greive les secrets de Luciennes. Madame du Barry le chassait aussitôt; elle débarrassait sa maison d'un espion; elle croyait à jamais délivrer sa vue d'un ingrat : mais Zamore devait reparaître une dernière fois dans la vie de madame du Barry, au tribunal révolutionnaire !

Le club devenait plus menaçant pour le château, plus furieux et plus déclamateur contre madame du Barry. Quels mois que ces sept mois passés pour la propriétaire de Luciennes avec le club de Greive à sa porte ! Toutes les heures il fallait se défendre de

(1) Sur une note manuscrite de Greive du dossier de la du Barry, on lit : « Enfin la représentation faite par la femme Rohan-Rochefort que sa table étoit splendide, qu'il faudroit mieux la diminuer pour fournir des secours aux volontaires de la Vendée ; à quoi la Dubarry a répondu : « Bois, bois, » d'un air dédaigneux, qu'ils n'en valoient pas la peine. »

la prison, de la mort. Madame du Barry n'échappait à une dénonciation que pour être exposée, à quelques jours de là, à une nouvelle dénonciation ; elle ne sortait des prisons de Versailles que pour être menacée des prisons de Paris. Alors la malheureuse femme, comme affolée, écrivait cette lettre :

*Aux citoyens administrateurs du département
de Versailles.*

Jusqu'ici, citoyens, des agitateurs avoient fait de vains efforts pour troubler ma tranquillité ; j'avois à leur opposer ma conscience et votre équité, bien convaincue que j'avois en elle un rempart assuré contre leur malveillance. Ils ont imaginé d'autres moyens pour me tourmenter. Mais ils seront impuissants puisque ma cause vous est soumise.

Quand je n'ai eu qu'à repousser une dénonciation dont la loi vous attribuoit la connoissance et qui paroissoit ne devoir pas sortir des limites de votre ressort et n'avoir d'autre suite que votre décision, je n'ai pas cru devoir joindre les instances à ma pétition et détourner votre attention des objets importants pour se fixer sur une affaire qui m'étoit personnelle. Mais aujourd'hui la dénonciation a pris un caractère de gravité et de publicité qui m'impose la loi de repousser promptement la calomnie. La malveillance de mes dénonciateurs s'est accrue à tel point que j'ai tout à craindre d'eux.... Je suis donc dans le cas de solliciter de votre zèle la plus prompte exécution. J'ose ajouter, citoyens, que l'humanité vous en fait un devoir... Je ne veux pas abuser de vos moments,

en vous exposant tous mes motifs de crainte; j'en ferai part au commissaire que vous jugerez à propos de nommer et qui vous fera connoître dans son rapport que j'ai mérité que vous veniez à mon secours (1).

Le citoyen Lavallery était envoyé à Luciennes, et il engageait madame du Barry à se retirer à Versailles sous les yeux et sous la protection immédiate du département. Madame du Barry lui avouait que toute sa fortune, consistant en numéraire, bijoux, argenterie, était cachée dans divers endroits de sa maison; que les clubistes le savaient par Salenave, par Zamore, par sa femme de chambre, la veuve Cottet, qui les renseignait sur tout son intérieur, et que son départ ouvrirait Luciennes à l'avidité de la bande, à la visite domiciliaire et aux fouilles de tous ces hommes, les uns officiers municipaux, les autres gardes nationaux. Toutefois, les jours suivants, madame du Barry changeait de résolution et se disposait à se rendre à Versailles (2); mais, le lendemain de la visite de Lavallery, le club de Luciennes se concertait et arrêtait qu'il serait envoyé une députation à Versailles pour y dénoncer d'avance madame du Barry auprès du comité révolutionnaire de la commune.

(1) Dossier de madame du Barry. Archives nationales, W¹ 16.

(2) Un jour qu'elle se disposait à partir pour Versailles, une femme Renaut venait s'informer avec des cris et des vociférations si vraiment madame du Barry quittait Luciennes, et comme la Renaut entendait madame du Barry demander à une fille de chambre quelle était la personne qui faisait tant de bruit, elle jetait à la propriétaire du château : « C'est une femme qui était avant toi dans ce pays-ci et qui y sera encore après, entends-tu ? »

En même temps Blache, en sa qualité d'agent du comité de sûreté générale, devait la dénoncer de nouveau à Paris à ce comité dont les membres venaient d'être renouvelés. La députation de Luciennes, arrivée à Versailles, convenait avec le comité révolutionnaire de la ville qu'il serait fait une pétition au comité de sûreté générale, afin d'en obtenir une extension de pouvoirs qui empêchât le département de s'immiscer dans l'arrestation de madame du Barry. Il était convenu en outre qu'on dénoncerait trois membres du département, au nombre desquels était Lavallery, le protecteur avoué de madame du Barry (1).

Au milieu de cette vie d'inquiétudes mortelles, madame du Barry continuait cependant à aimer. Semblable à ces illustres détenues de la prison du

(1) En effet, Lavallery était devenu son correspondant, son dévoué protecteur, et dans tous ses embarras la comtesse s'adressait à l'humanité du républicain, attendri par la beauté et la grâce de la femme. Voici une lettre adressée à Lavallery, faisant partie du dossier de madame du Barry : « *Je viens d'être instruite, citoyen, que le ministre des affaires étrangères, en faisant passer à l'administration du département la traduction des certificats qui m'ont été délivrés à Londres, lui a observé qu'il n'avoit pas vu sans étonnement que dans ces actes on m'ait donné le titre de comtesse; je n'en suis pas étonnée moins que lui, et si j'avois eu connoissance de la forme dans laquelle ces certificats m'ont été expédiés, je n'aurois certainement pas laissé subsister un titre qui blesse les lois de mon pays, auxquelles je resterai invariablement attachée; je n'ai aucune connoissance de la langue angloise; j'ai dû me fier à un Anglois pour la poursuite de mon procès, et cette inadvertance a pu lui échapper facilement puisqu'il m'avoit précédemment connue sous ce titre, et que c'est sous ce même titre qui n'étoit pas alors prohibé qu'il a intenté et suivi l'action dont il étoit chargé...* »

Luxembourg qui se distrayaient de la pensée de l'échafaud par l'occupation tendre de leur cœur, la maîtresse de Luciennes échappait momentanément au menaçant présent avec ce que le temps appelle « des instants de bonheur ». Un autre a succédé à Brissac, un autre qui idolâtre cette femme de cinquante ans avec la tendresse passionnée du défunt vieux duc. C'est vraiment, il faut le dire ici, quelque chose d'inexplicable que le charme, et qui ne cesse pas avec l'âge, que la fascination de cette créature d'amour, que l'empire absolu qu'elle prend sur l'amant, et le ton d'adoration respectueuse et reconnaissante des lettres qui tout à la fois implorent et remercient la divinité. De cette liaison entre madame du Barry et le prince de Rohan-Rochefort, née peut-être des larmes versées en commun sur la mort de Brissac, arrive un jour que l'heureux vivant qui a pris la place du mort est appelé à choisir un portrait de madame du Barry parmi ceux que le duc avait commandés de sa maîtresse à madame Lebrun. Et toute l'histoire de ce dernier amour de madame du Barry nous est donnée et racontée dans cette lettre si amoureuse de la femme et de ses images, dans cette lettre qui précède seulement de quinze jours l'arrestation de la favorite de Louis XV :

« Ce samedi 7 septembre 1793.

« Je vous envoie, ma chère et tendre amie, le tableau que vous avez désiré, triste et funeste pré-

sent (1), mais que je sens autant que vous-même que vous avez dû désirer. Dans une telle situation que la nôtre, avec de si grands sujets de peines et de malheurs, c'est un aliment à notre mélancolie que nous cherchons et qui nous convient au-delà de tout.

« J'ai envoyé chercher les trois portraits de vous qui étoient *chez luy*; ils sont icy. J'ai gardé un des petits : c'est l'original de celui qui est habillé avec une chemise ou peignoir blanc et coiffé d'un chapeau avec une plume (2). Le second est une copie de celui dont la tête est finie, mais dont l'habillement n'est qu'esquissé; ils ne sont encadrés ny l'un ny l'autre. Le grand, de madame Lebrun, est délicieux et d'une ressemblance ravissante : il est parlant et d'un agrément infini; mais vraiment j'aurois cru trop indiscret de le choisir, et celui que je garde est si agréable, si ressemblant et si piquant, que j'en suis extrêmement content et transporté du bonheur de le posséder. Celui commencé par Letellier n'est que crayonné et la teste n'est à peine qu'une ébauche qui pourra devenir ressemblante. Je l'ay fait reporter chez le peintre.

« Quant à votre grand portrait et à celui que je garde, dites-moi, chère amie, si vous voulés que je vous les envoie ou si je dois les faire reporter où ils

(1) Sans doute un portrait de Brissac. — Cette lettre, déjà publiée avec quelques retranchements par madame Guénard, a été republiée par M. Dauban, comme inédite.

(2) Madame Lebrun dit que c'est un portrait qu'elle a peint pour le duc de Brissac.

étoient, enfin quelle destination vous voulés en faire. Je ne désire plus que d'en avoir un que je puisse porter sur moy et qui ne me quitte jamais. Venés donc, cher amour, passer douze jours ici, venés dîner chez moi, avec qui vous choisirez; venés me procurer quelques instants de bonheur, il n'en est plus qu'avec vous; répondés-moi sur tout ce que je vous demande; venés voir un mortel qui vous aime au-delà de tout, par-dessus tout, jusqu'au dernier moment de sa vie : je baise mille fois le portrait de la plus charmante des femmes qu'il y ait au monde et dont le cœur si bon et si noble mérite un attachement éternel (1). »

(1) Tribunaux révolutionnaires, dossier de la du Barry. Archives nationales, W¹ 16.

XVI

Arrestation définitive de madame du Barry. — Elle est déposée à Sainte-Pélagie. — L'anecdote relative à madame de Mortemart. — Héron dénonçant les Vandenyver, les banquiers de l'ancienne favorite. — Les annotations de Greive sur les papiers saisis. — La rédaction par Greive des *chefs d'accusation*. — Interrogatoire à huis-clos de la du Barry. — La liste des témoins *nécessaires* dressée par Greive. — Déposition de Blache. — Transfert de l'accusée à la Conciergerie.

Une nouvelle pétition avait été rédigée par Greive, signée par les membres du comité de Versailles et remise au comité de sûreté générale, qui autorisait cette fois le comité de Versailles à user pour le bien public des pouvoirs qui lui étaient confiés, et déclarait que les autorités constituées seraient responsables des obstacles qui pourraient être opposés à l'exécution desdits décrets. Alors Greive parvenait à se procurer un état des sommes payées pour le compte de madame du Barry par Beaujon et dressé par Montvallier, l'intendant de madame du Barry, état montant à six millions (1); et armé de cette pièce, armé

(1) *État des sommes payées pour le compte de la comtesse Dubarry par M. Beaujon pendant qu'elle étoit en faveur à la cour de France.*

15 juillet 1774.

OBSERVATION.

Montvallier prévient qu'il n'a pu rendre le travail plus complet, at-

du décret du comité de sûreté générale, il tourmentait et travaillait les membres du comité de Versailles jusqu'à ce qu'il eût obtenu l'ordre d'arrêter madame du Barry.

tendu qu'il n'a pas la suite des bordereaux de M. Beaujon, et qu'il y a même une lacune entre celui du 15 février 1772 à celui du 10 septembre suivant, et qu'il lui a été fait une remise de pièces sans bordereaux par madame Dubarry, pour cette lacune, montant ensemble à la somme de 93,200 livres, employées dans les articles qui suivent, savoir :

ARTICLE PREMIER.

Aux marchands orfèvres, jouailliers et bijoutiers.

Orfèvres.	313,328 l.	4 s.	» d.
Jouailliers.	1,808,635	9	»
Bijoutiers	158,800	»	»
TOTAL.	2,280,763	13	»

ART. II.

Aux marchands de soieries, dentelles, toiles, modes.

Soieries	369,810 l.	15 s.	» d.
Toiles et dentelles.	215,988	6	»
Modes.	116,818	5	»
Merceries	35,443	14	»
TOTAL.	738,061	0	3

A divers parfumeurs, fourreurs, chapeliers, chaudronniers, 52,148 livres 9 sols.

ART. III.

Pour meubles, tableaux, vases et autres ornements.

Meubles.	24,398 l.	18 s.	» d.
Tableaux, vases.	91,519	19	»
TOTAL.	115,918	17	»

ART. IV.

Aux tailleurs et brodeurs.

Tailleurs.	60,322 l.	10 s.	» d.
Brodeurs.	471,178	»	»
TOTAL.	531,500	10	»

Le 22 septembre, il se rend à Luciennes, accompagné de deux gendarmes, du maire, du juge de paix, de plusieurs officiers municipaux, exhibe son ordre à madame du Barry, fait poser les scellés par

ART. V.

Pour achats de voitures et chevaux et fourrages.

Voitures et entretien.	67,470 l.	1 s.	» d.
Chevaux.	57,347	»	»
Fourrages.	6,810	»	»
TOTAL.	131,627	1	»

ART. VI.

Aux peintres, sculpteurs, etc.

Doreurs	78,026 l.	» s.	» d.
Sculpteurs.	95,426	»	»
Doreurs	48,875	12	6
Fondeurs.	98,000	»	»
Marbriers	17,546	8	10
A divers ouvriers menuisiers et serruriers	32,240	8	»
TOTAL.	370,108	9	4

ART. VII.

Pour les anciens et nouveaux ouvrages de Luciennes.

Anciens ouvrages.	111,475 l.	6 s.	9 d.
Jardins.	3,739	19	»
Nouveaux ouvrages	205,638	16	8
Jardins.	3,000	»	»
TOTAL.	323,854	2	5

ART. VIII.

Sommes payées qu'on n'a pu appliquer aux différents comptes. les motifs ou paiemens n'étant point connus, ci. 55,619 l. 2 s. » d.

ART. IX.

Pour dépenses extraordinaires, dons, gratifications, aumônes. 47,525 5 »

le juge de paix, et force madame du Barry à monter dans une voiture publique appelée *quinquette*, où se tenaient les gendarmes.

On a raconté que pendant le voyage Greive, ayant trouvé, près de la machine de Marly, le cabriolet du chevalier d'Escourt (1), laissa les gendarmes dans la voiture et monta dans le cabriolet avec la femme

ART. X.

Sommes payées divisées en deux parties, la première considérée comme pour le compte de madame Dubarry, et la deuxième pour ses affaires.

A madame Dubarry directement ou pour elle, aux comte, vicomte et demoiselles

Dubarry et autres.	1,081,052	15	2
----------------------------	-----------	----	---

A ses gens d'affaires et autres, y compris l'acquisition du pavillon de l'avenue de Versailles.

661,623	16	9
---------	----	---

ART. XI.

A compte sur la construction du bâtiment audit pavillon.

18,000	»	»
--------	---	---

ART. XII.

Recouvrement à faire, ci.

20,000	»	»
--------	---	---

TOTAL GÉNÉRAL.	6,521,003	»	»
------------------------	-----------	---	---

Certifié véritable et conforme aux bordereaux mentionnés ci-dessus.
A Lucienne, le 14 juillet 1774.

Signé : MONTVALLIER.

(1) Une note de Greive jetée au revers de l'en-tête imprimé d'un acte d'accusation nous donne ce renseignement : « D'Escourt étoit déjà arrivé en cabriolet avec un domestique à la porte de la Dubarry, le jour de son arrestation ; mais ayant appris ce qui se passoit chez elle, il s'est sauvé à toutes brides ; nos braves sans-culottes l'ont saisi et l'ont atteint avec peine au bas de la montagne de Bougival. » (Tribunaux révolutionnaires, dossier de la du Barry. Archives nationales, W⁴ 16.)

dont il tenait enfin la mort dans ses mains. Que se passa-t-il? Greive voulut-il vendre la vie à madame du Barry?

Madame du Barry était provisoirement déposée dans la maison d'arrêt de Sainte-Pélagie et ses domestiques enfermés à la Force. Manquant de tout, elle était obligée d'emprunter deux cent cinquante livres au citoyen Montrouy, qui lui envoyait un lit dans sa prison.

Dans ses curieux et véridiques mémoires (1), Dutens raconte cette anecdote. Un prêtre irlandais trouvait le moyen de voir madame du Barry dans sa prison. Là, il lui offrait de la sauver, si elle pouvait lui fournir une certaine somme d'argent pour gagner les geôliers et faire le voyage. Madame du Barry lui demandait s'il ne pouvait pas sauver deux personnes? Sur la réponse négative du prêtre, elle lui disait : « *En ce cas, je vous donnerai bien un ordre sur mon banquier pour toucher la somme nécessaire, mais j'aime mieux que ce soit la duchesse de Mortemart qui échappe à la mort que moi. Elle est cachée dans un grenier de telle maison à Calais : voici un mandat sur mon banquier, volez à son secours.* » Le prêtre, après l'avoir pressée de lui permettre de la sauver, la voyant décidée à se sacrifier, prit le mandat, toucha l'argent, fut à Calais, tira la duchesse de Mortemart, l'habilla en femme du commun et, la prenant sous le bras, la fit voyager à pied avec lui, disant qu'il était un bon prêtre

(1) *Mémoires d'un voyageur qui se repose*. Paris, Bossange, 1806, t. III.
— Il dit la Conciergerie, il est plus probable que c'est Sainte-Pélagie.

constitutionnel et marié avec cette femme : on criait bravo et on le laissait passer. Il traversa ainsi les armées françaises et vint à Ostende, d'où il se rendit en Angleterre avec madame de Mortemart que j'ai vue depuis à Londres.... Chez madame du Barry, chez cette femme si attachée à la vie, si lâche à quelques jours de là devant la mort, l'héroïsme de ce dévouement surprend, étonne, paraît improbable. On hésite à la croire susceptible d'une si belle et si noble immolation en faveur même de la fille de Brissac, de celle qu'elle s'était engagée à aimer comme une sœur, et je ne rapporterais pas l'anecdote de Dutens s'il ne semblait dire qu'il la tenait de la bouche même de la duchesse. Maintenant madame du Barry croyait-elle vraiment à une condamnation capitale et ne pensait-elle pas que la Révolution se contenterait de la confiscation de ses biens? C'est une idée, une espérance dans laquelle on nous la montre à Sainte-Pélagie, confirmée par l'annonce singulière parue dans plusieurs journaux « *que madame du Barry avait été mise en liberté et ses biens confisqués au profit de la nation.* »

Pendant que madame du Barry était à Sainte-Pélagie, Salenave, ce domestique qu'elle avait chassé pour ses infidélités, était devenu membre du comité révolutionnaire de Versailles. Greive s'abouchait avec lui; et tous deux, unissant leurs efforts, entraînaient le comité révolutionnaire à prendre connaissance des scellés apposés à Luciennes par le juge de paix de Marly. Ils étaient autorisés à croiser

lesdits scellés (1) et ils faisaient nommer, comme gardiens, Fournier père et Zamore renvoyé de Luciennes pour son patriotisme, avec une garde de six patriotes.

D'un autre côté, les habitants attachés à madame du Barry et gardant le souvenir de ses bienfaits rédigeaient et signaient une seconde pétition pour obtenir la liberté de madame du Barry. Greive, inquiet de l'effet de la pétition, se rendait auprès de Héron, le membre du comité de sûreté générale auquel avait été remis le dossier de madame du Barry. Il trouvait dans Héron un ancien ennemi des Vandenyver, les banquiers de madame du Barry, contre lesquels il s'était autrefois heurté dans une affaire de banque et qu'il avait dénoncés, en s'aidant de la plume et des rêves noirs de Marat, dans un libelle intitulé : *Complot d'une banqueroute générale de la France, de l'Espagne, et par contre-coup de la Hollande et de l'Angleterre*. La manie de ce misérable fou de peur, de ce Héron, était de croire qu'il avait été continuellement poursuivi par ces banquiers hollandais : il se figurait avoir essuyé, au 10 août, cinq coups de feu de Vandenyver. Sous le coup de ces terreurs, sous l'impatience d'une vengeance, Héron précipitait l'acte d'accusation contre les banquiers qui devaient entraîner madame du Barry dans leur mort.

En même temps que Héron préparait les élé-

(1) Dossier de la du Barry. Archives nationales, W¹ 16.

ments de son rapport contre les Vandenyver, une instruction était commencée sur les correspondances saisies à Luciennes chez madame du Barry, instruction que Héron semble avoir entièrement abandonnée à Greive.

J'ai sous les yeux tout ce papier jauni (1), où se mêlent des copies notées de chansons à des comptes de dépense, ces lettres écrites dans la sécurité des années tranquilles ou dans les alarmes des années révolutionnaires, ces poulets galants d'hommes de la cour, ces billets de grandes dames avec leur encadrement de stries bleues ou de coquilles roses, lettres d'amour, lettres d'amitié, lettres d'affaires, lettres bien peu *conspiratrices*, devant lesquelles l'étonnement vous prend à voir au beau milieu une violente croix tracée au crayon rouge sur quelques lignes indifférentes, et en haut, attachée par une grosse épingle, une petite fiche contenant un commentaire accusateur. Quelques-unes de ces lettres portent en bas un émouvant, un frissonnant : « *Ne varietur. Sainte-Pélagie, brumaire an II,* » que suivent les trois signatures *de Voulland, Jagot, du Barry*.

Mais donnons un échantillon de ces fiches, de la criminalité que les hommes de la Révolution dégagent des plus innocentes relations d'amitié, des passages les moins répréhensibles d'une correspondance,

(1) Tribunaux révolutionnaires, dossier de la nommée Jeanne Vau-bernier du Barry... et des Vandenyver, prévenus d'intelligences et correspondances contre-révolutionnaires avec les émigrés. Archives nationales, carton W¹ 16.

enfin des regrets d'êtres chers même les plus résignés. Sur une lettre insignifiante signée R. R. R., on lit : « *De la vieille aristocrate la ci-devant princesse de Rohan-Rochefort, femme plus méchante que folle et qui jouit d'une certaine faveur auprès de plusieurs administrateurs de Versailles.* » Sur une lettre non signée qui demande à madame du Barry si elle est toujours incommodée de l'odeur de la rivière, on lit : « *Cette lettre est du vieux ci-devant prince de Beauvau.* » Sur une lettre de Louis d'Armaillé qui remonte à 1786, on lit : « *Lettre du ci-devant marquis d'Armaillé, arrêté l'autre jour par l'ordre de la commune de Paris.* » Sur une lettre de madame Lebrun, datée de Naples, où elle se rappelle au souvenir de M. de Brissac, de l'ambassadrice de Portugal, de la marquise de Brunoi, on lit : « *Lettre de la femme Lebrun, peintre et maîtresse de Calonne.* » Sur une lettre non signée où on lui demande le prêt d'une de ses *chemises grecques*, on lit : « *Marcel croit que cette lettre est de la femme Banteville, femme d'un ex-président, aristocrate fieffé. Ces femmes se voient toujours les vendredis à l'Opéra, lieu de rendez-vous des aristocrates.* » Sur une lettre de Thélusson, on lit : « *C'est un des plus forts banquiers de Londres, neveu de Thélusson ancien associé de Necker et grand ennemi de la Révolution.* » Sur une lettre de Forth, l'agent de police anglais que madame du Barry employa pour le recouvrement de ses diamants à Londres, on lit : « *Preuve de ses liaisons avec Forth, le fameux espion anglais qui n'a jamais cessé d'intriguer contre la France depuis 1777 et*

surtout depuis Franklin. Ce sont lui et Béthune Charost qui ont été les émissaires les plus actifs des cours de Londres, de Berlin et de La Haye, et c'est ce Forth qui, il est à présumer, a concerté avec elle à Louveciennes le prétendu vol de diamants. » Sur une lettre de lord Hawkesbury, qui lui fait ses compliments et sera enchanté de lui être de quelque utilité pour son procès dans le pays, on lit : « Lettre qui prouve ses liaisons avec les courtisans de Georges III. Le lord Hawkesbury est le conseiller privé du tyran qui gouverne Pitt lui-même et qui tient réellement, depuis vingt ans, les rênes du gouvernement, quoique quelquefois disgracié en apparence ; son fils est le grand courrier politique, aujourd'hui, entre le cabinet de Londres et les puissances coalisées dans les Pays-Bas. » Sur une lettre de Rouen, le bijoutier qu'elle avait amené à Londres, lettre datée du 27 août 1793, et qui la félicite d'en avoir fini avec les persécutions, on lit : « Lettre de Rouen, le bijoutier, qui a intrigué tout récemment en sa faveur, avec trop de succès, auprès de l'ancien comité. » Sur une lettre qui parle de l'abbé Billardy, on lit : « Cet abbé Billardy a été ensuite un de ses convives les plus constans depuis la Révolution, ainsi que l'abbé de Fontenille, l'ex-vicaire d'Agen, guillotiné l'autre jour à Paris. Billardy est mort. C'étoient deux amis inséparables que ces abbés, et Billardy aussi contre-révolutionnaire que l'autre : Voilà les amis de la Dubarry ! » Sur une lettre de Cochet de la Croix, on lit : « Ce bout de lettre est d'un nommé Cochet de la Croix, ci-devant chevalier et attaché au ci-devant duc de Coigny. C'est un

impudent aristocrate que j'ai arrêté au mois de mai, à l'instant qu'il venoit de s'adresser à la Dubarry pour être habillé et équipé, afin d'entrer dans les charrois de la fameuse compagnie de Beaune-Winter, qui allait partir pour la Vendée. Il est dans les prisons de Versailles. »

Mais ce n'est pas assez de faire à madame du Barry un crime des lieux communs de l'amitié ou des correspondances d'affaires dans des lettres dont quelques-unes mêmes sont antérieures à la révolution, Greive force des lettres à dire ce qu'elles ne disent pas, rapproche certains passages d'événements avec lesquels ils n'ont aucun rapport. Il imagine, il suppose, il ment, il torture enfin les phrases et les mots, pour en extraire une apparence de culpabilité nécessaire à ses plans, à ses haines. C'est ainsi qu'une lettre de Rohan-Chabot, relative à la constitution d'une rente de 9,000 livres à madame du Barry, moyennant un versement de 200,000 livres, porte : « *Il est question de la constitution ci-jointe de 9,000 livres de rente à la Dubarry, pour 200,000 livres une fois payées. — Cette somme ne serait-elle pas destinée pour la Vendée? On trouvera une autre pièce où elle prête, à la même époque, 200,000 livres à l'évêque de Rouen. Or, quel évêque, l'ancien ou le moderne? Tout ceci est plus que suspect!* » Une lettre de Laneuville, qui dit avoir prêté en 1786 et en 1787 200,000 francs à madame du Barry, et qui se trouvait dans une enveloppe au nom de Calonne, porte : « *Cette lettre a été vraisemblablement rendue à la Dubarry pendant son séjour à Londres, où elle a toujours vu la femme de Calonne.* »

— *Laneuville est à la Force; je l'ai arrêté chez la Dubarry.* » Un compte de dépense de madame du Barry pendant son séjour à Londres, en novembre 1792, porte : « *Ne serait-ce pas de l'argent donné aux émigrés? Il faut demander à la Dubarry qu'est-ce que c'est que ces gens dont j'ai souligné les noms, — surtout cette Pauline. — On la croit la duchesse de Mortemart, fille de Brissac.* » Et je citerai, en dernier lieu, une lettre quelconque de madame du Barry, datée de la Meillerie le 9 avril 1793, qui porte : « *Remarquez l'époque de cette lettre : celle de la trahison de Dumouriez.* »

Deux des pièces ainsi annotées sont curieuses en ce qu'elles témoignent chez madame du Barry, le jour de son arrestation, d'une certaine résistance, d'une petite colère de femme qui se rebiffe et ne craint pas d'arracher des mains des commissaires les pièces qu'on veut saisir. L'une de ces pièces, dont le bas est déchiré, est une lettre d'un sieur Guillemain, sollicitant de madame du Barry une lieutenance de gendarmerie, lettre sur laquelle Greive a écrit : « *Pièce saisie d'entre les mains de la Dubarry, qu'elle a voulu arracher des mains du nommé Guénon, brave sans-culotte de Louveciennes, le jour de son arrestation. Elle a même réussi à arracher la signature de la fin de la lettre, dont le sens s'entend.* » L'autre est la brochure de Bergoeng, député du département de la Gironde, à ses commettans. Sur cette brochure, Greive a écrit : « *Pièce imprimée par les scélérats réfugiés à Caen, et que j'ai trouvée sur sa table. Elle me l'a ôtée de la main deux ou trois fois.* »

De toutes ces fiches, de toutes ces annotations en tête et en queue des lettres formant les douze liasses de papiers saisis à Luciennes, Greive rédigeait en hâte pour Fouquier-Tinville un factum qu'il intitulait : *Chefs d'accusation contre la Dubarry*.

Il mentionnait dans ce factum la médaille en argent de Pitt, frappée en 1789, trouvée cachée à Luciennes chez la femme de chambre Roussel.

Il détaillait les livres et brochures liberticides, parmi lesquels il citait : *Histoire des caricatures de la révolte des François, par Boyer de Nismes*, etc

Il rapportait le bulletin de souscription de madame du Barry souscrivant à Londres pour douze exemplaires du *Dernier Tableau de Paris* par Peltier.

Il énumérait les pièces en l'honneur de Marie-Antoinette gardées et conservées par madame du Barry : *Portrait de la Reine de France*, traduit de l'anglais par Burke : *Építaphe de Varicourt, tué à la porte de la Reine* ; vers manuscrits sur lesquels on lit de la main de Greive : « *On croit que ces vers sont de l'abbé Dellile, poète en titre de la Dubarry.* »

Il dénonçait les gravures antirévolutionnaires de Louveciennes, parmi lesquelles existait un portrait de *Charles-Philippe de France, comte d'Artois*.

Il rappelait, à propos d'un reçu de la femme Roussel du 13 septembre 1793, que madame du Barry se faisait toujours appeler *comtesse*.

.....

Puis Greive revenait sur les relations de madame du Barry avec le chevalier de Coigny, avec l'ambassa-

drice de Portugal (née Canillac), parente de La Fayette, l'une des plus acharnées ennemies de la Révolution, avec la ci-devant duchesse de Brancas, le ci-devant marquis de Nesle, le ci-devant marquis de la Vaupalière, avec le ci-devant chevalier de Durfort, avec la femme d'Angiviller, avec la femme Vouigny, émigrée à Londres, dont le mari était l'amant de Brissac, avec Boissaison, émigré, ci-devant major du régiment des dragons de Condé, qui avait épousé la nièce de madame du Barry, avec Breteuil, avec Calonne, avec Berthier, avec d'Aiguillon mère et fils, avec la famille Rohan-Rochefort, avec la princesse polonaise Lubomirska, dont une lettre contenait ce passage : « La Reine est encore à la Conciergerie ; il est faux qu'on ait le projet de la ramener au Temple ; sois tranquille (1) . »

Et Greive adressait à Fouquier ses *chefs d'accusation* avec ce post-scriptum :

« Je ne sais si le comité vous a fait passer un petit travail de trois heures que j'ai fait l'autre jour, l'après la demande de Vouland, pour vous aider dans votre opération. — En tout cas, en voici une copie. Il est bien loin d'être complet, mais, s'il vous aide tant soit peu, occupé comme vous l'êtes, mon but sera atteint.

« GREIVE,

« Chargé de mission à Louveciennes.

« 4 frimaire de l'an II de la République (24 novembre 1793). »

(1) *Bulletin du tribunal révolutionnaire*, seconde partie. Affaire d'Espréménil et autres.

Ces chefs d'accusation, auxquels viendra bientôt se joindre la liste des témoins assassins que Greive était en train de rédiger, et qu'il appelle par euphémisme la liste des témoins *nécessaires*, nous révèlent, en cette affaire du Barry, tout le travail souterrainement homicide, toute la manipulation secrète d'une condamnation à mort du temps.

Déjà cinq jours auparavant, le 29 brumaire (19 novembre), le comité de sûreté générale avait pris l'arrêté suivant :

« Du 29^e de brumaire, l'an second de la République française une et indivisible.

« Le comité de sûreté générale ayant pris connoissance des diverses pièces trouvées chez la Dubarry, mise en état d'arrestation par mesure de sûreté générale comme personne suspecte, aux termes du décret du 17 septembre dernier, considérant qu'il résulte de l'ensemble desdites pièces que la femme Dubarry est prévenue d'émigration et d'avoir, pendant le séjour qu'elle a fait à Londres, depuis le mois d'octobre 1792 jusqu'au mois de mars dernier, fourni aux émigrés réfugiés à Londres des secours pécuniaires et entretenu avec eux des correspondances suspectes.... sera traduite au tribunal révolutionnaire pour y être poursuivie et jugée à la diligence de l'accusateur public (1). »

Le 2 frimaire (22 novembre), madame du Barry, amenée de la maison d'arrêt dite Pélagie, où elle

(1) Dossier du Barry. Archives nationales, W¹ 16.

avait déjà passé deux mois, jour pour jour, était interrogée à une heure de relevée en l'une des salles de l'auditoire du Palais par Dumas, vice-président du tribunal révolutionnaire, en présence de Fouquier-Tinville.

Madame du Barry déclarait dans cet interrogatoire que les sommes dépensées par elle lui étaient fournies sur des ordres particuliers que Louis XV donnait pour chaque paiement, et que Beaujon, qui en avait reçu l'ordre de Bertin, était le seul qui lui avait fait des paiements sur des bons signés d'elle.

Elle ne se cachait pas d'avoir influencé et déterminé le Roi dans les nominations qu'il avait faites ; elle reconnaissait avoir sollicité des pensions et des gratifications pour ses protégés.

Elle affirmait n'avoir eu d'autre rapport avec Louis XVI que le suivant : devant, à la mort de Louis XV, une somme de 2,700,000 livres, elle avait fait au Roi la demande de payer sa dette ; en 1782, elle avait sollicité pour que des contrats de rentes, à elle appartenant, lui fussent échangés contre des espèces jusqu'à concurrence d'un million ; ce qui, avec le produit d'une partie des bijoux, vaisselle et tableaux qu'elle avait vendus au Roi, lui avait permis de payer le plus grand nombre de ses créanciers et de réduire sa dette à 250,000 livres.

Elle disait ne pouvoir évaluer sa fortune mobilière, mais estimer à près de 150,000 livres les diamants qu'on lui avait volés en 1791, diamants qui n'étaient

qu'une partie de ceux qu'elle possédait; et elle avouait posséder 90,000 livres de rentes viagères sur l'Hôtel de ville qu'elle devait aux largesses de Louis XV.

Elle avouait avoir donné une chambre dans sa maison, du mois de juin au mois de septembre 1792, à Laroche-Fontenille, prêtre émigré.

Elle disait avoir reçu une seule lettre de madame de Calonne, à laquelle elle n'avait pas répondu.

Elle donnait les dates de ses quatre voyages en Angleterre.

Elle se défendait de l'accusation d'émigration, «étant partie pour affaire et munie de passe-ports en règle».

Elle reconnaissait avoir vu à Londres M. de Crussol et sa femme, le prince de Poix, M. et M^{me} de Calonne, et Frondeville, ci-devant président du parlement de Rouen.

Elle ne niait pas avoir remis à Frondeville vingt-deux guinées, mais ajoutait que c'était pour jouer pour elle et que Frondeville les lui avait remises dans les vingt-quatre heures.

Elle déclarait que l'argent de ses voyages à Londres lui avait été fourni par Vandenyver, son banquier.

Elle avouait le prêt de 200,000 francs à Rohan-Chabot moyennant la constitution de 9,000 livres de rente, mais elle niait le prêt au ci-devant évêque de Rouen, qu'elle affirmait ne point connaître.

Elle répétait enfin qu'elle avait reçu quelques let-

tres d'émigrés, mais affirmait n'avoir jamais répondu et n'avoir jamais pu supposer que ses voyages en Angleterre eussent eu le caractère de l'émigration.

A la demande qui lui était faite par Dumas si elle avait un défenseur, elle disait avoir fait choix des citoyens Delainville et Lafleuterie (1).

Quelques jours après, le 7 frimaire (27 novembre), avait lieu l'interrogatoire des Vandenyver père et fils.

Le jugement approchait; Greive avait enfin remis à Fouquier-Tinville sa fameuse liste des témoins nécessaires :

« Noms des témoins *nécessaires* au procès de la Dubarry (2) :

« *Greive*, chargé de mission par le comité de sûreté générale pour arrêter la Dubarry..... Il prouvera ce que c'étoit que ses liaisons en Angleterre, les expressions dont elle s'est servie et autres choses.

« *Gentenot dit Marcel*, pour prouver les propos qu'elle a tenus au commencement de la Révolution au sujet de Paris, ainsi que la conduite de ses gens. Marcel est un excellent patriote, ferme républicain par *principe* et par *raison*.

« *Salenave*, pour prouver qu'elle a toujours continué ses relations avec les aristocrates, notamment avec d'Escourt, La Bondie, l'abbé de Billardy, l'abbé de Nesle, nommé La Roche, ci-devant vicaire d'Agen,

(1) Interrogatoire (secret) de Jeanne Vaubernier, femme du Barry, du deuxième jour de frimaire, an second de la République. Dossier de la du Barry. Archives nationales, W¹ 16.

(2) Sauf quelques abréviations, je donne cette pièce conforme à l'original et avec ses mots soulignés.

exécuté sur la place de la Révolution, il y a un mois, et qui a dîné chez elle le jour de l'arrestation de Maussabré. Il prouvera également quelques conversations avec le ci-divant chevalier de La Bondie au sujet du scélérat Morgan, colonel des hussards de la Liberté, et de son émigration et de son retour après l'irréussite de Dumouriez. Il prouvera également la protection accordée à Gouin, fils de son concierge, impudent aristocrate.... ainsi que celle accordée au nommé Chouallet, son suisse, attaché à l'armée du Nord..... *Salenave* vous prouvera aussi que la vieille ci-devant princesse de Rohan-Rochefort a proposé à la Dubarry d'envoyer de l'argent à la Vendée. Salenave est un homme de grand caractère qui a servi depuis vingt ans la Dubarry. C'est un homme rempli de mérite qui, né avec une âme républicaine, n'a jamais su fléchir, même sous l'ancien régime. Dès longtemps il m'avoit communiqué en secret ses craintes sur la chose publique en voyant les mauvaises dispositions et la mauvaise société que voyait la Dubarry. La sensibilité, compagne inséparable d'une belle et grande âme, l'auroit fait désirer d'épargner une femme qu'il cherchoit à croire plus foible que méchante, mais, appelé par la voix impérieuse du danger de la patrie, par le sens intime qu'il avoit des trames infernales par lesquelles on cherchoit à la perdre, sa chaleur lui a procuré des ennemis dans la maison, il a été persécuté, il a pour ainsi dire été chassé.

« *Zamor* prouvera que la maison de la Dubarry

étoit remplie d'aristocrates, qu'il a souvent cherché à la détourner de cette protection qui ne pouvoit que produire sa perte ; il prouvera qu'il a été renvoyé pour son patriotisme à la même époque que Salenave. *Nota.* Zamor est un Indien transporté du fond du Bengale par les esclaves de Louis XV, lui-même esclave de la Dubarry, pour laquelle cet enfant malheureux étoit arraché à l'âge de quatre ans des bras de ses parents ignorés et livré à cette vile courtisane comme un singe ou un perroquet. Mais quelle merveille ne produit-elle pas, l'éducation ?

« Jean-Jacques Rousseau, c'est-à-dire ses ouvrages, ayant tombé entre les mains de cet enfant, il est devenu homme, et, malgré les corrupteurs de la cour dans laquelle il a été élevé, il s'est toujours manifesté l'ami le plus zélé de la Révolution et toujours à la hauteur des circonstances actuelles. Eh bien, ce malheureux enfant auquel elle devoit protection et *maternité*, elle l'a traité depuis la manifestation de ces principes avec atrocité et a fini par le mettre à la porte avec les circonstances les plus aggravantes. Il s'est jeté dans mon sein, abandonné qu'il étoit de tout l'univers.....

« *Froment*, son ancien jardinier, renvoyé pour la même cause.

« *Devrey*, chirurgien *sans certificat de civisme* et autrefois garçon perruquier, arrêté pour aristocratie le 2 juillet, à l'époque de la première arrestation de la Dubarry. Il vous prouvera que la Dubarry a passé la nuit à brûler des papiers le jour de la mort de

Brissac; *s'il ne le veut pas, Marcel, Moutier et Cavé*, notables de la commune de Louveciennes, vous prouveront qu'il l'a dit.

« *Xavier Audoin*, adjoint à la guerre, vous prouvera que, lors de la visite des Marseillais et du bataillon des Petits-Augustins, en août 1792, la Dubarry a dit que personne n'étoit caché chez elle, que la chambre où étoit couché Maussabré étoit une chambre condamnée.

« *Masson et Pierre Laporte*, gardes nationaux, vous prouveront qu'elle a dit, en s'adressant à Masson...
« *Bon, c'est un brave garçon, un bon royaliste...* »

« *Fournier*, juge de paix du canton de Marly, vous prouvera que Morin, son homme d'affaires, qui sera traduit ensuite devant votre tribunal, lui a avoué que la femme Dubarry étoit sûre de protection auprès des administrateurs de Versailles par le moyen de Lavelerie, scélérat administrateur suicidé l'autre jour pour échapper à la guillotine.

« *Cochet de la Croix*, ci-devant chevalier et créature de Coigny, sera obligé de vous prouver, ou à défaut de lui je prouverai que la Dubarry lui a fourni à plusieurs reprises des sommes d'argent depuis la fuite et émigration de Coigny... Ce La Croix est un scélérat que j'ai arrêté de mes propres mains au mois de mai à l'instant qu'il mendoit de l'argent à la Dubarry pour aller à la Vendée dans les charrois de l'infâme *Beaune-Winter*. Ce scélérat doit être dans les prisons de Versailles.

« *La veuve Cotté*, veuve de feu Cotté, tapissier de la

Dubarry. C'est d'elle, à ce que *dit* l'aristocrate Devrey, qu'il tient le fait du brûlement des lettres de Brissac. *N. B.* Cet impudent Devrey, quoique marié, est le *bon ami* de la veuve Cotté.

« *Blache dit Dumas*, commissaire du comité de sûreté générale près des 48 sections... vous prouvera toutes les liaisons aristocratiques à Londres, la protection dont elle jouissait de la part de la cour et des courtisans ainsi que l'aveu qu'elle a fait à lui, Blache, à Louveciennes, de sa correspondance *innocente* avec la Mortemart et autres émigrées en violation de la loi, et l'on peut juger de cette correspondance innocente par les expressions de la lettre de Mortemart, écrite le 11 août 1793, *au sujet de Marie-Antoinette*, où elle s'amuse aux dépens de la Convention, en cherchant à tranquilliser (en connoissance de cause) la bonne citoyenne Dubarry au sujet de cette femme atroce.

« *Bazire, Alquier et Julien de Toulouse*, avec lesquels je désire être confronté par rapport à leur conduite infâme, leur protection de la Dubarry, afin de faire voir la scélératesse de plusieurs membres de l'ancien comité de sûreté générale.

« *Boileau*, membre du district de Versailles, homme corrompu qui est venu à Louveciennes menacer la municipalité, défier les lois et protéger la Dubarry.

« *L'abbé Rotrou, Devaize, Chaillou, Gazon*, membres du département et du district de Versailles, coupables de la plus infâme protection de la Dubarry.

« *Olivon*, officier municipal de Louveciennes, pa-

triotte respectable qui témoignera de l'infâme conduite de ces administrateurs et de la persécution des patriotes.

« *Renaud l'aîné*, homme mâle et patriote, ci-devant vicaire de Louveciennes, pour le fait des persécutions des patriotes.

« *Ledoux*, ex-maire, pour le même fait.

« *L'Heureux*, instituteur, ferme patriote, pour le même fait.

« *Cheton*, commandant de la garde nationale de Louveciennes, pour le même fait.

« *Moutier et Cavé*, notables, qui témoigneront, ainsi que les autres habitans, de la persécution et des menaces que j'ai essuyées pour avoir soutenu la cause des sans-culottes.

« *Blache*, qu'il est instant de voir, vous fournira le nommé La Touche, le nommé Béda, le domestique d'un émigré de Londres dont j'ai oublié le nom, et autres témoins très-intéressants de la conduite incivique de la Dubarry à Londres. Les témoins sont de braves patriotes françois chassés par le scélérat Pitt de Londres.

« Je vous envoie également la décharge des représentans Jagot et Vouland, auxquels j'ai délivré 26 pièces importantes relatives à la Dubarry, et sur lesquelles ils ont basé l'interrogatoire qu'ils ont fait subir à cette femme.....

« Vous trouverez, entre autres pièces, le détail de l'infâme persécution du malheureux tailleur *Favier*, père de famille, que cette femme a fait ren-

fermer pendant vingt ans et demi dans les prisons de Senlis pour avoir été témoin des sales amours du crapuleux tyran, le Sardanapale des Français. Il a été relâché par l'Assemblée constituante. Vous trouverez parmi les pièces l'adresse de Favier, de son fils et de sa fille, de son procureur. Ne seroit-il pas bon de les faire paroître?... Au reste, c'est à vous de juger s'il ne seroit pas nécessaire que nous eussions un entretien avant le commencement du procès..... Il faut que vous voyiez *Blache* aussitôt possible. Il sera bon aussi de faire paroître le nommé *Augustin*, son postillon, renfermé avec ses domestiques à la Force, mais sans *l'en prévenir*, de crainte qu'il ne soit *endoctriné* par ses camarades, outre qu'il est aristocrate lui-même. C'est lui qui étoit le courrier journalier entre elle et Brissac à Orléans. »

Blache qui, sous le manteau de professeur de français, espionnait pour le compte du comité de salut public, à Londres, Blache *qu'il est instant de voir*, Blache dont Greive sollicite trois fois la déposition dans sa liste des témoins *nécessaires*, déposait en ces termes à quelques jours de là (1) :

Premier fait. — Dépose avoir vu la Dubarry, lors de son voyage à Londres, le lendemain de son arrivée, monter en voiture avec la femme Calonne, le nommé Forth, espion

Convenue du fait.

(1) Extrait de la déposition du citoyen Blache. Tribunaux révolutionnaires, dossier du Barry. W¹ 16.

anglois qui, lors de la guerre d'Amérique, vint à Paris avec milady Barimore pour la prostituer au ci-devant comte d'Artois, à seule fin de faire par ce canal former une diversion entre la France et l'Amérique; que, dans ce premier voyage, la Dubarry prit un logement chez un nommé Grenier, que ce Grenier avoit été cuisinier de d'Orléans à Paris, que ce Grenier étoit à Londres, depuis son établissement, l'agent, le maître d'hôtel de d'Orléans.

N'a rien répondu.

Deuxième fait. — Le second voyage de la Dubarry se fit à Londres peu de temps après son retour en France. Elle fut loger dans Marguerite Street Oxford; que là elle recevoit tous les émigrés de la haute classe et continua ses relations avec la femme Calonne.

Convenue du fait.

Troisième fait. — La Dubarry repassa en France... vers octobre 1792. Saint-Phar, frère putatif du duc d'Orléans, venoit de louer un hôtel garni en Boulton-Street, Barckle-Square pour Bouillé. Celui-ci n'arrivant pas, l'hôtel fut cédé par Saint-Phar à la Dubarry, qui occupa cette maison avec 1° Saint-Phar, 2° la

d'Hénin, 3° la Mortemart, 4° Bertrand de Molleville, 5° Breteuil ; et qu'à cette époque la Dubarry fit émigrer la jeune d'Aiguillon, qu'elle avoit fait passer pour une de ses filles de chambre.

Convenue du fait.

Quatrième fait. — Au mois de janvier, la Dubarry, après la mort de Capet, prit le deuil avec le plus grand faste anglois. Elle fut à tous les services qui ont été célébrés dans les chapelles des puissances ennemies de la République.

.
Sixième fait. — Que le témoin, forcé de quitter l'Angleterre par ordre arbitraire du Roy, fut chargé par le comité de sûreté générale de plusieurs opérations importantes, lesquelles lui nécessitoient plusieurs voyages à Louveciennes. Invité par la Dubarry à prendre gîte chez elle, il accepta. Causant avec la Dubarry, il lui parla des voyages qu'elle, Dubarry, avoit faits à Londres et des fréquentations qu'elle avoit eues avec les personnes ci-dessus nommées, qu'il lui reprocha d'entretenir des correspondances avec la Calonne, la d'Hénin, la Mortemart, Ber-

trand de Molleville et Breteuil, que la Dubarry lui répondit : « *Oui, c'est vrai; mais ce ne sont que des terre-à-terre que nous nous écrivons; je n'entretiens par cette correspondance que des liaisons d'amitié, rien de plus.* » Que le déposant lui mit sous les yeux la loi de mars, la loi qui punit de mort tout particulier qui a des correspondances directes ou indirectes avec les ennemis de la République. Que le lendemain il fut servi un déjeuner aux officiers municipaux de Louveciennes, où il fut invité de se rendre; que là, la Dubarry avec Morin ayant fortement pressé ces officiers de déclarer pourquoi ils avaient arrêté La Bondie, et que ceux-ci ayant déclaré qu'ils ne le connoissoient pas, les invitèrent ainsi que lui à consigner cette déclaration dans une lettre qui fit sortir La Bondie, le soir même, de prison, mais que Salenave lui ayant dit qu'il étoit un ci-devant dont les parents avoient émigré, le supposant un mal intentionné, il s'étoit retiré de chez la Dubarry.

Le témoin n'a pas été entendu sur ce fait comme le eût désiré.

Convenue de ce fait.

Septième fait. — Dans une autre entrevue avec la Dubarry, Blache

N'a pas été dit
par le témoin lors
de sa déposition.

raconte que, se trouvant avec les Rohan et la Laporte... et que tout ce monde se qualifioit de prince, princesse, comtesse, comme il s'élevoit contre ces qualifications.....
« *Mais, répondit la Dubarry, c'est une plaisanterie que nous faisons ensemble... »*

Le 13 frimaire (3 décembre), l'ACTE D'ACCUSATION CONTRE Jeanne VAUBERNIER, femme DUBARRY, Jean-Baptiste VANDENYVER, Edme-Jean-Baptiste VANDENYVER et Antoine-Augustin VANDENYVER, banquiers hollandais, était lu et adopté à la chambre du conseil, puis imprimé, puis distribué à la séance des Jacobins, puis envoyé aux sociétés affiliées. Les témoins recevaient assignation à comparaître pour les 16 et 17 frimaire. L'acte d'accusation ordonnait que « Jeanne Vaubernier, femme Dubarry, serait retirée sous bonne et sûre garde de la maison d'arrêt de Sainte-Pélagie pour être transférée dans la maison dite de la Conciergerie, sur les registres de laquelle elle serait écrouée pour y rester comme en maison de justice ».

Madame du Barry occupait à la Conciergerie la chambre de Marie-Antoinette, comme s'il eût été dans ses destins d'usurper jusque dans l'agonie la place et le lit d'une Reine.

Les bons soins de la femme Richard ne pouvaient

tirer madame du Barry de son accablement. Elle avait appris par une personne sûre que Zamore, ce domestique chassé par elle de sa maison, était aujourd'hui le maître à Louveciennes. Elle savait sa cave mise au pillage, ses cartons de dentelles les plus chères disparaissant tous les jours, enfin son joli pavillon sondé, fouillé, déménagé peu à peu. Puis, sous le coup de l'accusation mortelle, à toutes ces morts violentes qui l'avaient pour ainsi dire effleurée, la mort de Brissac, la mort de Maussabré, etc., tristes et effrayants présages! venait en ces derniers jours s'ajouter la mort de ce républicain, payant de sa vie le sentiment amoureux qu'il semble avoir éprouvé pour madame du Barry, de ce Lavallery, qui s'était jeté dans la Seine au Port de Marly (1).

(1) Voici un bout de lettre de ce Lavallery, de ce membre du district de Versailles, à madame du Barry, publié par M. Le Roi : « Citoyenne... soyez convaincue que s'il est des occasions où je désire donner du prix à mon travail, vous avez droit à les faire naître. Votre sexe vous donne le droit de désirer la tranquillité et votre amabilité... Mille pardons, citoyenne, un républicain et un inconnu ne doit parler que la langue des affaires. Agréez l'assurance de mon respect et de tout l'intérêt que vous avez droit d'inspirer. *Lavallery*, Versailles, 17 mai » (an II de la République).

XVII

Séance du tribunal révolutionnaire du 16 frimaire an II (6 décembre 1793). — Réquisitoire de Fouquier-Tinville. — Audition des témoins. — Greive, Salenave, Zamore, etc. — Réponses de l'accusée. — Résumé du vice-président Dumas. — Condamnation de la du Barry et des Vandenyver. — Lâche épouvante de la condamnée. — Sa déclaration *entre deux guichets* de la Conciergerie le matin du 18 frimaire. — Exécution le même jour, à quatre heures trente minutes de relevée.

Le 16 frimaire de l'an II de la République (6 décembre 1793), à neuf heures du matin, l'audience du tribunal criminel révolutionnaire était ouverte.

Le tribunal se composait des citoyens René-François Dumas, vice-président faisant fonction de président; de François-Joseph Denisot, d'Alexandre-Edme David, de Charles Bravet, juges; d'Antoine-Quentin Fouquier, accusateur public; de Robert Wolf, greffier. Au banc des jurés siégeaient les citoyens Trinchard, Prieur, Billion, Mercier, Klispis, Meyer, Martin, Topino Lebrun, Lohier, Sambat, Vilatte, Payan.

Le tribunal et les jurés ayant pris place, on introduisit les nommés femme Dubarry et les Vandenyver père et fils, et aussi les citoyens Chauveau et

Lafleutrie, hommes de loi, conseils et défenseurs officieux.

Dumas, vice-président, à l'accusée.

Demande. « Vous, accusée, qui êtes assise au fauteuil, quels sont vos noms, âge, profession, lieu de naissance et demeure ? »

Réponse. « *Jeanne Vaubernier, âgée de quarante-deux ans, née à Vaucouleurs, vivant de mes revenus, demeurant ordinairement à Luciennes.* »

D. « N'êtes-vous pas la femme du ci-devant comte Dubarry (1) ? »

R. « *Nous sommes séparés de droit.* »

Vandenyver, ce vieillard de soixante-six ans, et ses deux fils donnaient leurs noms, leurs professions, leurs demeures.

Puis, après que le président eut recommandé l'attention aux accusés, le greffier donnait lecture de l'acte d'accusation.

ANTOINE-QUENTIN FOUQUIER, accusateur public du tribunal criminel extraordinaire et révolutionnaire établi à Paris par décret de la Convention nationale

(1) Hardy dit dans son *Journal manuscrit*, à la date du 3 juin 1772 : « On est informé que le lundi précédent les inamovibles du nouveau parlement avaient prononcé la séparation de corps et de biens du comte du Barry avec son épouse, et l'on prétendait que plusieurs seigneurs de la cour avaient déposé contre ce comte pour favoriser et appuyer les prétentions de la dame son épouse. On s'étonnait qu'elle n'eût pas fait plus tôt annuler et casser son mariage. Le procès des héritiers nous informe que par sentence contradictoire du Châtelet de Paris, du 1^{er} avril 1772, elle fut séparée d'habitation avec son mari, Guillaume du Barry, auquel elle constitua 5,000 livres de rentes. »

du 10 mars 1793, l'an deuxième de la République, sans aucun recours au tribunal de cassation, exposait que, par délibération du comité de sûreté générale et de surveillance de la Convention nationale du vingt-neuvième jour de brumaire dernier, Jeanne Vaubernier, femme du Barry, Jean-Baptiste Vandenyver, Edme-Jean Vandenyver et Antoine-Augustin Vandenyver avaient été traduits au tribunal révolutionnaire; que la nommée Vaubernier, femme du Barry, avait été constituée prisonnière à Sainte-Pélagie, et que les Vandenyver père et fils, banquiers, avaient été constitués prisonniers dans la maison d'arrêt de la Force; que les pièces concernant ces accusés avaient été apportées à l'accusateur public le trentième jour de brumaire, et que les accusés avaient été interrogés les 2, 4 et 7 frimaire suivant par l'un des juges du tribunal.

Après cet exposé, et un historique de la vie de la du Barry à la cour de Louis XV, il disait qu'examen fait des pièces, « l'Aspasie du Sardanapale français » avait été, après la mémorable victoire du peuple français, l'instrument et la complice des émigrés, le soutien et l'asile des ci-devant grands restés en France; et il nommait Laroche, ci-devant grand vicaire d'Agen, condamné par le tribunal révolutionnaire, comme ayant trouvé un refuge chez elle. Il disait que, dans le désir d'être utile aux émigrés, elle avait simulé un vol de diamants (1) dans la nuit du

(1) Quand Fouquier, dans son acte d'accusation, parlait d'un vol simulé, il mentait sciemment dans son acte d'accusation, ayant par-devers

10 au 11 janvier 1791 ; que ce prétendu vol avait été un prétexte et une comédie concertés avec Forth, agent anglais, pour se mettre en rapport avec tous les agents de la contre-révolution existant à Londres ; que, pour poursuivre les auteurs de ce prétendu vol, elle eut le talent de subtiliser différents passe-ports, tant du ministre des affaires étrangères que de la municipalité de Luciennes et du département de Seine-et-Oise dont plusieurs membres la protégeaient ouvertement, et particulièrement le nommé Lavallerie, qui depuis s'est donné la mort ; que, pendant ses quatre séjours à Londres, elle n'avait vécu qu'avec les émigrés, avec les lords hostiles à la Révolution, « avec l'infâme Pitt, cet ennemi implacable du genre humain, dont elle avait rapporté une médaille portant l'effigie du monstre ». Il disait que ses trésors étaient ouverts aux ennemis de l'intérieur ; qu'elle avait fait compter une somme de 200,000 livres en constitution de rentes à Rohan-Chabot, possesseur de terres considérables en Vendée, « où s'est formé, remarquait Fouquier, le premier noyau de rebelles » ; que, par l'entremise du chevalier d'Escourt, elle avait prêté une pareille somme de 200,000 livres à La Rochefoucauld, ancien évêque de Rouen ; qu'enfin ce même d'Escourt, le nommé La Bondie, son neveu, et le ci-devant vicomte de Jumilhac, émigré, avaient

lui toutes les preuves de ce vol et notamment la déposition manuscrite de Blache, qui avouait « avoir vu chez le lord maire, à Londres, des diamants qu'on lui avait dit avoir été volés en France chez l'accusée », déposition que le témoin répétait dans son interrogatoire.

reçu d'elle des sommes considérables. Il disait qu'elle avait provoqué des rassemblements dans son pavillon de Luciennes, « dont elle voulait faire un petit château-fort, ce qui est suffisamment prouvé par les huit fusils que son bon ami le scélérat d'Angremont escroqua pour elle à la municipalité de Paris ». Il disait tous les trésors cachés par elle, et, prouvant sa foi dans la contre-révolution, il disait la rare collection d'écrits et de gravures contre-révolutionnaires trouvée chez elle; il disait le deuil porté publiquement par elle à Londres, lors de la mort du tyran; il disait sa perpétuelle correspondance avec les plus cruels ennemis de la République, les Crussol, les de Poix, Calonne, d'Aiguillon, Beauvau, Chavigny, Mortemart, Brissac, Frondeville, Coigny, Brancas, de Nesle, la Vaupalière, Durfort, Mausabré, Breteuil, Boissaison, Narbonne.

Passant aux Vandenyver, Fouquier-Tinville les peignait comme les intermédiaires entre l'émigration et la du Barry. Il les accusait d'avoir fait passer les diamants de la du Barry en Hollande; il les accusait de lui avoir fourni en l'espace de deux ans une lettre de crédit de 6,000 livres sterling, une autre de 2,000, une autre de 50,000, une autre illimitée, de lui avoir fourni les 200,000 livres pour Rohan-Chabot, les 200,000 livres pour La Rochefoucauld, et d'avoir fourni tous ces fonds en les sachant destinés à des émigrés et postérieurement à la loi contre les émigrés, qui devait leur faire regarder la Dubarry comme émigrée. Il accusait encore les

Vandenyver, « de tout temps ennemis de la France », d'avoir été, en 1782, complices d'un complot entre le tyran et le roi d'Espagne pour opérer une banqueroute chez les deux nations, « engloutir la fortune publique et perpétuer l'esclavage des Français ». Puis, revenant à la Révolution, il terminait par les accuser d'avoir été au nombre des chevaliers du poignard et d'avoir coopéré « au massacre du peuple ».

Alors commence l'audition des témoins.

Georges Greive, âgé de quarante-cinq ans, homme de lettres, né à Newcastle, en Angleterre.

« Dépose qu'il est à sa connoissance que l'accusée Dubarry a empêché le recrutement à Luciennes ; qu'il a trouvé dans la nuit du 22 septembre dernier, jour de son arrestation, une quantité considérable d'argenterie dans un endroit servant à recevoir les outils du jardinier, et vers un grand chemin le fameux service d'or ; et dans un autre endroit enfouis des louis, des écus de six livres ; plus des bronzes, le buste de Louis XV ; que, décadi dernier, il a été trouvé dans un tas de fumier près le grand chemin une grande quantité de pierreries, de l'or et de l'argent, et depuis peu de jours les portraits du Régent et d'Anne d'Autriche, et de plus, dans la chambre de la femme Roussel, la médaille de Pitt cachée dans du son ; plus un grand nombre de pièces qui avoient été annoncées comme volées, notamment un porte-crayon, une lorgnette d'or. Observe, le déposant, que Fournier, juge de paix du canton, a dressé procès-verbal des effets qui ont été trouvés ; il y a un paquet

de cent trente-quatre rubis, mais il ne peut dire s'ils font partie de ceux portés en l'état dont il vient de parler.

« Dans les jardins il a été trouvé un gland servant à un cordon de montre, un porte-crayon d'or..... Nous avons trouvé dans les papiers de l'accusée une lettre qui indique la signature rayée de Forth et de Betmaschuson, qui étoit très-lié avec lui. Je l'ai vu fréquenter l'accusée, qui, ayant plusieurs domiciles dans Paris, y recevoit des émigrés ou des partisans de ceux-ci (1). A l'égard des diamants de 1791, l'opinion générale dans Luciennes est que le vol étoit prétendu : j'observe qu'au retour de l'accusée, lors de son premier voyage à Londres, il m'a été présenté un certificat anglois, signé par le duc Guicusburt, grand ennemi de la Révolution française. C'est d'après ce certificat qu'elle a sollicité tous ses passeports auprès du département et du ministre des affaires étrangères. »

Dumas, vice-président, à l'accusée.

D. « Quel est le portrait de femme qui a été trouvé dans le jardin, enterré dans le fumier avec celui de Louis XV habillé en carme ? »

R. « *Je l'ignore.* »

D. « Avez-vous reçu chez vous Forth ? »

(1) Ce renseignement devait venir de Salenave, qui dans une lettre à madame du Barry se dispulpe de l'avoir dénoncée, affirme « que ce n'est pas lui qui a dit qu'elle avoit trois logements à Paris au mois de septembre dernier, que ce n'est pas lui qui a dit qu'elle avoit été en cachette chez M. de Nivernois ».

R. « *Oui.* »

D. « Vous avez déclaré dans votre premier interrogatoire que, lors de votre retour en mars 1793, votre procès étoit fini : or, je vous demande pourquoi le certificat portoit qu'il y avoit nécessité que vous retournassiez en Angleterre (1). »

R. « *C'étoit pour recevoir mes diamants et payer les frais.* »

Greive reprend la parole et ajoute « que l'accusée en a imposé à la Convention, afin d'obtenir une permission d'aller en Angleterre en prétendant que ses bijoux soi-disant volés étoient le seul gage de ses créanciers, tandis qu'elle possédoit des trésors immenses : 150,000 livres de rentes sur l'Hôtel de ville de Paris, cent quatre-vingt-six actions à la Caisse d'escompte de la valeur de 700,000 à 800,000 livres, de diamants et pierres précieuses, de l'or, de l'argent monnoyés en quantité, pour une somme immense d'or et d'argenterie travaillés, un magasin énorme d'étoffes et des marchandises les plus riches, des biens-fonds considérables, une fortune enfin en meubles et en immeubles, que l'on peut évaluer de dix à douze millions, et qu'elle entretenoit à la même époque une maison des plus fastueuses, composée de près de quarante domestiques ».

(1) Sur une fiche de Greive on lit : « Après son retour forcé de Londres, au mois de mars, elle s'est servie de tous les moyens possibles pour avoir un nouveau passe-port, sous prétexte que sa présence étoit nécessaire à Londres pour le 17 avril. J'ai eu entre les mains des certificats pour cet effet signés du duc de Quensbury et d'un certain Whitshed Kesne, deux des plus bas valets de Georges III, ennemis les plus acharnés de la révolution, fait dont j'ai parlé dans ma brochure. »

On appelle un autre témoin.

« Xavier Audouin, âgé de trente-neuf ans, adjoint au ministre de la guerre, dépose que, quelques jours après le 10 août 1792, parcourant avec la force armée les environs de Saint-Germain-en-Laye, il fut averti que le château de Luciennes étoit rempli de ci-devant seigneurs de la cour : s'y étant transporté, l'accusée leur fit donner des rafraîchissemens et leur dit n'avoir personne chez elle ; que, lui ayant demandé ce que contenoit une chambre dont la porte étoit fermée, elle répondit que c'étoit du linge sale, qu'elle ne savoit où étoit la clef ; ses tergiversations ayant paru suspectes, on fit ouvrir la porte de ladite chambre dans laquelle se trouva couché un jeune homme nommé Maussabré ; que l'accusée prit un grand intérêt à cet homme : voyant que l'on étoit décidé à le conduire à Paris, elle offrit sa voiture pour l'y transporter ; elle parut même attendrie lorsque ce Maussabré se mit à dire *que si on l'envoyoit à Paris il seroit massacré*. Depuis il s'est présenté plusieurs fois, chez lui, déposant, un certain chevalier d'Escourt, pour obtenir la liberté dudit Maussabré, ce à quoi il ne voulut obtempérer, attendu que ce particulier, lorsqu'il fut arrêté chez l'accusée, ne s'étoit trouvé muni d'aucunes pièces qui indiquassent qu'il fût patriote. »

Un autre témoin est appelé.

Jean-Baptiste Blache, âgé de quarante-un ans, commissaire du comité de sûreté générale de la Convention nationale, demeurant à Paris, rue du

l'emple, n° 109, répète en termes à peu près identiques la déposition écrite citée plus haut.

Dumas, vice-président, à l'accusée.

D. « Qu'avez-vous à répondre à la déposition du témoin ? »

R. « J'ai à répondre que j'ai effectivement vu à Londres mesdames de Calonne et Mortemart, mais toutes nos relations se bornoient au ton de l'amitié. »

D. « Avez-vous porté à Londres le deuil de Capet ? »

R. « J'ai porté une robe noire, parce que je n'en avois pas emporté d'aucune couleur (1). »

D. « Avez-vous sollicité l'élargissement de Labondie ? »

R. « Je l'ai sollicité parce qu'il avoit été arrêté chez moi comme suspect. »

On appelle un autre témoin.

« Louis-Marguerite-Bernard Escourt, âgé de soixante-huit ans, ancien capitaine de cavalerie, demeurant ordinairement à Paris, rue de Grenelle, et actuellement détenu à la Force, dépose connoître l'accusée Dubarry, ainsi que Vandenyver père et l'aîné des fils. Il y a environ deux ans qu'il a fait connoissance avec l'accusée, mais il a été rarement chez elle. Elle lui écrivit de Londres de lui servir de procureur fondé et d'aller chercher 200,000 livres chez Vande-

(1) Le tribunal avoit une déposition de la femme de chambre Roussel, qui avoit déclaré que madame du Barry avoit emporté du noir et quelques robes blanches.

nyver, qui les a prêtées à Rohan-Chabot, lors logé rue de Seine, à l'hôtel de La Rochefoucauld. »

A la suite de trois ou quatre questions posées par Dumas au témoin, relativement à la négociation de ce prêt, l'accusateur public se lève :

« Attendu que le sieur d'Escourt, dans sa déclaration, n'a cessé d'être manifestement en contradiction avec lui-même, desquelles contradictions il résulte qu'il est évident que les déclarations dudit Escourt sont fausses; que ces tergiversations ont pour but de couvrir la complicité qui existe entre lui et les accusés et autres complices dans une correspondance criminelle, l'accusateur public requiert et ordonne que par le président il sera dressé procès-verbal des contradictions, dépositions, tergiversations et faussetés avancées par ledit témoin dans sa déclaration, et que ledit Escourt sera mis en arrêt pour être conduit en la maison de la Conciergerie au lieu de celle de la Force, à l'effet d'être poursuivi comme prévenu de faux et de complicité dans une correspondance criminelle et contre-révolutionnaire (1). »

Dumas, vice-président, à l'accusée.

D. « Par quel hasard avez-vous fait connoissance du témoin? »

(1) Le 21 frimaire an II (11 décembre 1793), sur les dépositions des femmes de chambre de madame Dubarry, sur la déposition de François-Denis Née, graveur, qui déclarait l'avoir entendu décrier les assignats, plaindre le Roi et la famille royale, Bernard Escourt était condamné à mort et exécuté le même jour.

R. « J'en ai fait connoissance chez M. de Brissac, dont il étoit aide de camp. »

Alors commençait la déposition des témoins recommandés, patronnés par Greive. Ceux-ci, — car il fallait que toutes les bassesses et jusqu'aux bassesses de l'antichambre fussent raccolées par la Terreur et servissent la guillotine, — ceux-ci étaient des domestiques chassés pour vol et pour patriotisme, passés de l'office au comité de surveillance de l'endroit, se vengeant par la délation et apportant au procès des rancunes si viles, que seule la justice de la Révolution pouvait les ramasser sans se salir.

« François Salenave, âgé de trente-huit ans, né à..... département des Basses-Pyrénées, ci-devant officier chez l'accusée, actuellement employé au comité de surveillance de Versailles, dépose avoir vu venir chez l'accusée Lavaupalière, Brissac, Labondie, d'Escourt, le ci-devant marquis Donissant, l'exvicomte de Pons, la ci-devant marquise de Brunoï, la ci-devant duchesse de Brancas, avec laquelle elle a fait le voyage de Londres et qui depuis y est restée, le ci-devant chevalier de Maussabré; ajoute qu'en sa qualité de patriote il étoit mal vu par les autres domestiques de la maison, qui étoient aristocrates et qui l'ont desservi dans l'esprit de l'accusée, qui l'a renvoyé de chez elle. »

L'ACCUSÉE: « *J'ai à dire sur cette déposition que la dame de Brancas n'a point émigré; au contraire, elle a même été de retour en France plus tôt que moi. Quant au témoin, je ne l'ai point mis à la porte pour ses opinions,*

ni par les conseils de qui que ce soit, mais pour une infidélité de porcelaines qui dispa-roissoient journellement de chez moi. »

« Louis-Benoît Zamor, âgé de trente-un ans, né au Bengale, dans l'Inde, employé au comité de salut de Versailles, y demeurant rue de la Loi, déclare avoir été élevé chez l'accusée depuis l'âge de dix ans, qu'il fut amené en France par un capitaine de navire; que, voyant les journaux patriotiques parler souvent d'elle d'une manière un peu leste, il lui avoit conseillé de faire le sacrifice d'une partie de sa fortune envers la nation pour conserver l'autre; que l'accusée, bien loin de prendre en considération ses sages avis, continua de recevoir chez elle des aristocrates, ce qu'il jugea en les voyant applaudir les échecs qu'éprouvoient les armées de la République; qu'il fit de nouveau à ce sujet des observations à l'accusée, qui ne daigna pas même avoir l'air d'y faire attention; au contraire, ayant appris que je fréquentois un ancien ami de Francklin et de Marat (Greive), et que j'étois très-lié avec les patriotes Blache, Salenave, Frémont et un grand nombre d'autres, elle se permit de me dire avec un ton impérieux qu'elle ne me donnoit que trois jours pour sortir de sa maison (1). »

(1) Les délations de Zamore ne le mirent pas à l'abri des persécutions des sans-culottes, qui ne lui pardonnaient pas son passé. M. Dauban a relevé aux Archives nationales, sur un des registres consacrés à la correspondance de la police, la mention suivante à la date du 9 nivôse an II (29 décembre 1793) : *Arrestation par la commune de Sever, département de Seine-et-Oise, du nommé Zamor, élève de la du Barry.*

L'ACCUSÉE : « *Il est faux que je recevois chez moi des aristocrates ; quant aux avis que le témoin dit m'avoir donnés, je n'en avois point à recevoir de lui ; à l'égard de son expulsion, elle a eu lieu rapport aux fréquentations des personnes qu'il vient de vous nommer.* »

Jean Thénot, âgé de vingt-cinq ans, instituteur à Luciennes, « dépose avoir servi pendant cinq ans en qualité de domestique (il étoit sorti de chez madame Dubarry depuis trois ans) et lui avoir entendu dire en 1789, à l'époque de la mort de Foulon et de Berthier, que le peuple étoit un tas de misérables, de scélérats. »

L'ACCUSÉE interrompant le témoin : — « *Dans quel endroit m'avez-vous entendue tenir un pareil propos ?* »

LETÉMOIN : « *C'étoit en allant à votre melonnière.* »

L'ACCUSÉE : « *Le fait est faux, c'est une atroce perfidie.* »

Vient le tour des femmes de chambre.

Henriette Picard, femme Couture, âgée de vingt-trois ans, au service de l'accusée, dépose l'avoir accompagnée dans ses voyages à Londres avec le valet de chambre Prétry, Maréchal domestique, la femme Roussel et le ci-devant chevalier d'Escourt ; a vu des Français émigrés venir chez l'accusée pendant son séjour à Londres.

Marianne Labitte, veuve Cottet, âgée de quarante-sept ans, tapissière à Luciennes, dépose qu'il est à sa connaissance que, lors de l'arrestation de Brissac, l'accusée passa la nuit à brûler des papiers.

L'ACCUSÉE : « *Je n'ai brûlé aucuns papiers.* »

Le 17 frimaire (7 décembre), le même tribunal, les mêmes juges, les mêmes jurés entraient en séance. Les mêmes accusés étaient introduits et l'on entendait des témoins qui semblaient des témoins de la veille.

Devrey, chirurgien, déclare sans pouvoir indiquer l'époque que, quelque temps après l'arrestation de Brissac, la veuve Cottet lui avait dit que l'accusée fréquentait des émigrés.

La terreur est si grande, que, sauf d'Escourt, aucun des témoins, même notés de sympathie et de pitié pour l'accusée, n'ose chercher à innocenter un peu la malheureuse femme. Il existe contre les témoins, qui savent qu'au premier mot qu'ils risqueront en faveur de la propriétaire de Luciennes, ils seront décrétés d'accusation, il existe deux curieux témoignages de leur lâche terreur. A la citation à comparaître de ce Boileau qui s'était opposé à l'arrestation du mois de juin, est annexé un certificat des officiers de santé de l'infirmerie de Versailles, attestant que « Paul Boileau est retenu malade dans son lit par une fièvre humorale accompagnée d'un violent mal de tête ; qu'en conséquence il lui est impossible de quitter son lit et de vaquer à aucune affaire ». A la citation à comparaître de Chaillou, un autre protecteur de madame du Barry, se trouve également joint un certificat des administrateurs de Versailles, attestant que leur collègue est malade dans son lit depuis trois jours, que son état le met dans l'impossibilité

de se rendre à Paris pour répondre à l'assignation par lui donnée à l'accusateur public (1).

Nicolas Fournier, âgé de trente-trois ans, toiseur en bâtiments, ci-devant juge de paix du canton de Marly, y demeurant, dépose avoir connaissance des objets précieux trouvés dans les différents endroits dépendant de l'habitation de l'accusée. La maison où étaient les marchandises est située sur la grande route et n'est occupée que par le jardinier; partie des étoffes étaient coupées, mais le plus grand nombre était en pièces; observe que, parmi les bijoux qui ont été trouvés, il a reconnu une chaîne de montre, une lunette d'opéra, un porte-crayon, pour faire partie de ceux qui ont été annoncés comme volés et qui sont portés à l'état imprimé, et ce, d'après la vérification qui en a été faite par les commissaires de la Convention nationale.

L'ACCUSÉE: « *J'observe au tribunal que les trois objets dont parle le témoin ont été remis à M. de Brissac, qui donna un louis à celui qui en étoit le porteur et ensuite me les rapporta.* »

Marie-Josèphe Lamante, femme Roussel, âgée de cinquante-quatre ans, femme de chambre de l'accusée, demeurant à Luciennes, dépose des mêmes faits que la femme Couture.

Vandenyver père, interrogé par Dumas, répondait qu'il était chargé des affaires de l'accusée depuis environ quatre ans, que la dépense courante de sa

(1) Dossier du Barry. Archives nationales, W¹ 16.

maison était de 1,200 livres par mois, qu'il lui avait fourni une première lettre de 6,000 livres sterling, une seconde de 2,000 livres sterling, qu'il avait écrit, au mois de décembre 1792, une lettre à un banquier de Londres, par laquelle il lui mandait qu'il pouvait fournir à l'accusée les petites sommes dont elle pouvait avoir besoin..... qu'il avait signé les deux lettres de crédit.

Sur quoi Vandenyver junior disait : « J'observe au tribunal que nous avons fourni des lettres de crédit à madame du Barry, parce qu'elle avoit établi et justifié qu'elle avoit des passe-ports, et, n'étant pas juges de leur validité, nous avons pensé qu'il n'y avoit pas d'inconvénient à lui fournir les sommes qu'elle réclamoit. »

.....

La Fleuterie plaidait pour madame du Barry, Chauveau pour Vandenyver père et fils.

Le vice-président Dumas prononçait un résumé où il faisait « de la courtisane du prédécesseur de Louis XVI » l'instrument de Pitt, la complice de la guerre extérieure, du soulèvement du Calvados, de l'insurrection de Vendée, des troubles du Midi..... Après quoi il posait les questions aux jurés.

La mort de madame du Barry coûtait à la conscience de la Terreur un quart d'heure de plus que la mort de Marie-Antoinette. Au bout de cinq quarts d'heure les jurés rentraient, les accusés étaient ramenés et entendaient :

« Le tribunal, d'après la déclaration du juré de

jugement, faite à haute voix, portant : qu'il est constant qu'il a été pratiqué des machinations et entretenu des intelligences avec les ennemis de l'État et leurs agents, pour les engager à commettre des hostilités, leur indiquer et favoriser les moyens de les entreprendre et diriger contre la France, notamment en faisant à l'étranger, sous des prétextes préparés, divers voyages pour concerter ses plans hostiles avec ses ennemis, en leur fournissant, à eux ou à leurs agents, des secours en argent ;

« Que Jeanne Vaubernier, femme Dubarry, demeurant à Luciennes, ci-devant courtisane, est convaincue d'être l'un des auteurs ou complices de ces machinations et intelligences ;

« Que Jean-Baptiste Vandenyver, banquier hollandais, domicilié à Paris, Edme-Jean-Baptiste Vandenyver, banquier à Paris, et Antoine-Augustin Vandenyver, banquier à Paris, sont convaincus d'être les complices de ces machinations et intelligences ;

« Ouï l'accusateur public en ses conclusions sur l'application de la loi :

« Condamne ladite Jeanne Vaubernier, femme Dubarry, lesdits Jean-Baptiste Vandenyver, Edme-Jean-Baptiste Vandenyver et Antoine-Augustin Vandenyver, à la peine de mort, conformément à l'article premier de la première section du titre premier de la deuxième partie du Code pénal...

« Déclare les biens desdits femme Dubarry, Jean-Baptiste, Edme-Jean-Baptiste et Antoine-Augustin

Vandenyver, acquis au profit de la République, conformément à l'article II du titre II de la loi du 10 mars 1793...

« Ordonne qu'à la diligence de l'accusateur public, le présent jugement sera exécuté dans les vingt-quatre heures, sur la place de la Révolution de cette ville, imprimé et affiché dans toute la République (1). »

A cette lecture, terrassée, accablée par la stupeur et l'horreur, madame du Barry perdit soudainement le sang-froid et le reste de dignité qu'elle avait montrés dans ses réponses. Quand elle vit que tout était fini, qu'on allait l'emmenner, et que les témoins entendus se frottaient les mains et jouissaient sans pudeur de son agonie, elle fut prise d'une telle faiblesse, que les gendarmes étaient obligés de la soutenir sous les bras, et que le public prit peur qu'elle n'eût point la force de mourir toute vivante.

Le trouble, l'effroi, l'épouvante, l'anéantissement, la prostration devant la mort, et devant cette mort, furent si grands chez cette femme qui toute sa vie n'avait pensé qu'à vivre, qu'en un moment elle ou-

(1) Procès-verbal de la séance du tribunal criminel révolutionnaire établi par la loi du 10 mars 1793 et en vertu de la loi du 5 avril de la même année, séant à Paris au Palais-de-Justice, du 16 et du 17 frimaire an II de la République. — Le procès de madame du Barry ne figure pas dans le *Bulletin du tribunal révolutionnaire* de Clément, la lacune entre la troisième et la quatrième partie allant du 8 frimaire au 1^{er} germinal de l'an II.

bliâ tout, amitié, reconnaissance, dettes de cœur, engagements sacrés, le secret et le dévouement de ceux qui s'étaient compromis pour elle. Espérant sauver sa vie en vendant la vie des autres, croyant acheter sa grâce, un sursis au moins, en livrant ce qui lui reste de cachettes et de trésors, le lendemain de son jugement, le jour de sa mort, la voici, à dix heures du matin, toute pâle d'une nuit de terreur, tremblante et suppliante entre les deux guichets de la Conciergerie, jetant au bourreau qui vient, à l'heure qui presse, à la guillotine qui approche, la dénonciation précipitée et haletante de tout ce qu'elle a enfoui, dérobé, soustrait au flair de la République, aux cupidités de la patrie de l'an II (1)! Au juge Denisot, à Claude Roger, substitut de l'accusateur public, madame du Barry fait le détail des objets précieux enterrés dans le jardin de Luciennes, enterrés dans les bosquets, cachés dans la resserre des instruments de jardinage, cachés dans l'escalier [de la garde-robe, cachés dans les corridors, dans la cave, dans le jardin de son valet de chambre, ce fidèle Morin, qui payera de sa tête la déclaration de sa maîtresse, cachés chez la femme Déliant, cachés chez le citoyen Montrouy. Sous le coup de l'épouvante, elle

(1) Voir à l'appendice : *Déclaration de madame du Barry, faite entre deux guichets de la Conciergerie, après le jugement qui la condamnait à mort*. Cette pièce, aujourd'hui disparue du dossier de madame du Barry, est donnée par Favrolle dans ses *Mémoires historiques de Jeanne Gomar de Vaubernier*, où il a reproduit la plus grande partie des pièces faisant partie des Archives nationales.

se rappelle, elle retrouve tout, pièce à pièce, louis à louis, jusqu'à une assiette, jusqu'à une cuiller, car c'est sa vie qu'elle croit retrouver. Dans son zèle, dans ses angoisses, craignant que tout ce trésor ne suffise pas encore à payer sa grâce, elle s'engage à écrire à Londres, si c'est le bon plaisir du tribunal, à recouvrer tous les articles du vol de 1791 déposés chez Morland, Moncelet et Ramson... Malheureuse! elle oubliait que la Révolution devait hériter d'elle!

C'était le temps où le courage n'avait plus de sexe. Condamnées comme des hommes, les femmes mouraient comme des hommes. On les eût dit jalouses du droit de mourir. Celles-ci montaient à l'échafaud comme au sacrifice, celles-là comme à une tribune. Les unes paraissaient marcher à la postérité, les autres à une patrie. Chacune était digne de toutes. Les bourgeoises mouraient en Romains, les grandes dames mouraient en grands seigneurs, les Reines mouraient en Roi... Mais toutes avaient la force d'une idée, d'un principe, d'une foi, d'un devoir, d'un droit, d'une passion, d'une illusion, de quelque chose enfin qui soutient l'âme et porte l'agonie. Madame du Barry n'avait rien de cela pour l'aider à mourir; et, s'il est dans son histoire un scandale qu'on doive lui pardonner, c'est le scandale d'une mort qui attendrit la Terreur (1).

(1) Le comte Jean du Barry était guillotiné à peu près dans le même temps à Toulouse. Par une pétition adressée au Corps législatif, Anne-

En montant sur la charrette, madame du Barry, à laquelle le matin, lors de sa déclaration entre deux guichets, le juge Denisot avait vaguement promis sa grâce, et qui, les cheveux déjà coupés, ne croyait pas mourir, madame du Barry devenait blanche comme la robe qu'elle portait.

La foule, la foule d'un dimanche, attendait la malheureuse femme. Et dans cette foule, au premier plan, la condamnée put apercevoir Greive, qui le soir disait : « Je n'ai jamais tant ri qu'aujourd'hui, en voyant les grimaces que faisait cette belle... pour mourir. »

Les chevaux se mettaient à marcher lentement.

Le peuple se pressait pour regarder passer *la courtisane du ci-devant tyran*.

Celle qu'on regardait ne voyait rien, n'entendait rien ; elle ne faisait que soupirer, sangloter, étouffer.

Marie-Thérèse Rabaudy, veuve de Jean-Baptiste du Barry, demande à rentrer dans la possession d'une maison, à Toulouse, de 20,000 livres, d'une maison, à Levignac, de 8,000 livres, d'un domaine dans la même commune, appelé le domaine de *Cérès*, le tout d'une valeur de 78,000 livres, qui lui avait été assuré par un testament du 20 avril 1779. La presque-totalité de la fortune du comte Jean existait dans 80.000 livres de rentes viagères éteintes à sa mort. La veuve du Barry termine sa pétition par ces mots : « Si vous daignez consulter les membres de la Haute-Garonne, ils vous diront les sacrifices que mon mari a faits pour la révolution, les dépenses énormes auxquelles il s'est livré pour elle ; ils ne vous laisseront pas ignorer que presque la totalité d'une légion à Toulouse, dont il a été pendant deux ans colonel, a été habillée, armée, équipée à ses dépens ; ils vous instruiront de la résistance qu'il opposa au désorganisateur Chabot pendant son séjour à Toulouse, sans mission, résistance qui a été la seule cause de son supplice... » Le comte Guillaume, le mari de la du Barry, plus heureux, échappait à la guillotine et, après s'être marié en secondes noces à Jeanne-Madeleine Lemoine, mourait à Toulouse le 2 août 1811, à l'âge de soixante-dix neuf ans.

Ses compagnons de route, qui devaient être ses compagnons d'arrivée, les Vandenyver, cherchaient à la soutenir de leurs paroles, le conventionnel Noël s'efforçait de lui donner son courage : elle ne leur répondait que par des regards morts, des mouvements de lèvres inertes.

Tout à coup, auprès du Palais-Royal, à la barrière des Sergents, levant les yeux, elle apercevait le balcon d'un magasin de modes où les ouvrières s'étaient rangées pour voir une dernière fois au passage celle qui avait été madame du Barry : ce magasin était la maison où elle avait été ouvrière en modes... Peut-être alors, dans un de ces éclairs de l'agonie, dans une de ces lucidités de la dernière heure qui précipitent le souvenir et les images de toute une vie, madame du Barry revivait tout son passé, sa jeunesse, puis Versailles, puis Luciennes... Rêve d'une seconde dont elle sortait en poussant des cris, des cris perçants, des cris déchirants qui s'entendaient d'un bout à l'autre de la rue Saint-Honoré.

L'exécuteur et ses deux aides avaient peine à maintenir la condamnée, à retenir sur la charrette la frénésie de son corps que les convulsions de la peur poussaient à se précipiter à bas.

Aux violences, aux cris, succédaient les implorations mêlées de larmes ; et la femme, le front et les yeux balayés de ses courts cheveux, se penchait au-dessus des curieux de sa mort pour leur dire : « *Mes amis... sauvez-moi... je n'ai jamais fait de mal à personne... au nom du ciel, sauvez-moi !* »

La foule s'étonnait. On était habitué à si bien voir mourir, à voir mourir à *la bravade*, que cette femme semblait pour la première fois une femme qu'on allait tuer.

Elle, cependant, toujours en larmes, répétait : « *La vie! la vie!... qu'on me laisse la vie, je donne tous mes biens à la nation.* »

« Tes biens ! mais tu ne donnes à la nation que ce qui lui appartient déjà... » Un charbonnier placé devant l'insulteur se retournait et, sans dire un mot, lui appliquait un soufflet (1).

Il se levait dans les groupes silencieux, stupéfiés, cette première émotion qui est dans un peuple comme l'ébranlement de la pitié (2).

L'officier faisait fouetter les chevaux de la charrette et brusquait le spectacle...

La charrette arrivait place de la Révolution à quatre heures trente minutes de relevée (3).

(1) Récit de la mort de madame du Barry, extrait du journal *la Nouvelle Minerve*. Ce récit, donné par M. Le Roi dans sa brochure, doit être consulté avec la défiance que mérite un témoin oculaire qui a vu des cheveux noirs à madame du Barry.

(2) *Les Révolutions de Paris* (n° 219) cherchent à nier ce sentiment, attesté par tous les témoignages : « Sur la route, elle n'inspira pas le plus léger sentiment de pitié ; d'ailleurs, sa physionomie l'eût repoussé. Elle portait encore sur sa figure les empreintes du vice. »

(3) « Procès-verbal d'exécution *de mort*.— L'an deuxième de la République française, le dix-huit brumaire, à la requête du citoyen accusateur public près le tribunal criminel extraordinaire et révolutionnaire établi à Paris par la loi du 10 mars 1793, sans aucun recours au tribunal de cassation, lequel fait élection au greffe dudit tribunal séant au Palais, nous.... huissier-audiencier audit tribunal, demeurant à Paris, soussigné, nous sommes transporté en la maison de justice dudit tribunal pour l'exécution du jugement rendu par le tribunal *en date du jour-*

Madame du Barry descendait la première. On l'entendait sur l'escalier de l'échafaud, éperdue, désespérée, folle d'angoisse et de terreur, se débattre, supplier, demander grâce à l'exécuteur, demander : « *Encore une minute, monsieur le bourreau!* » puis, sous le couteau, crier : « *A moi! à moi!* » comme une femme assassinée par des voleurs (1).

d'hui contre la nommée Jeanne Vaubernier femme Dubarry, qui a été condamnée à la peine de mort pour les causes énoncées audit jugement, et de suite l'avons remis à l'exécuteur des jugemens criminels et à la gendarmerie qui l'ont conduit sur la place de la Révolution de cette ville où, sur un échaffaud sur ladite place, la ditte Vaubernier f. Dubarry a en notre présence subi la peine de mort, à quatre heures trente minutes de relevée, et de tout ce que dessus avons fait et rédigé le présent procès-verbal pour servir et valoir ce que de raison, dont acte.

« *Dequaique.*

« *Enregistré gratis à Paris, le 22 frimaire, II^e de la République française une et indivisible.*

« *Suvéé.* »

Tribunaux révolutionnaires, W¹⁶ 300.

(1) Madame Curtius faisait voir au boulevard du Temple, en 1803, un buste en cire de madame du Barry, qu'elle donnait comme ayant été exécuté d'après un moulage que son mari avait été autorisé à prendre sur la tête de la guillotinée, au cimetière de la Madeleine.

APPENDICE

Je reviens au buste en *plâtre plein* de Caffieri de la bibliothèque de Versailles, buste qui est pour moi le seul qui donne l'idée de la beauté de la du Barry et du caractère de sa beauté. Le buste de Pajou, l'image officielle en marbre de la favorite, avec son nez bourbonien, ses yeux à fleur de tête, l'ensemble de sa physionomie moutonne, ne trahit rien de la perfection et de la mignonnesse éveillée que révèle l'admiration des contemporains. Je dirai plus, le nez que lui donne Pajou dans sa sculpture n'est pas le nez de son portrait de Drouais, le nez de son portrait de Cosway, et la gracieuse effronterie de son visage ne s'explique que par le nez qu'elle a dans le buste de Caffieri, un nez un peu relevé, un nez à la Roxelane avec une légère et presque insensible courbe aquiline. C'est seulement ainsi qu'elle apparaît avec cette mutinerie de jeune nymphe dont il n'existe rien dans le buste de Pajou. Je sais que quelques personnes, déroutées par le peu de ressemblance du buste de Caffieri avec le buste de Pajou, ne veulent pas voir dans ce plâtre le portrait de la favorite. Il faut cependant dire que le donateur, M. Ferrand, artiste peintre, le donnait, d'après une tradition, comme un portrait de madame du Barry; que, d'un autre côté, la *Revue des Documents historiques* a publié une quittance qui atteste de la manière la plus positive l'exécution d'un buste de la comtesse par Caffieri (1); qu'enfin la date

(1) Voici la quittance republiée par Guiffrey dans son livre intitulé *les Caffieri*, Morgand et Fatout, 1877 : « Je reconnais avoir reçu de

J.-J. Caffieri, 1770, le moment de la grande faveur de la maîtresse déclarée, rend très-acceptable le modelage de la du Barry cette année. Pour moi, je le répète, jusqu'à ce qu'une preuve positive vienne démontrer que c'est le portrait d'une autre femme, je persiste à être convaincu que c'est le portrait de la du Barry tel qu'il se dégage des mémoires, des poésies du temps, et je demande que des épreuves en plâtre soient tirées de ce buste inconnu, des épreuves destinées à venger la beauté de la favorite de la calomnie de Pajou.

J'ai passé chés vous, monsieur le duc, pour vous faire mes remerciements sur le vif intérêt que vous avez mis à la grâce que le Roi vient d'accorder à mon frère; je crois vous devoir, monsieur le duc, celle de lui avoir fait conserver sa compagnie de dragons, grâce que mon frère prise infiniment, ainsi que moi, puisqu'elle le met à même de continuer à montrer son zèle pour le service du Roi.

Je suis, monsieur le duc, avec des sentiments aussi distingués que reconnoissants, votre très-humble et très-obéissante servante.

DUBARY.

Compiègne, le 10 (1).

M. Humbert la somme de mille livres pour avoir fini le buste en marbre de Louis XV appartenant à madame la comtesse du Barry, sans préjudice de ce que madame la comtesse du Barry me doit pour avoir fait son portrait. Fait à Paris ce 5 novembre 1779. Caffieri. »

(1) L'écriture de cette lettre est très-curieuse. Ce sont les gros caractères informes d'un enfant qui commence à écrire, caractères qui ne ressemblent en rien aux petites *pattes de mouches* qui font reconnaître à la première vue les billets de la favorite, lorsqu'elle aura tout à fait appris à écrire. — Les quatre lettres que nous donnons ici, écrites par madame du Barry dans les premiers temps de sa faveur au ministre Choiseul, ont été communiquées par le duc de Choiseul, neveu du mi-

Je vous remercie, monsieur le duc, de l'accueil obligeant que vous avés fait au sieur Nalet; vous connoissés depuis long-temps tout l'intérêt que je prends à lui, je serai enchantée de le voir rétablir dans le poste qu'il a rempli pendant plusieurs années; j'en crois l'instant favorable, je vous serai infiniment obligée si vous le mettez en même d'en profiter; j'ai l'honneur d'être, avec une extrême considération, monsieur le duc, votre très-humble et très-obéissante servante.

La comtesse DUBARRY.

Du château de Versailles, ce 30 juin.

Vous êtes trompé par vos entours, monsieur le duc, sans quoy il seroit impossible que vous m'eussiés écrit, il y a six mois, que le bien des affaires du Roy étant de remettre en fourniture les vivres de Corse, vous les rendriés au sieur Nalet, des services de qui vous étiés content, dès que le sieur de Lisle seroit arrivé; il paroît que ce régisseur a des projets différents des vôtres, puisqu'il est si lent à se rendre à vos ordres; vous sentés mieux que moi combien sa présence icy est peu nécessaire pour l'exécution de votre volonté, qu'il arrive ou n'arrive point vous pouvés donc passer le traité au sieur Nalet, si vous persistés à croire qu'il est capable de bien remplir ses devoirs; n'en parlons plus, monsieur le duc; si vous avés changé d'opinion, je n'en resterai pas moins convaincue que vous avés eu intention de faire quelque chose qui m'eût été agréable. J'ay l'honneur d'être, avec une extrême considération, monsieur le duc,

Votre très-humble et très-obéissante servante.

La comtesse DUBARRY.

Versailles, 16 décembre 1769.

nistre, à la *Revue de Paris* (novembre 1836), dans un article où il réfutait les faux mémoires publiés par Lamothe-Langon sous le nom de la comtesse du Barry.

Je prends, monsieur le duc, tout l'intérêt possible à M. d'Arambal. Vous sçavés mieux que personne combien il est bon serviteur du Roy, et je désire que ma recommandation puisse ajouter à un titre qui vous est si précieux. Je verray avec une satisfaction extrême tout ce que vous pourrés luy procurer d'avantageux. Je suis, monsieur le duc, avec une extrême considération, votre très-humble et très-obéissante servante.

La comtesse DUBARRY.

Versailles, le 5 juillet 1770.

Le dépouillement des catalogues de lettres autographes ne donne guère que des signatures au bas de quittances et d'ordonnances de payements. Et je ne trouve pas une seule lettre un peu intéressante, sauf une lettre d'amour à lord Seymour donnée par Barrière à Janin, qui l'a vendue, sauf cette autre lettre datée du 15 juillet 1780 où, demandant qu'on fasse des réparations indispensables au château de Luciennes, elle dit : « *Les dégradations qui existent jettent sur les bâtiments un déshonneur qui blesse mon amour-propre.* »

CONVERSATION ORIGINALE

ET QUI POURRA SERVIR A L'HISTOIRE DU DIX-HUITIÈME SIÈCLE (1).

*** Le comte du Barry avait une ordonnance de 17,000 livres sur le Trésor royal. Quoiqu'il n'osât en espérer un

(1) Cette pièce inédite, qui peint assez bien sur le vif l'immoral Gascon qu'était le comte Jean, m'est communiquée par M. Maurice Tourneux, le savant éditeur de la *Correspondance de Grimm*, publiée par les Garnier. Les trois étoiles placées en tête indiquent que c'est un article communiqué par madame d'Épinay à Meister, qui rédigeait la *Correspondance* à la place de Grimm. Cette conversation a été écrite en décembre 1775.

prochain paiement, il l'avait néanmoins sollicité auprès de M. Turgot et de M. de Vaines. Son titre ayant paru incontestable, elle fut acquittée sur-le-champ. La reconnaissance du comte du Barry, ou peut-être son étonnement, l'engagea à passer chez M. de Vaines pour lui faire ses remerciements. Celui-ci se crut trop heureux d'avoir une si belle occasion de le faire jaser. Voici leur conversation et comment débuta le comte avec son accent languedocien.

— Monsieur, je viens vous rendre grâces du paiement de mon ordonnance *sonica*. Jamais ce gueux d'abbé Terray n'en a tant fait pour moi.

— Cela est bien étonnant, monsieur, avec autant de crédit que vous en aviez.

— Moi, du crédit! Point. Quand une fois j'ai eu mis cette coquine sur le trône, elle m'a tourné le dos.

— Comment! elle n'a rien fait pour vous?

— Pardonnez-moi, du pis qu'elle a pu.

— Et comment faisiez-vous donc?

— Ah! je vais vous le dire. J'avais son valet de chambre et sa femme de chambre qui m'étaient vendus, je payais bien et ils m'instruisaient de tout. Un jour entre autres, j'appris à la minute que cette créature avait eu l'ingratitude de dire à ce coquin d'abbé en présence du roi : « Je vous défends, l'abbé, de rien donner au comte du Barry; mais pas une obole; je ne prends aucun intérêt à lui, et je ne veux pas qu'aucun des miens soit à charge à l'État... » Savez-vous, monsieur, ce que je fis? Je revins à Paris comme un trait, j'allai attendre l'abbé chez lui, et dès qu'il fut arrivé : « Eh bien, lui dis-je, cette coquine de là-haut a-t-elle bien joué son rôle? A-t-elle montré devant le Roi bien du désintéressement? L'a-t-elle prononcé là comme il faut qu'elle ne voulait pas que l'on fit rien pour moi?... » L'abbé en fut la dupe, et j'en tirai cette fois quelques mille pistoles, mais peu de chose, une misère. Une seule fois je tirai de lui 300,000 petits écus; en vérité, je crois que c'est tout.

— Cependant vous êtes riche?

— Riche, non; j'ai 75,000 livres de rente viagère que j'ai abandonnées à mes créanciers pour quatre ans, et je me suis réservé 2,000 livres par mois que me fait le Roi sur le Trésor. Comme j'aime la république et le poisson, je compte aller passer ces quatre ans à Marseille.

— Madame du Barry a de l'esprit sans doute?

— De l'esprit, point; mais il y a chez elle de grands rapports entre le physique et le moral. Le matin, quand elle se lève, elle est belle, jolie, fraîche comme rosée; il en faut convenir, elle est ravissante. Vers les onze heures ses joues tombent, son teint se fane, il lui vient des taches jaunes sous les yeux; ce n'est plus qu'une rose sèche, un vrai gratte-cul. Aux lumières son visage se ranime, elle reprend sa beauté. Eh bien, son esprit est tout de même, elle a de certaines lueurs, de la mémoire, assez d'adresse pour placer à propos ce qu'elle a entendu; il lui tombe même quelquefois comme du ciel des choses charmantes. Et puis, je lui avais composé un petit collège académique, l'abbé Arnaud, Marin, Turpin, la Morlière et quelques autres beaux esprits qui la tenaient au courant de la moyenne littérature et qui lui apprenaient à fronder la philosophie; elle s'en tirait assez bien.

— N'avez-vous pas perdu madame votre femme?

— Vous m'en voyez en deuil; j'ai retranché les pleureuses, parce que je ne la pleure pas. Une digne femme, belle et de mérite, n'ayant pas le sou; elle priait le ciel toute la journée pour l'expiation de mes misères. Je l'estimais, mais je ne l'aimais pas. Elle était parente de Malesherbes; je vais de ce pas lui faire part de cette perte. En vérité, nous ne sommes pas heureux dans notre famille; il n'y a que ce gueux qui a renié le nom de ses ancêtres qui ait fait fortune. Il a épousé la Fumel, qui lui donnera plus de 200,000 écus. Pour mon fils, j'ai fait une sottise. On m'a embâté de cette Tournon; elle n'avait rien, mais elle était parente du Soubise; elle était belle, le roi

la dotait. J'avais conçu des espérances, tout cela s'est évaporé.

— Monsieur, et qu'est devenue madame de Muralt?

— Ah! charmante créature! elle est reléguée à quelque troisième étage, je pense. Je l'estime, elle a du caractère. Figurez-vous que, tandis que je l'adorais, que je lui prodiguais l'or et les bijoux, elle me disait : « Je vous hais à la mort, je vous déteste, je vous exécère ; il n'y a pas de Savoyard du coin de la rue que je ne vous préfère. » Oh! je lui rends cette justice, elle a du caractère, cette femme ; eh bien, cela meurt de faim dans quelque coin.

Ils en étaient là lorsque M. d'Harvelay entra. Le comte court à lui.

— Eh! bonjour, monsieur d'Harvelay, n'est-ce pas moi, je pense, qui vous ai fait banquier de la cour?

— Je ne le pense pas, moi, monsieur. M. de Vergennes, en entrant dans le ministère, a jugé à propos de me confier quelques détails.

— Apparemment que je confonds. Adieu, messieurs, je vous laisse et je cours chez Malesherbes.

Arrivé chez M. de Malesherbes, il lui fit part de la mort de sa femme comme sa parente et celle du chancelier de Maupeou.

— Comment cela? lui dit M. de Malesherbes.

M. du Barry entame la généalogie de sa femme.

— Mais vraiment, lui répond M. de Malesherbes, elle est beaucoup plus ma parente que celle de M. de Maupeou.

— Eh bien, reprend du Barry, j'accepte l'échange.

FOURNI A MADAME LA COMTESSE DUBARRY PAR BUFFAULT,
MARCHAND A PARIS (1)

Pour son usage.

Septembre 1769. — Livré à madame Sigly (2) 14 aunes 1/4 gros de Tours fond gris lamé d'argent, broché soie et cordonnet rayé argent, à 60 livres 855 l.

Septembre 1769. — Livré à madame Sigly 14 aunes 1/4 persienne blanche cannelée, rayée, satin blanc, brochée rozette, lamée or et chenille cerise, à 48 livres. 684 l.

Septembre 1769. — 15 aunes musulmane blanche rayée, satinée, rose, à 15 livres. 225 l.

Septembre 1769. — Livré à madame Sigly 20 aunes satin fond blanc à médaillons, broché, chenille, double fonds lilas et blanc, à 34 livres. 680 l.

Septembre 1769. — 17 aunes fonds jonquille, canelé, rayé, satiné blanc, semé de bouquets nués variés, à 24 livres. 408 l.

Novembre 1769. — Livré à madame Sigly, pour une robe sur le grand panier, 15 aunes satin fond blanc rayé or, broché, bouquets de chenille nacarat et petite guirlande en soie citron, à 54 livres. 810 l.

Juin 1771. — Pour six parasols en bois de palissandre, taffetas de différentes couleurs, garnis de blonde soye et argent, à 39 livres pièce 234 l.

(1) Je donne ici quelques fragments des comptes de madame du Barry d'après les manuscrits de la Bibliothèque nationale (supplément français, 8157, 8158). Ces comptes ne sont pas seulement intéressants pour l'histoire de la favorite; ils renseignent sur la valeur des belles choses du temps et nous donnent le prix exact des objets les plus luxueux, les plus fastueux de l'industrie artistique du dix-huitième siècle. Je commence par les commandes de la toilette. Les marchands de soieries de madame du Barry étaient Buffault, Lenormand, Barbier, Pourjot, Assorty. Son frangier, c'était Frémont; son galonnier, c'était Lejeune; son boutonier, c'était Kiriel.

(2) Madame Sigly était la couturière que faisait le plus ordinairement travailler madame du Barry.

FOURNI A MADAME LA COMTESSE DUBARRY PAR LE NORMAND,
PROSPER LE DUC ET C^{IE}, A PARIS.

Pour son usage.

Quartier d'octobre 1772.

GRANDS HABITS.

Un grand habit avec grand corps satin fond blanc, dessein de guirlande de roses, brodé en nœuds de paillons roses et paillettes d'or et d'argent, avec le bordé du bas de robe et de la jupe 5,600 l. }

Déboursés pour supplément de broderies en paillettes d'or 240 } 5,840 l.

Une belle robe fond satin blanc rayé lamé plissé d'or, formant des ondes, guirlandes en paillettes et paillons, bouquets de paillons émaillé de rubis, le tout très-riche. 2,400 l.

ROBES SUR LE PANIER.

13^a fond lamé argent, rayé grosse lame or, rebrodé, frise d'or, guirlandes de fleurs et d'œillets, petit ruban, paillettes or nué, très-riche, à 96 livres. 1,248 l.

Satin fond marly blanc et argent, pois roses, guirlande de roses, nué riche, à 54 livres 708 l. 15 s.

Satin broché fond blanc, mille fleurs petite guirlande lilas, nué souci et rose, à 39 livres. 526 l. 10 s.

Satin *égyptienne* fond vert semé de mille fleurs nué varié, réduit à 24 livres. 312 l.

Satin blanc à mouches de chenille rose rayé *égyptienne* blanche, à 24 livres. 324 l.

ROBES SUR LA CONSIDÉRATION.

16^a satin fond blanc rayé, guirlande argent, semé de bouquets bleus et bouquets de chenille lilas et vert riche, à 51 livres 828 l. 15 s.

ROBES DE TOILETTE.

18^a Satin bleu jaspé chine blanc, à 13 livres 234 l.
 Satin façonné chair et blanc herminé, à 8 livres. 148 l.
 Satin chair glacée rose et petits points roses, à 8 l.
 10 s. 157 l. 05 s.

Gourgourand bleu de ciel, à 14 livres 196 l.

Octobre 1773. — Un grand habit en velours blanc au corps rebrodé en paillons et paillettes, nué et émaillé, plus une belle bordure à la jupe et au bas de robe, le tout assorti très-riche. 12,000 l.

Octobre 1773. — Un grand habit satin rose et argent, au grand corps brodé d'argent, rebrodé en paillons et paillettes, émaillé rose, à guirlandes, à bordure très-riche (1). 7,600 l.

FOURNI POUR MADAME LA COMTESSE DUBARRY PAR LE NORMAND,
 PROSPER LE DUC ET C^{IE}.

Pour l'usage du Roi.

Quartier de juillet 1773.

Du 11 septembre 1773.

Une robe de chambre gourgourand blanc à bordure re-

(1) Dans les fournitures de Lenormand, il y a un certain nombre d'articles destinés à être donnés en cadeau; on y trouve des vestes pour des seigneurs de la cour, des robes pour la duchesse d'Aiguillon, pour M^{lle} Émilie, etc. En octobre 1772, il est fait mention d'une robe en musulmane blanche pour la petite jardinière de Trianon.

brodée, paillons et paillettes, nuances, avec le sultan et les mules, le tout assorti et très-riche. 2,400 l.

FOURNI A MADAME LA COMTESSE DU BARRY PAR PAGELLE,
MARCHAND DE MODES, *Aux Traits galants* (1).

Novembre 1773. — Avoir garni un grand habit de satin blanc chiné en argent, brodé en paillons verts et roses, des guirlandes de roses et de martre, une guirlande en martre et roses au bas des volants, une guirlande à la tête entrelacée, une guirlande en roses et myrthe, un réseau dessus pour soutenir la guirlande, le pied de la jupe bouillonné, coupé par des barrières de guirlandes en branchage, au bord une guirlande en double entrelac pour le corps, les bracelets, la palatine, les glands de cour, la guirlande pour la tête, les pompons. 10,500 l.

Port de l'habit à Versailles 10,512

Novembre 1773. — Avoir garni un grand habit de satin blanc en blonde d'or et d'argent par coquilles, bouillonné haut et bas, les colonnes festonnées avec des bouquets de roses dans les creux des festons, le bas de la robe assorti de quoi garnir le corps, les glands pour relever le bas de la robe et les bracelets 1,245 l.

Mars 1774. — Avoir garni une robe fond d'argent en blonde d'argent fin et jasmin, la robe garnie en plein par barrière de chicorée, relevée, repincée avec du jasmin et barrières de bouillons, des bouquets dans les creux avec de petits nœuds, avoir cotonné la robe en argent. 573 l.

Avoir garni une robe d'argent en blonde d'argent et plumes blanches, la robe fermée, les volants bouillonnés avec un feston de plus en bas, de grandes plumes en

(1) Madame du Barry ne craignait pas de faire attendre ses fournisseurs. Dans un mémoire de Pagelle, de juillet 1771, on lit : « *Voyage à la Meuse, avoir attendu depuis 2 heures jusqu'à 7 en fiacre.* »

haut de chaque coquille, des houppes dans le creux des volants, les nœuds, les plumes, les paillettes, le collier, les nœuds du manche, celui du chignon 450 l.

FOURNI A MADAME LA COMTESSE DU BARRY PAR BERTIN,
MARCHANDE DE MODES DE LA REINE.

Août 1784. — Un manteau de gaze d'Italie bordé d'une comète blanche et garni de gaze ourlée 44 l.

Août 1784. — La garniture d'un pierrot de taffetas rose, le jupon garni d'un volant de gaze bordé par en bas d'une belle dentelle noire grande hauteur, fond d'Angleterre; une chicorée double en tulle très-fin. Le pierrot garni tout autour d'une belle dentelle noire. Une double chicorée de même qu'au jupon en tête. Le premier collet bordé d'une dentelle bâtarde très-fine, la fraise en dentelle pareille au pierrot; les manches garnies au relevé d'une dentelle bâtarde pareille au premier collet 380 l.

Septembre 1784. — Un chapeau jockey, de paille jaune, bordé de ruban blanc; un large ruban rayé brun et blanc autour de la forme; un nœud de côté et derrière de même ruban, un panache de côté de cinq plumes blanches et d'un héron 120 l.

Novembre 1784. — Une pelisse de taffetas blanc doublée et ouatée, garnie d'une blonde grande hauteur, fond tulle à coquilles. 300 l.

Janvier 1785. — Un bonnet de crêpe de deuil, le papillon à grands ourlets, les barbes de même, une coiffe de gaze de laine noire. 36 l.

Mars 1785. — Une pièce de ruban croix de Saint-Louis. 58 l.

Deux nœuds d'épée en ruban à 15 livres 30 l.

Juillet 1785. — Une paire de petites manchettes à deux rangs bordée d'une jolie blonde. 58 l.

6 fichus de gaze anglaise d'une aune, à 12 livres. 72 l.

Août 1785. — Un chapeau en *quakeresse* de taffetas flo-

rence gros-bleu anglais garni en ruban large rose et blanc, rayé et satiné. 58 l.

Un carton 3 l.

Décembre 1785. — La garniture d'une robe turque de satin violet, vrai anglais, les parements garnis d'une draperie en satin blanc et lilas, une blonde tournante, fonds d'Alençon, très-riche, plissée au revers; le jupon de taffetas blanc couvert de belle gaze brochée, bordé de même blonde qu'à la robe, une même draperie qu'à la robe en tête 300 l.

Janvier 1786. — Une ceinture en écharpe de très-large ruban anglais gros-vert, broché et blanc 34 l.

Mai 1786. — Un pouf bordé d'un ruban en plumes blanches, de la blonde dessus; un panache de trois plumes violettes, un nœud dessous en belle blonde et un fichu de gaze derrière. 144 l.

Septembre 1787. — Un manteau de belle gaze noire brochée, bordé et garni d'une dentelle noire, hauteur extraordinaire, fond d'Alençon à pois, bordure riche, la coulisse garnie de même avec un très-beau tulle plissé . . . 400 l.

Mars 1789. — Un chapeau à la provençale de gaze à mille raies, garni avec beaucoup de rubans gris et blanc 54 l.

Février 1791. — Un chapeau bonnet de satin gris, bordé d'une haute dentelle noire, fond d'Alençon, à étoiles, et du ruban de satin rose en guirlande. . . . 120 l.

FOURNI A MADAME LA COMTESSE DU BARRY PAR VANOT, MARCHAND DU ROY, RUE SAINT-DENIS, *A la Picarde* (1).

Octobre 1770. — Une très-belle toilette de point d'Argentan et son surtout. 9,000 l.

(1) Madame du Barry a pour marchands de dentelles et de toile Vanot, Gruel, Gabriel Dumoustier, etc... Nous retrouvons un compte de Gruel pour dentelles commençant le 1^{er} juillet 1768, montant à 67,999 livres, sur lequel madame du Barry lui redoit 35,000 livres.

Décembre 1770. — 2 barbes, rayon fond de point superfin; les manchettes à trois rangs en plein, faites exprès. 1^a 7/12 de point à deux côtes pour le fichu et 2/3 de jabot pour deux devant de tour, le tout de . . . 4,000 l.

Novembre 1771. — Un mantelet de point superfin et 6^a de dentelle de point à deux côtes pour le garnir. 2,400 l.

Mars 1772. — 2 barbes, rayon fond de point à l'aiguille, 6 rangs de manchettes en plein 2/3 jabot pour deux devant de tour et 2^a à deux côtes pour le fichu. . . 6,000 l.

Juin 1772. — 2 barbes, rayon et fond d'Angleterre superfin. 6 rangs de manchettes plein, 2^a très-aisées de ruban et 2/3 très-aisés de jabot, le tout 6,500 l.

Juillet 1772. — 4^a 3/16 grande hauteur de vraie valencienne, à 90 livres 3,706 l. 17 s.

Octobre 1773. — Une parure de déshabillé d'Angleterre composé de deux rangs de manchettes en plein, campanées des deux côtés, haute de 4 doigts, 1^a 1/12 dentelle faite exprès, campanée des deux côtés, haute de 4 doigts. 1/3 jabot pour le devant de tour. 2^a 1/4 de pied pour garnir les entournures: le tout d'angleterre superfin. 4,500 l.

Même mois. — Une autre parure de déshabillé, le tout en angleterre 7,000 l.

Le compte, qui commence en octobre 1770 et qui est arrêté à la fin d'avril 1774, monte à la somme de 91,107 l. 10 s., sur laquelle elle n'avait payé qu'un acompte de 54,000 livres.

FOURNI A MADAME LA COMTESSE DU BARRY PAR BERTIN
DU *Grand Mogol.*

Octobre 1779. — Un chapeau à grande forme, de paille blanche, relevé des deux côtés et bordé de ruban; un tour et un grand nœud de large ruban blanc et bleu cannelé, moucheté de noir; un gros panache de plumes noires et blanches que madame la comtesse a fourni. 24 l.

Février 1780. — Un grand tablier de crêpe rayé de bandes de satin blanc découpées, cousues à plat ; une belle blonde, grande hauteur, à étoiles badinée tout autour, et une bande de satin à plat sur la couture. 96 l.

Août 1780. — Un chapeau à grande forme à paille bleue anglaise doublée de taffetas ; un tour et deux nœuds de large ruban satiné 24 l.

Décembre 1783. — Un fichu en colinette bordé par en bas d'une comète en satin blanc et d'une belle blonde fond d'Alençon, à bordure droite, la fraize garnie à deux rangs de la même blonde et du ruban de satin blanc dans la coulisse. 120 l.

Janvier 1784. — Une chemise ajustée en crêpe, les parements bordés de velours noir, les manches garnies à plis plats, un bracelet au milieu de satin rose bordé de velours noir, et une boucle d'acier, une pièce en crêpe bordée de deux rangs de boutons d'acier, un jupon de crêpe garni par en bas d'un volant bordé haut et bas de velours noir, une jupe de taffetas d'Italie rose bordée de velours noir. 144 l.

Mai 1784. — La garniture d'une robe à l'anglaise d'étoffe blanche à étoiles jaunes, les parements garnis grosse chicorée de gaze d'Italie découpée, deux cordons de même chicorée au jupon (1). 90 l.

Aux armes de France, CHARDON, MARCHAND CHAPELIER... Le seul dans Paris qui tient les vrais castors anglais pour les dames portant leurs plumets naturels, pluchés ou non pluchés, chapeaux d'amazones, de bal, de cheval et pour la chasse, A FOURNI A MADAME LA COMTESSE DU BARRY :

Septembre 1779. — Un castor superfin pluché. . 30 l.

(1) Une quantité d'articles sont remis par Le Normand, Pagelle, M^{lle} Bertin, Bertin du *Grand Mogol* à madame Sigly, la couturière de madame du Barry.

Une garniture de large ruban anglais	6
Un bouquet de belles plumes fines et blanches et une follette puce.	108 l.

MÉMOIRE POUR MADAME LA COMTESSE DU BARRY DES OUVRAGES ET FOURNITURES FAITES PAR CARLIER, MAITRE TAILLEUR A PARIS (1).

Mars 1774. — Pour le coureur, fait une polonaise de drap bleu céleste bordé d'un galon d'argent, veste et culotte de tricot de soie couleur chamois, façon. 15 l.

Fourni 1 au. 1/2 de drap bleu céleste à 22 livres l'aune. 33 l.

3 au. 1/2 de croisé chamois pour la doublure de la polonaise, à 6 l. 10 s. l'aune. 22 l. 15 s.

11 aid. de galon d'argent à l'aune qui borde la polonaise et veste, pesant 7 onc. 2 gr., à 7 l. 10 s. 54 l. 7 s. 6 d.

Fourni 6 houppes en argent garnies de corde. 19 l. 2 s. 6 d.

2 pièces de tricot de soie chamois pour la veste et la culotte, à 24 livres chaque. 48 l.

12 gros boutons d'argent pour la polonaise. 6 l. 10 s.

3 douz. 1/2 de petits pareils pour la veste, culotte et manches de la polonaise. 11 l. 7 s. 10 d.

1 paire de jarrettières d'argent à l'aune assortie aux boutons. 12 l.

Mars 1774. — Pour Zemord (*sic*), fait une polonaise et fourni deux culottes de baracan, façon. 12 l.

Fourni 5 aid. de baracan gris de fer pour la polonaise et 2 culottes à 6 livres. 30 l.

9 aid. de tresse de soie de galette qui borde la polonaise et veste, à 12 livres l'un, etc. 58 l.

Novembre 1774. — Pour Zemord. Avoir fait une redingote et veste de drap large anglais, bordées d'une tresse

(1) Dans ce compte il y a le détail d'un habillement fourni à M. Desontaines, secrétaire de la comtesse du Barry.

assortie, les boutonnières faites de même et culotte pareille, façon. 12 l.

Avril 1775. — Pour Zemord. Avoir fait un frac complet bordé d'un galon d'or à l'anglaise, ayant deux culottes, façon. 15 l.

Fourni 3 aid. de drap vert de Saxe pour le frac, veste et culottes, à 26 livres l'un. 78

8 aid. de galon d'or qui borde le frac et veste pesant 3 onces 7 gros, à 11 livres. 42 l. 12 s. 6 d.

Dans d'autres comptes de Carlier, conservés à la bibliothèque de la ville de Versailles, M. Le Roi a encore relevé pour Zamore :

Un costume de houzard, blanc, galonné en argent, habit, culotte, bonnet et brodequins en poulte de soie, boutons d'argent, ceinture et petit sabre. Plume au bonnet avec houppes et paillettes.

Un costume de houzard en velours cerise galonné en argent, le ceinturon et le fourreau du petit sabre en velours de même couleur.

Un autre costume couleur de chair, plume et houppes au bonnet de même couleur.

Un autre de cannelé rose garni d'argent.

Un autre en étoffe d'argent et rose.

Un autre en taffetas blanc garni d'argent.

Un costume de matelot de bazin de Silésie, bonnet et culotte de bazin, le tout garni de brandebours d'argent, rubans de soie rose au bonnet, ceinture de taffetas avec franges d'argent.

Ces comptes de tailleur, ces comptes de Carlier sont, au fond, pleins de révélations historiques. C'est ainsi que le prêtre Gomard de Vaubernier, qui avait donné son frère comme père à la Lange, et qui allait faire fabriquer le faux acte de naissance pour le mariage, nous le voyons habiller aux frais de la favorite pour remplir les démarches à ce nécessaires, en tenue convenable. Au mois de mars 1768 Carlier recevait la commande pour l'abbé d'un habit com-

plet de drap noir et de deux culottes (1), et dans le mois d'août la commande, toujours pour l'abbé, d'un frac de bouracan marron à boutons d'or, d'un habit, veste, culotte de camelot de Lille, d'une soutanelle de drap et d'un manteau de raz de Saint-Maur; frac, habit, soutanelle et manteau bien certainement portés par Gomard de Vaubernier à la cérémonie du mariage de la Lange avec Guillaume du Barry, célébré à la paroisse Saint-Laurent le 1^{er} septembre 1768.

Ces comptes de Carlier nous montrent toute la valetaille de la favorite sous sa grande et petite livrée.

Madame du Barry avait huit valets de chambre : Déglé, Pellier, Frémont, Bellecour, Bourguignon, Augustin, Luxembourg et Paris. Elle avait huit valets de pied : Noël, Morin, Desmoulins, François, Raclot, Deflandre, La France et Étienne.

La grande livrée se composait d'un habit de drap écarlate galonné en or et doublé de gros de Naples blanc pour les basques, le devant de l'habit et les manches ornés de brandebourgs avec franges et bouillons en or, culotte et veste écarlate avec boutons d'or, jarretières d'or en tresses, bouts et boucles de culotte en or.

Pour la petite livrée, l'habit était de drap chamois galonné d'argent, veste et culotte en soie chamois à boutons d'argent. Les jarretières de la culotte ainsi que les bouts et les boucles étaient d'argent.

Par les mauvais temps, les laquais portaient par-dessus la livrée une redingote de drap gris.

Il y avait deux cochers : Comtois et Mazières. Leur livrée était de drap bleu céleste, veste chamois, boutons d'argent.

Les piqueurs qui couraient devant sa voiture étaient Delorme, Tavernier, Morlot. Leur uniforme était de drap bleu galonné d'argent sur toutes les coutures et à boutonnères d'argent.

(1) *Bulletin de la bibliothèque de la ville de Versailles*. N° 111, 1872.

Les postillons, — madame du Barry étant toujours menée à quatre chevaux, — se nommaient Lajeunesse, Durand, Mathurin. Ils portaient une veste de drap bleu galonnée d'argent ainsi que les boutons.

Deux porteurs de chaises, alors en usage pour se promener dans un parc ou se rendre visite, avaient la livrée de drap écarlate galonnée d'argent.

Cinq palefreniers, deux sous-palefreniers à livrée bleue galonnée d'argent, complétaient l'écurie.

De plus, un maître d'hôtel, un officier d'office, deux valets de garde-robe, un suisse et deux jardiniers, tous portant la livrée bleue à galons d'argent, formaient la domesticité mâle de la maîtresse du Roi (1).

MÉMOIRE D'UN MEUBLE BRODÉ POUR MADAME LA COMTESSE DU BARRY PAR TRIPPERET, MARCHAND ET BRODEUR DU ROY PRÈS LES NOUVELLES CATHOLIQUES, COMMENCÉ AU MOIS DE SEPTEMBRE 1769.

Douze grands fauteuils de gourgourand de soie jaune, brodés en bordures de fleurs de soie nuées au naturel d'après le tableau, au milieu de laquelle bordure il y a à chacun un médaillon fond blanc représentant différents paysages et figures aussi d'après le tableau, brodés en soies nuées et satinées : lequel médaillon est soutenu par un beau nœud de ruban rayé; les manchettes desdits fauteuils brodées aussi à bordures et médaillons, à six cents livres. 7,200 l.

Ottomane brodée de même à six grands médaillons représentant *les Moissonneurs*. 2,400 l.

Écran de même. 450

(1) *Bulletin de la bibliothèque de la ville de Versailles*. (Article de M. Le Roi.) N° 111, 1872.

MÉMOIRE DE MADAME LA COMTESSE DU BARRY, POUR OUVRAGE
FAIT ET LIVRÉ PAR MOI, DAVAUX, BRODEUR, RUE SAINT-
DENIS.

Janvier 1770. — Livré un grand habit, et la jupe, et le corset, et la pièce d'estomac de tissu argent brodé en paillettes or et argent, et réseau or et paillons de couleur et soie nuée de toutes sortes de bouquets. Prix fait avec madame la comtesse 10,600 l.

Octobre 1770. — Livré un fauteuil sur fond blanc d'une guirlande de roses brodée en soie nuée, pour. . . 432 l.

De plus, avoir payé à M. de Saint-Aubin pour le même fauteuil. 60 l

De plus avoir payé à M. de Saint-Aubin pour le dessin du grand habit. 200 l.

Avril 1774. — Livré une paire de bas, les quatre coins brodés en or et argent, paillettes et paillons de couleur, pour. 48 l.

LIQUIDATION DE FOURNITURES ET DE RACCOMMODAGE DE MONTRE
A MADAME LA COMTESSE DU BARRY PAR LEDIT SIEUR LE-
PAUTE.

Pour le prix d'une montre enrichie de diamans vendue par ledit sieur à ladite Dame, la somme de cinq mille quatre cents livres. 5,400 l.

Et pour réparations faites à la montre d'or émaillée de ladite dame, suivant mémoire dudit sieur du 7 juin 1774 96 l.

ÉTAT DES MARCHANDISES QUE FONTAINES, MARCHAND D'ÉTOFFES ÉTRANGÈRES, *Au Laurier du Roy*, A EU L'HONNEUR DE FOURNIR POUR LE SERVICE DE MADAME LA COMTESSE DU BARRY.

Du 16 décembre 1769. — 1500 fleurs de soye des Indes brodées et nuées à raison de 20 sols chacune, grandes ou petites indistinctement 1,500 l.
 Une tabatière d'or garnie de burgos, en forme ovale. 576 l.
 Un étuy d'agate arborisée, garni en or. 240
 Une bague d'agate arborisée entourée de brillans. 480 l.
Du 2 janvier 1770. — 15 serviettes à café de basin des Indes, à raison de 15 livres chacune. . . 225 l. }
 Pour le cylindre 6 } 231 l.

MÉMOIRE DE RELIURES FAITES POUR MADAME LA COMTESSE DU BARRY PAR VENTE, RELIEUR A PARIS.

Du 31 mars 1774. — Relié six volumes in-4° en maroquin rouge, filets et bordures en or, aux armes de madame la comtesse, lesquels volumes contiennent les portraits et un extrait de la vie des hommes célèbres en tous genres, à 15 livres le volume. . . . , , 90 l.

Manufacture de Sèvres.

LIVRÉ A MADAME LA COMTESSE DU BARRY PAR LA MANUFACTURE DES PORCELAINES DU ROY PENDANT LES ANNÉES 1771, 72, 73 ET 74.

Savoir :

15 et 30 janvier 1771. — 25 enfans, biscuit à 30 l. 750 l

8 cornes d'abondance à 15 livres.	120 l.
1 vase à guirlandes.	48
1 corbeille.	36

NOTA. — *Tous les articles de sculpture ou d'ornemens de biscuit ont été ordonnés par le sieur Bonneval, chef d'office de madame la comtesse, qui les a approuvés, ayant été placés sur les desserts qui ont été servis sur sa table.*

29 août 1771. — Un service complet avec *petites roses et guirlandes* composé de 145 assiettes à 42 livres, de 8 saladiers à 96 livres, de 4 corbeilles à lozanges à 216 livres, de 2 sucriers à 120 livres, de 2 beurriers à 96 livres, de 2 moutardiers à 78 livres, de 2 fromagers à 120 livres, de 12 salières à trois parties à 48 livres, de 4 pots à oilles et terrines à 600 livres, de 1 jatte à punch et mortier à 600 livres, de 4 soucoupes à pied à 54 livres, de 28 tasses à glaces à 24 livres, de 32 pots à jus à 24 livres, de 36 sceaux à verres à 60 livres, de 4 sceaux à liqueurs à 120 livres, de 2 sceaux à liqueurs ovales à 168 livres, de 4 sceaux à demi-bouteilles à 156 livres, de 8 sceaux à bouteilles à 216 livres, de 4 sceaux crénelés à 240 livres, de 2 sceaux à glaces à 252 livres, montant à. 21,438 l.

NOTA. — *Ce service doit être celui dont madame la comtesse se servoit habituellement dans les grands soupers. Il avoit, dit-on, servi à remplacer celui que la manufacture lui avoit fourni précédemment et qu'elle avoit vendu au sieur Bufau pour l'Angleterre.*

7 octobre 1771. — 1 déjeuner lapis.	160 l.
Décembre 1771. — 6 biscuits dont un de Madame la Dauphine, à 144 livres.	864 l.
1 pot à l'eau et jatte.	126
1 pot à tabac.	27
2 pots à pommade.	20
1 pot de chambre.	42

ANNÉE 1772.

20 février. — 1 compotier bleu céleste à fleurs.	54 l.
30 mars. — 1 gobelet et soucoupe.	60
13 mai. — 2 bustes de madame la comtesse à 144 livres.	288 l.
5 octobre. — 1 panier vert et or.	120
1 gobelet et soucoupe pourpre et or.	120
Décembre. — 1 pot à oille et plateau à ornement.	600
1 déjeuner mosaïque.	144
1 broc sans jatte.	42
1 pot à lait.	30
1 Amour rémouleur.	96

ANNÉE 1773.

26 janvier. — 2 cuvettes à tombeau beau bleu, à 360 livres.	720 l.
22 février. — 2 cuvettes Verdun à guirlandes de fleurs, à 240 livres.	480 l.
1 cuvette Courteille (1) à oiseaux.	240

NOTA. — *Ces cuvettes à mettre des fleurs ont été ordonnées par madame la comtesse, sur les dessins qu'elle a choisis, et elle n'ignore pas combien il en a péri au feu avant de réussir celles qu'on lui a livrées.*

(1) M. le baron Ch. Davillier nous apprend, dans sa brochure intitulée *les Porcelaines de Sèvres de madame du Barry*, 1870, que les dénominations de Verdun et de Courteille viennent des noms d'un actionnaire et d'un administrateur de Versailles, qui baptisaient ainsi que les artistes une forme ou une décoration nouvelle. Il y a les vases Duplessis, Bachelier, Falconet, Boizot, etc. M. Davillier indique aussi comme existant au musée de Sèvres une assiette exécutée pour madame du Barry en 1788, d'après Saint-Aubin. Le bord est orné de dix Amours tenant des guirlandes de fleurs et des tambours de basque sur lesquels se lit D. B. Au centre est représentée la Folie agitant ses grelots.

1 baignoire d'yeux à filets d'or. ,	4 l.
2 mars. — Livré à M. Leblanc, de la part de madame la comtesse, 1 buste d'après Lemoine.	144 l.
28 avril. — Porté à Luciennes un plateau de fromage de Brie, en blanc.	24 l.
17 juin. — Groupe du milieu de la <i>Conversation espagnole</i>	432 l.
2 groupes, les côtés.	384
4 figures accessoires.	288
6 juillet. — 2 maronnières défectueuses, à 96 liv.	192
7 juillet. — 1 déjeuner courteille en chinois. . .	600

NOTA. — *Cet article, ordonné, plateau et personnages chinois, par madame la comtesse et livré à elle-même est du travail le plus exquis. Il a coûté deux mois et demi de travail au premier peintre de la manufacture.*

29 août. — Un groupe Boizot, <i>Zéphir et Flore</i> . .	360 l.
<i>L'Amour et l'Amitié</i>	360

31 août. — Service chinois composé de 10 assiettes en figures de tableaux et miniatures chinoises, de 4 compo-tiers coquilles, de 1 sucrier, de 1 plateau triangle, de trois tasses à glaces, de 2 sceaux à demi-bouteilles, de 2 sceaux à bouteilles, de 1 corbeille ovale, montant à. 3,804 l.

NOTA. — *Ce service a été livré à Luciennes le jour où le Roy y a soupé..... Les peintures sont aussi précieuses et du même peintre que le déjeuner chinois ci-dessus.*

Décembre. — 1 gobelet à chocolat or et guirlande.	84 l.
1 gobelet à portrait fond d'or et soucoupe	96

.

NOTA. — *Présents faits à Versailles par madame la comtesse à différentes personnes, comme les années précédentes.*

Décembre. — 1 service roses et feuillages composé de 36 assiettes, 11 compotiers, 4 saladiers, 2 sceaux à bouteilles, etc..... avec un supplément de 12 assiettes, etc., livré le 14 mars; montant le tout à. 4,856 l.

NOTA. — Madame la comtesse du Barry a fait présent de ce service à M. le marquis du Barry lors de l'exposition des porcelaines de Versailles.

ANNÉE 1774.

21 janvier. — 1 gobelet et soucoupe à médaillon du Roy. 144 l.

13 avril. — Porté à Bellevue 1 grande théière, rubans vers et hachures d'or et carmin. 66 l.

Les comptes s'élèvent, en 1771, à 27,732 livres; en 1772, à 2, 760 livres; en 1773, à 15,426 livres; en 1774, à 3,101 livres; total, 49,019 livres, sur laquelle somme avaient été payées 22,000 livres.

ÉTAT DE QUATRE PIÈCES DE TAPISSERIES, SUJETS DES AMOURS DES DIEUX, D'APRÈS LES TABLEAUX DE MM. VANLOO, BOUCHER, PIERRE ET VIEN, A FAIRE EN HAUT LISSE EN LA MANUFACTURE DES GOBELINS POUR MADAME LA COMTESSE DU BARRY, D'APRÈS LES MESURES DONNÉES PAR M. LE DOUX, ARCHITECTE, LESQUELLES PIÈCES SERONT EXÉCUTÉES PAR LES SIEURS COZETTE ET AUDRAN (DU 1^{er} NOVEMBRE 1772).

Carle Vanloo : <i>Neptune et Amimonne</i> , 2 aunes 11 batons 8 dixièmes.	3,534 l. 14 s. 5 d.
Pierre : <i>l'Enlèvement d'Europe</i>	<i>Id.</i>
Boucher : <i>Vénus et Vulcain</i>	<i>Id.</i>
Vien : <i>Pluton et Proserpine</i>	<i>Id.</i>

Du 29 may 1774.

MÉMOIRE DE TROIS PIÈCES DE TAPISSERIES FAITES PAR LE SIEUR COZETTE, entrepreneur de la manufacture royale des Gobelins, à 488 l. 5 s. l'aune carrée l'une dans l'autre, à cause de la pièce de *Vénus* qui est extrêmement chargée de figures et ouvrages difficiles, ce qui en rend le déboursé pour l'ouvrier et les étoffes de soyes par la variété des tons fort chers; pour les trois dites pièces, la somme de. 12,496 l.

Par ordre de madame la comtesse, donné aux ouvriers qui travaillent sur lesdites pièces.. . . . 72 l.

Le sieur Cozette a l'honneur de représenter que, pour de pareilles pièces, *feu madame de Pompadour luy donna, en 1752, pour récompense et honoraires par chacune pièce 50 louis*, ce qui fait pour les trois. 3,600 l.

Le 10 juin 1775.

VÉNUS ET VULCAIN. — Girard, ouvrier tapissier, 87 semaines à 24 l.; 3 ouvriers en plus, 9 livres.

PLUTON ET PROSERPINE. — Ostende 50 semaines à 18 livres; 2 ouvriers à 12 livres.

ENLÈVEMENT D'EUROPE. — Roby, 33 semaines avec deux jeunes ouvriers sous luy; 36 livres pour les trois; puis 48 semaines à deux.

Donné pour boire aux ouvriers la dernière fois que madame du Barry est venue aux Gobelins. 72 l.

NÉMOIRE DES OUVRAGES DE DORURE EN MEUBLES FAITS POUR MADAME LA COMTESSE DU BARRY, PAR CAGNY, TANT EN SON APPARTEMENT DE VERSAILLES, QU'EN SA MAISON DE LOUVECIENNES, LESDITS OUVRAGES FAITS PAR SON ORDRE dans LE COURANT DES ANNÉES 1769, 1770 et 1771, PAR CAGNY, MARCHAND PEINTRE ET DOREUR, A PARIS, Y DEMEURANT, RUE DES MENETRIERS.

Pour Versailles.

LE SALON. — Douze grands fauteuils ovales à châssis, dorés d'or bruni. Le dossier avec baguette, taillé d'un ornement en forme de diamant, avec feuilles de laurier et graines; une autre baguette ornée de rubans en vis avec trois perles enfilées par le milieu, un bouquet très-riche dans le milieu du dossier, de plusieurs fleurs liées d'un ruban. Feuilles d'acanthé garnies de leurs graines. Des branchages de feuilles d'olivier, des entrelacs et des fleurettes. Sept guirlandes de fleurs très-riche avec leurs chutes, tant sur le devant que sur les deux côtés; quatre pieds cannelés de chacun douze cannelures, avec feuilles de soleil couronnant les dites cannelures, une rosace tournante dans chaque case. Le dit fauteuil apprêté, adouci à l'eau, réparé avec soin, sujétion et précaution pour faire revivre la sculpture et lui donner plus de valeur ensuite doré d'or fort, bruni, du plus bel or, estimé, eu égard au temps des répareurs, doreurs, consommation et double emploi de l'or attendu la grande richesse, délicatesse des ornements et entière perfection d'icelui, la somme de. 340 l.

Les onze autres fauteuils, en tout pareils, valent ensemble la somme de. 3,740 l.

Un grand canapé à six pieds, de même que les fauteuils. 1,250 l.

Douze chaises ovales et une grande pour le Roy, en tout pareilles aux fauteuils, à 150 l. 1,800 l.

Un grand écran ovale, *idem*. 775 l.

SALLE A MANGER. — Trente chaises de table et une grande pour le Roy, à 80 l. 2,400 l.

LA CHAMBRE A COUCHER. — Un grand lit doré à quatre faces, les colonnes en gaines ornées d'un quarré formant volute, avec demi-rond taillé de rubans plissés entourant des narcelles enfilées, plate bande et baguette taillée de perles, gorge, quarré et demi-rond taillé de feuilles d'olivier avec leurs graines, une rosace en trèfle sur la volute avec feuilles d'acanthé par le bas, enroulement, une autre rosace tournante dans la case, guirlande de fleurs très-riche portant des volutes enveloppant les dites colonnes, et chutes de fleurs, de chaque côté, lesdites colonnes jusqu'à l'impériale, cannelées de douze cannelures ornées de fleurons en feuilles d'eau enfilées, branches de feuilles sortant des dits fleurons, et de lauriers tournant au pourtour d'une moulure. Quatre forts pieds en gaine, cannelure en vis, feuilles de laurier, oves et cases quarrées avec soleils au milieu sur les deux faces. Les deux dossiers en élévation, cintrés en élévation, sculptés sur deux faces, enrichis de pareilles moulures aux colonnes et ornements sur les milieux, fleurs très-riche entrelassées soutenant deux oiseaux se becquetant, avec branches de myrthe d'un côté et d'olivier de l'autre avec leurs graines, piastres enfilées, rubans, baguette taillée en perles, rubans et fil à jour. Quatre traverses très-riche, ornées chacune de trois baguettes, celle du milieu avec perles enfilées, feuilles de refend tournant au pourtour desdites baguettes, quarré, gorge, plate bande, une autre baguette sur le devant, ornée de perles; dans le milieu desdites traverses, des trophées d'amour et champêtre très-riche de différentes variations comme carquois, bandeau, couronnes de feuilles d'olivier, arc et branches de petites fleurs de toutes espèces.

L'impériale avec couronnement très-riche orné de moulures, taillé avec dards et oves, doucine en raies de cœur,

une grande gorge ornée d'entrelacs soleils et fleurons, dans le milieu des deux grandes traverses, un médaillon représentant un vase supporté par un trophée d'amour, guirlandes de fleurs tenant au médaillon, avec chûtes: deux branches de laurier en sautoir et rubans, quatre encognures en consoles, branches de pavots verts et boutons, enrichis de moulures en balustres et fleurons, le tout très-riche. Le dedans de la dite impériale, deux ovales l'un sur l'autre ornées de moulures d'architecture, soutenue par quatre courbes en consoles, à trois faces; ornées de volutes en collicornes (*sic*), feuilles d'acanthé et ornements raies de cœur sur les moulures et petits fleurons enfilés, feuilles de refend et feuille d'eau sur la doucine, la baguette ornée de perles et de culots enfilés, un cordon avec ses verds et boutons en osier entrelacé sur la baguette, un cul de lampe au milieu de la dite impériale orné d'un fleuron double, garni de graines et de fleurs d'eau, estimé, attendu sa grandeur, richesse et délicatesse des ornements et sculptures, sujétion et temps considérable des doreurs et repareurs, grande consommation de l'or, fausse coupe. et double employ, la somme de. 5,945 l.

Treize chaises pareilles à. 260

Six cabriolets ovales pour la petite bibliothèque. Deux branches de myrthe attachées par un ruban au milieu du dossier, deux oiseaux dessus. Chaque à. 290 l.

LA PETITE GALERIE. — Dix-huit chaises dorées et une grande pour le Roy. Le dossier, trophées d'attributs comme guerre, musique, science, chasse, amour, pêche, chaque à. 142 l.

Deux canapés trophées d'amour, flambeaux d'amour, vases, couronnes, branches de roses chacun à. . . 426 l.

Pour Luciennes.

LE SALON. — Vingt-cinq chaises dont six dorées. Bandoaux de fleurs, guirlandes de fleurs, perles taillées, pom-

mes de pin sur les coins, fleurons en feuilles d'acanthé, les chaises dorées à 298 l.

Les autres à 237

Deux grands fauteuils, chaque à 180

Un grand pied de table à quatre consoles en gaine, un médaillon au milieu noué d'un ruban, avec un trophée en bas-relief. 1,090 l.

LA GALERIE. — Trois grands pieds de table. Les médaillons du milieu ornés de têtes de femmes coiffées à la romaine, chacun. 995 l.

Douze grands fauteuils; dans le milieu du centre, un trophée riche, les uns représentant la musique, d'autres le champêtre et attributs de chasse, chacun à . . . 490 l.

Trente et une chaises dorées à 84

Quatre grands canapés avec sujets d'enfants et ornements analogues aux sciences, chacun à 450 l.

Un écran. Quatre figures de femmes soutenant l'écran. 550 l.

LA SALLE A MANGER. — Vingt-cinq chaises, ceps de vigne et grappes de raisin, toutes sortes de fruits, chacun à 115 l.

Une grande bordure dorée pour le portrait de madame la comtesse (1). Deux enfants tenant une couronne de fleurs et avec corne d'abondance, avec guirlandes de fleurs et branches d'olivier, deux tourterelles et branches de roses. , 2,250 l.

(1) C'est le fameux cadre du grand portrait de la comtesse en Muse, qui, exposé au Salon de 1771 avant que la peinture y fût placée, excita l'admiration des connaisseurs. C'est un chef-d'œuvre, disent les *Mémoires secrets*, de sculpture et de dorure dont on admire à la fois la richesse et l'élégance. Le haut est ombragé d'un feuillage très-délicatement fait au milieu duquel se trouvent deux Amours, dont l'un bande son arc, et l'autre, qui ressort en avant, tient une couronne suspendue et semble attendre la déesse qui doit s'y placer. Au bas et comme à ses pieds sont deux colombes qui se becquettent de la façon la plus voluptueuse. Le cadre était choisi sous le n° 40 par la commission des arts chargée de faire un tri parmi les merveilles de Luciennes, en 1794

Une autre bordure pour le portrait de Madame. Deux figures par le bas levant une draperie, avec cartel orné du chiffre de Madame. 1,575 l.
 Une bordure dorée pour le portrait de Zamor. 135

Le total du mémoire se monte à 90,759 livres.

FOURNITURES FAITES A MADAME LA COMTESSE DU BARRY, PAR
 ROETTIERS PÈRE ET FILS, ORFÈVRES ORDINAIRES DU ROY :

Le 23 septembre 1769.

Deux petits chandeliers de toilette perlés. 236 l. 18 s.

Le 20 janvier 1770.

Fourni en vaisselle perlée et chantournée :
 10 douzaines d'assiettes,
 8 plats ovales,
 Plus 12 flambeaux avec leurs bassinets. . . 30,174 l.

Le 8 janvier 1771.

Fourni 4 flambeaux à girandoles très riches et sur modèles nouveaux représentant les quatre Éléments enrichis de testes de béliers à guirlandes de lauriers. . 11,837 l.

Le 4 may 1771.

Fourni un pot au lait d'or orné de son chiffre entouré de guirlandes de fleurs sur le pourtour, de toute la cafferrière, bec orné de canneaux d'ornements et de canneaux creux dans lesquels sont des montants de feuilles de myrthe; le couvercle à gaudrons saillants est terminé à ba-

guettes ornées de feuilles de persil qui les entrelassent ; sur le dessus est un groupe de roses ; la charnière est aussy très-ornée, ainsy que l'anse qui porte le manche et le bouton.

Façon au plus fini et porté au plus haut degré pour le poly. 2,687 l.

Le 13 aout 1771.

Fourni deux pots à oille, plateaux et cuillers des deux services, plateaux et fourchettes au plus riche étant ornés d'enfants tenant des guirlandes ; les quatre couvercles surmontés de quatre sujets différents. Les armes de relief en bas relief, les pieds ornés de têtes de béliers, de trophées de fleurs et carquois, le tout fini avec le plus grand soin. 24,000 l.

Façon de toute la vaisselle plate en modèles nouveaux, ornée de feuilles de laurier et à agraphes dans tous les contours, à 24 livres le marc, étant cizelée et finie avec le plus grand soin. 20,259 l.

Du 4 mars 1773.

Avoir payé un compagnon orphèvre pendant trois mois, qui sont décembre, janvier et février 1773, qui travailloit tous les jours jusqu'à minuit et deux heures du matin, pourquoy conter quatre mois et demi des journées à 5 livres. 675 l.

Du 5 mars 1773.

2 cuillers à sucre d'or très-riches, ornées d'Amour tenant des guirlandes de roses, de chutes de guirlandes de lauriers, rozettes et une guirlande de feuilles de vigne, le tout exécuté avec le plus grand soin ainsi que le poly. 2,054 l.

Du 1^{er} juillet 1773.

Un moutardier, son plateau double fond et cuillère en or, orné de bas relief et les armes aussy en relief 5,184 l.

Du 4 avril 1774.

Pour la pomme de canne du coureur de madame du Barry 546 l. 9 s.

Du 23 septembre 1769 au 20 janvier 1770, le premier mémoire de Roettiers père et fils, monte à . . . 34,795 l.

Le second, du 30 novembre 1770 au 13 août 1771, monte à 156,028 l.

Le troisième, du 7 septembre 1771 au 29 mai 1772, monte à 55,657 l.

Le quatrième, du 12 juin 1772 au 3 novembre 1773, monte à 93,606 l.

DIVERS MODÈLES ET EXÉCUTIONS D'OUVRAGES DE BRONZE, CIZELURE ET DORURE D'APRÈS LES ORDRES ET POUR LE SERVICE DE MADAME LA COMTESSE DU BARY, PAR GOUTHÈRE, CIZELEUR ET DOREUR DES MENUS PLAISIRS DU ROY. A PARIS, QUAI PELLETIER, à la Boucle-d'Or.

Mémoire de modèles et d'exécution d'ouvrages de bronze, cizelure et dorure faits par Gouthière (1).

SALON OVALE.

Esquisses et modèles des bras à roses.

Pour une première esquisse faite à trois branches, modelée en cire, composée de branches de roses et de myrthe,

(1) M. Le Roi n'avait pas découvert l'important mémoire de Gouthière pour les travaux exécutés à Luciennes; je n'avais pas été plus

nouée avec un nœud de rubans, estimée à la somme de 170 l.

Pour un autre modèle en cire à deux branches, lequel modèle n'a point été détruit. 150 l.

Pour tous les divers modèles de roses et boutons de roses de différentes grosseurs et variétés, avec leurs feuilles et branchages, tant de roses que de myrthe et nœud de rubans; tous lesquels modèles ont été faits en cire et finis chacun séparément avec la plus grande sujétion, estimés ensemble à la somme de 300 l.

Pour avoir moulé en plâtre tous les dits modèles, en avoir coulé des cires d'épaisseur, réparé et posé chaque pièce sur des noyaux de plâtre pour ensuite les mouler en sable pour ce celle. 96 l.

Pour les avoir moulés en sables, les avoir fondus en étain et les avoir ciselés, pour ce. 220 l.

Pour les avoir moulés en sable, ensuite fondus en bronze et les avoir ciselés; chaque bras évalué à la somme de 1,000 l., ce qui fait pour les huit bras celle de . . 8,000 l.

Pour la monture et *ragreure* des soudures faites avec grande sujétion, chaque bras évalué à 300 livres fait pour les huit bras la somme de 2,400 l.

heureux que lui dans le dépouillement des *Comptes de madame du Barry*, conservés à la bibliothèque nationale. Ce compte, je viens enfin de trouver à la bibliothèque de la ville de Versailles, dans les papiers enlevés des Archives de Seine-et-Oise et remis aux héritiers de madame du Barry, papiers qui y sont rentrés il y a quelques années. Ce mémoire, si intéressant pour les travaux de ce grand ouvrier d'art, montre dans la décoration de Luciennes une recherche, un soin, un luxe qui n'ont jamais été poussés à ce point dans l'ornementation de détail de l'habitation. On y trouvera des boutons de croisée, des poignées d'espagnolettes, des serrures, des verrous pour lesquels il y a eu des modèles en cire, des moulages en plâtre, des fontes en cuivre et en étain, des ciselures, des *ragreures avec la plus grande sujétion*, des dorures, des surdorures. Ce mémoire, qui mérite d'être publié un jour intégralement dans une *Histoire des Arts décoratifs du dix-huitième siècle*, je n'en donne que quelques extraits pour que le public ait une idée du bijou d'art qu'était Luciennes. (Bibliothèque de la ville de Versailles. Papiers de la du Barry, t. I.)

Pour les avoir dorés et surdorés d'or moulu et les avoir mis en couleur mate; la dorure de chaque bras portée à 1,200 l. fait pour les huit celle de. 9,600 l.

Modèles de la cheminée.

Pour les modèles de la monture du dessous de la tablette, avoir poussé cette moulure en bois de deux pieds de longueur sur laquelle on a modelé en cire des feuilles d'ornements et feuilles d'eau, le tout estimé à la somme de. 60 l.

Pour avoir assemblé d'onglets deux bouts de la même moulure 30 l.

Pour avoir moulé en sable les dites moulures. . . 150 l.

Pour avoir fait tailler en bois un modèle d'entrelacs pour la traverse 72 l.

Pour les modèles en cire des entrelacs de branches de roses. 200 l.

Pour avoir moulé les entrelacs en plâtre, avoir fondu en étain et les avoir cizelés. 320 l.

Pour le modèle en cire de deux branches de roses entrelassées pour le petit panneau de la traverse. . . 40 l.

Pour moulage de la cire en plâtre, fonte en étain, cizelure. 60 l.

Pour le modèle en bois du cadre qui entoure les branches de roses 6 l.

Pour un bout de moulure en doucine en bois sur lequel on a modelé en cire des rez de cœur. 24 l.

Pour moulage en sable, fonte en cire et cizelure et évidage des rez de cœur. 72 l.

Pour le modèle du trépied décoré de deux têtes de bouc, d'une guirlande de vigne, de deux chutes, d'un bandeau avec des cœurs entrelassés, d'un vase isolé dans le trépied, le dit vase décoré d'une flamme et d'une moulure, la dite moulure taillée en rez de cœur et graines.

Plus une seconde moulure sur la gorge taillée en oves et dards, une branche de vigne tournant dans la gorge du vase, un culot en feuilles d'eau et coque d'ornement d'où sort une tige portant une fleur, un bouton à graines d'où sort le thyrsé, une pomme de pin et au milieu un serpent. Tous les grands modèles et moulures estimés en totalité à la somme de 500 l.

Pour moulage en plâtre, fonte en étain, fonte en cuivre du pied du trépied 500 l.

Pour le modèle du soc sur lequel porte le trépied. 30

Pour moulage, fonte en cuivre et cizelure dudit. 30

Pour modelage en cire de feuilles de laurier sur un tors de bois. 24 l.

Pour moulage en sable, fonte en cuivre et cizelure. 55

Exécution des bronzes de la cheminée.

Pour 5 pieds 5 pouces de moulure en doucine posées sur la tablette; cette moulure décorée de feuilles d'ornement et de feuilles d'eau. 325 l.

Pour avoir fait forger une lame d'acier de la même longueur de la moulure, l'avoir limée, polie à vif. . . 60 l.

Pour avoir doré et surdoré le tout d'or moulu et l'avoir mis en couleur mate. 320 l.

Pour le panneau au-dessous de la moulure pour lequel j'ai fait une frise en en trelacs doubles de branches de roses, le tout bien cizelé et ajusté à vis fraisées, sans qu'aucune vis soit apparente. 1,500 l.

Pour deux ornements de branches de roses de la petite traverse, les dites branches bien cizelées. 300 l.

Pour avoir doré en or moulu et couleur mate. 1,600

Pour les deux cadres qui entourent les dits ornements. 40 l.

Pour avoir doré ces deux cadres en or moulu. . . 48

Pour quatre têtes de bouc pour les deux trépieds. . 240

Pour six montants pour les dits deux trépieds décorés

de narcelles tout le long et sur les faces, et d'une gorge sur le derrière. 600 l.

Pour la cizelure de deux pommes de pin et deux boutons à graines 40 l.

Pour deux serpents sur lesquels les écailles ont été prises sur pièce. 160 l.

Pour deux cercles d'un pied de tour, et pour avoir pris sur pièce des cœurs entrelacés avec des petites feuilles d'ornements cizelées et percées à jour. 144 l.

Pour quatre autres cercles avec des plates-bandes renfoncées 96 l.

Pour deux cercles décorés d'oves, dards et plates-bandes. 144 l.

Pour deux guirlandes de vigne de ronde-bosse et quatre chutes., 360 l.

Pour le vase, deux culots à feuille d'eau avec des tigettes de fleurs; plus une petite branche de vigne tournant à l'entour de la gorge du vase. 300 l.

Pour deux cercles au-dessus de la gorge décorés de feuilles, graines et d'une corde 120 l.

Pour deux flammes sur le dit vase. 60

Pour les plates-formes et deux bandeaux de feuilles d'ornement 246 l.

Pour des corps de vases en acier 300

Pour avoir monté les dits trépieds sans qu'aucune vis soit apparente. 384 l.

Pour la dorure de tous les bronzes des dits trépieds. 1,000 l.

Pour le piédestal en marbre pour lequel j'ai fait deux tors de lauriers. 96 l.

Pour trente-cinq tigettes de laurier pour mettre dans les cannelures torses. 87 l. 10 s.

Pour deux bandes lisses au-dessus des cannelures. 72 l.

Pour avoir doré d'or moulu la garniture entière de deux piédestaux. 250 l.

Pour le cadre du tour du chambranle, cadre dé-

coré d'une doucine sur lequel j'ai fait des rez de cœur. 264 l.

Pour avoir fait forger onze pieds de bandes d'acier..., avoir bien limé et les avoir polies à vif. 132 l.

Pour avoir doré et surdoré le tout d'or moulu. 264

Pour moulage en sable et fonte en cuivre de toutes les pièces de bronze.. . . . 286 l. 17 s. 6 d.

Pour avoir monté tous les bronzes sur les marbres avec vis, la dite monture faite avec beaucoup de sujétion. 300 l.

Plus pour avoir fait mettre tous les aciers au violet. 48 l.

Modèle du bouton de la croisée fermant à basse-cule.

Pour avoir fait un bouton en bois, avoir modelé en cire une couronne de roses ornée du chiffre de MADAME, d'un chapelet et d'une fleur de soleil qui sert de rosette pour le bouton, une plaque et des graines sur quoi le soleil est posé; le tout estimé à la somme de.. . . . 48 l.

Modèle de l'espagnolette.

Pour une poignée en bois évidée à jour en forme de lyre sur laquelle on a fait des graines de chapelet des deux côtés. Pour un autre modèle en bois pour le bouton de la dite poignée, avoir modelé sur le dit bouton une branche de roses faisant tout le tour du dessus, lequel bouton est décoré du chiffre de MADAME au milieu. Plus, pour avoir modelé une branche de fleur de lys pour le milieu de la dite poignée. Pour deux rosettes, dont l'une sert à arrêter le bouton sur la poignée et l'autre sur l'espagnolette. Tous lesquels modèles tant en bois qu'en cire estimés ensemble (1).. 150

(1) L'exécution des bronzes de la poignée de l'espagnolette s'élève à 2,782 l. 11 s. 3 d.

Dans le grand salon, dont Gouthière donne le devis d'une seconde cheminée, il y a tout le détail de serrures de porte dont il fait des modèles, ainsi que des verroux. C'est une arabesque décorée du chiffre de MADAME au milieu, arabesque percée à jour.

Les portes ont aussi des décorations de bronze dont toute l'ornementation se retrouve dans son long mémoire.

Il est encore question dans le mémoire de Gouthière, qui détaille, dans le plus infini détail, toute la décoration en bronze du petit palais, d'un feu pour le salon à cul-de-four, lequel est évalué, y compris le bronze et ciselure, monture et dorure en couleur mate, à 5,000 livres.

Le mémoire monte à 134,218 l. 8 s. 4 d.

Sur ce mémoire, Gouthière reconnaît avoir reçu de madame du Barry la somme de 99,298 livres, à laquelle a été réglé le présent mémoire par MM. Roettiers, orfèvres du Roi, le 31 décembre 1773.

MÉMOIRE DES AVANCES FAITES PAR LE SIEUR ALLEGRAIN, SCULPTEUR DU ROY, POUR L'ÉTABLISSEMENT DE LA STATUE DE DIANE COMMANDÉE PAR MADAME LA COMTESSE DU BARRY, ET DES A-COMPTES QU'IL A REÇUS.

savoir :

Pour les préparations du modelle.	150 l.
Pour les modelles de femmes.	1,300
Pour les frais du moule.	500
Pour les modelles de femmes qui ont servi à réparer un platre de ladite figure pour la faire voir à madame la comtesse.	300
Pour le transport du bloc de marbre du port Saint-Nicolas à la porte Saint-Martin, l'avoir fait mettre en chantier et l'avoir fait ébaucher. . . .	5,000
TOTAL.	<u>7,250 l.</u>

Nota. Le sieur Allegrain observe qu'il a été occupé un an entier, sans distraction, à faire le modèle en terre, qu'il a passé trois mois à réparer la figure en plâtre pour être en état d'être vue par madame la comtesse et des personnes qui sont venues de sa part. Le sieur Allegrain ne peut mettre fin à cet ouvrage (1) que lorsqu'il sera assuré de la part de madame la comtesse qu'il luy sera payé sur le pied de dix-huit mille livres en y comprenant les sept mille deux cent cinquante livres d'avances qu'il a faites, et les deux mille livres de gratification convenues suivant ce qui lui a été assuré par le sieur Le Doux, architecte de madame la comtesse.

Et sur ces dix-huit mille livres, le sieur Allegrain reconnoît avoir reçu de madame la comtesse la somme de quatre mille livres en deux payemens.

ÉTAT DES OUVRAGES DE SCULPTURE FAITS POUR MADAME LA COMTESSE DU BARRY PAR LE COMTE, SCULPTEUR ORDINAIRE DU ROY, D'APRÈS SES ORDRES, DIRIGÉS PAR M. LE DOUX, ARCHITECTE DU ROY, COMMENCÉS EN 1771.

Une figure de quatre pieds et demi de proportion en marbre, pour servir de torchère dans la salle à manger du pavillon de Luciennes, tant pour le modèle que pour l'avoir fait mouler, couler des plâtres et l'avoir exécutée en marbre, dix mille livres. 10,000 l.

Pour un petit modèle de girandole composé de deux figures de femmes, de dix-huit pouces de proportion, portant des branches de fleurs pour recevoir les bougies, tant pour

A reporter. 10,000 l.

(1) La statue de madame du Barry en *Diane au moment d'entrer dans le bain* n'était terminée et transportée à Luciennes qu'en juillet 1780. (*Correspondance secrète politique et littéraire*, t. X.)

	<i>Report.</i>	10,000 l.
le modèle que pour en avoir réparé des talcs, huit cents livres		800
Pour son hôtel à Versailles, le fronton de dessus la porte d'entrée composé de ses ar- mes, support, accessoires, et deux figures allé- goriques de six pieds de proportion, exécuté sur place en pierre de Tonnerre, tant pour le modèle, moulage, exécution, voyages, etc., sept mille quatre cents livres		7,400
<i>Idem.</i> Dans les angles deux centaures de neuf pieds de haut; bas-relief exécuté en pierre de Conflans, tant pour les modèles et exécution, voyages, etc., deux mille six cents livres.		2,600
<i>Idem.</i> Pour la niche de l'abreuvoir, une fi- gure de sept pieds de proportion devant être exécutée en plomb, ainsi convenu, d'après l'esquisse représentant Hercule qui combat l'Hydre, destiné à servir de fontaine pour remplir et renouveler l'eau de l'abreuvoir. Le modèle et le creux faits prêts à fondre pour cet objet, fini et mis en place. Quatre mille huit cents livres.		4,800
	TOTAL.	25,600 l.

Indiquons à la suite de ce mémoire de Le Comte une quittance de 960 livres publiée par M. Paul Mantz dans les *Archives de l'art français*, 1852, pour le bas-relief faisant le fronton du Pavillon de Louveciennes; un *Bacanal* d'enfants de vingt-deux pieds de long sur quatre de haut, moulé et jeté en talc.

MÉMOIRE DES OUVRAGES DE SCULPTURE STATUAIRE QUE LE SIEUR PAJOU, PROFESSEUR DE L'ACADÉMIE ROYALE ET PENSIONNAIRE DE SA MAJESTÉ, A FAIT POUR MADAME LA COMTESSE DU BARRY PENDANT LE COURS DES ANNÉES 1770, 1771, 1772, 1773 ET LE COMMENCEMENT DE CETTE PRÉSENTE ANNÉE 1774 (1).

ARTICLE 1^{er}.

Le portrait en terre de madame la comtesse de grandeur naturelle, fait à Versailles vers les faistes de Pâques de l'année 1770 et exposé au Salon du Louvre, le 25 août de la même année (ce buste est chez moi et je suis prêt à le livrer); pour ce. 1,200 l.

ARTICLE 2.

Un autre buste de madame la comtesse, de la moitié plus petit que le précédent, ordonné pour être exécuté en porcelaine à la manufacture de Sèvres, lequel a été fourni et exécuté pour le 1^{er} de l'année 1771; pour ce. 600

ARTICLE 3.

Un autre buste de madame, de même proportion, ordonné et fourni à la manufacture de Sèvres, ajustée et coiffée différemment que le précédent, et qui est exécuté en porcelaine; pour ce. 600

ARTICLE 4.

Un autre buste de madame qu'elle me de-

A reporter. 2,400 l.

(1) Les mémoires de Pajou et de Drouais ont été publiés par M. Pichon dans les *Mélanges* publiés par la Société des bibliophiles, 1856.

<i>Report. . . .</i>	2,400 l.
manda aitre coiffée dans le goût de la begneuse de Falconet, lequel, après avoir été fait et m'avoir employer de mon temps, aubligé à plusieurs voyages a Versailles et dans les autres maisons royales, n'a pas eu l'avantage de plaire et a été supprimé; pour ce.	600

ARTICLE 5.

Un autre buste de madame à grandeur naturel, differand des autres par l'attitude et l'ajustement, lequel est executé en marbre blanc de la même grandeur par les ordres de madame la comtesse et a été exposé au salon du Louvre, le 25 août de l'année 1773, et livré à madame la comtesse étant à Versailles (payé), pour ce y compris la matiaire et le pied qui est de marbre de couleur brèche d'Alep.	6,000
---	-------

ARTICLE 6.

Un médaillon du portrait de madame, lequel a été fait pour le pavillon de Louvecienne et pelacé au-dessus d'une porte, pour ce.	96
---	----

ARTICLE 7.

Une figure marbre blanc de quatre pieds deux pouces de proportion représentant une jeune fille tenant une corne d'abondance, lequel etoit destinée à porter des lumiaires et decorer une salle du pavillon de Louvecienne (la salle a manger). Elle vient d'y aitre transporté deux jours avant

A reporter. . . . 9,096 l.

	<i>Report.</i> . . .	9,096 l.
la maladie du feu roi. Le prix de cette figure est de la somme de.		10,000

Si madame trouve ce prix trop cher, je demande de reprendre ma figure parce que je crois que ma demande est juste. Je ne serai point embarrassé de trouver des acheteurs à ce prix.

Payé le 17 juillet.

ARTICLE 8.

Un buste en plâtre (1) réparé avec soin et fourni à une manufacture de porcelaine établit dans le Faubourg du Temple pour aitre exécuté de la même matiaire de la grandeur naturelle, lequel a été fait et présenté a madame la comtesse qu'elle a reçu et dont elle a fait present à mademoiselle du Barry, pour ce.

96

TOTAL. . . . 19,192 l.

MÉMOIRE DES OUVRAGES DE PEINTURE COMMANDÉS PAR MADAME LA COMTESSE DU BARRY A DROUAI, PEINTRE DU ROY, PREMIER PEINTRE DE MONSIEUR, ET A SON ÉPOUSE, A COMMENCER EN DÉCEMBRE 1768.

Premièrement, en 1768. Le portrait de madame la com-

(1) Une note de M. Pichon nous apprend que ce buste fut celui exécuté et livré en novembre 1773 par le sieur Loiré, entrepreneur de la manufacture de porcelaine allemande, établie rue Fontaine-au-Roi, dont les produits sont marqués de deux flèches. Il osa demander 12,000 livres pour l'exécution en porcelaine de ce buste. Madame du Barry écrivit sur son mémoire : *M. de Montvallier (son intendant) s'inf rmera avec l'homme de la manufacture allemande: il n'a fourni qu'un buste; on les vend à Sèvres six louis et il demande 12,000 livres... Par accommodement, madame du Barry donnera dix louis.*

tesse du Barry en Flore sur un oval toile de vingt sans
mains envoyé à Toulouse. 1,200 l.

1769. Le second portrait de madame la com-
tesse en habit de chasse sur un oval toile de
vingt sans mains envoyé en Angleterre. 1,200

Une copie du portrait de madame la com-
tesse en Flore, sur un oval toile de vingt sans
mains, envoyé en Angleterre. 360

Un tableau d'un petit garçon tenant une
pomme. 720

1770. Du dimanche 24 juin livré à madame
la comtesse quatre dessus de portes pour l'an-
cien pavillon de Louvecienne, l'un représentant
les Graces, l'autre l'Amour qui embrase l'Uni-
vers, l'autre Vénus et l'Amour, et l'autre la
Nuit. Ces quatre dessus de portes peints par
Fragonard, peintre du Roy. Ils ont été achetés
par madame la comtesse au sieur Drouais, à qui
ils appartenoient. 1,200

Selon l'ordre de madame la comtesse, avoir
fait remettre sur toile trois des dessus de por-
tes ci-dessus, les avoir r'agrandis, fait reprendre
et accorder les aggrandissages, argent déboursé. 420

Le troisième portrait, représentant madame la
comtesse dans sa première jeunesse sur un oval
toile de vingt avec les mains. 1,200

Une copie du portrait de madame la com-
tesse dont la tête a été faite deux fois en dif-
férents temps et de deux manières différentes,
et dont l'habillement en Flore avec les mains
a été entièrement fait d'après nature pour
M. Baujon 1,200

A reporter. 7,500 l.

	<i>Report.</i> . . .	7,500 l.
Du vendredi 31 août livré deux dessus de porte pour l'ancien pavillon de Louvecienne, l'un représente le portrait de mademoiselle Betzi (1), l'autre un enfant tenant un nid d'oiseaux.		
		2,400
Du samedi 8 septembre livré le portrait de Mirza.		
		300
Du dimanche 9 décembre livré le portrait de mademoiselle Luxembourg, couronnant Mirza.		
		720
1771. Du 1 ^{er} janvier livré à madame la comtesse son portrait en miniature de forme ovale.		
		600
Du samedi 2 février, livré à madame la comtesse le portrait de mademoiselle Betzi, jouant avec un chat.		
		720
Du lundy 7 octobre livré à madame la comtesse une copie en miniature du Roy, forme ovale.		
		288
Une copie du portrait de madame la comtesse pour le roy de Suède. L'habillement de ce portrait en robe de cour a été entièrement fait d'après nature sur un oval, toile de vingt.		
		672
1772. Du 1 ^{er} août livré à madame la comtesse quatre dessus de portes pour le pavillon neuf de Louveciennes; l'un représente mademoiselle Betzi jouant du triangle, l'autre un petit garçon s'enfuyant avec des raisins, l'autre mademoiselle Laroque présentant des roses, et l'autre un petit garçon jouant du tambour de basque		
		2,880
		<hr/>
	<i>A reporter.</i> . . .	16,080 l.

(1) Portrait présumé d'une fille de madame Quantiny.

Report. . . . 16,080 l.

Lors des premiers ouvrages faits pour madame la comtesse, l'on avait promis au sieur Drouais de lui fournir les voitures nécessaires aux différens voyages et transports exigés; mais les difficultés momentanées ont déterminé madame la comtesse à prescrire au sieur Drouais de prendre à ses frais les voitures qui lui seroient nécessaires et d'en tenir note pour en être remboursé. Selon l'état exact qu'il en a fait depuis le 13 décembre 1768 jusqu'au 24 septembre 1772, ces frais se montent à. 1,758

Le quatrième portrait de madame la comtesse en pieds, représentant une Muse sur toile de six pieds et demie de haut sur quatre pieds cinq pouces de large.

L'auteur prie que l'on ait en considération que ce tableau a d'abord été entièrement fini dans un caractère d'habillement accepté par madame la comtesse dans toutes les gradations de la première ébauche au fini total, et que l'auteur, pour satisfaire au désir de madame la comtesse qui a voulu que l'habillement fût totalement changé, y a substitué celui qui y est présentement, ce qui l'a forcé à un double employ de temps et à des peines infinies. 15,000

1773. Le cinquième portrait de madame la comtesse en Flore sur toile de vingt avec les mains. 1,200

Une copie du portrait de madame la com-

A reporter. . . . 34,038 l.

	<i>Report.</i> . . .	34,038 l.
tesse, en Flore, retouché d'après nature pour M. le maréchal de Soubise.		
Il est à noter que madame la comtesse a fixé toutes les copies qui seroient faites d'après ce tableau et retouchées d'après nature à 600 livres chacune.		
		600
Pour la bordure dudit tableau, argent déboursé.		
		60
1774. Une copie du portrait de madame la comtesse, en Flore, retouchée d'après nature pour M. le duc d'Aiguillon.		
		600
Pour la bordure dudit tableau argent déboursé.		
		120
		”
Du mardy 8 février, livré à madame la comtesse une copie en miniature du portrait de M. le duc d'Aiguillon commandée par madame la comtesse pour faire présent à madame la duchesse d'Aiguillon.		
		288
Le portrait de madame la vicomtesse du Barry, sur un oval avec les mains commandé par madame la comtesse.		
		720
Pour la bordure dudit tableau argent déboursé.		
		60
Une copie du portrait de madame la comtesse, en Flore, retouchée d'après nature pour mademoiselle du Barry.		
		600
Pour la bordure dudit tableau argent déboursé.		
		60
Une copie du portrait de madame la comtesse, en Flore, retouchée d'après nature pour M. le prince des Deux-Ponts.		
		600
Pour la bordure dudit tableau argent déboursé.		
		60
<i>A reporter.</i> . . .		37,806 l.

<i>Report.</i>	37,806 l.
Une copie du portrait de madame la comtesse, en Flore, retouchée d'après nature pour madame de Montrapt (Montrabe)	600
Pour la bordure dudit tableau argent déboursé	60
Une copie du portrait en pied de madame la comtesse représentant une Muse, sur toile de six pieds et demi de haut sur quatre pieds cinq pouces de large, le prix de cette copie qui a été faite pour le langrave de Hesse-Cassel, a été fixé par madame la comtesse à.	1,000
Pour les frais de voyage et transports faits depuis le 27 septembre 1772 jusqu'à ce jour selon l'État exact des déboursés qui en a été fait, se montent à	894
TOTAL.	40,360 l.

Sur quoi il y a eu reçu à compte :

Lé 2 juin 1770.	6,000 l.
Dans le courant de juillet 1771.	3,000
Le 17 septembre.	3,000
Et le 10 mars 1774..	3,000

TOTAL des à compte reçus. . . . 15,000 l.

L'auteur ne seroit pas fâché que l'on observât que dans l'employ du temps qu'il a fallu pour les séances, il a bien perdu à attendre la valeur de quatre bons mois de son temps et que madame la comtesse, apercevant le très-grand dérangement que cela lui causoit, lui avoit promis de l'en dédommager.

Madame du Barry écrivit sur un double de ce mémoire que possède M. Pichon :

A retrancher pour voyage non à payer. 1,758 l.
Plus 894 pour même objet. 894

TOTAL. 2,652 l.

Je dois si-devant pour le compte
si-dessus. 33,268 l.
 2,652

TOTAL. 30,616 l.

Je dois à Drois. 30,616 l.
Il a reçu à conte. 15,000
Il lui reste dû. 15,616
Réduire cette somme à. 15,000

Lui payer 5,000 contant, m'obliger de paier les 10,000 restant à la fin de l'année prochaine. Drois sera contant de cette arrangement. Le portrait de Zamor se fera en buste et Drois remettra tous mes tableaux à Louvesienne.

La comtesse DU BARRY.

COMPTE DE LEDOUX, ARCHITECTE.

Pavillon de Luciennes, dont j'ai fait les dessins, conduit les ouvriers, réglé les mémoires et fait les voyages.

Pour les bronzes de M. Goutier, dont j'ai fait les dessins en grand, conduit les modèles et l'exécution; les mémoires réglés par M. Roettiers.

Relevé des différents articles qui composent son mémoire :

La salle à manger. 1,794 l.
 Le vestibule. 698

A reporter. 2,492 l.

	<i>Report.</i>	2,492 l.
Le salon quarré		19,706
Le salon ovale		31,272
Le salon en cul de four		6,660
Antichambre et garde-robe		1,109
Les piédestaux, un chapiteau, le tout non réglé, estimé à		20,000
		<hr/>
	TOTAL	81,239 l.

ÉTAT GÉNÉRAL DES MÉMOIRES ET DEMANDES DES DIFFÉRENTS MARCHANDS, OUVRIERS ET FOURNISSEURS DE MADAME LA COMTESSE DU BARRY.

Monot, sculpteur	8,000 l.
Feuillet et Métivier, sculpteurs, pour ouvrages à Luciennes	37,676 l.
Rostenne, musicien de la chapelle	1,512
Vien, peintre	16,000
Vernet, peintre, pour reste d'un tableau (1)	4,000
Caffieri, sculpteur, pour ses déboursés	3,000
Guichard, sculpteur	6,409
Musson, peintre	6,120
Duvivier, entrepreneur de la manufacture de la Savonnerie	9,087 l.
Pajou, sculpteur	18,902
La Vallée, peintre en équipages	10,960

(1) Les *Anecdotes* racontent qu'un jour madame du Barry tomba dans l'atelier de Vernet au moment où l'on emballait deux tableaux pour l'étranger. Il lui prit tout à coup une furie de les avoir. Et comme Vernet lui disait que ces tableaux ne lui appartenaient plus, que c'était tout à fait impossible, la favorite les fit enlever de force en lui jetant un chiffon de papier où elle venait d'écrire une ordonnance de 50,000 livres pour Beaujon, banquier de la cour.

Boileau, marchand de tableaux, pour commissions et déboursés.	651 l.
Forty, peintre	288
Greuze, peintre.	2,800

Le 22 septembre 1774, pendant que madame du Barry est à Pont-aux-Dames et que nous la montrons ayant la permission de voir seulement son joaillier, elle se décidait à vendre une parure qu'elle avait fait faire pour les réceptions extraordinaires, et que le joaillier désigne ainsi : une pièce de corps de deux tailles de devant, deux tailles de derrière, deux épauettes, d'un nœud de derrière appelé *trousse-queue*. La pièce de corps était composée de 1013 diamants brillants, les tailles de derrière de 1054 brillants, les tailles de devant et les épauettes de 1413 brillants. Madame du Barry avait encore fait faire, pour mettre à la ceinture, une rose en diamant tout à fait exceptionnelle, et, ne voulant pas que des épingles ordinaires fissent tache dans cette toilette, toute de diamants, elle avait commandé 22 épingles dont les têtes étaient des brillants montés à jour et qui coûtaient 10,471 livres. Donc la favorite donnait pouvoir au sieur Aubert de vendre cette parure. Voici le pouvoir qui se trouve dans les papiers de la du Barry conservés à la bibliothèque de Versailles (1) :

Je soussignée consens et autorise le sieur Aubert, à qui j'ai donné pouvoir, par ces présentes, de conclure la vente de ma parure de grand corps en diamants montés à jour, composée de la pièce de corps, des épauettes, des quatre tailles et du nœud appelé trousse-queue, et ce pour la somme de 450,000 livres payable à raison de 50,000 livres tous les six mois.

Plus, je l'autorise et lui donne le même pouvoir que ci-

(1) Publié par M. Le Roi dans le *Bulletin de la bibliothèque de Versailles*.

dessus pour conclure la vente de ma parure de rubis et diamants. composée d'un collier avec nœud et pendeloque et les boutons de côté; d'une paire de boucles d'oreilles avec nœuds et pendeloques; de quatre pompons et d'une guirlande pour la tête, la dite parure pour la somme de 130,000 livres, à quoi je consens les vendre aux conditions que cette somme me sera payée dans l'espace de trois mois, à compter du jour de la vente, dont le sieur Aubert me donnera tout aussitôt, me réservant, comme de raison, de faire du montant de l'une ou de l'autre somme tel usage qu'il me plaira comme m'appartenant, ne doutant pas que le sieur Aubert fera tout son possible pour ménager mes intérêts et pour me procurer le plus grand avantage des objets dont je le charge.

Signé la comtesse DU BARRY.

Fait au Pont-aux-Dames, le 22 septembre 1774.

D'après une note qui accompagne ce pouvoir, la grande parure paraît avoir été vendue 390,000 livres, et l'autre 188,000 livres, à madame la comtesse d'Artois. Cette note est suivie de l'acceptation de ces sommes de la propre main de madame du Barry.

DEUX MILLE LOUIS A GAGNER (1)

DIAMANS ET BIJOUX PERDUS.

« Il a été volé chez madame du Barry, au château de Lucienne, près Marly, dans la nuit du 10 au 11 janvier 1791, les diamans et bijoux ci-après: Une bague d'un brillant blanc, quarré long, pesant 35 grains environ,

(1) C'est l'annonce du vol fait chez madame du Barry dans la nuit du mois de janvier 1791. Cette rarissime affiche se trouve aux Archives nationales, dans le dossier W^o 300.

montée en cage; une dite d'un brillant, pesant environ 50 grains; une dite d'un brillant de 26 à 28 grains; une dite d'un saphir quarré long, avec un Amour gravé dessus, et deux brillans sur le corps; un baguier en rosette verte, renfermant 20 à 25 bagues, dont une de grosse émeraude; pendeloque montre à jour pesant environ 36 grains, d'une belle couleur, mais très-jardineuse, ayant beaucoup de dessous; une d'un onyx représentant le portrait de Louis XIII, dont les cheveux et les moustaches sont en sardoine; une d'un César de deux couleurs, entourée de brillans; une d'une émeraude quarré long, pesant environ 20 grains; une d'un brun puce, pesant 14 à 16 grains; une d'un Bacchus antique, gravée en relief sur une cornaline brûlée; une d'une sardoine jaune, gravée par Barrier, représentant Louis XIV entouré sur le corps de roses de Hollande fort vilaines; une d'un gros saphir en cœur, montée à jour et entourée de diamants sur le corps et sur la moitié de l'anneau; le saphir en cœur de Louis XIII et l'émeraude quarrée sont montés de même et garnis de diamans, de roses, de brillans. Plus dans ce baguier il y a un *bonus eventus* antique, gravé sur un onyx sur le papier; un brillant blanc pesant 29 grains; un dit pesant 25 grains; un dit forme pendeloque pesant 28 grains; un dit rond pesant 23 grains; un dit *idem* pesant 24 grains; un dit qualité inférieure, quarré long pesant 23 grains; trois dits *idem*, pesant chacun 28 grains et demi; un brillant en épingle, forme longue, pesant 30 grains; un brillant, forme losange, pesant 35 grains; deux brillans très-beaux en boutons d'oreille, pesant chacun 50 grains; deux brasselets ensemble de 24 grains, pesant 15 à 16 grains chaque; une rose montée à jour de 258 brillans blancs, dont un gros au milieu, cristallin, pesant 24 grains environ; un collier de 24 beaux brillans montés en chaton à jour, de 15 à 20 grains chaque; huit parties de rubans en bouillon, chacune de 21 brillans à jour, chaque brillant pesant depuis 4 grains jusqu'à 8; une

paire de boucles de souliers de 8½ brillans, pesant 77 karats un quart; une croix de 16 brillans, pesant 8 à 10 grains chaque; soixante-quatre chatons, pesant 6 jusqu'à 10 grains; une belle paire de girandoles en gros brillans, de la valeur de 120,000 livres; une bourse à argent en soie bleue avec ses coulans, ses glands et leurs franges, le tout en petits brillans montés à jour; un esclavage à double rang de perles avec sa chute, le tout d'environ deux cents perles, pesant 4 à 5 grains chaque; un gros brillant au haut de la chute, pesant 25 à 26 grains, et au bas un gland à franges et son nœud, le tout en brillans montés à jour; une paire de brasselets à six rangs de perles, pesant 4 à 5 grains chaque; le fond du brasselet est une émeraude surmontée d'un chiffre en diamans en deux L pour l'un et d'un D et B pour l'autre, et deux cadenas de quatre brillans, pesant 8 à 10 grains. Un rang de cent quatre perles enfilées, pesant 4 à 5 grains chaque; un portrait de Louis XV peint par Massé, entouré d'une bordure d'or à feuilles de laurier; le dit portrait de 5 à 6 pouces de haut; un autre portrait de Louis XV peint par le même, plus petit, dans un médaillon d'or; une montre d'or simple de Romilly; un étui d'or à une dent émaillée en verd, avec un très-gros brillant au bout, pesant environ 12 grains, tenant sur le tout par une vis; une paire de boutons de manches d'une émeraude, d'un saphir, d'un diamant jaune, d'un rubis, le tout entouré de brillans couleur de rose, pesant 36 à 40 grains, montés en boutons de cou; deux bandes de cordons de montres, composés de seize chaînons à trois pierres, dont une grande émeraude et deux brillans de 3 à 4 grains de chaque côté, et trois autres petites bandes de deux chaînons chaque, pareils à ceux ci-dessus. Une barrette d'un très-gros brillant, quarré long, pesant environ 60 grains, avec trois grosses émeraudes dessous, pesant de 8 à 10 grains, avec deux brillans aux deux côtés, pesant 1 grain chaque, montés à jour; il est à observer que cette barrette n'est

pas polie ; une bague d'un brillant d'environ 26 grains, montée à jour, avec des brillans sur le corps ; deux girandoles d'or formant flambeaux montés sur deux fûts de colonne d'or, émaillées en lapis, surmontées de deux tourterelles d'argent, de carquois et de flèches faites par Durand ; un étui d'or émaillé en verd, au bout duquel est une petite montre faite par Romilly, entourée de quatre cercles de diamans, et de l'autre des armoiries ; deux autres étuis d'or, l'un émaillé en rubans bleus, et l'autre en émaux de couleur et paysages ; dix-sept diamans démontés de toute forme, pesant depuis 25 jusqu'à 30 grains chacun, dont une pendeloque montée, pesant 36 grains ; deux autres barrières de bracelets détachées également de quatre diamans chacune, pesant le même poids ci-contre ; soixante-quatre chatons dans un seul fil, formant collier, pesant 8, 9 et 10 grains chacun, en diamans montés à jour ; deux boucles d'oreilles de coques de perles avec deux diamans au bout ; un autre portrait de Louis XIV de Petitot ; un autre portrait de feu Monsieur, tous les deux en émail, ainsi qu'un portrait de femme également de Petitot ; une écritoire de vieux laque superbe, enrichie d'or et formant nécessaire, tous les ustensiles en or ; deux souvenirs, l'un en laque rouge et l'autre en laque fond d'or à figures, l'un monté en or et l'autre monté en or émaillé ; deux petits flambeaux d'argent de toilette, perlés et armoiriés ; une boîte de crystal de roche, couverte d'une double boîte travaillée à jour ; pièces d'or portugaises ; guinées et demi-guinées d'Espagne ; une dite des Noailles, des Louis XV, frappées à peu près dans cette forme : dans chaque angle de cette pièce sont des fleurs de lis ; une de M. Bignon, de M. de la Michaudière, de M. Caumartin, aux armes de la ville ; une de la régence ; plus quarante diamans, pesant un karat chaque ; deux lorgnettes, l'une émaillée en bleu, l'autre en rouge avec le portrait du feu Roi, toutes deux montés en or ; un souvenir en émail bleu avec des peintures en grisaille, re-

présentant d'un côté une offrande et de l'autre côté une jardinière avec un petit chien à longues oreilles; un reliquaire d'un pouce environ, d'un or très-pur, émaillé en noir et blanc; une petite croix montée dessus assez gothiquement, et une perle fine de la grosseur d'un pois au bas, et plusieurs autres bijoux d'un très-grand prix.

« S'adresser à Lucienne, près Marly, chez madame du Barry; et à Paris chez M^e Rouen, notaire, rue des Petits-Champs; à M. Rouen, marchand orfèvre jouaillier, rue Saint-Louis, au Palais; et au clerc du bureau, rue des Orfèvres. — Récompense honnête et proportionnée aux objets que l'on rapportera. »

DÉCLARATION DE MADAME DU BARRY, FAITE ENTRE DEUX GUICHETS DE LA CONCIERGERIE, APRÈS LE JUGEMENT QUI LA CONDAMNAIT A LA PEINE DE MORT (1).

Ce jourd'hui 18 frimaire, l'an second de la République française, une et indivisible (8 décembre 1793), dix heures du matin; sur ce qui nous a été annoncé que Jeanne Vaubernier, femme du Barry, avait des déclarations importantes à faire;

Nous, François-Joseph Denisot, juge au tribunal révolutionnaire; assisté de Claude Royer, substitut de l'accusateur public près ledit tribunal, et de Jean-Baptiste Tavernier, commis greffier, nous nous sommes transportés en la maison de justice de la Conciergerie, où nous avons trouvé le citoyen Dangé, administrateur de police, et la dite Jeanne Vaubernier, femme du Barry, laquelle nous a dit :

(1) Cette déclaration n'existe plus aux Archives nationales, dans les deux dossiers W¹ 16 et W⁶ 300 consacrés à madame du Barry. Je la donne d'après la copie qu'a dû en prendre dans le temps madame Guenard et qu'elle a imprimée dans ses *Mémoires historiques de Jeanne Goumart de Vaubernier Dubarry*. Lerouge, 1803.

1° Que dans l'endroit où l'on resserre les instruments de jardinage, en face de sa glacière, à Luciennes, se trouve enterré un nécessaire d'or, composé d'un plateau de porcelaine, monté en or, une théière en or, une bouilloire, un réchaud à l'esprit-de-vin, un pot au lait, une grande cafetière à chocolat, une autre petite cafetière, une écuelle sous couvert et son assiette, trois petites cuillères, une petite passoire à théière, cent jetons à ses armes et au chiffre D B; le tout d'or et d'un travail très-précieux; observant que les manches desdits sont en jaspe sanguin et montés en or.

2° Dans une boîte ou corbeille enterrée dans le même endroit, quinze cent trente et un louis d'or de vingt-quatre livres chaque; une chaîne de diamants avec ses deux glands et la clef montée à jour; deux chaînes d'oreille, composées chacune de neuf ou dix pierres, celles de devant fort grosses; trois anneaux, un de diamants blancs, un en rubis et en diamants blancs, un en émeraude et diamants blancs; une très-belle pierre gravée, montée avec chaînes d'or pour collier; deux colliers de corail, dont l'un monté en or; un collier de perles fines; des chaînes d'oreille aussi en perles fines; un collier de perles d'or et deux ou trois chaînes d'or pour cou; un portrait de Louis XV entouré d'un cadre d'or.

3° Dans une petite boîte de sapin, remise à l'épouse du nommé Deliant, frotteur, demeurant à Luciennes, une montre à répétition enrichie de diamants; un petit paquet de quatorze ou seize diamants de 5 à 6 grains chaque; un paquet de petits rubis; deux petits diamants plats pour monter en bagues; un autre portrait de Louis XV, dans un laboratoire, monté et plaqué en or; un petit enfant en forme de tirelire, en or émaillé bleu; seize demi-guinées neuves et deux guinées enveloppées dans du papier; une paire d'éperons d'or avec des chiffres appartenant à feu M. de Brissac; une petite boîte de carton renfermée dans celle ci-dessus, dans laquelle est une chaîne en émeraude

en diamants, dont un grand pesant 50 grains; les glands de laquelle chaîne se trouvent dans la boîte énoncée au deuxième article; observant que dans l'article deuxième ou troisième il se trouve un crayon d'or enrichi de diamants; une boîte pareillement remise à la femme Deliant, renfermant un moutardier d'or, un petit plateau et deux gobelets d'or, et plusieurs autres objets qui ne reviennent pas à sa mémoire; deux caves remplies de flacons de cristal de roche, dont l'une lui appartient et l'autre à feu Brissac; lesdits flacons garnis en or; un autre gobelet de cristal avec un couvercle d'or, appartenant audit feu Brissac; une petite écuelle de vermeil avec son plateau.

4° Un coffre de velours bleu garni en argent doré, placé sous un escalier, dans une chambre formant garde-robe, à côté de celle qu'elle occupait, dans lequel coffre il y a une douzaine de couverts d'or armoriés, quatre cuillères à sucre, deux cuillères à olives, une cuillère à punch, le tout d'or; un étui renfermant douze cuillères à café en or; plusieurs portraits de femmes; deux cachets d'or, dont un de bureau et un petit; trois médailles, une représentant le Pont de Neuilly, la seconde l'École de Chirurgie, et la troisième l'Hôtel des Monnaies; deux autres médailles représentant les mariages des ci-devant princes, aussi en or; une très-grande médaille d'or appartenant au feu Brissac, et quelques autres effets qu'elle ne peut désigner; plus deux poignards turcs montés en rubis et autres pierres.

5° Dans la chambre à côté de celle à coucher, servant de passage, dans la commode, une paire de boucles en or, garnies en perles, une petite boîte d'or unie; une boîte d'écaille blonde montée en or, avec le portrait d'une religieuse; un bouchon de flacon d'or émaillé en bleu, avec un gros diamant.

6° Dans une commode, dans la chambre à coucher, un pot à eau et sa cuvette de cristal de roche garnie en or; deux coupes de jaspe sanguin montées en or; un bracelet

antique monté en or , composé de différentes pierres ; un gobelet de cristal de roche et deux carafes et le plateau, le tout monté en or ; vingt et une ou vingt-deux bagues de différentes pierres gravées, montées en or ; une boîte montée en cage d'or , avec le portrait de l'épouse de Brissac ; un portrait de la fille de ce dernier, monté en or ; un portrait du fils du même, aussi monté en or ; un autre de son frère ; une boîte d'écaille blonde montée en or, avec une très-belle pierre blanche gravée, où est le portrait de Brissac et de la déclarante ; une boîte de jaspe montée en or, émaillée ; une autre boîte de nacre de perles, montée en or ; un portrait en émail de la grand-mère de Brissac ; deux tasses d'or avec leurs manches de corail et quelques autres objets appartenant à Brissac.

7° Dans la cave à usage ordinaire, sous l'escalier, un grand seau, neuf douzaines et sept assiettes, dix-huit flambeaux, dont trois à deux branches ; une douzaine de casseroles ; une grande et une petite marmite, le tout en argent ; dix-neuf grandes cloches d'argent ; soixante-quatre plats aussi d'argent, et autres objets d'argenterie dont l'état est chez elle.

8° Plusieurs figures de différentes espèces et en bronze. Une partie doit être dans un des bosquets près le pavillon ; une autre au-dessus du pavillon ; le tout légèrement couvert de terre.

9° Dans le jardin de Morin, valet de chambre, se trouvent cachés onze sacs de 1,240 doubles louis rapportés de Londres à son dernier voyage ; une boîte d'écaille montée en or, sur laquelle est le portrait de Marie-Antoinette fait par Sauvage, dans laquelle se trouve une médaille d'or et quelques autres objets qui sont à la connaissance de Morin, qui a été chargé par elle de cacher tous lesdits objets contenus dans le présent article.

10° Observe qu'elle a en dépôt chez Morlan, A. Moncelet et Ramson et compagnie, banquiers, à Palmer, à Londres, tous les articles relatifs au vol, excepté ceux soulignés en

marge et portés en l'imprimé de la récompense promise pour la découverte du vol en général, lequel a été paraphé par elle et par nous, ainsi que par le citoyen Dangé.

11° Qu'elle a confié au citoyen Montrouy une seringue d'argent et trois canons aussi d'argent, une petite demi-aune pliante en or; une bague nommée *atriodes*; un portrait de Brissac; deux couteaux à ôter la poudre, à lames d'or, avec deux petits cercles de diamants et manches noirs; un autre couteau émaillé, en or; une montre d'or et un petit cachet d'or avec une émeraude; observant qu'elle a reçu dudit Montrouy deux cent cinquante ou trois cents livres à titre de prêt, ainsi que le coucher dont elle a fait usage pendant sa détention jusqu'à ce jour.

Lecture faite des déclarations ci-dessus, a dit icelle contenir vérité et n'avoir autre chose à déclarer; ajoutant que si c'est le bon plaisir du tribunal, elle écrira à Londres, et que, sans difficultés, elle recouvrera les objets concernant son vol, en payant toutefois les frais qu'a occasionnés le procès; et a signé avec nous, Denisot, juge; Royer, substitut de l'accusateur public; Jeanne Vaubernier du Barry; Dangé, administrateur de police; Tavernier, commis-greffier.

PERQUISITIONS FAITES PAR ORDRE DU TRIBUNAL RÉVOLUTIONNAIRE DANS LE CHATEAU ET PAVILLON DE LUCIENNE A L'EFFET DE S'EMPARER DES BIJOUX OR ET ARGENT QUI Y ÉTAIENT CACHÉS, ET SOMMATIONS FAITES A MORIN, VALET DE CHAMBRE DE MADAME DUBARRY, DE DÉCLARER OU ILS SONT.

« *Le 24 frimaire, l'an second de la République,
une et indivisible (1).*

« D'après l'invitation par nous faite au citoyen accusateur public près le tribunal révolutionnaire de Paris, est

(1) L'original des deux interrogatoires de Morin existe aux Archives nationales.

comparu devant nous, commissaires, juge-de-paix et maire dénommés aux procès-verbaux d'autre part, à dix heures du matin, Denis Morin, valet-de-chambre de la Dubarry, accompagné de Maximilien Brassan, Pierre Ducolet, gendarmes de la 1^{re} division attachée aux tribunaux, et de Jean Auvray, huissier au tribunal, lequel Auvray nous a représenté les pouvoirs dont il étoit porteur, tant pour lui que pour les gendarmes susnommés.

« Nous avons représenté au nommé Morin, en présence des témoins susdits, qu'il n'ignore pas ce qui est arrivé à sa maîtresse, la position critique où il se trouve lui-même, ayant toujours été reconnu pour confident; qu'il ne doit pas ignorer non plus la fin funeste du ci-devant chevalier d'Escourt; que le meilleur parti à prendre pour lui comparant étoit de répondre aux interpellations qui alloient lui être faites, avec cette vérité, cette franchise, qui inspirent de l'intérêt dans toutes les circonstances; qu'au reste toutes dissimulations ne serviroient qu'à le rendre coupable, d'autant plus que nous sommes instruits par les pièces entre nos mains, par des témoignages sûrs, par des déclarations formelles, des découvertes aux dépôts faits par la Dubarry.

« A ces premières observations, ledit Morin a répondu: qu'il avoit la confiance de sa maîtresse plutôt en apparence que de fait; qu'on ne le jugeoit jouir de la confiance entière de la Dubarry que parce que sa qualité de valet-de-chambre le mettoit plus à portée de recevoir les ordres de sa maîtresse, et de donner les ordres de cette dernière à ceux attachés à son service; qu'au surplus il étoit trop ami de la vérité pour se refuser à la fidélité d'aucunes déclarations, pour rien dissimuler sur tout ce qui pourroit nous donner des lumières à l'égard de la femme Dubarry.

« Nous avons ensuite interpellé de suite ledit Morin de nous déclarer ce qu'il faisoit avant que d'être avec madame Dubarry.

« A répondu qu'étant né d'un vigneron à Auteuil près

Paris, après avoir servi plusieurs autres personnes à Paris, il étoit entré par l'effet du hasard, le 5 juin 1768, au service du ci-devant comte Dubarry; que depuis cette époque il étoit toujours resté attaché à la maison de la Dubarry, d'abord en qualité de laquais, pendant quatre ans, et en qualité de valet-de-chambre le reste du temps au service particulier de la femme du ci-devant comte Dubarry.

« Avons interpellé ledit Morin de nous déclarer ce qu'étoient devenus les statues de bronze et un buste en marbre représentant Louis XV.

« A répondu n'avoir pas connoissance de la statue de bronze, que seulement il sait que le concierge du pavillon avoit été chargé par la Dubarry de l'enterrer dans un endroit qu'il ignore, sans doute pour empêcher qu'on ne la mutilât; quant au buste, il a déclaré l'avoir déposé dans une serre avec d'autres marbres, à l'aide des nommés Déliant, frotteur, et Picard, terrassier, qu'ils avoient commandés pour cet effet.

« Avons demandé audit Morin ce que sont devenus les différens tableaux qui étoient dans la maison de la femme Dubarry.

« A répondu que d'après plusieurs avis donnés sur la nécessité de ne pas laisser en évidence aucuns tableaux qui puissent fatiguer la vue des fédérés, il avoit lui-même, à l'aide du nommé Déliant et un autre laquais, caché entre la croisée et la persienne de la salle à manger, un tableau représentant Louis XV et un autre le régent; qu'il n'a pas d'autre connoissance à l'égard du portrait de Marie-Antoinette, que de l'avoir vu et laissé suspendu dans le cabinet de toilette de la Dubarry; qu'en outre il avoit caché lui-même, à l'aide dudit Déliant et Prêtry, coiffeur de la Dubarry, un grand tableau sous cadre et sur son châssis, représentant Louis XV en habit de chevalier, et ce dans une armoire de la chapelle, observant que tous ces dépôts n'ont été faits par lui que par les ordres de la Dubarry;

que le cadre du susdit tableau a été porté au pavillon, que les armoiries qui en ont été détachées ont été renfermées par lui dans une armoire d'un anti-chambre à l'aile du bâtiment et dans laquelle armoire est aussi un tableau représentant une frégate nommée *la Comtesse Dubarry*.

« A déclaré de suite, spontanément et sans interpellation, avoir enterré lui seul et sans l'aide de personne, dans la serre en face de la glacière, un coffre de bois de chêne bien ferré, qui renferme, à ce qu'il croit, un nécessaire d'or, dont la Dubarry avoit la clef, et ce dans un trou fait par lui seul; déclare en outre avoir enterré dans un trou au même endroit, une petite boîte de bois, et à ce qu'il pense, sans en être certain, une seconde boîte dans le même trou, renfermant toutes deux des objets précieux dont il ne connoit pas la nature.

« Avoir enterré par les ordres de la Dubarry, et d'après les sollicitations pressantes de cette dernière, dans deux trous pratiqués à gauche en entrant dans le jardin de lui comparant, savoir dans le premier trou environ cinq à six sacs d'argent, remis à lui par la Dubarry: le tout renfermé dans une boîte, observant qu'outre cette boîte il y a un gobelet de vermeil appartenant à la femme Roussel, et qu'elle lui a donné à cacher; et de surplus neuf louis environ en écus de six livres, un louis d'or, une guinée et une demi-guinée en or, le tout renfermé dans un sac de peau, et appartenant à lui Morin; se rappelant, ce dernier, que, dans la même boîte cachée dans le premier trou, il y a cent jetons d'argent armoirés appartenans à la Dubarry.

« Secondement, que dans l'autre trou dont il est parlé d'autre part, se trouve une petite boîte de bois fermant à crochet, dans laquelle sont contenus différens objets précieux qu'il ne peut désigner, n'ayant pas eu la curiosité de les regarder avant de les enterrer, malgré la possibilité qu'il en avoit.

« Interpellé ledit Morin de nous déclarer la quantité d'argent que pouvoit contenir le premier trou :

« A répondu, ne pouvant au juste en désigner la quantité, que ces sacs plus ou moins grands pouvoient contenir les uns 1,200 livres, les autres davantage.

« Interpellé si dans la boîte dont il s'agit il n'y avoit pas de louis en or :

« A répondu, qu'à la vérité il avoit d'abord mis dans cette boîte deux rouleaux composés chacun d'environ cinquante louis en or ; mais que d'après les ordres de la Dubarry il les avoit retirés et les lui avoit donnés quinze jours environ avant qu'elle fût arrêtée ; qu'à cet effet il avoit été obligé de déterrer cette boîte, qu'il a ensuite remise dans le même trou.

« Avons représenté audit Morin, que, d'après les connoissances que nous avons, il devoit se trouver une plus grande quantité d'argent que celle énoncée dans sa déclaration.

« A répondu qu'il étoit bien à sa connoissance qu'à l'époque du mois de septembre 1792 il avoit caché et enterré dans un coin de la commune, à l'aide des nommés Déliant, frotteur, et Salenave, chef d'office, la somme de dix mille francs en plusieurs sacs ; mais que la Dubarry, instruite que plusieurs particuliers avoient été volés dans leurs caves, et ne trouvant point le lieu du dépôt assez sûr, avoit donné l'ordre aux dits Déliant et Salenave de les retirer ; qu'en conséquence le comparant, aidé des ci-dessus nommés, avoit déterré les dix mille francs relatés d'autre part ; mais que les sacs dans lesquels ils étoient étant pourris, ils avoient trouvé l'argent épars, et l'avoient porté à la Dubarry, et qu'après l'avoir nettoyé, secondés de la femme Déliant, ils l'avoient compté, et avoient reconnu qu'il manquait dix louis sur ladite somme, suivant le compte qui fut fait par la Dubarry seule, observant que c'est par erreur qu'il vient de nous dire qu'ils l'avoient compté eux-mêmes ; ledit Morin a ajouté, sur l'interpellation à lui faite, que l'argent dont il s'agit avoit été déterré quelque temps avant le départ et le voyage de la Dubarry à Londres.

« Interpellé, le comparant, de nous dire ce qu'étoit devenu l'argent remis par lui, Déliant et Salenave, à la Dubarry :

« A répondu que d'après de nouveaux ordres donnés par ladite Dubarry à lui-même, ainsi qu'auxdits Déliant et Salenave, ils avoient tous trois enterré ladite somme, à l'exception des dix louis manquant, dans un trou pratiqué par eux dans la fourrière du château, après avoir enfermé cet argent dans deux pots de terre.

« A déclaré qu'à la même époque, les susnommés ont aussi enterré avec lui deux coffres, dont l'un contenoit le nécessaire de la Dubarry, et l'autre beaucoup d'objets précieux, et ce chacun dans deux trous particuliers faits par eux dans ladite fourrière ; a ajouté que lui-même et les susnommés avoient aussi enterré dans le même temps, et dans un trou creusé par eux dans l'orangerie, un troisième coffre contenant des bijoux, à ce qu'il présume ; les dits trois coffres fermés, et la Dubarry en ayant la clef.

« Que ladite Dubarry craignant que les objets ci-dessus ne fussent volés, ne trouvant pas le lieu du dépôt sûr par plusieurs circonstances, lui donna l'ordre, ainsi qu'audit Déliant, de les ôter de l'endroit où ils étoient ; qu'en conséquence le comparant avoit, dans le courant de juin dernier, déterré, avec ledit Déliant, les susdits coffres, deux pots de terre, et les avoient remis à la femme Dubarry.

« Avons interpellé ledit Morin, s'il savoit ce qu'étoient devenus les trois coffres dont il s'agit et les deux pots qui renfermoient l'argent.

« A répondu avoir enterré dans la serre le coffre qui contenoit le nécessaire, ainsi qu'il l'a déclaré ; qu'à l'égard des deux autres coffres, la Dubarry en avoit fait défaire un par son menuisier sans que lui Morin sache ce qu'est devenu l'autre : quant à l'argent, il est resté dans les mains de ladite Dubarry, mais que sans doute les objets contenus dans les deux derniers coffres, ainsi que l'argent remis à

la Dubarry, faisoient partie des dépôts particuliers faits et ordonnés par elle.

« A déclaré de suite, et sans interpellation, que dans le grenier de la cuisine à lui appartenant près son jardin, il y avoit caché une croix à pied d'argent, un calice et sa patène ; plus, que dans les bois de charpente posés contre les murs des champs, il y avoit un étui renfermant six cuillères à café en or.

« Et sur-le-champ ledit Morin s'étant offert pour aller lui-même dans son jardin et les lieux en dépendant indiquer les objets cachés dont il nous a fait la déclaration, nous nous sommes transportés de suite avec ledit Morin dans son jardin, où étant nous avons trouvé, dans un endroit qu'il nous avait déclaré à gauche à côté de la porte du jardin, dans un trou couvert, une boîte de sapin ; et de suite ledit Morin nous a indiqué une autre place, non loin de la première, dans laquelle, après l'avoir fait creuser, nous avons trouvé une seconde boîte de sapin ; nous en avons de suite chargé deux de nous, nous réservant d'en faire l'ouverture au ci-devant château de la Dubarry.

« Ledit Morin, pour suivre l'objet de sa déclaration, nous a conduits dans un grenier attenant à sa maison, où étant nous avons trouvé d'après sa judication, et cachés derrière plusieurs bois, un crucifix d'argent, un calice avec sa patène en vermeil, provenant de la chapelle du ci-devant château : nous avons trouvé dans le même moment, et dans le même endroit, une boîte à quadrilles, et à côté un rouleau de papier cacheté de manière à ne pouvoir l'ouvrir sans rompre la cire ; et de suite une petite boîte de chagrin ficelée d'une corde à moitié pourrie, cachée derrière les bois et chevrons appuyés contre le mur du jardin, et à côté de la maison dudit Morin.

« Nous nous sommes saisis de tous ces objets, et sur-le-champ sommes retournés dans le salon du ci-devant château, avec ledit Morin, où étant, nous avons fait en sa

présence la reconnaissance de tous les objets dont nous étions nantis.

« Ayant ouvert la première boîte enterrée dans le premier trou, nous y avons trouvé et compté en présence dudit Morin : 1° un sac de 1,200 livres ; 2° un autre sac de 1,248 livres ; 3° un sac de 1,200 livres ; 4° un sac de 1,200 livres ; 5° un sac de 900 livres : le tout pour les avoir comptés en présence dudit Morin, la monnaie étant dans les cinq sacs dont il s'agit, composée d'écus de six francs neufs à l'effigie du ci-devant Louis XVI.

« Ayant de suite ouvert la seconde boîte, en présence de Morin, nous y avons trouvé et compté successivement : 1° 99 jetons hexagones d'argent, armoiriés d'un côté aux armes de la Dubarry, et de l'autre côté portant son chiffre ; 2° 40 doubles louis d'or ; 3° un sac de 1,185 livres en gros et petits écus vieux ; 4° neuf louis moins six livres en argent blanc, un louis en or, une guinée, une demi-guinée, le tout renfermé dans un petit sac de peau à moitié pourri, lesquelles sommes et monnoies composant le quatrième article, ledit Morin nous a déclaré lui appartenir ; 5° un gobelet d'argent vermeil, appartenant à la femme Roussel.

« Ayant ouvert la boîte à quadrilles, nous y avons trouvé quatre petites boîtes en ivoire portant sur les couvercles les figures d'un carreau, d'un trèfle, d'un pique, d'un cœur, incrustés en or, lesdites boîtes renfermant des fiches en ivoire marquées et incrustées en or avec pareilles figures.

« Procédant après l'ouverture de la petite boîte de chagrin, nous y avons trouvé une douzaine de cuillères à café en or à filets, et armoiriés des armes de la Dubarry.

« Nous avons sur-le-champ renfermé tous les objets sus-relatés avec nombre et nature d'espèces, dans un seul et même sac que nous avons ficelé et sur lequel nous avons apposé le scellé, en présence dudit Morin ; nous avons mis ce sac dans un autre beaucoup plus grand, y

avons renfermé la croix, les calices, patène et gobelet dont il est parlé ci-dessus, y avons de suite apposé le scellé, le laissant dans le salon où nous sommes, ne pouvant le mettre ailleurs, vu que nous serions obligés de lever les scellés mis sur les armoires, meubles et appartements de la maison.

« Quant au rouleau de papier trouvé derrière des bois, nous avons interpellé ledit Morin de nous dire s'il l'avoit caché et s'il savoit ce qu'il contient.

A répondu n'avoir point caché le rouleau dont il s'agit, et ignore absolument ce qu'il contient.

« Nous avons gardé par-devers nous ledit rouleau (1), nous réservant d'en faire l'examen particulier, et d'envoyer à qui il appartiendra les différens papiers y contenus.

« Et sur-le-champ avons à l'heure de dix heures du soir clos le présent procès-verbal, auquel nous avons vaqué depuis dix heures du matin ; et pour la continuation de nos opérations, avons remis et indiqué la vacation du lendemain 25 frimaire à huit heures du matin, où tous les susnommés demeurent prévenus et consentent de se rendre demain.

« Et sur-le-champ avons fait lecture audit Morin de ses réponses, déclarations, et de nos opérations, contenues au présent ; ledit Morin les a reconnues pour contenir vérité, y a persisté, et a signé avec nous.

« Signé à la minute, VILLETTE, FAIQUET, HURÉ, HOUDON, BICAULT, D. MORIN, et LEQUOY, secrétaire de la commission. Pour copie collationnée et conforme à la minute certifiée par nous soussignés commissaires du conseil exécutif du directoire du district de Versailles, juge-de-paix, maire de Lucienne, et secrétaire de la commission à Lucienne,

(1) Note de Favrolle. — On n'a pu avoir aucune connaissance de ce qu'est devenu ce rouleau, quelques recherches que l'on ait pu faire ; on présume que ce pouvait être les lettres de Louis XV à madame du Barry, n'en ayant point trouvé dans ses papiers.

le 23 frimaire l'an second de la République. HOUDON, juge-de-peace ; BICAULT, maire ; VILLETTE, FAIQUET et HURÉ, commissaires ; LEQUOY, secrétaire de la commission.

« NOTA. La séance du 23 ne fut employée qu'à entendre une nouvelle lecture dudit procès-verbal, et à se consulter sur les interpellations qui restoient à faire à Morin ; après quoi l'on s'ajourna au lendemain. »

SUITE DES PERQUISITIONS FAITES PAR ORDRE DU TRIBUNAL RÉVOLUTIONNAIRE DANS LE CHATEAU ET PAVILLON DE LUCIENNES A L'EFFET DE S'EMPARER DES BIJOUX, OR ET ARGENT QUI Y ÉTAIENT CACHÉS.

« Le vingt-six frimaire l'an second de la République française une et indivisible, par-devant nous, commissaires, juge-de-peace, maire, dénommés aux procès-verbaux contenus au présent cahier, est recomparu le nommé Morin, ancien valet-de-chambre de la Dubarry.

« Avons de suite représenté audit Morin que les découvertes qu'il nous avoit fait faire de plusieurs dépôts, en nous indiquant les lieux où ils étoient placés et enterrés dans son jardin, pouvoient donner quelques dispositions à croire la fidélité de sa déclaration à cet égard ; mais que cependant l'examen des différentes pièces entre nos mains, la comparaison des objets trouvés dans son jardin, avec les quantités, nature et espèces de tous les autres qui devoient avoir été cachés dans ledit jardin par lui, Morin, nous laissoient des soupçons très-grands sur la fidélité de sa déclaration, et nous donnoient tout lieu de penser que lui, Morin, avoit distrait de l'argent et autres objets des coffres et boites à lui confiés par la Dubarry, soit qu'il les eût cachés dans son propre jardin, soit qu'il ait l'intention de les soustraire à notre connoissance.

« Nous lui avons observé, par exemple, qu'il devoit se

trouver dans le jardin onze sacs de 1,200 livres, tandis que nous n'avons trouvé que six sacs de 1,200 livres environ chacun, conformément à sa déclaration.

« A répondu à toutes ces observations qu'il juroit sur son honneur n'avoir jamais détourné aucuns des objets contenus dans les boîtes par lui enterrées; que si les notes entre nos mains désignoient un plus grand nombre d'effets que ceux reconnus par nous, ces effets n'étoient nullement à sa connoissance; qu'il avoit indiqué les seuls dépôts faits par lui dans son jardin, et nous a assuré qu'il n'y en avoit aucun autre.

« Pour parvenir à la découverte et à la connoissance de tous les dépôts, et pour convaincre ledit Morin que nous étions instruits par la déclaration de la Dubarry qu'il avoit été chargé lui-même de cacher bien plus de choses, nous lui avons fait lecture de la déclaration entière de la Dubarry, et entre autres de l'article ix, qui désigne plusieurs objets, et notamment une boîte d'écaille montée en or, sur laquelle se trouve le portrait de Marie-Antoinette, fait par Sauvage.

« Avons interpellé le comparant de nous déclarer s'il avoit connoissance de ce qu'étoit devenue la boîte dont il s'agit, lui observant que lui seul nominativement avoit été chargé de la cacher avec les autres effets désignés en l'article ix.

« A répondu n'avoir aucune connoissance de la boîte que nous réclamons; qu'en sa qualité de valet-de-chambre de la Dubarry il avoit bien eu la connoissance de tous les objets qu'elle déclare, mais qu'il ignore l'emploi que sa maîtresse a pu en faire; ajoute ledit Morin que nonobstant les objets déclarés par sa maîtresse, nous devrions trouver deux couverts et une cuillère à café en or marqués de trois fleurs de lis en or incrustés; deux couteaux à lames d'or montés en porcelaine de Sèvres;

« Qu'il avoit dans sa chambre plusieurs effets appartenant à la Dubarry, qui, n'étant pas en évidence, pourroient

échapper à notre découverte, et nous a offert sur-le-champ de nous y conduire pour nous donner toutes indications nécessaires.

« Sur quoi nous nous sommes transportés de suite au bâtiment dit des communes, et, montés aux mansardes, nous avons, après avoir fait la reconnoissance des scellés apposés à la chambre dudit Morin, levé ces mêmes scellés, et nous sommes ensuite entrés dans cette chambre, où étant, ledit Morin nous a indiqué et nous a fait trouver dans une petite armoire en placage, à gauche, à côté de la cheminée, huit mors à grandes bossettes d'argent à perles, marqués en relief des chiffres de la Dubarry; un mors plus petit, de la même nature; un autre en bossette, argenté; un autre idem; une paire de bossettes à filets et chiffres; un bridon à galons d'or; quatre chiffres en cuivre doré propres à mettre sur des voitures; cinq coupons de velours blanc propre à doubler le dedans d'une voiture.

« Dans une autre armoire, et cachée parmi du linge, une petite râpe à muscade en argent, renfermée dans un étui aussi d'argent, lequel est renfermé dans un autre étui en chagrin. Dans une petite boîte contenant de la ferraille, une main d'argent doré.

« Ledit Morin nous ayant indiqué un lit de sangle sous les matelas duquel nous devrions trouver deux housses de siège de voiture en velours, brodées or et argent à franges, et au même endroit un surtout de drap blanc galonné en or, nous n'y avons trouvé qu'une peau d'ours.

« Plus, nous ayant indiqué une armoire en chêne sur laquelle il avoit caché deux housses de selle de femme de velours cramoisi, et une veste galonnée en or, nous n'y avons rien trouvé.

« Plus, sur une planche à l'endroit où il avoit placé un sac contenant 400 livres en argent blanc, à lui donné en dépôt par le nommé Laroche, ci-devant abbé, au mois d'octobre 1792, nous n'y avons également rien trouvé.

« Plus, sur la même planche, à un autre endroit où nous

devions trouver une paire de boucles d'argent appartenant à Béguin, volontaire, nous n'y avons point trouvé l'objet dont il s'agit.

« Étant sortis de la chambre dudit Morin, n'emportant avec nous que le seul et unique objet par nous trouvé sur les indications dudit Morin, nous avons refermé la chambre, réapposé les scellés à la porte, le tout en présence dudit Morin, et sommes entrés de suite dans une autre petite chambre à côté de la première, après avoir toutefois reconnu et levé les scellés apposés à la porte; ledit Morin nous a indiqué une boîte de chapeau de femme dans laquelle nous avons trouvé, avec plusieurs paquets de graines portant leurs noms, nature et espèces, un gros paquet intitulé *graines de panais*, dans lequel nous avons découvert dix-sept aunes de galons d'argent pour livrées, et ce après les avoir mesurés.

« Interpellation faite audit Morin de nous dire s'il avoit connoissance d'autres objets cachés chez lui, a dit que non.

« Sortis ensuite de ladite seconde chambre, nous l'avons refermée, y avons réapposé les scellés, et à l'instant sommes retournés avec ledit Morin au salon du château, emportant avec nous les seuls objets découverts par nous sur l'indication dudit Morin.

« Interpellation faite au comparant de nous dire si, dans une maison rouge appartenant à la Dubarry, il n'y avoit pas de dépôts cachés :

« A dit n'avoir connoissance d'aucuns.

« Avons demandé audit Morin s'il savoit que la Dubarry eût donné 100 livres pour avoir un passe-port de la municipalité de Lucienne :

« A répondu n'avoir jamais entendu parler de passe-port sollicité par sa maîtresse; que seulement il se rappeloit avoir donné par ses ordres la somme de 100 livres, à titre de secours, au nommé Louis Ledoux, ex-maire de Lucienne.

« Interpellation faite audit Morin de nous déclarer tout

ce qui pourroit nous donner des renseignements sur la découverte d'objets appartenant à la Dubarry et non trouvés :

« A répondu n'avoir d'autres déclarations à faire que celles consignées audit procès-verbal, a persisté à en assurer la vérité, et a signé après en avoir entendu la lecture.

« Signé à la minute : D. MORIN, VILLETTE, HURÉ,
FAIQUET, HOUDON, BICAULT, LEQUOY, secrétaire
de la commission. »

Le 28 frimaire (18 décembre 1793), à la suite des déclarations de Morin, qui devait être condamné à mort et exécuté le 23 décembre 1793, les commissaires du conseil exécutif du directoire du district du comité de sûreté générale de Versailles adressaient cette lettre au citoyen accusateur public près le tribunal criminel de Versailles :

« Nous t'adressons ci-devant copie des déclarations, dépositions qui nous ont été faites par Morin dans les deux interrogatoires que nous lui avons fait subir les vingt-quatre et vingt-six courant. La présence de cet homme nous a été d'autant plus utile, que nous avons découvert, d'après ses indications, beaucoup d'objets précieux enterrés et cachés dans son jardin.

« La femme Roussel, femme de chambre de la Dubarry, nous paroissant avoir été instruite de différents faits par Morin, et sa conduite nous donnant à soupçonner qu'elle auroit pu cacher elle-même les effets appartenant à la Dubarry, nous t'invitons à faire traduire ladite femme Roussel, dans le cas seulement où les différentes déclarations faites par elle au tribunal te donneroient à penser que la présence de cette femme pourroit aider les découvertes que nous sommes chargés de faire. »

Déjà le 21 frimaire (11 décembre 1793), trois jours après la mort de la du Barry, les commissaires s'étaient occupés des moyens de parvenir à la découverte des objets volés. Ils avaient commencé à mettre en arrestation le frotteur Deliant et sa femme, dénoncée dans la déclaration de la du Barry entre deux guichets, comme dépositaire de deux boîtes renfermant des bijoux, diamants et autres effets précieux. Les commissaires tiraient peu de renseignements de Deliant, déjà moribond, et qu'ils faisaient transporter à l'infirmerie de Versailles, où il mourait huit jours après. Mais la femme, après avoir avoué, que cinq ou six jours avant son arrestation, la du Barry lui avait mis dans son tablier cinq ou six paquets enveloppés de papier qu'elle avait cachés dans le fumier de la melonnière, remettait le lendemain à Greive, pendant que les commissaires étaient occupés à faire fouiller le jardin de Morin, 193 louis simples en or à elle confiés par la du Barry quelque temps avant son dernier voyage en Angleterre.

Le 16 frimaire elle était interrogée par les commissaires. Elle déclarait que la du Barry, à l'époque de son dernier voyage en Angleterre, lui avait remis trois coffres contenant beaucoup d'objets précieux; que le lendemain de l'arrestation de la du Barry elle les avait déposés dans la maison de la veuve Aubert, sa mère, mais qu'à la suite des perquisitions faites à Luciennes et dans ses dépendances, craignant qu'on ne trouvât chez sa mère les coffres déposés, elle les avait vidés et cachés dans le fumier, contre la melonnière, à l'exception de quatre rouleaux de louis simples, d'un gobelet d'or avec son couvercle, d'une bourse pleine de jetons d'argent et de quelques flacons; que sa mère avait jeté le lendemain dans la pièce d'eau du Grand-Jet de Marly ces objets, à l'exception cependant de quatre rouleaux de louis qu'elle avait gardés pour elle sans en donner connaissance à son mari.

Présente ce jour-là au dépôt fait par Agathe Gournay d'une montre enrichie de diamants trouvée dans une pièce

d'eau du jardin de Marly, la femme Deliant, prétextant des besoins naturels, se coupait la gorge avec un rasoir.

Les commissaires cherchaient à établir le compte de l'argent trouvé chez madame du Barry pour le remettre à la Trésorerie nationale. Avec le dépouillement des procès-verbaux ils arrivaient à une somme de 51,801 livres. Il y avait bien eu une somme de 3,143 livres en assignats trouvée dans la commode de la chambre à coucher de la du Barry, mais cette somme avait été mise, par les citoyens Lacroix et Musset, représentants du peuple, à la disposition du citoyen Greive pour subvenir aux dépenses du moment, et il ne restait plus sur cette somme que 29 livres. Et Greive n'avait pas dépensé que cet argent; il avait encore mangé avec son monde 3,000 livres fournies par Vouland et Jagot, et il redevait encore aux dix-huit garnisaires qu'il avait installés à Luciennes 3,151 livres. Les commissaires, voulant mettre un peu d'économie dans la maison, regrettaient de voir « *que le citoyen Greive, trop occupé sans doute de l'exécution des grandes mesures de sûreté générale dont il annonçait être chargé par sa qualité même, n'avait pas le temps d'entrer dans les petits détails* », et ils réduisaient la garde de dix-huit hommes à six et faisaient arrêter le compte du boulanger, du boucher et autres fournisseurs dont ils envoyaient le bordereau à l'administration du district de Versailles, un bordereau qui montait à 2,749 livres.

La reconnaissance et le récolement de l'argenterie, des bijoux, des diamants donnaient un terrible travail aux commissaires, qui disaient dans leurs rapports : « *Peut-être que le plaisir d'avoir fait les découvertes, la précipitation avec laquelle on a procédé à leur inventaire, ont fait négliger les formalités de la rédaction et l'exactitude dans la description et reconnaissance des objets, mais en général les commissaires ont aperçu un défaut d'ordre, et ils ne peuvent mieux le prouver que par le grand nombre d'effets qu'ils ont reconnu n'avoir pas été inventoriés.* » Ils se plaignaient plus loin, doucement, d'avoir trouvé dans différents endroits de la

maison plusieurs étuis en chagrin et galuchat qui renfermaient sans doute des effets précieux et qui cependant ne « font pas partie de ceux inventoriés et reconnus ». Et ils terminaient par cette remarque amère : « Tous ces étuis ont été trouvés vides. »

La commission générale, aidée de deux autres commissions, faisait l'inventaire des étoffes invendables pour le moment en France, envoyait à Saint-Cyr, devenu un hôpital militaire, le linge, la literie, le sucre, de l'eau-de-vie, faisait choix de cinquante-cinq objets maintenant conservés dans les musées ou les palais royaux (1) :

1. — Deux tableaux de Vien.
2. — Une gaine avec chapiteau et base de granit d'Italie.
3. — Une Vénus Callipyge (petite proportion).
4. — Un Apollon du Belvédère.
5. — Thésée enlevant Hermione.
6. — Une vestale entretenant le feu sacré, suivie par deux enfants.
7. — Un groupe représentant Louis XV porté par quatre guerriers.
8. — Un petit buste de Louis XV.
9. — Un feu en bronze doré, cerf, sanglier et attribut de chasse.
10. — Un tableau représentant une marine, par Vernet. (H., 8 pieds; L., 3 pieds.)
11. — Un autre tableau de même dimension représentant une ruine, par Robert.

(1) L'État conservait aussi les livres de la favorite, ainsi que l'indique cette estimation, en date de messidor an II, de la bibliothèque de madame du Barry. (Papiers de la bibliothèque de la ville de Versailles.)

État des livres de la bibliothèque, estimée par le sieur Blaizot, libraire à Versailles, en date du 3 prairial an II, 15,460 livres.

Ladite bibliothèque est en nature à Versailles dans la Bibliothèque nationale; depuis, sous le ministère de M. Chaptal, elle a été transférée à Paris, et, depuis, à la Malmaison et à Saint-Cloud.

12. — Quatre dessus de portes, par Fragonard.
13. — Une Nymphé en marbre fuyant et un Amour la menaçant.
14. — Une baigneuse de Falconet.
15. — Le buste de Louis XV en marbre, par Pajou.
16. — Une pendule représentant l'Amour porté par les Grâces, en bronze doré d'or moulu.
17. — Deux vases en porcelaine de Sèvres, fond azur.
18. — Deux vases de porcelaine forme étrusque.
19. — Un baromètre et thermomètre avec cartouches et figures de porcelaine.
20. — Deux vases en marbre blanc et porphyre.
21. — Deux feux d'or moulu, les plus riches.
22. — Deux figures en marbre blanc, proportion de 2 pieds.
23. — Deux candélabres à trois branches représentant deux femmes groupées.
24. — Deux autres en forme de bouteille.
25. — Un feu doré en forme de vase.
26. — Une table en porcelaine de Sèvres, les peintures d'après Vanloo.
27. — Un vase de porphyre.
28. — Un feu en forme de cassolettes et pomme de pin.
29. — Trois chandeliers à trois branches en cassolettes.
30. — Le buste de la *du Barry*, par Pajou, sur sa gainc.
31. — Partie d'un *forte-piano*.
32. — Deux grands vases de porphyre.
33. — Une harpe dans sa robe de taffetas noir.
34. — Un tableau représentant la fuite de l'Amour.
35. — *La Marchande d'Amours*, par Vien.
36. — *La Cruche cassée*, par Greuze.
37. — *Jupiter en Antiope*.
38. — Une pastorale, par Boucher. (H., 36 p.; L., 28 p.)
39. — Un paysage de *Visnose*.
40. — Une bordure ovale de 3 pieds de haut, richement sculptée et dorée.

41. — Une autre de 2 pieds de haut.
 42. — Une commode de vieux laque.
 43. — Une autre plaquée en porcelaine de Sèvres à
 sujets et figures très-jolis.
 44. — Un tableau représentant la *Visitation d'Élisabeth*.
 45. — Un autre représentant la Vierge et l'Enfant Jésus.
 46. — Un autre non fini représentant la du Barry en
 bacchante.
 47. — Un pastel, un enfant jouant du tambour de basque,
 d'après Drouais.
 48. — Un enfant tenant une pomme, peint par Drouais.
 (H., 20 p.; L., 18 p.)
 49. — Un tableau, une femme en lévite blanche.
 50. — Un autre, Louis XV en habit de revue.
 51. — Un autre, Louis XV enfant.
 52. — Une gravure enluminée représentant un paysage.
 53. — Une estampe représentant la femme *Lebrun*.
 54. — Un tableau peint sur toile par Robert, représentant
 une esquisse de la Messe. (H., 14 p.; L., 16 p.)

Après les travaux particuliers des diverses commissions, la commission générale fit un relevé général de tous les procès-verbaux d'inventaires, enlèvements, reconnaissances et ventes du mobilier ayant eu lieu successivement sous sa direction.

Ce relevé général est terminé par le bordereau du montant des seuls objets vendus et estimés, lequel s'élève à 707,251 l. 15 s.

Les bijoux, diamants, cristaux, etc., dont le prix n'est pas porté, sont évalués au même inventaire. 400,000 »

Les matières d'or, 89 mares 6 onces, peuvent être appréciées au moins. 60,000 »

A reporter. 460,000 »

	<i>Report.</i> . . .	460,000 l. »
Celles d'argent, 1,449 marcs, à 45		
livres le marc.		65,000 »
Celles de vermeil, à 84 marcs à		
50 livres.		4,200 »
Galons et franges, 34 marcs.		2,700 »
Galons d'argent et brûlé, 121 marcs.		3,600 »
Cuivre, fer, plomb, étain.		4,000 »

Total général de l'appréciation des effets mobiliers confisqués chez madame du Barry. 1,246,956 l. 15 s.

Les créanciers présentaient alors une série de mémoires montant à la somme de 956,124 l. 13 s. 4 d. qui étaient renvoyés par la municipalité de Luciennes à une commission chargée d'apporter la plus grande sévérité à la vérification de ces mémoires. Et la sévérité de la commission fut telle, dit M. Le Roy (1), que presque aucun des créanciers ne fut payé. Enfin la propriété de Luciennes était mise en vente.

VENTE DE DOMAINES NATIONAUX.

L'an troisième de la République française une et indivisible, le quatre du mois de thermidor, nous, administrateurs composant le directoire du district de Versailles, nous sommes transportés, accompagnés du citoyen procureur syndic, dans la salle ordinaire des séances..., conformément aux décrets de la Convention nationale des dix, douze, quinze et vingt-sept prairial de la troisième année, à la première publication et réception des enchères, pour parvenir à la vente des biens ci-après désignés indiqués par l'affiche du seize messidor dernier.

(1) *Madame du Barry*, Versailles, 1858, d'après le travail fait d'après les cartons des Archives de Seine-et-Oise.

Un pavillon belvédère au sommet de la montagne, étant au bout du grand tapis vert, composé d'une antichambre, et un grand salon au rez-de-chaussée orné et garni de marbre blanc et dorures avec tribunes et plafond, deux cabinets adjacents au dit salon, dont un est partagé en deux, et un autre salon.

.....
 A ce cahier des charges est jointe une affiche ainsi conçue :

CANTON DE MARLY.

MUNICIPALITÉ DE LOUVECIENNÈS.

Biens de la DUBARRY, condamnée (1).

Luciennes était adjugée, le 9 thermidor an III (7 août 1795), à Jean-Baptiste-Édouard Delapalme, demeurant au Vaux-de-Cernay, moyennant la somme de 6,000,000 (en assignats).

(1) Dossiers concernant la du Barry et sa famille conservés à la bibliothèque de la ville de Versailles.

FIN.

TABLE DES CHAPITRES

I

Pages

Le journal de Hardy à la date du 1^{er} février 1769. — *Esther*-du Barry et *Aman-Choiseul*. — La lutte du parti encyclopédique et du parti dévot. — *La multitude républicaine*. — Choiseul se défendant sur sa religion. — Acte de naissance de Jeanne Bequs, dite la du Barry. — Elle est placée chez la Frédérique. — La communauté de Sainte-Aure. — La Cour-Neuve. — Le magasin de modes de madame Labille. — Le comte du Barry. — Son passé. — Le *brocantage* de ses maîtresses. — Souper chez Lebel. 1

II

Guillaume du Barry mandé à Paris. — Le faux acte de naissance de Jeanne Vaubernier. — Les articles du contrat de mariage avec le comte Guillaume. — L'apport de la mariée. — La célébration du mariage et le retour du mari à Toulouse. — Madame du Barry prenant possession du logement de Lebel. — Le mobilier de l'appartement de Versailles. 20

III

La monarchie Choiseul. — Brutalité du ministre avec madame d'Esparbès. — Influence de la duchesse de Gramont sur son frère. — *La Bourbonnaise* et les *Gazetins*. — Diplomatie du Roué aidée et soutenue par la Chon. — Rôle protecteur du maréchal de Richelieu. — Le duc d'Aiguillon, le représentant de l'autorité religieuse et monarchique. — Présentation de madame du Barry à Versailles. — La perfection et la *mignonnesse* enfantine de la beauté de la femme. 37

IV

Répugnances des femmes titrées pour la favorite. — Achat du *chaperonnage* de la maréchale de Mirepoix. — La duchesse de

Valentinois, la marquise de l'Hôpital, la princesse de Montmorency. — Habile effacement de la favorite. — Le souper de Bellevue. — Le don de Luciennes. — Les bassesses des courtisans et la dédicace du chevalier de la Morlière. — Portrait du chancelier Maupeou.	56
--	----

V

La revue de Royal-Lieu à Compiègne. — Les honneurs de Chantilly faits à la comtesse du Barry par le prince de Condé. — Les deux portraits de Drouais au Salon de 1769. — Acte de soumission de Choiseul. — Lettre de Louis XV sur sa maîtresse. — La favorite ne porte ni rouge ni poudre. — Chignons à la du Barry. — Lancé d'un cerf au pavillon du Roi, chez Bouret.	70
---	----

VI

Nomination de l'abbé Terray au contrôle général. — Choiseul effraye un moment la favorite de l'arrivée de la Dauphine. — La continuation du procès d'Aiguillon, prévenu de faits qui <i>entachent son honneur</i> . — Tripotage du chancelier. — Madame du Barry devenant la maîtresse de d'Aiguillon et l'instrument du renvoi de Choiseul. — Enlèvement du greffe du Palais de justice des minutes du procès de d'Aiguillon. — Refroidissement du Roi pour Choiseul. — Dénonciation de l'abbé de La Ville. — La levée du conseil du 21 septembre 1770.	86
--	----

VII

La signature des contrats du dimanche 23 septembre 1770. — Les intrigues de Cromot avec le prince de Condé. — Lettre de cachet exilant le duc de Choiseul à Chanteloup. — La nomination de Monteynard à la guerre. — « <i>Je vous le dépromets</i> » de madame du Barry. — La gracieuse intervention de la favorite dans la démission de M. de Choiseul de sa charge de colonel général des Suisses. — L'achat du tableau de Van Dyck, représentant Charles I ^{er} . — La nomination du duc d'Aiguillon aux affaires étrangères, fêtée par un diner à Luciennes. — Transes mortelles du monde Choiseul. — Les <i>respectueux</i> hommages des princes du sang.	99
---	----

VIII

Le luxe de la femme galante. — Les comptes de madame du Barry. — Factures de M ^{lle} Bertin, des <i>Traits galans</i> , de Roet-	
---	--

tiers, etc. — La toilette d'or. — Le palais. — Boudoir de Luciennes.	
— La salle à manger. — Le salon carré. — Les deux petits sa-	
ons. — Zamore. — Les complaisances du contrôleur général . . .	122

IX

Efforts de la favorite pour obtenir une parole de Marie-Antoi-	
nette. — Entrevue de Mercy-Argenteau avec la comtesse du	
Barry. — Madame Adélaïde empêchant Marie-Antoinette de parler	
à madame du Barry. — Les exigences du Roué. — La chanson de	
<i>Drôlesse</i> . — Les nouvelles <i>soupeuses</i> . — Les bas divertissements	
de Luciennes. — La diminution de la royauté au contact de la fille.	137

X

Les qualités <i>bonne fille</i> de madame du Barry. — Sa famille. —	
Sa fille, madame de Boissaison. — Mariage du vicomte Adolphe.	
— Nouvelles tentatives pour se faire bien venir de Marie-Antoi-	
nette. — Les pendants d'oreilles de 700,000 livres. — Projet de	
cassation par le pape du mariage de madame du Barry.	152

XI

Intrigues de femmes cherchant à déposséder madame du Barry	
du cœur de Louis XV. — Madame Louise, la Carnéliste. — Le	
chancelier passant au parti dévot. — Le physique du vieux	
Louis XV. — Mot du chirurgien La Martinière. — Le carême de	
1773. — Les morts foudroyantes aux côtés du Roi. — Louis XV	
tombe malade à Trianon. — La petite vérole. — Les intrigues des	
<i>aiguillonnistes</i> , et des <i>anti-aiguillonnistes</i> autour du lit de mort. —	
Renvoi de madame du Barry.	170

XII

Le néant du rôle de la du Barry. — La protection de l'art tombée	
aux ciseleurs de bronze, aux sculpteurs en bois, aux brodeurs, aux	
couturières. — Lettre de cachet qui exile la favorite à Pont-aux-	
Dames. — La débandade des du Barry. — Achat de la terre de	
Saint-Vrain. — Madame du Barry jouant une pièce de 12 sous et	
perdant 90,000 livres. — Retour à Luciennes. — Lettres d'amour	
de la du Barry à lord Seymour. — Tableau de Luciennes avant la	
Révolution. — La beauté de madame du Barry à quarante ans. .	192

XIII

Pages.

L'année 1789. — Les attaques et le *chantage*. — Nature inconsistante et *pot cassé* de la favorite. — Noble lettre de la maîtresse de Luciennes à Marie-Antoinette. — Liaison tendrement maritale de Brissac avec madame du Barry. — Testament du duc. — Il est massacré le 8 septembre 1792. — Deux lettres de madame du Barry sur sa mort. 216

XIV

Le vol de la nuit du 10 janvier 1791. — *Deux mille louis à gagner, diamans perdus*. — Les trois voyages de madame du Barry en Angleterre. — Lettre de madame du Barry sur les confitures de Luciennes. — Annonce de l'arrestation de la propriétaire de Luciennes par le *Courrier Français*. — Madame du Barry interrogée par l'abbé Fauchet, le président du Comité de sûreté générale. 232

XV

Lettre de madame du Barry à Lebrun, relativement à son quatrième voyage à Londres. — Dîner à Londres avec le duc de Choiseul. — Les scellés posés à Luciennes pendant son absence. — Greive *factieux, anarchiste de premier ordre et désorganisateur du despotisme dans les deux hémisphères*. — Sa dénonciation contre madame du Barry, dont l'arrestation est suspendue par Boileau. — Adresse de Greive à la Convention. — Arrestation de madame du Barry, relaxée quelques jours après. — Lettre éplorée de madame du Barry aux administrateurs de Seine-et-Oise. — Attendrissement du républicain Lavallery. — Dernières amours de madame du Barry avec Rohan-Rochefort. 244

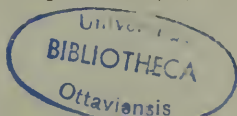
XVI

Arrestation définitive de madame du Barry. — Elle est déposée à Sainte-Pélagie. — L'anecdote relative à la duchesse de Mortemart. — Héron dénonçant les Vandenyver, les banquiers de l'ancienne favorite. — Les annotations de Greive sur les papiers saisis. — La rédaction par Greive des *chefs d'accusation*. — Interrogatoire à huis clos de la du Barry. — La liste des témoins *nécessaires*, dressée par Greive. — Déposition de Blache. — Transfert de l'accusée à la Conciergerie. 265

XVII

	Pages
Séance du tribunal révolutionnaire du 16 frimaire an II 6 (décembre 1793). — Réquisitoire de Fouquier-Tinville. — Audition des témoins. — Greive, Salenave, Zamore, etc. — Réponses de l'accusée. — Résumé du vice-président Dumas. — Condamnation de la du Barry et des Vandenyver. — Lâche épouvante de la condamnée. — Sa déclaration <i>entre deux guichets</i> de la Conciergerie, le matin du 18 frimaire. — Exécution le même jour à quatre heures trente minutes de relevée.	295
APPENDICE.	321

FIN DE LA TABLE.





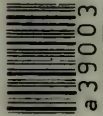
La Bibliothèque
Université d'Ottawa
Échéance

The Library
University of Ottawa
Date due

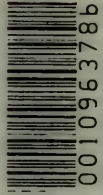
23 MARS 1994

09 MARS 1994

0019 OCT 2009



a39003



001096378b

DC 135 • D8G6 1878
GONCOURT, EDMOND LOUIS
LA DU BARRY.

